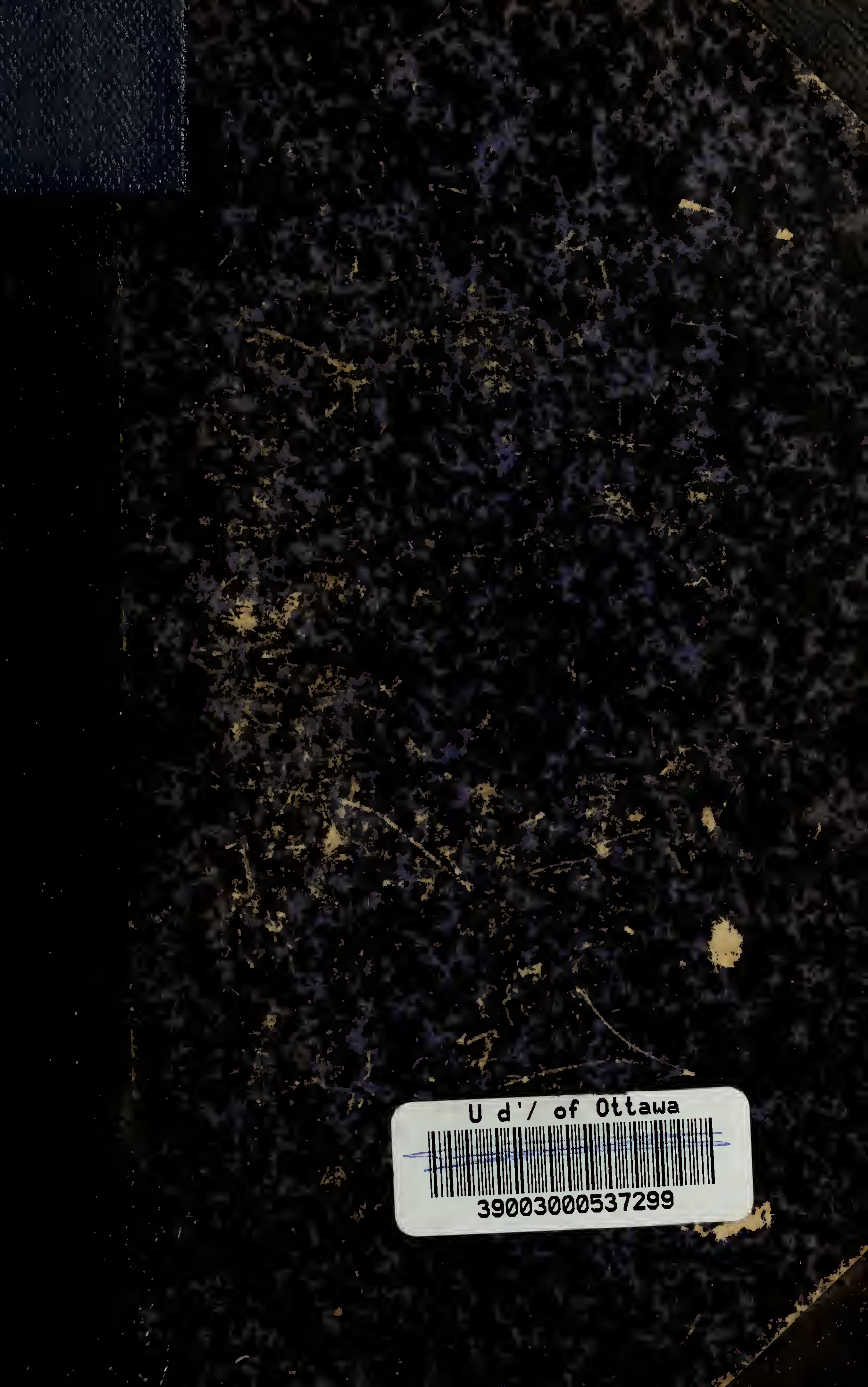

U d'/ of Ottawa
39003000537299





# BANQUIERS

## FOURNISSEURS

### ACQUÉREURS DES BIENS NATIONAUX

ETC., ETC.

## ERRATA :

Page 98, ligne 18, *au lieu de* Duc de Villars, *lisez* Duc de Villeroi.

Page 245, ligne 13, *au lieu de* Hoppe et Barring, *lisez* Hope et Baring.

---

Imprimerie Ernest Meyer, 3, rue de l'Abbaye, à Paris.

HISTOIRE

DES

GRANDES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

BANQUES, BOURSES, EMPRUNTS

COMPAGNIES INDUSTRIELLES, ETC.

II

---

# BANQUIERS

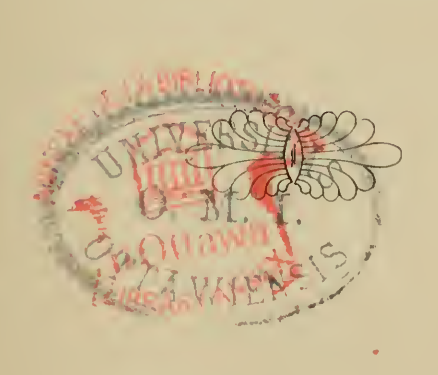
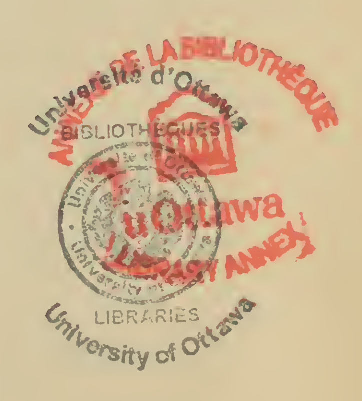
## FOURNISSEURS, ACQUÉREURS DES BIENS NATIONAUX

## EMPRUNTS

SYSTÈME FINANCIER DE PITT ET CASTELREAGH

PAR

**M. CAPEFIGUE.**


**Paris**

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix.

MDCCCLVI

# OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## SOUS LA RÉPUBLIQUE.

### FOURNISSEURS, BANQUIERS, INDUSTRIELS.

---

## LES ORIGINES DU CRÉDIT PUBLIC

### EN ANGLETERRE.

Le crédit public constitue une solidarité entre les États ; de sorte qu'il ne peut y avoir une perturbation sur un point du monde sans que la confiance ne s'ébranle et que la crise ne devienne générale. Ainsi, la Révolution française, en bouleversant les vieux éléments de la fortune publique dans un grand État, avait jeté un malaise instantané sur toutes les places de l'Europe.

Et pourtant, par un phénomène de grandeur, par un privilége de sa puissance politique, l'Angleterre allait trouver dans cette Révolution même, et dans la guerre de vingt-un ans qui devait la suivre, la cause de

l'immense développement de son crédit, de son commerce, de sa prospérité : cela tenait à la persévérance de ses desseins, au ferme courage de ses résolutions, au sang-froid avec lequel elle envisageait les événements les plus désastreux ou les graves embarras de sa situation, les crises de son commerce, de son système monétaire et de sa dette. Cela tenait aussi à la franchise de ses aveux, à la largeur hardie de ses voies et moyens et de ses emprunts, à la confiance enfin que le peuple anglais avait en lui-même et en la force de son gouvernement aristocratique.

Nul État au monde ne fut plus longtemps féodal que l'Angleterre ; sous les deux races saxonne et normande, les princes ne connurent d'autres modes de finances que la violence et les emprunts forcés aux juifs ou aux marchands italiens : il y a peu de villes anglaises qui n'aient encore leur rue des Lombards. Quant aux juifs, la haine qu'on garda longtemps contre eux en Angleterre, vint de leurs excessives usures, de l'immense habileté qu'ils déployaient dans le commerce et le prêt sur gage (1) : quand un roi, un baron féodal avait besoin d'argent, il faisait venir le juif : « Où

(1) Chronique de Mathieu Paris, ad ann. 1200 à 1300.

sont tes trésors, juif? il me faut dix ou douze besans.» Le chroniqueur Mathieu Paris rapporte les violences de Henri III envers un des plus riches israélites de Londres : il le fit venir devant lui, et comme il ne voulait pas dire où était son trésor amassé depuis vingt-cinq ans, il lui fit arracher une dent, puis une seconde, jusqu'à dix-sept : alors la douleur força Simon à livrer ses écus entassés.

Ces persécutions n'empêchaient pas les juifs de recommencer leur travail d'araignée, de tresser leur fil d'or, d'enlacer chacun dans un réseau; ils étaient si habiles, si parfaitement en rapport avec les besoins, si commodes, toujours prêts à vous procurer des ressources! La génération du moyen-âge, chaque cinquante ans, était dans les mains des juifs; elle ne pouvait s'en débarrasser que par de tristes violences. En Angleterre, ces souvenirs ont longtemps pesé sur les actes du parlement.

La première époque où l'on essaya la force du crédit public en Angleterre, se rattache au protectorat de Cromwell. Un acte du parlement donna aux prêteurs la garantie d'une inscription sur un grand-livre spécial : à la mort du protecteur la dette anglaise ne s'élevait qu'au chiffre de 2,474,290 livres

sterlings, exigeant comme service d'intérêt au taux de 5, 6, 7 et jusqu'à 10 p. 100, un dividende annuel de 180,000 liv. sterlings.

On doit remarquer, comme singularité et contraste entre les temps actuels et les vieilles époques, que l'Angleterre, cette féconde source de subsides modernes, en recevait alors, au contraire, des cabinets du continent : il n'y a qu'une seule exception de la reine Élisabeth en faveur de Henri IV et de la Hollande ; mais ici il s'agissait de la cause du protestantisme, toujours si populaire en Angleterre.

La restauration des Stuarts diminua la dette publique par des retranchements quelquefois justes, le plus souvent arbitraires ; elle descendit en capital à 664,226 liv. sterlings, exigeant un dividende de 39,927 liv., le chiffre le plus bas de la dette dans l'histoire du crédit public anglais. Les Stuarts recevaient des subsides de la France pour se lier à son système : ils imposèrent fort peu la nation anglaise ; le parlement ne leur était pas toujours favorable dans les questions de prérogatives et de subsides. Ce fut à l'avénement de Guillaume III que la dette grandit dans des proportions extrêmes, et on se l'explique par les efforts vigoureux de guerre et de diplomatie

que dut faire le nouveau souverain pour se faire reconnaître par l'Europe et se consolider sur le trône. Déjà en 1692, quatre années après la révolution de 1688, la dette publique de l'Angleterre s'élevait à 21,515,742 liv. Après la paix de Riswick, 5 millions furent remboursés, ce qui réduisit la dette à 15,651,742 liv., allégement qui ne fut pas d'une longue durée, car la guerre de succession éclata presque aussitôt : l'Angleterre qui armait toute une coalition contre Louis XIV, en semant partout des subsides, en Allemagne, en Italie, et même en Hollande (le pays de l'argent), vit s'élever sa dette dans l'année 1713, où fut signé le traité d'Utrecht, à 54 millions de liv. : l'Angleterre n'en fut pas appauvrie. L'avénement de la maison de Hanovre ne lui occasionna qu'une addition à sa dette de 2 millions de liv.

Ce fut l'époque de son immense prospérité, de son développement commercial et manufacturier, de ses colonies et de son système de navigation. La paix qui dura douze années à l'avénement du sage George II, permit le remboursement annuel de 100,000 liv., ce qui diminua la dette inscrite de 1,200,000 liv. jusqu'à la guerre de onze années,

éclatant contre la France et l'Espagne, et qui précéda le traité d'Aix-la-Chapelle. Cette fois les sacrifices furent plus grands, plus larges encore : la dette s'éleva jusqu'à 76,000,000 de liv. La Trésorerie profita de la paix d'Aix-la-Chapelle pour accomplir la hardie opération financière d'une conversion de la dette inscrite de 5 en 3 p. 100 avec offre de remboursement du capital au pair ; la diminution du dividende fut de 3,721,472 liv.

Un vote de subsides considérables précéda de quelques mois la guerre de sept ans (1755), quand la France de concert avec l'Autriche, l'Espagne et la Suède, marchait contre la Prusse. Un acte du parlement accorda des subsides, non-seulement à Frédéric II, mais à l'impératrice Catherine, en échange d'un contingent de cinquante mille Russes que la czarine s'obligeait d'envoyer en Allemagne. L'allocation mensuelle accordée à ce contingent fut de 100,000 liv. sterlings. Pour pourvoir aux besoins d'un budget si chargé, par des voies et moyens en parfaite harmonie, la Trésorerie contracta l'emprunt le plus considérable jusqu'alors, 8 millions de liv. ; ce qui éleva la dette publique à la mort de George II à 139,959,250 de liv.

Durant l'insurrection américaine et la guerre contre la France, les dépenses furent si larges que l'Échiquier dut équilibrer les recettes par des emprunts presque annuels. A la paix de 1783 signée avec la France, la dette consolidée s'élevait à 220,000,000; et cependant telle était la vitalité du commerce et du crédit anglais, qu'on s'apercevait à peine de cet immense fardeau. Les manufactures travaillaient avec activité pour fournir à de nouveaux débouchés agrandis par l'esprit de découverte; les taxes se payaient régulièrement et presque sans efforts : il y avait bien quelques plaintes vaguement renouvelées par l'opposition Fox dans le parlement, mais on n'y prenait garde : l'or circulait à pleine voie, les grandes compagnies commerciales, celle de l'Inde, voyaient se renouveler leurs priviléges. Jamais en ce pays de vrai patriotisme, on ne subit la paix par l'épuisement des ressources qui accompagne habituellement les longues guerres. Il y a toujours du courage, du dévouement dans toutes les classes de la société ; on dirait que les vieilles guerres civiles ont retrempé l'Angleterre en lui donnant une vie nouvelle à l'abri des découragements.

La Trésorerie n'aurait pas accompli de si grands

résultats, si elle n'avait obtenu l'appui et le concours loyal de la banque de circulation, hardie et belle institution venue de l'Écosse. Les banques de dépôts et de prêts étaient sans doute bien plus anciennes que celle que formaient les capitalistes anglais ; elles existaient à Venise, Gênes, Amsterdam, Hambourg, même dans le moyen-âge, et les rois s'adressaient à elles pour des emprunts quelquefois sur gages et usuraires ; mais ce qui caractérisait la banque anglaise, c'était son caractère de banque de circulation avec émission de billets au porteur pour remplacer le numéraire.

Le véritable promoteur d'une banque de circulation avait été William Paterson : avec une audace de principes alors peu comprise, il établit que l'or et l'argent n'étaient pas la base exclusive des transactions commerciales, mais seulement leurs auxiliaires. Un papier de confiance pouvait utilement les remplacer, comme les lettres de change, invention des juifs, avaient transporté fictivement le numéraire. Ces idées hardies furent acceptées par le parlement, et un bill (27 juillet 1694) approuva les statuts de la banque d'Angleterre, statuts appliqués l'année suivante à l'Écosse. Ces deux banques se prêtèrent un mutuel

secours dans la crise de 1696, occasionnée par la refonte des monnaies, une des mesures financières de Guillaume III. Les billets des deux banques perdirent alors plus de 30 p. 100. Le parlement par un bill spécial (1698) autorisa les directeurs de la banque à augmenter de moitié le capital des actions ; les billets au porteur reprirent leur niveau dans la confiance, et ce système fut reconnu si parfait qu'il reçut un grand développement : l'Écosse se couvrit de banques de circulation. Avec un capital fort restreint, elles émirent une masse de billets quatre fois plus considérable que le capital. De là une cause d'immense prospérité pour l'Écosse et l'Angleterre. Plus les signes de valeur sont multipliés, plus la circulation devient active.

C'est ce système de crédit développé par Paterson que Law, son disciple, avait voulu introduire en France; mais le vertige de l'agiotage avait envahi l'idée très-simple d'une banque de crédit; le système tomba au milieu des fortunes inouïes et des ruines étranges, tandis que l'idée féconde des banques se développait en Angleterre dans de très-larges proportions. Durant cette période de 1715 jusqu'en 1745, toutes les banques fonctionnèrent activement

pour couvrir les emprunts faits par l'État et facilitèrent leur placement : ainsi la Trésorerie sous la maison de Hanovre n'eut plus besoin, comme sous les Stuarts, d'emprunter à Gênes, à Venise et même en France; la banque de Londres se chargea pour son compte de presque tous les emprunts et du paiement du dividende : elle escompta les bons de l'Échiquier, elle reçut les rentes consolidées en dépôt comme gage des avances qu'elle faisait en ses propres billets de circulation qui firent l'office de monnaie courante.

Dans l'immense crise financière et monétaire que subit la Grande-Bretagne en 1745, quand le plus chevaleresque des Stuarts, le prince Édouard, marchait sur Londres, la Trésorerie fit des appels considérables, successifs, écrasants, à la banque d'Angleterre ; il lui fallait de l'argent pour solder les troupes auxiliaires venues de la Hollande et de l'Allemagne ; il lui en fallait même pour corrompre les partisans des Stuarts; presque tout le numéraire en dépôt fut enlevé, et personne ne voulut prendre les billets de circulation des banques d'Angleterre et d'Ecosse qui, n'ayant plus de gage, n'inspiraient plus confiance.

Il se fit alors dans le commerce, parmi les mar-

chands et les banquiers, sans en excepter les juifs, un mouvement de patriotisme qui sauva le crédit de l'Angleterre. Dans une assemblée de la Cité de Londres, tous les financiers, commerçants, marchands (gros ou petits), s'engagèrent à recevoir comme numéraire et à leur valeur nominale les billets de la banque dans toutes les transactions et à les faire recevoir par leurs clients (mai 1746). Cette décision habile et loyale rendit toute confiance aux valeurs de crédit; la crise passa sans sinistres considérables.

Les rapports de la banque et de la Trésorerie devinrent de plus en plus fréquents depuis cette époque; la dette flottante fut presque tout entière dans ses mains par les avances qu'elle faisait sur les billets de l'Échiquier et les consolidés remis en dépôt. A certains intervalles, le parlement votait un emprunt qui venait changer la dette flottante en consolidés, et ces opérations si simples permirent à l'Angleterre de traverser sans encombre les guerres si coûteuses de l'insurrection d'Amérique. Ce qui avait toujours donné cette force, cette fermeté, cette sûreté au crédit de l'Angleterre, c'était le sang-froid calme, rationnel avec lequel la Trésorerie, aidée des banquiers, des commerçants, avait consi-

déré les crises en elles-mêmes. Aucune alarme n'était semée ; on ne s'effrayait pas sans mesure et sans raison : on cherchait un remède prompt, salutaire, efficace ; comme la crise frappait tout le monde, on en concluait logiquement que tout le monde avait intérêt à l'apaiser, à la traverser sans désastre, et qu'ainsi en l'envisageant sans alarme, en s'entendant avec loyauté, on pouvait tout réparer. Comme le numéraire ne disparaissait pas d'une façon absolue et qu'il ne faisait que se cacher et se déclasser, l'accord de tous pouvait en ramener la facile circulation avec la confiance générale.

Cette façon admirable et hautaine d'envisager les sacrifices donnait à l'Angleterre une puissance dont elle avait besoin au moment où la Révolution française violente et belliqueuse allait déborder sur le monde. Le cabinet de M. Pitt avait d'abord favorisé le développement des idées de 1789 qui affaiblissaient considérablement les forces de la France en annulant le système diplomatique de la maison de Bourbon ; mais les idées révolutionnaires n'en étaient pas restées à l'état de théorie ; elles avaient amené l'anarchie, la violence, la propagande, la guerre. Une nation telle que la France ne pouvait s'agiter sur

l'Europe sans en compromettre l'équilibre : qu'allait faire l'Angleterre? Elle devait non-seulement recourir à l'emploi de ses forces militaires et navales, mais encore invoquer la puissance de son crédit, accorder des subsides aux nations qui prenaient les armes pour soutenir son système. La Révolution n'aspirait-elle pas comme Louis XIV et dans un autre sens à la domination universelle? Pour l'arrêter, il fallait une coalition à la tête de laquelle l'Angleterre devait se placer par la puissance de son crédit et la persévérante grandeur de sa politique.

---

# PREMIÈRE PÉRIODE DU SYSTÈME FINANCIER

## DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

—

## 1789 — 1792.

J'ai déjà parlé du pitoyable esprit des deux Assemblées constituante, législative et de la médiocrité vaniteuse des chefs qui les conduisaient, par leurs discours et leurs votes; surtout de ce triste besoin de popularité qui avait enivré les meilleures intelligences. La tribune a sa fièvre.

Tous les actes financiers de ces deux Assemblées furent empreints d'ignorance et de faiblesse; l'empirique M. Necker s'était trouvé en présence du plus déclamateur, du plus corrompu des hommes, le comte de Mirabeau, qui avait raillé et détruit toutes les combinaisons financières du banquier politique, le père de l'école génevoise : l'Assemblée constituante avait formé un Comité de finances composé d'économistes, de philanthropes, de chimistes :

on avait repoussé tous les hommes d'expérience, les financiers du vieux régime et jusqu'aux administrateurs de la caisse d'escompte.

Ce Comité avait procédé d'une manière étrange. Dans tout système, un budget se compose de voies et moyens et de dépenses ordonnancées. Ce qu'on ne peut pas obtenir par l'impôt on le demande momentanément au crédit, en assurant l'exact acquittement du dividende. Cette manière simple, rationnelle de procéder, le Comité des finances la repoussa comme vieille, surannée. Par une succession de décrets, l'Assemblée nationale abolit tous les impôts indirects, sauf les douanes; ces impôts étaient d'une perception facile, juste, mais l'Assemblée voulait faire de la popularité, déclamer contre l'ancien régime et ses oppressions. Elle abolit donc l'impôt de consommation sur les vins, sels, le dixième, vingtième, péages, barrières, octrois : elle fit ainsi table rase de tous les revenus indirects.

L'impôt nouvellement créé dut frapper spécialement :

1° *La propriété foncière :* or le Comité des finances s'exagéra les ressources qu'on pouvait tirer de cet impôt encore mal réglé et toujours d'un long

recouvrement. Le peuple n'en recevrait aucun soulagement effectif : plus la propriété paierait de contributions, plus les denrées exhausseraient de prix, et ce qu'on n'acquitterait pas en droit indirect, on le subirait fatalement par la cherté des produits.

2° *Le luxe :* médiocre ressource chez une nation où règne le principe égalitaire : l'ouvrier souffre le premier de l'impôt sur le luxe qui restreint le travail et commande l'économie.

3° *Les dons patriotiques :* la comédie des époques agitées, parodie des sacrifices antiques; il suffit de parcourir les annales des deux Assemblées nationale et législative pour voir les espèces de dons qu'on faisait avec beaucoup de bruit sur le nouvel autel de la patrie; les femmes offraient des boucles d'oreilles, des étoffes de soie; les hommes, de vieilles armes rouillées; des prêtres assermentés leur calice et leur ciboire de vermeil; quelques communes des sacs de gros sous. Les dons patriotiques ne sont dans la main des partis qu'une menace contre les riches et une sorte de propagande au profit des idées de révolution. Si les États n'avaient que ce moyen de crédit, ils seraient bientôt réduits aux plus déplorables extrémités.

4° *La refonte des monnaies :* le Comité des finances avait dans les mains des ressources nouvelles pour multiplier les signes monétaires; les communes venaient de s'emparer de toute l'argenterie des corporations, des églises et de très-riches émigrés: s'il s'égara beaucoup de ces valeurs dans les mains des patriotes, les hôtels de Monnaie reçurent des matières fondues pour frapper environ 25 millions de monnaie d'or et d'argent. On multiplia le billon; un décret odieux et ridicule de l'Assemblée nationale avait ordonné la fonte de toutes les cloches des églises ; ces antiques voix qui appelaient les fidèles à la prière depuis le moyen-âge devaient être livrées pour les besoins de la nation; quelques-unes de ces cloches étaient des objets d'art, de précieux témoignages des temps écoulés, travail admirable de quelques ingénieux ouvriers des XIV^e et XV^e siècles. Rien n'arrêta les spoliateurs des églises qui ordonnèrent la fonte des cloches.

Cette fois la rapacité fut trompée : on avait cru d'abord que les cloches étaient une composition d'argent, de cuivre, d'étain à peu près dans la proportion des matières qui faisaient autrefois les sous marqués, c'est-à-dire les six liards, les six sols, dans

la proportion des quatre cinquièmes de cuivre et d'un cinquième d'argent : il se trouva que le métal de cloche se composait de cinq sixièmes de cuivre, d'un sixième d'étain, mêlé d'un peu d'antimoine, métal fort cassant et qui ne pouvait se transformer en monnaie que pour ce qu'il contenait de cuivre.

La refonte se borna pour cette fois à mettre en circulation les pièces de 15 et 30 sols, d'une valeur détériorée; on fit aussi des pièces de 1 sol et 2 sols avec la fonte des cloches, sous cette devise : *la Nation*, *la Loi*, *le Roi* : le roi toujours en troisième ligne, comme pour l'outrager. A cette époque étrange le droit même de frapper monnaie n'appartint plus exclusivement à l'État, et les particuliers purent créer des monnaies de confiance, témoin les sous du banquier-législateur Monneron, dont quelques-uns restent encore.

La véritable ressource, celle sur laquelle tous comptaient, je l'ai dit déjà, c'était les assignats. Il faut se garder de toute prévention contre l'idée en elle-même : la circulation d'un papier-monnaie avec la garantie des revenus de l'État et de la propriété est sûre et féconde, à la condition qu'elle ne sera pas exagérée : une fois engagé dans cette voie, il faut crain-

dre qu'un État ne dépasse les limites de la confiance : et ce qu'il y a de plus triste, c'est que la nécessité de multiplier les garanties foncières entraîne nécessairement le législateur à la confiscation toujours agrandie des biens d'autrui.

On avait commencé par les biens du clergé : il est impossible de trouver de plus mauvaises raisons que celle qu'avait donnée le comte de Mirabeau pour spolier l'Église : la philosophie du XVIII^e^ siècle, les économistes avaient préparé cet acte inique. Mais ce que les grands financiers de cette époque n'avaient pas calculé, c'est que cette confiscation était plutôt nuisible que profitable, et qu'elle frappait le budget dans l'avenir de charges immenses sans compensations suffisantes.

Le clergé dirigeant l'éducation, la monarchie n'avait que très-peu de dépenses à faire pour les établissements universitaires, collégiaux, scientifiques, bibliothèques, auxquels il faudrait désormais pourvoir dans le budget de l'État.

Le clergé était à la tête des établissements de bienfaisance : il se chargeait des pauvres, des enfants trouvés, des bureaux de charité; chaque couvent était un hospice, une source de bienfaisance : on y distri-

buait même la soupe et le pain à tous ceux qui se présentaient.

A moins de détruire tout à fait les idées de hiérarchie dans l'Église, il fallait aussi assurer un moyen d'existence à ce clergé, à ces religieux dont on prenait les biens : clergé qui avait tout reçu par des dons volontaires : religieux qui avaient défriché la terre ou fertilisé les campagnes par le système d'irrigations, de plantations, blés, vignes (Clos-Vougeaux, Côtes-Rôties, crûs de Champagne, de Bourgogne, du Rhône). De cette pauvreté qu'on faisait au clergé dérivaient deux obligations pour l'État : les pensions pour les dépossédés et un traitement pour les titulaires des dignités ecclésiastiques. Toutes ces charges étaient immenses comparativement aux biens confisqués qui allaient être vendus à vil prix par les districts et dépecés d'une manière fatale pour l'agriculture.

La spoliation du clergé s'étendit même à l'ordre de Malte, pourtant souveraineté étrangère. Un décret du 5 janvier 1790 déclara que les biens de l'ordre étaient à la disposition de l'État : un érudit déclamateur, celui-là qui porta sur ses bras comme un nouveau Moïse le livre de la Constitution, M. Camus, lut

un rapport pour prouver que ces biens et commanderies appartenaient à l'État : en vain quelques hommes sages firent pressentir que l'ordre de Malte, cette glorieuse expression de l'esprit chevaleresque, pouvait se jeter dans les bras de l'Angleterre et lui abandonner l'île en gage; les avocats et les discoureurs de l'Assemblée ne firent pas ces distinctions; les biens de l'ordre furent confisqués pour être ensuite vendus à l'encan et à vil prix.

Confiscation! confiscation! tel fut le cri répété des deux Assemblées nationale et constituante. Ces réunions confuses de législateurs n'eurent pas une idée financière à la hauteur de la situation; elles traitèrent même avec un grand dédain tous les financiers de l'ancien régime, les hommes habiles d'administration et de crédit.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y eut plus ni spéculateurs, ni agioteurs, ni hommes d'argent dans ce bel état d'innocence auquel on aspirait. Dès que les idées de 1789 prévalurent, il s'abattit sur la France une nuée d'étrangers et spécialement de deux espèces : les financiers suisses et les juifs des bords du Rhin et d'Allemagne : n'est-ce pas la plaie de nos révolutions

que cette invasion de la France par les industriels politiques et commerciaux?

Toutes les coutumes antiques en ce monde ont leur justification, toutes les lois leur utilité pratique; il n'y a rien de complétement absurde, et il ne faut pas juger les vieux âges avec nos idées et nos besoins : ainsi quand la monarchie de Louis XIV exilait de nos frontières les protestants et n'admettait le juif qu'avec restrictions et sur certains points du territoire, elle avait bien ses motifs. Le principe religieux n'était pas seul en cause dans ces prohibitions : les protestants avaient attaqué pendant des siècles l'établissement monarchique en France ; le cardinal de Richelieu avait brisé cette étrange république armée avec ses places de sûreté, formant un État dans un État, et le chancelier Letellier, le grand homme politique du siècle de Louis XIV, Louvois, son fils, avaient accompli l'œuvre énergique et nécessaire de la révocation de l'édit de Nantes, cet édit arraché à Henri IV, qui livrait la France à l'influence de Genève, de la Hollande et de l'Angleterre.

Quant aux juifs, ils étaient soumis à des restrictions, parce qu'on avait vu par l'exemple du moyen-âge qu'ils étaient si habiles, si persévérants, si fer-

mement attachés les uns aux autres sans autre idée que la spéculation et le lucre, qu'il suffisait de les laisser un demi siècle dans une ville, une province, pour qu'ils devinssent les suzerains de la banque, de l'industrie, des prêts sur gage et même des hypothèques, sans qu'il fût possible de les contenir ou de les dominer.

Dès que le roi Louis XVI et les Assemblées constituante et législative eurent aboli les restrictions de l'ancien régime sur l'unité religieuse, on vit Paris se peupler de banquiers suisses surtout : ceux-ci n'avaient rien des grâces, des prodigalités artistiques des fermiers généraux, financiers de Louis XV et de Louis XVI (1), ces nobles protecteurs de l'intelligence, du luxe et des ivresses de la civilisation. Le banquier de Genève, de Neufchâtel ou de Bâle était strictement probe avec des formes sévères, maussade, raide, une immense sécheresse de cœur et d'esprit, néanmoins actif, et surtout spéculateur, âpre et un peu usurier : les Génevois étaient aux financiers de l'ancien régime ce que le prêche est à l'Église catholique, le nu avec des murailles blanchies à côté de l'ogive et des admirables ornements du moyen-âge.

(1) Voyez *mon Louis XV.*

Les juifs, une fois Paris ouvert à leurs spéculations, y vinrent de toute part et y prirent de toute main ; ils débutèrent d'abord timides par le petit commerce : la fourniture des chevaux et la petite usure, l'agiotage limité sur les assignats ; ils n'avaient pas encore le pied assez ferme sur le sol pour oser la banque qu'ils laissaient aux Génevois ; ils se contentèrent d'acheter les vieux meubles des châteaux, les reliques des églises, les bijoux confisqués, de prêter quelques louis aux émigrés en échange de bonnes valeurs. Dans quelques départements ils s'étaient établis sur le sol des cultivateurs comme des corbeaux sur leur proie ; dans la haute, basse Alsace et la Lorraine, ils devenaient maîtres de la propriété foncière par des prêts sur hypothèque et des achats à réméré. A Paris ils inondèrent les quartiers autour du Temple devenu en quelque sorte leur *ghetto*. Qu'on les laissât marcher en liberté, et dans une période de temps, ils seraient les maîtres du marché industriel et de l'argent! Les juifs avaient leur protecteur dans la Convention nationale , le curé Grégoire qui avait soutenu leurs droits civils dans un discours académique.

## LES FINANCES

### SOUS LA CONVENTION NATIONALE.

### 1793 — 1794.

---

La courte période qu'embrasse le règne violent du Comité de salut public confirme une grande vérité déjà exprimée dans ce livre : « Que le crédit d'un État ne résulte pas toujours des garanties matérielles offertes au prêteur, mais encore de la loyauté et de la moralité de ceux qui empruntent. »

Nul État, assurément, n'offrait à ses créanciers des valeurs plus réelles que ne le faisait la Convention nationale : plus de quatre milliards de propriétés domaniales dont la vente était ordonnée, et offertes aux prêteurs eux-mêmes comme échange ! et cependant la Convention n'aurait pas trouvé vingt millions à emprunter volontairement par la tendance spontanée du crédit public.

A la fin de l'année 1793, l'émission des assignats s'élevait au chiffre immense de 4 milliards. Leur valeur avait varié dans les proportions que voici :

Lors de leur création en avril 1789 il valaient

| | |
|---|---|
| pour 100 liv. | 98 |
| En décembre | 96 |
| Durant l'année 1790 ils varièrent de | 95 à 94 |
| En 1791 ils descendent de | 94 à 71 |
| En 1792 ils restent de | 72 à 70 |
| En 1793 de | 51 à 22 |
| En 1794 de | 40 à 20 |

Et cependant on doit remarquer que l'assignat, par décret de la Convention, était devenu la seule monnaie légale, et qu'on devait l'accepter sous peine de mort; mais nul châtiment ne peut, en finance, créer une valeur de crédit à laquelle on n'a pas foi. La valeur des choses et des changes variait en raison de la dépréciation réelle des assignats : la livre sterling valait de 70 à 125 liv., le ducat de 35 à 60; l'once d'Espagne de 250 à 408. Après la grande émission des assignats de 1794 l'or disparut entièrement ou se payait à des prix extrêmes.

Tout se liquidait en assignats : fournitures, armées, fonctionnaires publics et même le dividende de la dette, car cette dette était loin d'être éteinte :

les Assemblées nationale et constituante l'avaient immensément grandie par la suppression des compagnies, des charges, des corporations. L'État s'était emparé de tout, avec l'obligation de tout rembourser : dettes de la caisse d'escompte, assurance, compagnie des Indes, valeur sur laquelle l'agiotage se développait : Fabre d'Églantine, Chabot, ses deux beaux-frères (les banquiers allemands Frey) étaient les grands spéculateurs sur les effets de la compagnie des Indes. L'assignat devenait le signe représentatif pour opérer les liquidations qui n'étaient même pas également accomplies : le Trésor devait acquitter les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, tontines, rentes viagères, dettes de la compagnie des Indes et d'Afrique, etc. Ainsi, tout en ayant la disposition de cette masse énorme d'assignats, la Convention n'avait pas même liquidé le passé; elle allait bien plus loin que Law et les frères Paris. Sous le Régent, les créanciers de l'État avaient volontairement converti leurs titres en actions du système, et par ce moyen la dette de Louis XIV avait été éteinte : sous la Convention, malgré ses violences et ses spoliations, le passé pesait bien lourdement sur l'avenir.

La prodigalité du système des assignats ne suffit

bientôt plus aux besoins extrêmes de la Trésorerie, et la Convention dut recourir au moyen proclamé par l'école économiste du Comité de salut public, avec une facilité désastreuse : « l'emprunt forcé sur les riches. » Un emprunt forcé n'est ni plus ni moins qu'une avanie financière, à la façon de l'Orient : c'est fouiller dans la bourse d'autrui, comme l'ennemi qui impose une contribution de guerre; et quand cet emprunt ne s'applique qu'à une seule classe de personnes, il est plus violent et injuste, surtout moins productif encore. Quels sont les riches dans une société et à quels signes les reconnaître? Un décret de la Convention (15 mai 1793) (date sanglante), quelques jours après l'exécution des fermiers généraux, ordonne : « Qu'il sera fait un emprunt forcé d'un milliard sur les citoyens riches, et les reconnaissances de cet emprunt seront reçues comme comptant pour les acquisitions des biens nationaux. » Ce décret, à plusieurs fins, plaçait les riches dans une catégorie privilégiée d'imposables plus spécialement rançonnés ; ensuite il facilitait la vente des biens nationaux et rendait les riches eux-mêmes complices de la spoliation des propriétés foncières de 1789 à 1792. Toute la préoccupation des révolution-

naires fut incessamment d'avoir le plus de complices possible, afin d'étendre et de nationaliser la responsabilité des faits accomplis; et sur ce point ils réussirent parfaitement. Toutefois ils n'avaient pas réfléchi que plus ils étendaient le système des confiscations, moins il était productif : les propriétés n'ont de valeur qu'en raison de la sécurité de la possession. Une propriété qui peut toujours vous être enlevée n'a pas plus d'importance qu'un meuble : à mesure qu'on confisquait davantage, le prix des domaines nationaux baissait singulièrement.

Deux décrets interprétatifs vinrent ensuite préciser le sens de quelques-unes des dispositions de l'acte précédent sur l'impôt forcé : la richesse ne s'évaluerait pas sur le capital, mais sur le revenu ; l'emprunt serait proportionné à ce revenu, et pour constituer la richesse, le revenu devait s'élever à 10,000 livres pour l'homme marié et à 6,000 livres pour le célibataire, ce qui, au taux des assignats, faisait descendre l'évaluation de la richesse à 2 ou 3 mille livres de revenu.

En même temps la Convention hâtait la vente des biens nationaux. Pour ceux qui mettaient un peu la conscience de côté, ces acquisitions étaient bien ten-

tantes : on avait ces biens à un bon marché fabuleux, en payant par dixième en assignats ; et tout à la fois on amassait de grandes fortunes et l'on faisait acte de bons patriotes. Le possesseur de biens nationaux, devenu l'homme lige de la révolution, lui vendait son âme, par un pacte qui le liait aux confiscations de 1793 : un changement de propriété si considérable rendait toute restauration impossible.

Ces ventes répétées se faisaient par les districts avec une précipitation et des irrégularités indicibles. A Paris surtout, les patriotes du parti Danton, Fabre d'Églantine, le comte de Redern, Saint-Simon, les Allemands Frey, l'ex-capucin Chabot, ceux qu'on appelait les corrompus de la République, achetaient pour des poignées d'assignats les beaux hôtels, les terres, les vieux fiefs : des compagnies s'étaient formées dans ce dessein, sortes de bandes noires, qui ne rêvaient que destruction et morcellement. Dans les provinces c'est une erreur de croire que les paysans, en majorité, achetèrent les biens de leur ancien seigneur pour se les partager avec la joie des pastoureaux du moyen-âge. Ceux qui s'enrichissaient par les dépouilles des émigrés, c'étaient les spéculateurs de baux à fermes, tabellions usuriers,

gens d'affaires, qui convoitaient depuis longues années les champs de blés, les prairies, les vergers du château qu'ils avaient exploités en location. Quelques-uns de ces hommes, honteusement intéressés, dénonçaient leur ancien seigneur pour le dépouiller à leur aise, et puis, une fois propriétaires, ils devenaient plus durs, plus inflexibles envers les manouvriers, les pauvres travailleurs, que les officiers des juridictions seigneuriales. La plupart des membres de la Commune exerçaient la police sur les habitants, et jamais régime n'avait été plus inflexible contre les anciens propriétaires dépossédés : ils croyaient les voir sans cesse rôder dans les vieilles tours comme les spectres des légendes.

Le désordre était immense dans l'administration des domaines de l'État et de la commune. Sous prétexte que les droits féodaux étaient abolis, les braconniers se précipitaient librement, comme des oiseaux de proie, dans les forêts et détruisaient le gibier par couvées : nulle loi répressive contre ce vol. On dépeuplait les taillis, on abattait les vieux arbres pour faire du bois : des mains iconoclastes étaient portées sur les antiques monuments à tourelles. Les huguenots, lors de la réformation, avaient

détruit les églises, les cathédrales vénérables; les révolutionnaires, fils de la même école, brisaient les manoirs, les châteaux du moyen-âge, dont les débris rappellent les gloires du temps passé : de leurs ongles crochus ils grattaient les armoiries, beaux émaux, couronnes de comte et de marquis, nobles insignes qu'ils essayaient d'étouffer sous le fumier de leur ferme agrandie : l'usurier de la commune, le gros fermier, l'économe, devenait le seigneur du château, à ce temps où le cabaret remplaçait l'église et le club des jacobins succédait au monastère.

Ce ravage d'une nouvelle jacquerie ne fut rien comparativement aux pertes irréparables pour l'art et l'histoire : il se fit une invasion de Barbares dans les archives des manoirs ou des bailliages, pour rechercher les anciens titres féodaux et les cartulaires qu'on livrait impitoyablement aux flammes : la Convention l'avait ainsi ordonné avec cet amour de l'art qu'on a célébré dans des histoires destinées aux générations nouvelles où Chaumette, Robespierre, Danton, les massacreurs de septembre, les furies de la guillotine, sont divinisés.

La fortune des émigrés se composait de deux natures de biens : les propriétés foncières vendues et

gaspillées à vil prix, par le domaine et les districts; l'argent monnayé qui se dispersa et disparut à travers les doigts des patriotes, chose, au reste, réparable; mais ce qui ne le sera jamais, c'est la perte des objets d'art, meubles, tableaux précieux qui ornaient les châteaux et ces belles demeures. Que ne donnerait-on pas aujourd'hui pour retrouver ces tapisseries de haute et basse lisse, qui reproduisaient la vie des ancêtres; ces bahuts incrustés d'ivoire, de Louis XIII, ces beaux Boules, de Louis XIV, ces riens charmants, de Louis XV et de Louis XVI, qu'on imite avec tant de peine et qu'on regrette avec tant de douleur? Plus tard les marchands étrangers vinrent enlever à la France ces richesses d'art, celles du moins qui avaient échappé aux flammes du patriotisme de 1792. On donna pour prétexte à tous ces excès : « Qu'il fallait défendre le territoire contre l'invasion, et que tout était légitime pour un si grand but. » Les gentilshommes du vieux régime défendirent aussi la France contre l'invasion à Denain, à Fontenoy, ils ne firent pas tant de fracas et de tempêtes pour témoigner de leur courage! ils ne pillèrent pas, ne brisèrent aucun souvenir; ils ne souillèrent aucune relique du passé : ce courage élégant,

qui se servait chevaleresquement de son épée, gardait sa couleur vive et brillante ; il n'avait pas besoin de guillotine et de massacres pour vaincre l'ennemi.

Depuis 1789, on avait commis tant de violences qu'il en résulta une sorte de terreur générale dans les capitaux ; elle ne permit plus à aucun élément de la fortune publique de se développer. Tout se fit désormais administrativement par deux Comités financiers de la Convention nationale : l'un, qui prenait le titre de bureau de la comptabilité et des assignats, se composait des députés Vidallin, Pelletier, Freciné, Fouché, Français de Nantes, Godefroi, Seveste, Forestier, Dupin (le dénonciateur des fermiers généraux), etc. ; l'autre, sous le titre de Comité des finances, comptait les députés Monot, Cambon, Mallarmé, Gillet, Legendre, Forestier. Mais l'oracle de ce Comité, ce fut Cambon, négociant calviniste, sorte de teneur de livres exact des valeurs patriotiques, qui allait chercher les ressources du Trésor à travers les arrêts du tribunal révolutionnaire.

Sous les ordres du Comité était la Trésorerie nationale, organisée dès l'année 1791 par Condorcet, et qui subsistait, en 1793, dans ses éléments principaux. Les directeurs des recettes étaient, sous la dic-

tature de Robespierre : MM. Savalette et Gaudin; ceux des dépenses, MM. Dutremblai, Devaisne, Delafontaine, noms très-connus qui se trouvent sous l'Empire et la Restauration ; tant il est vrai qu'il est certaines situations immobiles, à travers les révolutions! Les employés se créent dans les bureaux de l'administration, des espèces de chartreuses que les crises du monde politique ne troublent jamais. Ainsi à la tête de l'enregistrement, des forêts et des domaines, sont déjà MM. Bergon, Legrand, Hennet, Moreau, administrateurs intègres et stables, qui n'apercevaient rien que l'exécution de la loi, inventoriant les domaines nationaux confisqués, emménageant les bois et forêts arrachés aux émigrés, avec le même ordre, avec la même paix de conscience, que s'il s'était agi d'une propriété régulièrement transmise par les ancêtres. Ce Comité des finances avait institué un ministre des contributions et des revenus publics, M. Destournelles; un contrôleur des caisses, du nom de Destouches; un caissier de la recette générale, M. Doyen; trois chefs spéciaux pour l'émission et le contrôle des assignats : Grouvelle, Guillot et Mercier, qui gardaient les planches, surveillant le tirage, car les faussaires se multipliaient. Il existait même

une manufacture d'actions de la compagnie des Indes à Charonne. L'assignat embrassait toutes les valeurs; il y en avait de dix mille livres et de cinq sous; ils étaient faits sur papier très-facile à contrefaire, malgré la sinistre légende : *La loi punit de mort le contrefacteur.*

La valeur relative de l'assignat et du numéraire n'était point légalement fixée, et cependant l'hôtel des Monnaies n'avait pas suspendu ses travaux réguliers. Les Comités de salut public et de sûreté générale, les agents de la Commune de Paris, avaient fait une guerre acharnée à tous les objets d'or et d'argent : les visites domiciliaires, les condamnations prononcées par le tribunal révolutionnaire, avaient mis à la disposition des Comités des masses de bijoux, souvent chefs-d'œuvre bizantins ou de la renaissance. Le pillage infâme des églises avait permis à quelques misérables de briser les vases sacrés, les châsses bénites du moyen-âge, même celle de sainte Geneviève; et avec la joie philosophique, brillante dans les yeux, la Convention nationale avait ordonné : « Que ces débris de la superstition seraient envoyés à la Monnaie pour être fondus. » Les récentes conquêtes en Belgique, la pointe militaire en Hollande,

en Allemagne, avaient mis également à la disposition des Comités des masses de monnaies étrangères, aussitôt envoyées à la fonte de l'hôtel de Paris, où se trouvaient d'habiles essayeurs et affineurs, la plupart Juifs ou Suisses. On s'étonne de la précision et de l'exactitude apportées dans la fixation du titre d'or et des alliages par des essayeurs israélites ou protestants de Genève : le titre de l'or déterminé par le chiffre de 1,000, sert de base et de point de départ, pour fixer la pureté des monnaies,

| | | |
|---|---|---|
| Le sequin de Venise doit représenter | 996 | d'or pur. |
| Le sequin de Gênes............. | 995 | — |
| Le sequin de Florence au lis...... | 994 | — |
| Le ducat d'Autriche............. | 984 | — |
| Le ducat à aigle éployée de Russie. | 973 | — |
| La guinée d'Angleterre.......... | 915 | — |
| La pistole d'Espagne............ | 909 | — |
| Vaisselle d'or au coin de Paris.... | 906 | — |
| Le louis d'or de 24 et de 48 fr. avant 1726........................ | 904 | — |
| Depuis 1785..................... | 902 | — |
| Quadruple d'Espagne depuis 1772. | 893 | — |
| Pagode des Indes................ | 809 | — |

Florins du Palatinat............. 767 —

Bijoux d'or marqués aux trois poinçons de Paris...................... 750 —

Après un essai accompli sur de très-larges bases par l'ordre du Comité des finances, le titre des monnaies fut fixé avec une certaine précision et une incontestable honnêteté. Le creuset ne tarissait pas : le balancier allait nuit et jour; on fondait vaisselle et bijoux, et par un phénomène fréquent dans les crises publiques, plus on jetait du numéraire en circulation, plus vite il disparaissait; la peur le faisait cacher dans les forêts, au fond des caves. L'émigration considérable emportait les pièces les plus faciles : la vue d'un louis d'or excitait la convoitise de tous, même des geôliers et des conventionnels, comme celle d'un talisman enchanté. Ensuite certaines opérations avec l'étranger ne pouvaient se traiter qu'en numéraire métallique : le Comité de salut public achetait des farines aux États-Unis d'Amérique, des chevaux en Suisse, du fer et du bois à la Suède ; le commerce que faisaient les neutres ne pouvait être soldé qu'en argent ou en or, ce qui nécessitait une circulation active de numéraire. Les assignats n'ayant pas de

cours régulier à l'étranger donnaient au change des écarts fabuleux, jusqu'à 300 p. 1.

Jamais la vente des biens nationaux n'avait été plus active : la Convention en vint à ce point d'ordonner la mise en adjudication de Saint-Cloud, Compiègne, Saint-Germain, Fontainebleau, de la Muette, du bois de Boulogne, Rambouillet, pour être défrichés : tous les pouvoirs révolutionnaires aiment à morceler les terres et à ravager : Versailles fut réservé pour une destination d'utilité publique. Dans toutes les mesures prises par les autorités de la République française, les Tuileries et Versailles furent toujours exceptés de la vente ou du défrichement, comme s'il y avait au fond de ces âmes la pensée définitive d'une opulente dictature ou d'une souveraineté nouvelle qui aspirait à royalement s'abriter ! Les plus austères disaient : « qu'il fallait de l'éclat au pouvoir républicain. » Et comme le pouvoir se résumait en eux, ils rêvaient, pour un temps rapproché, une grandeur particulière, une destinée de repos et de richesse, à laquelle tous les pouvoirs tendent, quelle que soit leur origine.

Avec la loi de Salut public, partout proclamée, il n'y avait plus aucune transaction libre, ni commerce

indépendant, car tout devait céder devant la nécessité : vendre les domaines nationaux, émettre des assignats, telles étaient les sources uniques du revenu de l'État, à chaque instant menacées de se tarir ! La terreur seule pouvait maintenir quelques transactions fébriles entre l'État et les particuliers pour satisfaire aux nécessités publiques qui sont de tous les temps et de tous les régimes. On doit s'étonner qu'à cette époque où tout, en définitive, pouvait se solder par un caprice de guillotine, il pût se trouver encore des esprits assez hardis pour négocier paisiblement comme aux époques calmes, quand surtout le crédit de l'Europe nous était fermé par la guerre !

---

# SITUATION DU CRÉDIT EN EUROPE

## A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

—

### SUBSIDES ACCORDÉS PAR M. PITT.

La Révolution française, en déclarant une guerre violente, acharnée à l'Europe, la trouvait dans une mauvaise situation financière. Nulle part, excepté en Angleterre et en Hollande, il n'existait un système sérieux et satisfaisant de crédit public : les souverains, qu'ils fussent empereurs, rois, électeurs ou margraves, réunissaient avec peine un trésor héréditaire qui servait aux besoins de l'État; et quand l'impôt, les revenus particuliers des mines, forêts, fiefs, propriétés domaniales ne pouvaient suffire aux besoins publics, ils recouraient à l'emprunt auprès des banques établies à Hambourg, Amsterdam, Gênes, Venise, Genève, Bâle. Les négociations d'emprunts se faisaient à des taux convenus et quelquefois sur gage et nantissement réel, comme un contrat entre particuliers.

Les deux gouvernements de l'Europe qui entraient immédiatement en guerre contre la France républicaine, c'est-à-dire la Prusse et l'Autriche, étaient également dans une mauvaise situation financière : il ne faut jamais le perdre de vue dans l'histoire des guerres de 1792 à 1794.

En Prusse, le vieux roi Frédéric I^er^, le créateur de cette monarchie, avait amassé un trésor considérable; prince tout économe, il entassait thalers sur florins, ducats et frédérics d'or; mais les guerres qu'avait eu à soutenir Frédéric II pendant une bonne moitié du XVIII^e^ siècle, avaient fortement obéré ce trésor, et en 1792 son successeur était partout à chercher des ressources financières pour commencer la guerre en Champagne.

La Prusse est un pays d'un très-pauvre territoire; il faut en excepter la Silésie, une partie des acquisitions récentes des Margraviats et de la Pologne, fertiles en blé. Le roi avait trouvé des ressources dans les sécularisations des terres ecclésiastiques (idée protestante); il avait ainsi considérablement augmenté les revenus de la couronne; l'économie était recommandée dans toutes les parties du service public. Néanmoins malgré la parcimonie de l'admi-

nistration, la simplicité puritaine des troupes, il était reconnu que le cabinet de Berlin ne pouvait suivre longtemps une grande guerre, car tout système d'impôts trop lourds lui était impossible. Les électeurs de Brandebourg avaient historiquement reçu des subsides de toute main : or la situation bien étudiée et bien comprise de la Prusse était celle-ci : le cabinet de Berlin accepterait toute grosse indemnité d'argent, car elle en avait besoin pour commencer les hostilités, et ces hostilités elles-mêmes ne se poursuivraient pas si la Prusse trouvait une suffisante indemnité de la part de l'ennemi, République ou Dictature établie en France.

L'Autriche plus riche en territoire, avec des revenus plus féconds, avait été jetée par Joseph II surtout dans de grandes aventures. La guerre contre la Turquie (1791) lui avait coûté fort cher en lui imposant un état militaire bien au-delà de ses revenus (ce qui est une cause permanente de faiblesse pour l'Autriche) : à cette dette il fallait ajouter les frais très-considérables de la récente expédition des Autrichiens dans les Pays-Bas pour réprimer les troubles de cette province et du Brabant catholique. Joseph II avait suivi les mêmes errements que la Prusse pour se

créer des ressources : bien que prince catholique et chef du Saint-Empire romain, il avait sécularisé une grande partie des biens ecclésiastiques de ses États : abbayes, simples monastères ou chapelles. Cette violation du droit antique de propriété conseillée depuis longtemps par l'école économiste, n'avait procuré que des ressources incertaines : il fallut recourir en Autriche et généralement en Allemagne, pays calme et sérieux, à un bon système d'emprunt sur hypothèque (devenu ensuite le crédit foncier), c'est-à-dire à un papier courant qui avait pour gage des terres du domaine ou des particuliers, portant intérêt progressif à raison des délais de remboursement.

Au moyen de ces gages et de la cession exceptionnelle des revenus, mines, salines, douane, domaine, l'Autriche put emprunter à des capitalistes nationaux ou banques étrangères. Ces sortes de transactions particulières avec les établissements financiers de Hambourg, Amsterdam, Gênes ou Bâle, se faisaient sans concurrence ni publicité : le cabinet de Vienne envoyait un agent spécial auprès des banques, et il négociait avec elles de gré à gré quant à la fixation de l'intérêt, l'époque du remboursement et le gage.

Ces sortes d'emprunts en banque pour les monarchies de l'Europe étaient fort restreintes; je ne trouve pas que pour la Prusse il se soit émis au-delà de 5 millions de thalers à la fois et pour l'Autriche plus de 30 millions de florins : le plus considérable de ces emprunts fut négocié à Augsbourg et à Londres à 6 p. 100 avec commission. Dans ces sortes de prêts, les Hollandais se montraient les plus faciles pour le taux et l'intérêt : en bourse d'Amsterdam on trouvait de l'argent à 4 p. 100. Mais en présence d'une guerre aussi formidable que celle que déclarait la République française à tous les trônes du monde, il fallait d'autres ressources que des emprunts limités : il fallait comprendre et embrasser les principes du crédit sur de plus larges bases; l'Angleterre allait devenir la source et le principe de tout crédit public.

C'était une science qui se formulait peu à peu que celle-là ; on se débarrassait des anciennes routines sur les emprunts restreints dans les limites de chaque famille de peuples et conclus de manière à n'être plus qu'un contrat de prêt sur gage. Ce n'est pas dire que l'institution d'un véritable crédit n'eût pas été plusieurs fois tentée au XVIII^e^ siècle : Law et M. de Ca-

lonne en avaient essayé l'application sur des bases considérables : leurs idées n'avaient pas été comprises dans ce qu'elles avaient de pratique et de sérieux, ou bien elles avaient été poussées à outrance; longtemps après on les considérait avec un dédain ignorant et trop entiché du passé.

Je reviens sur les véritables caractères du système de Law et de M. de Calonne, parce que je les crois les véritables instituteurs d'un crédit d'État; l'un, parce qu'il avait appelé toutes les fortunes particulières à concourir à la fortune publique; l'autre, parce qu'il avait compris toute la puissance de la circulation. M. de Calonne, admirable administrateur, avait beaucoup dépensé dans les travaux publics et les grandes entreprises : plus la dette d'un pays s'étendait et se fractionnait, plus le crédit devait se consolider et se fortifier : la dette, selon Law, n'était qu'un vaste moyen de circulation, et l'impôt une pompe qui aspirait et rendait le revenu dans un but d'utilité générale. C'est pour compléter cette pensée qu'il voulait placer tous les capitaux des compagnies, des entreprises dans les mains de l'État, et les échanger contre des billets au porteur, de manière à mobiliser tous les capitaux, même les terres.

On devait à M. de Calonne la très-ingénieuse combinaison d'un système d'emprunt destiné aux travaux publics à Paris et dans les provinces, l'organisation d'une caisse d'escompte (banque de circulation) et l'amortissement annuel par dixième (de 1787 à 1797), amortissement trop rapide pour être efficace et exactement accompli; on lui devait encore l'établissement d'une Bourse régulière et des agents de change pour la constatation légale du cours des effets publics. Avant la convocation des États-Généraux on jouait beaucoup à la Bourse de Paris, et les deux spéculateurs les plus acharnés furent les abbés d'Espagnac et Talleyrand, tous deux amis de M. de Calonne, associés à son système de manière à aider ses combinaisons de crédit et de jeu sur la rente. Le contrôleur-général entra si avant dans les mouvements de la Bourse, qu'il fit concourir les fonds de la caisse d'escompte, des compagnies des Indes et d'Afrique, même les revenus du Trésor au développement du crédit public; il inventa *le report.* Aussi les emprunts se firent-ils sans effort à des taux inespérés, à 4 p. 100 au pair (1785-1787).

Cette opération, très-simple et si utile à l'État, fut dénoncée à l'Assemblée des notables par le parti des

médiocrités dirigé par M. de Lafayette : c'était pourtant M. de Lafayette et ses amis qui par la guerre d'Amérique avaient creusé le déficit (1) en nécessitant une dépense de plus de huit cent millions de livres : il est toujours en politique un parti d'opposants qui mène un État à sa ruine sous prétexte d'économie. C'est pour éviter la liquidation d'un déficit annuel de 98 millions que la Révolution française dévora 9 millards : ce qui faisait dire à Rivarol que les économes ruineraient la France, et que les partisans de la vie à bon marché la feraient mourir de faim.

La Révolution s'avançait avec ses principes et ses violences : un vide immense se fit dans les revenus; nul privilége ne fut respecté; nul droit acquis ne demeura intact; l'époque qui alors s'ouvrait fut marquée d'un caractère étrange dans l'histoire : elle présenta le phénomène d'une nation puissante telle que la France, maîtresse de 3 milliards de biens du clergé, d'une confiscation sur les émigrés de plus de 5 milliards, et cependant en pleine ruine, obligée de recourir aux mesures violentes par ses besoins impératifs, et enfin forcée à trois banqueroutes pour se

(1) Voir *mon Louis XVI.*

liquider : 1° celle des assignats ; 2° celle des mandats territoriaux ; 3° celle du tiers consolidé, réduction forcée de la rente avec un remboursement fictif ; sans compter l'immense arriéré qui n'a été définitivement acquitté que sous la Restauration ; tandis que dans cette même période l'Angleterre, sans autre élément que le crédit public, emprunta près de 250 millions de liv. sterlings (6 millards de francs) et cela presque sans efforts, sans compromettre les éléments de la prospérité publique.

La cause de cette différence dans les ressources de deux grands États venait de la magie de ce mot *crédit public ;* or, le crédit résulte moins de la valeur réelle et suffisante des garanties offertes par un pays, que de la moralité financière du débiteur : tout payer est le meilleur moyen de facilement emprunter ; le crédit résulte de l'exact acquittement des intérêts de la dette, et par conséquent de la suffisance du revenu. Il était passé dans les habitudes des journaux de la Révolution d'annoncer chaque jour la décadence et la banqueroute de l'Angleterre, assertion puérile. L'Angleterre demeura forte et riche, parce qu'elle eut pour elle le puissant concours du crédit et la confiance de l'aristocratie européenne, force conservatrice et im-

mense : elle eut le soin d'élever le revenu de manière à faire face aux dividendes stipulés; elle paya toujours à bureau ouvert ses billets de l'Échiquier et ses intérêts de la dette : il n'y eut jamais un jour de retard, ni un doute sur la solvabilité. De cette manière elle put indéfiniment accomplir ses emprunts. Le patriotisme des Anglais ne s'en inquiéta dans aucune période de l'histoire de la grande guerre contre la Révolution. Jamais la richesse de l'Angleterre ne se développa plus largement.

Les engagements de l'Angleterre étaient de deux natures lorsqu'elle entreprit, au mois de février 1793, sa guerre vigoureuse contre la Révolution française : M. Pitt ne s'était pas dissimulé que des hostilités sur une si vaste échelle allaient imposer des sacrifices immenses; il n'avait jamais cru à la solution prochaine d'une telle lutte, qui ne devait finir que par la chute d'un des deux adversaires. Mais entre toutes les qualités de son génie, M. Pitt avait surtout la persévérance, la ténacité avec le calme d'examen, la vigueur de résolution, l'esprit de sacrifice, vertus de l'aristocratie. La force, la puissance d'un gouvernement concentré dans un petit nombre de familles résultent de la tradition et de la responsabilité histo-

rique dans chaque foyer ; la démocratie, géant capricieux, frappe dur et vite, puis s'affaiblit et s'use dans ses excès ; l'aristocratie, patiente et forte, ne se décourage jamais. L'Angleterre devait doubler ses flottes, les augmenter de trente à quarante mille matelots, grandir son armée de terre. Ces conditions de la guerre devaient imposer d'incessants appels au crédit, et M. Pitt n'y manqua jamais avec un courage persévérant digne d'admiration.

La seconde partie des engagements de l'Angleterre avait été contractée envers les gouvernements étrangers qui allaient prendre part aux hostilités contre la Révolution française. Il était impossible à la Grande-Bretagne de faire seule une guerre continentale ; il lui fallait des auxiliaires, des baïonnettes, comme on le dit dans les termes des conventions militaires : les nations continentales, par une situation opposée, avaient des soldats, peu de crédit : l'Autriche était obérée par ses trois dernières campagnes contre la Pologne, la Turquie et les Pays-Bas, tandis que l'absurde libéralisme de Joseph II l'avait ruinée. La Prusse, si pauvre par elle-même, et toujours besogneuse dans chacune de ses démarches, ne voulait, ne pouvait faire une longue guerre qu'à l'aide de

subsides payés régulièrement : elle offrait des soldats, une belle organisation militaire, mais qui ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide d'un prêt pécuniaire de la Grande-Bretagne. Il en était de même de toute l'Allemagne liée par sa constitution fédérative. Le système des vieux reîtres et lansquenets ne s'était pas modifié depuis le XVI[e] siècle ; les princes vendaient leurs soldats.

Aussi, presque au début de la guerre de 1793, toutes les puissances s'étaient adressées à l'Angleterre afin d'obtenir des subsides, comme une chose simple et traditionnelle. La Grande-Bretagne, depuis l'avénement de la maison de Hanovre, s'était créé une souveraineté financière sur le continent qui lui donnait la première place dans les coalitions européennes ; comme elle ne pouvait pas jeter beaucoup de troupes anglaises dans les rangs d'une coalition, elle devait en acheter pour les faire agir selon les nécessités de sa politique. Puissance toute maritime, nouvelle Venise, elle avait ses Esclavons.

Le caractère essentiellement financier de la politique anglaise se révélait par la forme même de son administration ; le ministre dirigeant le cabinet prenait le titre de premier lord de la Trésorerie. A l'é-

poque de la Révolution française, cette haute position dans le conseil était occupée par l'illustre fils de lord Chatam, William Pitt. Quelques études ont été faites sur Pitt, considéré comme homme politique, aucune ne s'est spécialement occupée de William Pitt au point de vue financier, admirable côté, où son génie se révèle merveilleusement.

M. Pitt surtout comprit la nature et la durée de la guerre qui commençait sur une si vaste échelle. Il faut rendre cette justice au peuple anglais, que lorsqu'il croit une guerre dans les intérêts de la nation, il n'hésite jamais à s'imposer toute sorte de sacrifices; l'esprit public s'exalte et grandit quelquefois même dans les revers. Aucune étroite considération ne détourna M. Pitt du puissant devoir qu'il s'était imposé.

Le budget de dépenses de 1793 allait nécessairement se composer de plusieurs chapitres extraordinaires : 1° Augmentation de la marine et de l'armée de terre; 2° subsides accordés aux cabinets du continent qui promettaient de s'associer par un contingent de troupes à la guerre entreprise par la Grande-Bretagne. Les ambassadeurs ou ministres anglais à Berlin, à Vienne et dans les diverses cours secondaires

de l'Allemagne ouvrirent des négociations sérieuses à cet effet, négociations traditionnelles, car l'avénement de la maison de Hanovre avait imprimé un caractère germanique à la politique anglaise. Ce qu'elle avait accordé de subsides depuis le règne de Louis XIV était déjà considérable : 150,000 liv. à la Hesse, pour la guerre de succession ; 400,000 liv. à la Prusse pour la campagne de 1745 contre Louis XV (1) ; et quand l'insurrection des colonies américaines fit éclater la guerre contre la France, le cabinet de Saint-James offrit 2,000,000 de liv. à Frédéric II pour l'engager à intervenir contre Louis XVI, par une diversion militaire sur le continent ; elle proposait à l'Autriche 3,000,000 de liv. si elle avait voulu briser les stipulations de l'alliance de 1756.

Tel est l'esprit public en Angleterre, que rien n'est plus facile au premier lord de la Trésorerie que de porter au budget des chapitres extraordinaires, dès que la dépense est jugée utile et nationale ; jamais le parlement n'a refusé de les voter. La seule difficulté sérieuse est de préparer les voies et moyens et de créer des ressources pour équilibrer le budget. C'est toujours dans ces sortes d'opérations que le génie du

(1) Voir *mon Louis XV*.

premier lord de la Trésorerie se révèle : on attache en Angleterre la même importance à un bon plan financier qu'à un grand système de diplomatie ; les finances paraissent la source de toute force publique. La dépense n'arrête jamais un ministre lorsqu'on sait les moyens d'y pourvoir, et c'est ici que l'opposition attendait M. Pitt.

Lorsque M. Pitt accepta la direction des affaires avec le titre suprême de premier lord de la Trésorerie, il avait 23 ans (1er juillet 1782). L'Angleterre au point de vue financier était dans une situation très-obérée : on venait de traverser la guerre d'Amérique qui avait nécessité des sacrifices immenses. Jamais politique n'avait été plus coûteuse, non-seulement à cause des armements considérables qu'elle avait imposés, mais encore par suite des subsides répandus sur le continent pour balancer les alliances de la France. Le revenu était considérablement affaibli par les entraves que la guerre avait mises au commerce avec les colonies.

Profondément pénétré du sentiment de ses devoirs et de la grandeur de sa tâche, M. Pitt n'hésita pas de se jeter dans des voies nouvelles : il demanda

au crédit des sacrifices capables d'effrayer les esprits vulgaires, et que la petite opposition lui refusait.

La banque fondée après la révolution de 1688 (le premier statut est de 1692) avait été autorisée à émettre des billets au porteur jusqu'à concurrence de 5,000,000 de liv. à condition que les porteurs seraient admis en tout temps à se présenter pour le remboursement sans qu'il pût jamais être refusé. Un des premiers actes de M. Pitt fut d'étendre la limite des billets au porteur que la banque pouvait jeter dans la circulation, et par ce moyen il grandit les opérations que la Trésorerie pouvait faire avec cette banque, sans recourir à l'emprunt en fonds consolidés toujours plus difficile.

A cet effet M. Pitt demanda au parlement un vote de confiance de 30,000,000 en bons de l'Échiquier à des échéances de trois, six, neuf mois, un an, avec intérêts balancés et proportionnels; ces billets de l'Échiquier furent considérés comme de faciles placements par les capitalistes de l'Angleterre ou de l'Europe, et par la banque surtout qui y trouvait l'avantage sérieux d'un prêt à intérêt qui grossissait le dividende semestriel de ses actionnaires. Le danger de

ce système était de trop étendre l'émission des billets au porteur, de telle sorte que le public alarmé pourrait demander en foule le remboursement en espèces; ce qui plusieurs fois s'était produit dans l'histoire du crédit public en Angleterre.

Dans la pensée d'éviter cette crise, M. Pitt, à côté de ce système d'émission facile des billets de l'Échiquier, se fit autoriser par le parlement à négocier la vente d'une certaine masse de consolidés correspondant à la dette mobile, ce qui permettait de l'amortir par la négociation d'un emprunt. A cette occasion M. Pitt voulut donner à ces emprunts en rente une garantie de plus. Jusqu'ici ils s'étaient accomplis d'une façon un peu arbitraire : la Trésorerie traitait directement avec les grandes maisons de banque à Londres, Amsterdam, Hambourg, Gênes et Bâle pour la négociation d'une certaine somme de consolidés; M. Pitt renonça spontanément à cette forme. Désormais tout emprunt dut être fait avec concurrence et publicité ; toute personne pouvait être admise à soumissionner l'emprunt, moyennant la garantie d'un versement préalable. M. Pitt savait bien que tout cela n'était qu'une forme et qu'en définitive l'emprut tomberait toujours aux mains de certaines maisons européennes.

Il fallait stimuler l'esprit national en l'associant aux opérations du crédit de l'État.

La moyenne du taux des emprunts en consolidés, de 1782 à 1795, fut de 62 en 3 p. 100 et 89 à 95 en 5 p. 100; prix de vente très-élevé, si l'on se reporte au temps, aux circonstances, aux périls immenses de la situation. Cette haute confiance vint non-seulement de la force persévérante de l'aristocratie anglaise dans une cause nationale, mais encore de l'application nouvelle et sur la plus large base, du système d'amortissement accepté avec une sorte d'enthousiasme comme une haute garantie. L'amortissement de la dette n'était pas une création spontanée, sortie tout à coup du cerveau de M. Pitt; il avait été appliqué comme une active machine d'extinction de la dette par les banques d'Amsterdam, de Gênes et de Hambourg depuis le XVI^e^ siècle. A bien considérer même la constitution des rentes viagères, forme si commune, si populaire sous la vieille monarchie, ne formait-elle pas un système d'amortissement le plus facile, le plus naturel, l'extinction de la dette avec la vie du prêteur?

La nouveauté de l'idée de M. Pitt se résuma dans la spécialité de l'amortissement, c'est-à-dire qu'à tout

emprunt nouveau fut attaché un fonds d'amortissement particulier de 1 p. 100 qui, par un calcul ingénieux, devait éteindre la dette dans l'espace de trente-trois ans : ainsi à l'emprunt de 5,000,000 de liv. sterl. de 1787, fut joint un fonds d'amortissement de 50,000 liv. qui devait agir par l'intérêt composé. Les calculs de M. Pitt étaient très-séduisants, mais nécessairement exagérés. Il est si rare qu'un État ne touche pas, tôt ou tard, pour ses besoins particuliers, au fonds destiné à amortir sa dette ! Il est si commode, si rationnel, si tentant de disposer d'un fonds qu'on a sous sa main et qui vous dispense de faire un nouvel appel au crédit ou à l'impôt ! On verra plus tard que l'Angleterre destina les consolidés amortis aux besoins nouveaux de la Trésorerie.

L'esprit public dans cette crise nationale était parvenu en Angleterre à ce haut perfectionnement qui ne recule jamais devant les sacrifices, quand la nécessité pour le pays en est profondément sentie. M. Pitt put dès lors, sans crainte, aborder librement la question de l'impôt. En France, comme dans tous les pays à l'imagination vive, ardente, un contrôleur-général de l'ancien régime empruntait souvent sans songer aux voies et moyens qui sont la sécurité même de

l'emprunt; il craignait de compromettre sa popularité en chargeant trop les masses de nouveaux impôts.

En Angleterre les choses se passent plus froidement : si les dépenses jugées nécessaires appellent un emprunt, le parlement le vote; si l'emprunt à son tour exige un accroissement d'impôt, le chancelier de l'Échiquier n'hésite pas à le proposer au nom de la couronne; tout ce qu'on exige du ministre, c'est un travail parfaitement étudié sur les moyens faciles d'assurer tous les services.

Les budgets de M. Pitt pour les années de 1789 à 1792, divisent les voies et moyens en trois catégories : l'emprunt d'abord qui forme l'appoint nécessaire à l'insuffisance des revenus, puis les taxes ordinaires et extraordinaires. L'impôt s'accrut de la taxe sur les portes et fenêtres et d'un autre impôt, qui pour la première fois parut dans le budget : la taxe sur le revenu; c'est-à-dire qu'indépendamment des objets imposés, on évaluait le revenu de chacun à partir d'un certain taux, et la part de contribution était fixée sur ce revenu même. L'aristocratie spécialement frappée par cet impôt, ne fit entendre aucun murmure, car c'était sa cause qu'elle allait défendre;

le revenu présumé de cette taxe, évalué à 8,000,000 de liv., fut destiné à servir l'intérêt des emprunts.

Les taxes indirectes furent soumises à d'autres modifications, et c'est ici où parut le génie hardi de M. Pitt : un esprit vulgaire n'eût trouvé qu'un moyen de grandir le revenu, c'était l'augmentation des taxes indirectes. M. Pitt marcha vers d'autres idées : l'abaissement de droit sur les objets de consommation a pour résultat nécessaire l'extension de la consommation elle-même ; le peuple en profite et paie moins en absorbant plus. Puis quand le droit est faible il est plus facilement acquitté, et l'on est moins tenté de s'en affranchir ; la contrebande qui n'a plus de profit se restreint ; elle s'efface même ; les hommes pratiques en Angleterre avaient observé qu'il n'y avait de contrebande que pour les objets prohibés ou pour ceux dont le droit s'élevait au-dessus de 20 p. 100.

Le budget du chancelier proposa hardiment et sans hésitation l'abaissement des taxes sur le cidre et les liqueurs spiritueuses. Le parlement adopta ce système qui échoua tout d'abord ; le budget fut en déficit ; mais un an ne s'était pas écoulé que l'accise vit doubler ses produits. Au reste, une tentative de

large diminution dans le tarif des douanes avait été faite pour l'introduction des vins, spiritueux, soieries, dans le traité de commerce conclu en 1784 avec la France, et comme réciprocité de la diminution des droits sur les produits manufacturés de la Grande-Bretagne en France. Cet essai avait réussi, et déjà s'élevait l'école des libres échangistes qui prêchait l'abolition de toute barrière dans le commerce des nations.

En 1793 le budget avait été soldé par un excédant de recette de 900,000 liv. que M. Pitt avait appliqué tout entier à l'amortissement de l'emprunt contracté en 1787 de 5,000,000 de consolidés, et destinés à la guerre de Hollande pour le rétablissement du Stathoudérat, en faveur de la maison d'Orange. A cette occasion, l'Angleterre avait payé un subside de 1,500,000 liv. sterl. à la Prusse, en échange d'un corps de 40 mille hommes, et un autre subside de 500,000 liv. au grand-duc de Hesse, pour un corps de 5 mille soldats pris au service de l'Angleterre dans cette campagne. L'emprunt de 1787 suffit à tout; mais la guerre qui éclatait tout à coup contre la Révolution française, avait bien d'autres proportions et la Grande-Bretagne s'y était jetée résolu-

ment : le chiffre des matelots fut porté à 70 mille hommes et celui des troupes de terre à 85 mille, sans compter l'armée de la compagnie des Indes qui avait son budget particulier.

Ce n'était pas tous les sacrifices que la guerre allait imposer : l'Angleterre s'engageait, je le répète, dans un vaste système de subsides à fournir aux puissances qui successivement entreraient en lutte avec la France ; et ici toute l'habileté de M. Pitt se révéla dans les stipulations successives avec la Prusse, l'Autriche, l'Allemagne, la Sardaigne, Naples, la Suède : chaque traité négocié stipulait comme réciprocité la libre entrée des marchandises anglaises, de sorte que ce que le cabinet dépensait en subsides revenait tout profit au commerce.

Dans cette première année de la coalition (1793), M. Pitt agit avec les propres ressources de son budget, sans avoir recours à un emprunt en consolidés. Le parlement autorisa l'émission de 10,000,000 de liv. en bons de l'Échiquier : la banque fit toutes les avances sur le dépôt de ces bons avec cette condition seulement que le privilége de la banque serait prolongé. La compagnie des Indes fit également un prêt de 2,000,000 de liv. en stipulant une plus grande

liberté dans l'élection de ses membres et son gouvernement particulier.

M. Pitt réservait l'emprunt en consolidés pour les nécessités extérieures de la guerre, et rien de plus facile que ces emprunts en Angleterre. Alors se développa toute la grandeur de ce système financier en présence des efforts impuissants de la Révolution française qui avec ses ressources immenses ne pouvait réaliser les nécessités d'un budget régulier.

---

# LES NOUVEAUX FINANCIERS DE LA RÉVOLUTION.

## LES AGIOTEURS.

LES ABBÉS TALLEYRAND, D'ESPAGNAC. — BAZIRE. — DELAUNAY D'ANGERS. — CHABOT. — FREYRE. — FABRE D'ÉGLANTINE. — LE PARTI DANTON ET DE LA COMMUNE AU POINT DE VUE DE LA CORRUPTION FINANCIÈRE.

La prétention de chaque système et de chaque époque est de faire mieux, d'agir avec plus de pureté, plus de dignité que les temps passés. La Révolution française avait déclaré qu'elle avait à jamais banni les agioteurs, les financiers, sangsues du peuple: ainsi le disaient ses chauds admirateurs. Hélas! dans cette réformation de prétendus abus, les mêmes vices se montrèrent plus hideux, parce qu'ils étaient plus mal portés en carmagnole qu'avec l'habit brodé d'or des fermiers généraux: l'agiotage se développa avec d'autant plus de frénésie qu'il y eut plus de valeurs livrées à la spéculation.

Nous retrouvons d'abord en 1791 l'abbé de Talleyrand, alors évêque d'Autun, prélat constitutionnel, fort lié avec tout le parti Danton et ayant secoué bientôt sa robe de prêtre : pour l'abbé de Périgord, l'ami de M. de Calonne, le jeu était une véritable frénésie ; il spéculait toujours et partout sur les valeurs de la caisse d'escompte, sur les assignats, sur les actions de la compagnie des Indes et de la banque de Saint-Charles dirigée par Cabarus, les deux valeurs sur lesquelles alors il se faisait le plus d'affaires de Bourse.

L'abbé d'Espagnac, son ami, spéculateur sur les fonds publics, se jeta ensuite dans les fournitures où nous le retrouverons bientôt. M. de Talleyrand et l'abbé d'Espagnac étaient devenus pour ainsi dire les hommes d'affaires et d'argent du parti Danton, révolutionnaire fort immoral qui prenait de toute main, car la Révolution pouvait être un moyen de fortune. Toutefois, M. de Talleyrand qui n'aimait pas les responsabilités sanglantes et les nuages trop noirs, avait pris le parti de se réfugier en Angleterre avec une mission diplomatique ; il y agiota encore jusqu'à ce qu'il eût fondé sa maison de commerce aux États-Unis où il se réfugia ensuite vers la fin de

1792 : l'abbé d'Espagnac qui n'eut pas le même bonheur, se trouva très-compromis comme fournisseur de l'armée de Belgique et du Piémont; traduit au tribunal révolutionnaire, nous le verrons périr sur l'échafaud après une la dénonciation du Comité de salut public.

Bazire, né à Dijon, fils d'un négociant longtemps commis aux archives des États de Bourgogne, avait été nommé député à l'Assemblée législative, puis à la Convention où il se plaça tout à fait à la suite du parti Danton : ce fut un des grands agioteurs du temps sur les assignats et spécialement sur les actions de la compagnie des Indes; il n'avait pas trente ans lorsqu'il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort comme fripon, agioteur et faussaire.

Chabot, son collègue, d'origine de Rouergue, d'un esprit vif, ingénieux, avait embrassé la profession religieuse dans l'ordre sévère des capucins; à l'époque de la Révolution il jeta le froc aux orties et vint à Paris dans cette fange sanglante des gens d'affaires maîtres des clubs; Chabot aimait beaucoup l'argent et les hommes qui pouvaient lui en faire gagner. En 1791, je le rappelle, à Paris, étaient accourus une

multitude de juifs, protestants, faiseurs d'affaires et banquiers, venus de Genève, de Neufchâtel, de Bâle et de l'Allemagne, de Berlin, de Vienne, de Francfort, dans la vue de réaliser quelques bonnes opérations, et il n'en manquait pas alors. Parmi ces étrangers on désignait comme d'habiles spéculateurs deux frères nés à Vienne, appartenant à des familles de banque autrichienne, du nom de Freyre ; ils avaient gagné dans l'espace d'une année près de 18 millions en numéraire par le simple agiotage sur les assignats, les actions de la compagnie des Indes et de la banque de Saint-Charles.

Possesseurs de cette fortune considérable, les frères Freyre cherchèrent le moyen de la conserver en s'associant quelques-uns des membres de la Montagne : le parti Danton leur fut signalé comme le plus sensualiste et le plus corrompu. Autour de cette fortune des frères Freyre se groupèrent bientôt Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Chabot, Bazire, tous avides d'argent et des jouissances que la fortune peut procurer. Les frères Freyre demeuraient dans un bel hôtel, place Vendôme, et tous les soirs il y avait soupé de Montagnards de la Convention et de la Commune. L'intimité s'établit si bien que pour

en cimenter les liens, les frères Freyre donnèrent leur sœur en mariage à l'ex-capucin Chabot; le mariage fut célébré à la façon des Hébertistes et de Chaumette : on para un autel antique de guirlandes de roses et de petits Amours comme sur les devises de bonbons : l'ex-capucin et mademoiselle Freyre portant des couronnes de fleurs sur leur tête s'approchèrent de l'autel et se pressèrent la main en signe du mariage. Les deux frères Freyre banquiers prirent donc une importance dans le parti Montagnard en continuant de spéculer au profit de tous. Par le moyen de Bazire, de Chabot ils savaient tout ce qui se passait dans les Comités, et en conséquence ils pouvaient ainsi régler leur agiotage. Bazire et Chabot étaient au mieux avec Danton et Camille Desmoulins, qui aimaient les louis d'or et les tables excellentes : sauf quelques fanatiques convaincus, les hommes de la Révolution n'étaient que des sensualistes cherchant à jouir vite, et pour arriver à leur but ils osaient toutes les violences!

Mais les instruments les plus actifs des deux banquiers Freyre furent Fabre d'Églantine et Delaunay d'Angers : Fabre jeune poëte né à Carcassonne, lauréat des jeux floraux, avait joint l'églantine à son

nom en souvenir du prix qu'il avait remporté : Fabre d'abord comédien, fort dissipé et sans argent, était venu à Paris après quelques succès de théâtre et comme tous ces jeunes hommes de province, accablé de dettes, il s'était associé à Danton, à Lacroix, à Camille Desmoulins dans ces ivresses de rues, dans ces victoires de carrefours; pendaisons, massacres couronnés par le 10 août. Fabre d'Églantine était l'auteur de l'almanach républicain avec ses enjolivements agricoles et pastoraux; il venait de formuler la loi du *maximum*, toujours dans l'intérêt des spéculations commerciales du banquier Freyre, lorsqu'il fut accusé d'avoir falsifié un décret de la Convention nationale sur des actions de la compagnie des Indes. A l'aide de ces falsifications, les frères Freyre avaient considérablement gagné; mais ce que la Convention avait souffert tant que Danton gouvernait souverainement, devint le sujet d'une accusation gravement formulée quand Robespierre se sépara de son fougueux antagoniste; Fabre d'Églantine et son complice Delaunay d'Angers furent traduits devant le tribunal révolutionnaire comme faussaires et agioteurs avec les deux frères banquiers Freyre qui avaient bravé les tempêtes de la Terreur pour gran-

dir leur fortune; ils furent condamnés à mort et leurs biens confisqués. Ce procès poursuivi devant le tribunal révolutionnaire présenta de curieux incidents : Chabot et Bazire avouèrent qu'ils avaient raturé un décret de la Convention sur la Compagnie des Indes pour favoriser l'agiotage; Fabre d'Églantine avait préparé la publication, la promulgation de ce décret falsifié : les banquiers Freyre et Kock avaient agioté sur toutes les valeurs : dettes, viagers, actions de compagnies, assignats. Fouquier Tinville les accusa de faux et de vol, et il y eut une certaine habileté à confondre avec ceux qu'on appelait les fripons, tout le parti Dantoniste qui était assis sur le même banc. La défense des agioteurs fut sans dignité, parce que ces hommes étaient sans naissance, sans traditions. Vraiment c'est à faire rougir quand on compare leur langage à la parole si élégante et si élevée des fermiers généraux assis sur ce même banc d'accusation devant le terrible tribunal.

Dans cette grande fournée de la guillotine furent compris Bazire, l'ex-capucin Chabot et avec eux Danton, Lacroix, Camille Desmoulins. Il y avait une certaine justice dans cette hécatombe simultanée de tous les corrompus de la Révolution : le parti que

conduisait Danton, celui de la Commune de Paris, se composait de véritables concussionnaires, gens d'agiotage et de vol. Depuis l'origine de la Révolution, les Dantonistes avaient toujours la double pensée de se faire riches et de réaliser des jouissances grossières. Qu'avaient-ils fait dans ces visites domiciliaires qui suivirent le 10 août, quand des troupes armées dirigées par la Commune de Paris pénétrèrent chez les habitants, la nuit, et sous prétexte de désarmement s'emparaient de tout ce qui était à leur convenance? Qui pourrait nous dire le dernier mot du vol du Garde-Meuble? Que devinrent l'argent et les bijoux arrachés aux victimes de septembre et les reliquaires de la Belgique, lors de la première invasion des Français? Les Dantonistes avaient tout fait, tout osé en matière de corruption!

La Commune de Paris était dans ces mêmes principes, et ce fut elle qui dénonça pour la première fois les fermiers généraux afin de pénétrer dans leurs hôtels et de s'emparer des valeurs de toute espèce : Hébert et Chaumette étaient aussi corrompus que Bazire et Chabot; Hébert, ancien donneur de contremarques à un petit théâtre du boulevard, avait acquis plus d'un million; Chaumette (l'Anaxagoras), à travers ses

sentimentales déclamations sur la raison divinisée, ce culte si admiré par quelques historiens modernes de la Révolution française, Chaumette, dis-je, fils d'un cordonnier de Nevers, était parvenu à un certain degré de fortune; il présida bientôt cette Commune sanglante qui brisa la châsse des saints, les tombeaux des rois et vola les bijoux des aristocrates.

C'est Chaumette qui, la tête tout échauffée de vin d'Aï, voulait que la France se convertît en petites chaumières et que les hôtels du faubourg Saint-Germain devinssent des champs de pommes de terre; il fut compris dans une nouvelle fournée du tribunal révolutionnaire et périt sur l'échafaud avec le Prussien Anacharsis Clootz, baron dissipé, agioteur, et qui avec deux cent mille livres de rente prêchait le système égalitaire.

Sergent et Paris, tous deux membres de la Commune, signataires des ordres pour le massacre du 2 septembre, reçurent dans les mains les effets de portefeuille de fermiers généraux, directeurs de la caisse d'escompte, compagnies d'Afrique, les diamants du Garde-Meuble et les bijoux des victimes massacrées aux prisons. Sergent, le faiseur d'inventaires des biens des condamnés, apposait les

scellés sur les valeurs de crédit des gens de finance. C'est à ce point de vue qu'il faut souvent examiner la Révolution française, elle eut des corruptions bien odieuses puisqu'elle les chercha jusque sur l'échafaud ! elle créa ses riches, son aristocrtie plus dure et plus hautaine que la noblesse du vieux régime !

# LES GROS ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX.

## 1792. — 1794.

—

### LE COMTE DE REDERN. — SAINT-SIMON.

La confiscation marchait vite : les biens de l'Église étaient vendus, ceux des émigrés confisqués. Puis vinrent les propriétés mises dans la main de la nation à la suite de ces jugements terribles du tribunal révolutionnaire : de là ce mot si répété « on bat monnaie sur la place de la Révolution. »

Après la grande confiscation sur les fermiers généraux vint celle des membres des anciens parlements : les parlementaires, dans leurs habitudes austères, fort économes et presque avares, avaient acheté aux environs de Paris ou dans les provinces rapprochées de leur ressort des terres immenses et productives : les parlements tout en faisant de l'opposition économique et parcimonieuse à la couronne, opposition dont ils portaient le châtiment par la Révolution, grandissaient leur fortune. Un des plus

riches d'entre les parlementaires, Lepelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention nationale, régicide plein d'aristocratie, assassiné par Paris et placé au Panthéon, possédait une terre de 150 mille livres de rente: celle-là ne fut pas confisquée. La valeur des biens acquis à la Nation par les arrêts du tribunal révolutionnaire fut de plus de 200 millions.

D'après la loi qui autorisait la vente des propriétés nationales, les acquéreurs de ces biens entraient en possession de la chose vendue après le paiement du premier douzième ; les autres douzièmes se payaient par intervalles assez longs. Ces facilités de paiement jointes à la faculté de s'acquitter en assignats donnaient aux acquéreurs des avantages immenses, et les aventuriers de toute nation se précipitèrent sur ces dépouilles; les étrangers, les juifs allemands, les protestants suisses, banquiers, faiseurs d'affaires, s'attachèrent spécialement aux valeurs mobilières plus faciles à transporter. Quant aux maisons et aux terres, c'étaient des particuliers ou des compagnies qui agissaient à coup sûr. Pour les Dantonistes ce fut un véritable gaspillage, parce que tous s'étaient associés à des spéculateurs qui achetaient et revendaient les biens nationaux.

Les plus avides parmi ces acquéreurs liés avec tout le parti de la Commune, ce furent deux gentilshommes, l'un d'une antique origine de France, l'autre né en Prusse. Le premier, Claude-Henri comte de Saint-Simon, de la famille illustre qui prétendait descendre des comtes de Vermandois; l'autre, Charles-Sigismond de Redern, fils du grand-maréchal de la cour de Prusse. Il faut parler avec quelques détails de ces spéculations, non-seulement à cause de leur importance, mais parce qu'elles se rattachent à l'histoire de ce rêveur matérialiste, de ce prédicateur d'un panthéisme immonde qui a formé une école flétrie par les tribunaux, et dont les disciples depuis se sont tous assuré de grandes positions financières au milieu d'une époque de spéculation.

Saint-Simon avait trente ans lorsque la Révolution éclata : il avait obtenu tous les priviléges de cour, colonel à 22 ans, et déjà sa manie de spéculation l'entraînait dans des voyages en Espagne, en Hollande; il n'émigra point, et, à Paris, il se lia avec tous les partis corrompus de la Révolution, les Dantonistes, la Commune de Paris, Hébert; et c'est avec le concours de ce parti d'athées révolutionnaires qu'il se livra à toute espèce de spéculations. La Commune

de Paris mit en vente presque toutes les églises, et comme quelques-unes étaient trop grandes pour être changées en usine ou en magasin de fourrage, telle que Notre-Dame, on vendit les matériaux qui provenaient de leur démolition : Saint-Simon, vieux gentilhomme, le cœur et l'esprit corrompus comme les encyclopédistes, ne se contenta pas d'acheter à vil prix, les biens de ses anciens amis émigrés et proscrits, il se mit encore à la tête d'une compagnie ou bande noire de démolisseurs, qui publia un prospectus pour l'achat des matériaux des cathédrales que des misérables avaient vouées à la démolition. Ainsi Notre-Dame de Paris, ce beau monument, l'orgueil de la cité, ce résumé en pierre de ses traditions et de son histoire, devait tomber sous le marteau des iconoclastes, et Saint-Simon en avait acheté les moëllons.

A cette époque, le comte de Redern, très-lié avec Saint-Simon s'associa dans ses affaires de biens nationaux ; tous deux en achetèrent pour 17 millions à Paris, dans les départements, et spécialement dans l'Orne, qui devint pour ainsi dire la propriété de la compagnie Saint-Simon et Redern. Les deux associés ne payèrent que le premier douzième, car le parti de la Commune et de Danton ayant été proscrit par Ro-

bespierre, le comte de Redern s'enfuit de la France et Saint-Simon fut mis en prison avec ses tendres amis du club des Cordeliers : le 9 thermidor le sauva et rouvrit les portes de la France au comte de Redern; tous deux réclamèrent les biens acquis par les adjudications dont ils avaient été déchus. Ils retrouvèrent leurs amis au pouvoir. Le 9 thermidor était un mouvement qui relevait le parti Dantoniste; les corrompus triomphaient sur les fanatiques et les ambitieux. La société Saint-Simon et Redern fut maintenue dans sa propriété des biens nationaux, évalués à 9 millions (parmi ces propriétés se trouvait le grand hôtel des Fermes, rue du Bouloy).

Onze douzièmes du prix d'acquisition restaient à payer; les assignats n'étaient pas démonétisés, et les acquéreurs des biens d'émigrés pouvaient se libérer avec ces valeurs dépréciées : dans les années 1794 et 1795, les assignats tombèrent à leur plus bas prix, et avec une moyenne de 15 à 45 francs on pouvait en acheter pour 1,000 francs. Il se trouva que dans le partage que Saint-Simon et le comte de Redern firent de ces bénéfices, ils acquirent chacun 200,000 livres de rente.

Il faut enfin que l'histoire sérieuse mette à jour

cette triste face de la Révolution française et les turpitudes qui marquèrent ces transformations de la propriété depuis l'année 1791 jusqu'en 1799. Rien ne peut se comparer à ce gaspillage du sol de la France : il surgit ainsi un nouvel ordre de propriétaires exigeants, durs au peuple, nouvelle féodalité qui voulut être respectée, classe privilégiée qui demanda spécialement à tous les gouvernements de la protéger. Le sentiment du lucre et de la spéculation la dominait tout entière : nul respect de l'art, nulle jouissance de l'esprit. Dans le château à tourelles, elle ne vit que les pierres à démolition, dans l'antique église que l'emplacement d'un magasin à fourrage. Les vieux couvents devinrent des maisons de détention : Clairvaux et Citeaux, paisibles abbayes, fermes-modèles qui avaient, au moyen-âge, fertilisé des provinces, furent changées en tristes prisons ou en manufactures ; l'ouvrier trempé de sueur y travaillerait pour cette nouvelle féodalité qui, cinquante ans après, devait s'appeler l'Industrie.

# LA BANQUE ET L'INDUSTRIE.

## LES FOURNISSEURS.

## 1793 — 1794.

Il faut placer le terme légal des dernières opérations de banques sur les valeurs d'État négociées dans une Bourse constituée et presque reconnue, à la chute des Girondins. Le ministre Clavière était fort connu de toute la banque génevoise accourue à Paris avec M. Necker; les frères Pache, banquiers, étaient parents de Pache, le maire de Paris; Cambon, d'origine du Midi, était protestant; or, l'on sait l'esprit d'aide mutuelle et de fraternité qui lie tous les membres de l'Église calviniste. Aussi voit-on encore dans l'almanach national et républicain de 1793 une liste de notables banquiers, comme si l'on avait vécu en temps paisible et régulier. Voici cette liste, fort courte au reste :

Bontems, Mallet frères, rue Richelieu, 91;

Busoni, rue Thévenot;

Caccia, rue Saint-Martin;

Delessert, rue Coq-Héron;

Duvernoy, rue du Bac;

Feline, rue Beaubourg;

Mallet père et fils, rue Montmartre;

Pache frères, rue Bergère, 26;

Perregaux, rue Mirabeau, 6;

Pourrat, place Vendôme.

Cette liste de banquiers disparut un moment sous le gouvernement dictatorial de Robespierre où l'on fit la guerre plus encore au négociantisme qu'à la noblesse; le niveau égalitaire passa sur toutes les conditions. La banque régulière suppose une certaine liberté dans les transactions; il faut qu'elle opère de places en places avec des allures d'indépendance, et à cette époque, tout était inflexible dans les mesures de salut public : l'assignat fut la seule monnaie, et le *maximum* appliqué à toutes les denrées de nécessité ne permit plus la baisse ou la hausse des marchandises ou des valeurs négociables; la hache du licteur fut levée sur le monopole et l'accaparement, expressions élastiques au moyen desquelles on put proscrire les transactions un peu vastes sur les marchandises et les denrées. Les Comités et les représentants du

peuple en mission eurent aussi le droit de réquisition, qui consistait dans la saisie immédiate de toutes marchandises ou denrées utiles à un service public : on les payait ces denrées en assignats au taux du *maximum*. Tout commerce libre fut ainsi proscrit et celui de l'argent plus encore que l'autre.

Alors l'émigration s'étendit aux chefs des grandes maisons commerciales. La génération actuelle, orgueilleuse de sa civilisation, des conquêtes vastes et un peu monotones de la science qui abrége le temps, les distances, fière même de la chimie qui altère les denrées ; fière du partage infini de la terre qui prépare la décadence des produits ; cette génération jette un regard dédaigneux sur le passé et spécialement sur les industries de la vieille monarchie ! Et pourtant il suffit de contempler avec l'enthousiasme de l'art, les règnes de Louis XV et de Louis XVI pour voir à quel haut degré de perfection toutes les industries s'étaient élevées (1) : tissus de drap aux vives couleurs, velours, soie, tentures, broderies ; quoi de plus gracieux et de plus noble que les costumes de ces temps ! que d'ouvriers divers et ingénieux il fallait pour achever un costume d'homme et de femme au

(1) Voyez mes livres sur Louis XV et Louis XVI.

XVIII^e siècle ! quelle variété infinie dans les uniformes de cour et d'armée! Enfin cette période dans laquelle on fit de si grandes guerres, où Louis XVI put créer les belles escadres des comtes d'Estaing, du bailli de Suffren, avec leurs douze mille canons en batteries, leur forêt de mâts et de cordages, leurs coques mobiles et leur noble pavillon blanc ; cette époque, dis-je, dut compter d'actifs, de riches entrepreneurs, des négociants aux ressources immenses, familles puissantes qui s'élevaient jusqu'à la noblesse.

Les idées des générations se transforment ; elles ne se perdent jamais d'une façon absolue ; ce qui a été sera, seulement avec de nouvelles formes. Le vieux régime avait eu ses grands industriels, ses fermiers généraux ; la République eut ses fournisseurs, ses faiseurs d'affaires et ses agioteurs. Il y a une telle puissance, un tel attrait dans l'esprit de spéculation, qu'il s'agite en tous les temps et sous tous les systèmes : l'amour du gain est la passion la plus énergique ; elle fait braver la mort : le marchand d'Horace s'expose au fracas des tempêtes pour acquérir de l'or ; le fournisseur entrait avec hardiesse dans une carrière aussi périlleuse ; il osait spéculer en face même de l'échafaud dressé par le tribunal révolutionnaire :

il signait le contrat d'un enjeu terrible entre sa tête et la fortune : il jetait hardiment les deux poids dans la même balance.

Dès que la guerre éclata en 1792, le fournisseur passa des marchés pour les vivres, souliers, chevaux, objets de campements et pour les bois de la marine. Le premier entre tous fut l'abbé d'Espagnac dont j'ai parlé, l'agioteur habile déjà sous M. de Calonne, l'ami de l'abbé de Périgord, esprit de grande hardiesse, qui prit immédiatement la fourniture de l'armée des Alpes en 1792 et s'en acquitta avec habileté; dénoncé par Cambon lui-même comme accapareur, il parvint à se justifier contre un si puissant adversaire, chef du Comité des finances. Il prit en 1793 la fourniture des charrois pour l'armée de Dumouriez en Belgique; il y fit des bénéfices considérables, cherchant à se faire oublier sous le bruit des clubs qu'il semait sous ses pas à Malines, Bruxelles, Gand. L'abbé d'Espagnac fut enfin compris dans un acte d'accusation dressé contre les complices de Dumouriez, à la suite des agioteurs sur les fausses actions de la compagnie des Indes; condamné par le tribunal révolutionnaire, il monta sur l'échafaud quelques jours après les fermiers généraux (il n'avait pas quarante ans).

La Convention ordonna l'apurement de ses comptes comme ceux d'un comptable public après une poursuite régulière.

La vie d'un autre fournisseur : Armand Seguin, se lie à l'histoire du Comité de salut public et à la biographie de Fourcroy. Le père d'Armand Seguin, trésorier de M. le duc d'Orléans, destitué quelque temps avant la Révolution de 1789, avait donné à son fils une éducation scientifique remarquable : Armand Seguin, élève distingué de Lavoisier, donnait de grandes espérances comme chimiste.

La Convention nationale, qui fit tant de bruit et un peu de charlatanisme en appelant d'une façon retentissante tous les savants à suppléer par des méthodes nouvelles aux choses qui manquaient, avait accueilli avec faveur un rapport de Fourcroy sur un procédé d'Armand Seguin pour le tannage des cuirs : ce procédé était-il nouveau? ou bien n'était-il que le rajeunissement d'une découverte ancienne, abandonnée comme trop coûteuse sous le précédent régime? Je n'examine ni ne décide ce point. Tant il y a que, soutenu par Fourcroy, lié avec Robespierre, Carnot et le Comité de salut public, Armand Seguin reçut des encouragements de toute nature : on lui céda

l'île de Sèvres pour y faire des essais, puis un immense domaine national près de Nemours. Enfin, la Convention lui ouvrit des crédits sur la Trésorerie pour pourvoir aux avances nécessitées par son procédé, salaires d'ouvriers, achat d'outils et de matières premières, afin de le dédommager de son secret qu'on disait d'une immense utilité pour les besoins du soldat.

Mais la plus belle récompense accordée à Armand Seguin fut la fourniture exclusive des cuirs pour les armées de la République, qu'il obtint par la protection de Fourcroy et avec l'aide du Comité de salut public; Seguin acquit bientôt une fortune considérable en opérant avec une habileté et un bonheur qui furent plus tard jugés avec sévérité.

Dans un degré plus élevé de négociations appliquées aux fournitures de l'armée, on peut compter M. Perregaux, Suisse du canton de Neufchâtel; Charles Perregaux avait établi une maison de banque à Paris sous M. Necker; et comme la banque n'est souvent qu'un moyen d'assurer les voies et moyens de grandes affaires industrielles, Charles Perregaux avait passé un marché avec le Comité de salut public pour une opération sur les grains : on manquait de

pain, de blés en France; Perregaux partit pour la Suisse et essaya une combinaison de fourniture pour assurer les subsistances à la République. Soit que la spéculation de Perregaux fût dénoncée comme un accaparement, soit que l'on convoitât sa fortune, ce qui était dans les combinaisons financières du temps quand les fermiers généraux et les banquiers étaient immolés, le Comité de salut public ordonna qu'il fût traduit comme l'abbé d'Espagnac devant le tribunal révolutionnaire : prévenu à temps, Perregaux resta en Suisse jusqu'après le 9 thermidor, qu'il revint en France, où il grandit son crédit et sa fortune jusqu'à placer sa maison de banque en première ligne même au milieu des agitations fébriles du crédit sous la Convention. Dès qu'on n'eut plus peur de Robespierre, le jeu et l'agiotage recommencèrent activement à la nouvelle Bourse sur l'escalier du perron au Palais-Royal.

Alors se retrouvent des noms déjà bien connus : M. Lecouteulx, négociant distingué par Louis XVI et qui sut éviter avec une habileté et une tempérance extrêmes toutes les affaires compromettantes avec les puissants du jour; M. Lecouteulx, lié avec le Comité, réalisa une sorte de popularité dans les lucratives

opérations des domaines nationaux. Après M. Lecouteulx, MM. Delessert, Mallet frères traversèrent les crises de la Convention avec un sang-froid d'affaires et de spéculation qui appartient à l'école suisse et protestante; ils semblaient s'être fait cette raison indifférente et impassible qui ne s'occupe de l'esprit, des tendances des gouvernements et de la société que dans la mesure des négociations et des affaires que l'on peut y combiner et y réaliser.

Il fallait bien agir avec cette prudence dans les affaires, car on était incessamment accusé, condamné, soit comme indifférent si l'on s'éloignait trop des négociations avec le pouvoir, soit de concussion et de vol si l'on se jetait dans les spéculations et les fournitures : quand le Comité de salut public déclarait l'urgence, la nécessité d'un marché, il ne s'arrêtait devant aucun obstacle; il faisait les plus larges concessions, pourvu qu'on exécutât ses ordres comme il les entendait. Bientôt le fournisseur apercevait les difficultés créées autour de lui par le *maximum*, l'absence des relations commerciales, la désorganisation du travail et des manufactures; il ne pouvait exécuter ses marchés ou les remplissait mal. Je ne mets aucun doute qu'il y eut des fripons et des

spéculateurs même en face de la guillotine : l'amour du gain est si vif, si puissant, qu'il vous fait braver la mort! Le fournisseur devait s'envelopper d'une certaine audace, affecter les principes et les mœurs de l'époque : s'il avait la protection du Comité, il pouvait tout oser, tout se permettre.

Pierre-Nicolas Perrin, dont le procès eut un long retentissement, subit une poursuite devant le tribunal révolutionnaire, sans être frappé de la peine capitale, exception rare en ce temps : riche manufacturier de drap, Perrin avait établi des fabriques pour plusieurs millions dans les départements du centre de la France, où il occupait trois mille ouvriers. Député à l'Assemblée nationale, puis à la Convention, il vota constamment avec le parti modéré, même dans le procès de Louis XVI; ensuite il se chargea, par des marchés signés avec le Comité de salut public, de la fourniture générale des draps pour les armées de la République. La maison Perrin, Martinot et C^ie^ accomplit ces marchés avec exactitude, et le Trésor s'acquitta envers elle difficilement : il lui resta débiteur d'une somme de six cent mille livres portée en débet. Sur la dénonciation de Chaslier et par l'ordre du Comité de salut public, Perrin fut arrêté et

traduit au tribunal révolutionnaire (23 septembre 1793).

Ce fut un étrange et odieux procès! Perrin était accusé de concussion des deniers de l'État et d'une altération dans les clauses de ses marchés pour l'habillement des troupes. Il est vrai qu'à cette époque les troupes étaient mal vêtues et mal nourries; mais était-ce toujours la faute des fournisseurs? Y avait-il possibilité d'habiller toutes ces levées en masse qui s'élançaient fièrement à la frontière pour combattre glorieusement l'ennemi? Le tribunal révolutionnaire qui pourtant à cette époque jouait avec les têtes des financiers et des fermiers généraux, ne condamna pas Perrin à la peine de mort, mais à deux heures d'exposition au pied de l'échafaud et à douze ans de galère, jugement qui fut exécuté avec une solennelle rigueur. Perrin, placé au pied du pilori, reçut les insultes et les vociférations de la multitude qui l'accusait d'avoir volé le Trésor de la République et d'avoir laissé ses défenseurs sans vêtements : sorte de satisfaction donnée aux masses à toutes les époques! Quand il y a trop de plaintes, il faut quelques victimes, et la doctrine des sacrifices a été de tous les temps. Le malheureux fournisseur conduit au bagne

de Toulon, y mourut de honte et de douleur. Après le 9 thermidor, la condamnation fut cassée, et la mémoire de Perrin réhabilitée ; sa famille rentra dans la légitime possession de ses biens confisqués.

Il y avait aussi parmi les fournisseurs, les heureux, les protégés de la Révolution, ceux qui caressaient les idées et les hommes du temps ; si la République avait ses courtisans et même ses favoris, elle avait aussi ses traitants, ses financiers, qu'elle sacrifiait à la popularité de son gouvernement comme la chose se pratiquait dans la monarchie. Tel est l'esprit d'aventure, qui domine la spéculation, que jamais les fournisseurs ne manquèrent aux divers besoins du service : il s'en trouvait toujours de prêts à braver les périls pour conquérir la fortune en Belgique, en Italie, en Allemagne.

A côté des fournisseurs on pouvait placer les payeurs, souvent confondus avec les commissaires financiers de la Convention, qui jouèrent un si grand rôle dans les invasions et les conquêtes : tant que les généraux avaient restreint leurs opérations militaires sur le territoire français, la comptabilité avait été facilement tenue, quoiqu'avec des irrégularités et des inexactitudes continuelles. Il faut rendre cette

justice au marquis de Lafayette, au vieux maréchal Luckner, à M. de Rochambeau, faux esprits, mais vrais gentilshommes, ils s'abstinrent de tout vol, de toute violence, et encore moins de sacrilége, durant la campagne de 1792. Le système des exactions et des pillages organisés ne commença que lors de l'invasion de la Belgique.

Le parti des athées de la Commune de Paris désigna des commissaires philosophes qui mirent en pratique un système de réquisition impie et misérable : sous prétexte de détruire les monuments de la superstition, ils brisaient les châsses bénites, les vases sacrés des églises, s'emparaient des trésors et des biens de chaque communauté. Comme tout riche était un aristocrate, ils pratiquaient à son égard le même système de rançon et de contributions de guerre que les Barbares au v^e siècle avaient exercé envers les Gaulois. Presque toujours le commissaire national était le payeur des troupes, et il prenait ainsi le prétexte des besoins de l'armée pour justifier les réquisitions de toute nature : les commissaires des guerres et les payeurs souvent confondus dans une même catégorie d'employés, et remplissant d'identiques fonctions, exerçaient à l'étranger un système de réquisition

forcée au nom des représentants du peuple et au profit des caisses souvent vides de ces braves armées qui se faisaient tuer pour la France. On remarquait dans ces diverses fonctions de commissaires des guerres, payeurs-fournisseurs, les noms depuis retentissants des Haller, Rapinat, et d'autres encore que nous retrouverons plus tard avec des fortunes considérables, dans les finances ou les fournitures de l'armée aux premiers temps de la République.

Le plus célèbre de ces traitants du nouveau régime fut Emmanuel de Haller, le fils de ce nuageux et sentimental Albert de Haller de Berne, le chantre monotone des beautés de la nature : Emmanuel était venu habiter Paris à la suite de cette colonie de financiers suisses qui se groupaient autour de M. Necker et de Clavière. Comme les abbés de Talleyrand , d'Espagnac, Haller suivit la carrière de la bourse et de l'agiotage sur les assignats; lié avec les Girondins et avec Dumouriez spécialement, il se chargea des charrois de cette armée qui pénétra en Belgique; en même temps, le Comité de salut public lui donna le titre de commissaire des finances attaché à l'armée, ce qui embrassait toutes les fonctions de l'intendance, c'est-à-dire l'administration financière des troupes avec

de pleins pouvoirs pour remplir sa mission. Assurément Emmanuel de Haller avait de vraies aptitudes pour les fonctions qu'on lui confiait : nul ne savait mieux la valeur des monnaies et des poinçons d'argenteries étrangères, études spéciales dont il faisait une continuelle application : caractère dur et sec, Haller portait la main sans scrupule sur les vases sacrés des églises, les châsses vénérées, les anneaux bénits ; semblable ainsi aux huguenots du XVI^e siècle qui brisaient les cathédrales et renversaient les saints de leur vieille niche. Emmanuel de Haller trouva en Belgique un théâtre digne de sa rapacité et de son triste caractère : que de belles œuvres n'avait-il pas sous la main, depuis les tableaux de Rubens jusqu'à la châsse de sainte Gudule, les vases d'or et d'argent des églises de Malines et de Gand ! Comme la Convention ne voulait pas tout à fait heurter les coutumes, elle déclara par un décret qu'elle n'avait d'autres desseins que de rendre à l'Église son caractère primitif de naïve et simple vertu ; le pillage des tabernacles se justifiait par le tendre intérêt que les philosophes portaient à la religion.

Les plus heureux par leur solide fortune d'entre ces nouveaux riches furent toujours les acquéreurs

de domaines nationaux : ceux-ci dans la paisible possession de leur nouvelle richesse, n'avaient qu'une crainte, le retour d'un régime qui aurait pu troubler leur patriotique quiétude. Quelquefois dans leurs rêves pénibles devant eux se levait l'image des légitimes propriétaires, qui comme les spectres des ballades allemandes, venaient réclamer leur sépulcre usurpé. De là ces lois de haine et de proscription contre les émigrés : les heureux possesseurs n'avaient-ils pas toutes les faveurs pour eux? La nation prodigue et pauvre à la fois, donnait à vil prix les plus belles propriétés domaniales avec toutes les facilités pour le paiement : il arrivait qu'un fournisseur recevait pour liquidation de ses avances, de splendides terres, de magnifiques hôtels, des maisons d'un excellent revenu ; car les acquéreurs choisissaient sans scrupule ces biens étalés devant eux ; le sentiment moral était éteint, et le droit absolu de propriété singulièrement altéré depuis 1789 par les doctrines et les lois de la République.

J'ai déjà parlé des opérations des comtes Redern et de Saint-Simon, qui acquirent pour plus de 7 millions de biens d'émigrés, surtout dans le département de l'Orne et à Paris : si l'on parcourt dans l'al-

manach national de 1793 et de 1794, la longue liste des gens de lois, notaires, huissiers, hommes d'affaires, on trouvera parmi eux, les principaux acquéreurs de biens nationaux, source de tant de fortunes nouvelles qui vous étonnent parce que leur source est inconnue. Ces opérations sur les propriétés confisquées se faisaient souvent en société, comme spéculation d'argent et acte de foi polique : *On méritait bien de la patrie* en acquérant de belles propriétés, quoi de plus attrayant pour la spéculation? On vit accourir en 1793 une multitude de juifs des bords du Rhin et de la Prusse, des Suisses de toute espèce, des Américains qui se jetaient spécialement sur les joyaux, meubles de fantaisie, tableaux de maîtres, tapisseries, glaces, miroirs des royales maisons, aliénées par le domaine, que les spéculateurs allaient ensuite revendre avec de beaux bénéfices à Londres, Vienne ou Pétersbourg.

Au milieu des plus grands excès de la Terreur, un jeune homme s'établissait à Paris avec des idées financières et de vastes projets; né à Nantes, fils de manufacturier, il se nommait Victor Ouvrard ; par ses principes appartenant aux opinions modérées, il possédait des conditions essentielles pour réussir dans les

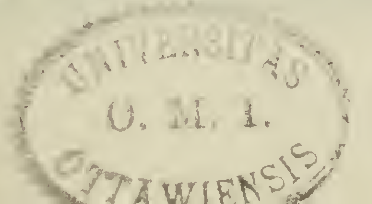
temps agités, la hardiesse de projets, un esprit sûr et un besoin de choses aventureuses; Victor Ouvrard n'était ni Jacobin ni Cordelier, mais il se lia avec ces deux factions qui gouvernaient la Terreur, parce que lorsqu'on veut réussir en affaires, il faut ne pas avoir d'opinion, et marcher toujours avec ceux qui dominent la société. A cette époque, au reste, Victor Ouvrard se bornait à proposer des plans au Comité ou à faire quelques achats de domaines nationaux. Sa vie active n'avait pas encore commencé.

Un autre spéculateur aux manières rudes mais d'une admirable finesse d'instinct, comme la race méridionale, Claude-Louis Perrier, appartenait à une riche famille du Dauphiné qui avait grandi dans les manufactures de toiles dont elle avait doté la ville de Voiron (1). La famille Perrier fort jalouse de la noblesse, comme toute la riche bourgeoisie, possédait le château de Vizille, acquis des ducs de Villars, et Claude avait fui les troubles et les dénonciations de sa province, pour trouver un asile à Paris au milieu de cette révolution de 1789, qu'il avait appelée de ses vœux : il vit bientôt avec sa sagacité accoutumée, ce qu'il y avait de mieux à faire : le commerce était

(1) Ce ne sont pas les Perrier de la pompe à feu.

mort, les fournitures périlleuses pour un esprit calme ; renfermé dans une petite chambre avec quelques sacoches d'écus et des poignées d'assignats, Claude Perrier acheta des biens nationaux de toute espèce : commanderies de Malte, belles et plantureuses propriétés, puis tout le terrain de l'ancien couvent des Feuillants, près des Tuileries, où depuis furent percées les rues de Rivoli et de la Paix ; enfin plus tard, toujours économe et rangé, il acquit la plus grande part des riches mines d'Anzin, source de la haute fortune de sa maison.

Cette époque de la Révolution vit se former l'aristocratie nouvelle des acquéreurs de biens nationaux qui devint la base et la force des gouvernements nés des principes de 1789 : la Révolution eut désormais ses richesses, ses puissances, ses aristocraties : pour quoi s'en étonner? est-ce que la tendance de toute société n'est pas l'inégalité des conditions? Les pouvoirs changent, mais les besoins des générations restent les mêmes, et ce qu'on appelle démocratie, n'est souvent qu'un sentiment jaloux qui tend à briser les supériorités acquises; quand celles-ci sont renversées, les hommes qui ont fait ce désordre se posent bravement comme les champions de l'ordre.






Pauvres, ils avaient déclamé contre les riches ; satisfaits dans leurs beaux hôtels, entourés de tous les éléments de la fortune, ils ne souffrent pas le moindre bruit qui les dérange : oublieux de leur passé, ils châtient impitoyablement toute tentative qui rappellerait leur histoire ancienne ; ils se brodent, ils se blasonnent en vertu des principes qu'ils ont si longtemps blasphémés ! Qui peut leur en vouloir? Tant pis pour les générations qui ne voient pas le dernier mot des tribuns et des agitateurs !

---

## LE MINISTRE CAMBON.

### LE GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE.

### 1793.

Le financier loué, exalté par les historiens de la Révolution française, dans les pamphlets déclamateurs qu'ils ont écrits, c'est Joseph Cambon, le rapporteur du Comité des finances de la Convention; négociant à Montpellier, à l'origine des troubles publics, il avait obtenu, comme protestant, une certaine faveur révolutionnaire. A l'Assemblée législative, où Cambon d'abord avait été élu, il fut l'homme des assignats, caressant cette valeur, comme la source de toute fortune publique. Il seconda Bazire de sa logique verbeuse pour faire prononcer la confiscation de tous les biens des émigrés ; ainsi deux idées corrélatives furent la passion politique de Cambon : les assignats et la confiscation. Cambon, l'ennemi de la caisse d'escompte, institution régulière de crédit, n'exaltait que ses chers assignats, et au mois

de septembre 1792 il établit la balance que voici : « La nation possède des propriétés confisquées pour une valeur qui excède sa dette ; il en résulte nécessairement la faculté et la possibilité de rembourser toute cette dette. » Comme si les propriétés qu'avait la nation dans les mains et qu'elle avait acquises d'une façon si odieuse, conserveraient leur prix de vente lorsqu'elles seraient adjugées!

On doit à Cambon des phrases foudroyantes sur la nécessité de convertir les statues des tyrans en monnaie ; il fit supprimer le traitement de quelques pauvres prêtres. Sur son rapport, l'Assemblée ordonna la vente des diamants et bijoux de la couronne, en même temps qu'il faisait supprimer les dernières institutions du crédit ; la caisse de Potin, Vovineux, Amelot, Lecouteulx, qui faisaient l'escompte à Paris. Après toutes ces violences, à la suite de toutes ses promesses, Cambon vint faire l'aveu que tous les produits de l'État étaient taris ; il ne voyait plus que deux ressources : hâter la vente des biens des émigrés et une nouvelle émission d'assignats. Par patriotisme, il fit retirer tous ceux de ces assignats qui portaient l'effigie du tyran Louis XVI ; et pour montrer, sans doute, la douceur, la mansuétude de

ses idées, il fit décréter la peine de mort contre tout banquier, notaire, détenteur des valeurs appartenant aux émigrés qui n'en ferait pas la déclaration.

C'est Cambon qui fit décréter l'impôt extraordinaire sur les riches, les petits coupons d'assignats jusqu'à dix sous, et à mesure que la conquête ou la propagande donnaient un nouveau territoire à la France, Cambon n'avait qu'une pensée : appliquer le règne des assignats et des confiscations aux nobles et aux prêtres. Cet odieux système le mit en perpétuelle opposition avec la partie politique des Comités du gouvernement : ceux-ci savaient bien qu'on ne réunit définitivement un peuple, une province, qu'en respectant ses usages, ses mœurs, ses intérêts. Les hommes habiles comprenaient également qu'en matière de fournitures, quand il s'agit de satisfaire les nécessités impératives d'une armée, il faut laisser une certaine liberté aux transactions et faire une part même aux bénéfices arbitraires; les Comités blâmaient donc les formes brutales de Cambon qui affamait l'armée sous prétexte de surveillance sur les fournisseurs, en même temps qu'il ruinait la République par les assignats ; Cambon dénonça et fit arrêter et traduire au tribunal révolu-

tionnaire Vincent et Benjamin Jacob, Maréchal, Malus, d'Espagnac et Servan. Sans doute, ces fournisseurs n'étaient pas irréprochables et l'on pouvait trouver dans leur gestion des irrégularités, des corruptions de plusieurs natures; mais la suppression subite du système des fournisseurs compromettait la subsistance des armées, et là était la faute de Cambon, esprit à petites vues, teneur de livres à partie double qui ne voyait rien au-delà.

Ainsi, Cambon ne voulait ni institutions de crédit ni système de banque hors de l'État; sa pensée financière se résumait dans les assignats et les emprunts forcés. Avec une assurance toute méridionale, il affirmait que le remboursement de la dette était prêt et que la Trésorerie payerait à bureau ouvert cinq cents personnes par jour : le fait pouvait être vrai, mais comment était le payement? Cambon avait fait rendre un décret qui démonétisait l'or et l'argent. Tout ce qui demeurait de valeur représentative, c'était l'assignat, dont les planches restaient à la disposition de la Trésorerie ; les créanciers de l'État étaient payés en papier : que pouvaient-ils faire ensuite de l'assignat ? Cambon ne s'en inquiétait pas.

L'idée de fonder, d'établir un livre unique pour

l'inscription de la dette publique et de ses mutations si fréquentes, n'était pas nouvelle dans l'histoire financière de la France; l'abbé Terray l'avait mise en pratique dès 1772, dans un but de révision des titres : M. de Calonne avait fondé son système de crédit sur des formules de compte-courant entre l'État et ses créanciers; les certificats d'inscription étaient librement vendus dès 1789 à la Bourse, origine première des spéculations sur la hausse et la baisse des valeurs. Dès qu'il y a une dette publique, il faut bien établir une comptabilité : n'est-ce pas l'idée la plus simple?

Le décret du 24 septembre 1793, dans sa pensée fondamentale, ne fut qu'un moyen d'examiner, de classer et de réduire la dette publique en la soumettant à un *visa*, imitation de ce que les frères Paris avaient fait après le système de Law. Chaque fois que les finances de l'État ont éprouvé une forte secousse, il faut réunir, classer dans un même compte-courant la dette publique, afin d'élaguer tout à la fois ce qu'on ne veut pas, ce qu'on ne peut pas payer, et de comprendre dans une seule et même catégorie la dette qui sera servie par le dividende. Dans sa haine ou si l'on veut dans sa sévérité contre les émigrés, Cambon voulait, d'ailleurs, confisquer ou éteindre,

au profit de l'État, toute la dette constituée à leur profit, ainsi que celle des prêtres et des condamnés par le tribunal révolutionnaire.

La nouvelle loi ordonnait la création d'un grand livre destiné à enregistrer toute créance sur l'État non viagère au-dessus de 50 liv. de rente 5 p. 100, grand livre fait à double, dont un exemplaire restait dans les mains du payeur et l'autre était déposé à la Trésorerie nationale : on y inscrivait 1° les anciennes rentes dites sur l'Hôtel-de-Ville, déduction faite de toutes celles qui avaient fait retour à l'État par la confiscation (chaque arrêt du tribunal révolutionnaire biffait une inscription en même temps qu'il faisait tomber une tête). On déduisait également les rentes dues aux fabriques d'églises, corporations religieuses ou civiles, qui avaient fait retour à l'État en vertu de la suppression des monastères.

2° Les annuités des finances, actions de la compagnie des Indes liquidées, les emprunts de 1784 et de 1785, les annuités de la caisse d'escompte ou de service, par grosses ou petites coupures qui pourraient être employées à éteindre les créances encore existantes sur l'État ;

3° Les assignats que les porteurs voudraient con-

vertir en rente consolidée par coupures qui ne pourraient être moindres de 1,000 francs et représentées ainsi par 50 fr. de rente. La dette publique, comme les propriétés particulières, était soumise à la contribution, système vieilli et bizarre, et aux oppositions des créanciers, comme s'il s'agissait d'une dette ordinaire, ce qui gênait l'élasticité du crédit public. Enfin tout porteur d'inscription pouvait échanger son capital contre pareille valeur de domaines nationaux, sorte d'amortissement progressif.

La création du grand livre réalisait, comme conséquence, la consolidation forcée et immédiate de toute la dette flottante, mesure hardie qu'on n'aurait jamais osée sous l'ancien régime avec la monarchie la plus absolue; il fallait pour l'accomplir la force et l'audace du gouvernement révolutionnaire, car on changeait la nature de la dette sans le consentement du prêteur. La Trésorerie marcha vite dans son travail, et les inscriptions furent délivrées aux créanciers dans le courant du premier semestre de 1794 : le payement du dividende se fit en assignats au mois de septembre. Le taux des fonds inscrits dans cette période varia de 17 à 10 fr. Alors s'accomplirent les magnifiques spéculations dont je vais donner les dé-

tails et faire l'analyse. Je m'abstiens de citer des noms propres, car je n'écris pas un pamphlet.

Je suppose qu'en décembre 1794 on fût possesseur de 100 gros louis d'or de 48 livres (4,800 liv. numéraire). Le double louis valait le 31 décembre 1794 4,800 fr. en assignats; soit 480,000 liv. pour les 100 louis doubles. Avec ces 480,000 liv. on achetait au taux de 10 fr. 48,000 liv. de rentes en consolidés, qu'on pouvait convertir au denier vingt en 960,000 fr. de domaines nationaux, prix auquel avaient été estimés par le district, le château et la forêt de Fontainebleau ou de Compiègne. Les plus beaux domaines furent ainsi acquis dans la province à vil prix, presque à 3 p. 100 de leur valeur. Appliquez ces calculs aux maisons, aux hôtels à Paris et voyez quels étranges accroisements de capital il en résulta et comment les faiseurs d'affaires, agioteurs, gens de lois, firent des fortunes colossales! On avait tant déclamé contre les rois qui aliénaient des portions du domaine, ou bien qui faisaient quelque générosité à leurs favoris, à leurs maîtresses; la Révolution osait bien d'autres prodigalités envers les vieux procureurs au Châtelet, les petits et gros Jacobins qui profitaient de ces ventes à l'encan pour s'enrichir, et qui défendirent

ensuite leur fortune avec un acharnement indicible.

Les nouveaux possesseurs ne s'inquiétaient pas de l'origine de ces propriétés, s'ils détenaient le domaine de la veuve et de l'orphelin; si le légitime propriétaire mourait de faim et de froid à la porte de la cité. Riches et maîtres du pouvoir, ils faisaient des lois pour légitimer leur possession; on s'explique ainsi comment les lois punirent de mort l'émigré qui mettait le pied sur le territoire de la République; les acquéreurs de domaines nationaux ne voulaient pas qu'on les troublât dans leurs jouissances, dans leur dîner à leur nouvel hôtel ou dans leur chasse aux épaisses forêts! Inflexibles défenseurs des idées révolutionnaires, ils exigèrent d'être protégés, caressés, exaltés; ils eurent des lois, des histoires, des livres faits pour eux et quelquefois par eux; ils ne permirent jamais à la vérité de se faire entendre. Des lois particulières défendirent même de discuter leurs titres; ils fusillèrent les émigrés sur la simple reconnaissance de leur identité; ils démolirent les vieilles tourelles, les antiques châteaux; ils chassèrent le faucon aux fières allures, les chevaux de race, pour élever des porcs et des oies; ils déclamèrent contre la dîme, et l'impôt s'ac-

crut bientôt au tiers des revenus de la propriété ; ils eurent les levées en masse pour défendre leurs idées, sacrifice immense que l'ancien régime ne connaissait pas ! Au lieu du servage féodal aboli sous Louis XVI, ils eurent le travail de l'ouvrier dans les manufactures devant des machines de fer qui tournent éternellement ; ils morcelèrent les propriétés en si petites parcelles, qu'ils rendirent la grande culture impossible, d'où la cherté de la viande et l'insuffisance des céréales. La société redevenue païenne verrait s'accroître la population et diminuer les moyens de la nourrir.

La création du grand livre de la dette publique et la délivrance des inscriptions aux intéressés fit renaître avec une certaine énergie le jeu de Bourse, l'agiotage : on s'en était gardé sous la dictature du Comité de salut public, car la terreur dominait les âmes ; mais le 9 thermidor en détendant les ressorts du pouvoir altéra le crédit public ; les esprits revinrent à la réalité des affaires. Ce qui avait maintenu les assignats à une valeur relative sous Robespierre, c'était la crainte qu'inspiraient les lois formulées par la Convention, c'est-à-dire la peine de mort prononcée contre ceux qui refusaient de les recevoir à leur

taux, et l'énergie du gouvernement rassurait les timides. La crainte une fois passée, les assignats s'affaissèrent sur eux-mêmes et tombèrent à des taux fabuleux ; les biens nationaux éprouvèrent une semblable défaveur. Ces biens n'avaient de prix qu'à la condition bien reconnue du triomphe nécessaire de la Révolution, qui seule pouvait assurer leur stabilité. Après le 9 thermidor, une réaction violente vers le royalisme éclatait : où devait-elle aboutir? Il y avait des craintes sérieuses sur l'avenir de la République : si la monarchie des Bourbons revenait, était-on sûr qu'elle reconnaîtrait la confiscation des biens sur les émigrés?

Les inscriptions de rente subissaient la même dépréciation que les biens nationaux : qui pouvait acheter une valeur dont le dividende était payé en assignats discrédités et qui pouvait être également remboursée en assignats? L'époque donc où le crédit fut le plus abaissé fut celle qui s'écoula depuis la chute de Robespierre jusqu'à la formation du Directoire : les valeurs d'État sur le Trésor tombaient à des taux inimaginables et se négociaient à la Bourse à 1 et 1/2 p. 0/0 de leur valeur nominale. Ici fut encore l'occasion de quelques grosses affaires et la

source de grandes fortunes. Quand on était en faveur à la Trésorerie, quand on avait les secrets de la caisse de service, on pouvait connaître laquelle des valeurs de Bourse serait le plus prochainement liquidée ; on les achetait en toute hâte et de toutes mains. Il y avait de ces valeurs de diverses natures : bons de réquisitions ou de fournitures, achats de biens nationaux, inscriptions de rentes et même jusqu'au dividende semestriel des consolidés, qu'on achetait à des rabais de 70 p. 0/0.

Au retour de ces négociations, on vit reparaître et grandir les maisons de banque qui avaient cessé de prendre part aux affaires sous le Comité de salut public. L'almanach national de 1795 contient à peu près les mêmes noms de banquiers que celui de 1793 : Busoni, Caccia, Delessert, Duvernois, Féline, Mallet père et fils, Pache frère, Perregaux et Pourrat, presque tous d'origine étrangère et qui absorbaient les négociations de Bourse. Il s'établit des rapports réguliers de change de place en place; la République avait conquis la Belgique ; la Hollande s'était alliée à la France démocratique ; on était en paix avec les villes anséatiques et les États-Unis

d'Amérique : on traitait à Bâle avec la Prusse et l'Espagne ; la Toscane avait reconnu la République française ; Gênes lui fournissait des blés et de l'argent : d'où étaient nés des rapports de commerce et des transactions en numéraire. La plupart de ces États s'étaient engagés à payer des subsides au Trésor à Paris : l'Allemagne envoyait ses florins ; l'Espagne ses quadruples ; Florence ses gros écus ; Hambourg ses valeurs en ducats ; Amsterdam, cet entrepôt d'or, dirigeait sur la France ses monnaies de toute espèce. L'intervention des banquiers devint une nécessité pour les transactions usuelles : on négocia les inscriptions sur les grandes places de l'Europe ; la Trésorerie céda ses bonnes valeurs sur l'étranger à des maisons de banque ou à des fournisseurs en échange du crédit qu'elle obtenait. Il s'établit des règles de compensation : l'assignat, bien qu'il n'inspirât plus aucune confiance, garda une valeur relative aux autres monnaies, car il était reçu pour l'achat des biens nationaux, et on le négociait aux Bourses de Hollande et de Suisse. A toutes les époques la spéculation a cherché un aliment : il n'y a jamais suspension absolue des transactions de banque : on jouera sans cesse à la hausse, à la baisse. Il peut en résulter des

fortunes étranges, mais l'active circulation du numéraire naît aussi de ces sortes de transactions, qui sont l'âme et la vie du crédit public : le fruit vient de l'engrais ! La Bourse donne une activité immense au commerce du monde.

---

# L'ÉCONOMIE POLITIQUE

## SOUS LA CONVENTION NATIONALE.

## 1793 — 1794.

L'école des économistes qui avait eu un retentissement de secte au XVIII[e] siècle, domina les premières pensées et les actes financiers de l'Assemblée constituante. Les doctrines de M. Turgot sur la vente des biens du clergé, sur l'appropriation par l'État des immeubles de main-morte furent pleinement appliquées dans les décrets de spoliation rendus par l'Assemblée nationale. On proclama partout le principe de l'abolition des barrières, le système du papier monnaie et de la mobilisation absolue de la propriété foncière comme gage de l'assignat, et l'impôt foncier comme base de toute contribution.

A mesure que le gouvernement révolutionnaire s'établit dans ces violentes conditions, tout échafaudage de liberté commerciale fut hardiment secoué, et il ne pouvait en être différemment : le cours forcé des assignats, rigoureux, inflexible, une fois pro-

clamé, il en résulta une élévation naturelle de toutes les denrées dont le prix se mit en rapport avec la valeur réelle, effective des monnaies. Or ce renchérissement de toutes les denrées aurait produit pour le peuple l'impossibilité d'exister, si le gouvernement de la République n'y avait pourvu par les triples mesures *des réquisitions, du maximum* et *de l'emprunt forcé*, mesures qui se tenaient essentiellement.

Tout gouvernement venu de la souveraineté du peuple, depuis la puissance tribunitienne d'Auguste jusqu'au Comité de salut public, peut se permettre les actes les plus exorbitants en vertu de la loi suprême de cette souveraineté, le salut de l'État : ainsi quand l'équipement de l'armée, le manque de vivres, les besoins de la guerre, imposaient des contributions en argent, en nature, jamais un général de la République, ou bien un représentant du peuple en mission n'hésitait à requérir les denrées, les subsistances nécessaires; on n'écoutait aucune observation d'immunité ou de propriété; on ne tenait compte d'aucun obstacle venu du droit. La réquisition se faisait par un simple acte impératif du représentant qui ramassait voitures, chevaux, bœufs, farines, sauf ensuite au propriétaire à se faire liquider sur le Trésor

de la République, hélas ! trop souvent obéré et impuissant. Ces sortes de réquisitions n'étaient pas seulement accomplies en pays ennemi, ce qui est la loi de la guerre, mais en France, dans les cités et les campagnes. Il n'y avait pas de résistance légitime devant cette souveraineté du peuple exercée par la force publique, en vertu de la terreur.

Le maximum fut la conséquence de la réquisition en nature : s'il avait été permis à un laboureur, à un propriétaire de fixer volontairement le prix de l'objet fourni ou vendu à la République, jamais le gouvernement n'aurait eu les moyens nécessaires d'une liquidation en argent : le Trésor n'y aurait pas suffi, et, je le répète, avec le cours forcé des assignats, le prix de chaque objet n'aurait pas eu de limites : c'est dans ce but qu'on dut recourir au *maximum*, c'est-à-dire à une taxe préalable et arbitraire : « de tous les objets de consommation », expression élastique qui pouvait tout embrasser ; le prix de chaque marchandise dut être invariablement fixé par un arrêté de l'autorité départementale : les blés, la viande. Successivement on étendit ce principe aux *choses nécessaires à la vie*, autre expression très-vague qui permettait toute espèce d'application

particulière : au bois à brûler, aux draps pour habiller l'armée, à la laine destinée aux manufactures, et la toison primitive des troupeaux. Dans un autre ordre de produits, la loi s'appliquait aux armes, à l'acier, au fer, au soufre , aux vins, aux esprits : le *maximum* fut fixé à la valeur réelle de la chose vendue , plus un dixième de bénéfices ; or comme la valeur de chaque chose varie incessamment, était-il possible jamais de calculer la plus value d'un dixième? Ainsi on était déjà bien loin de la liberté commerciale proclamée par l'Assemblée constituante : les excès de liberté mènent à l'absolu !

La loi du *maximum* ne pouvait être efficace qu'à l'aide de châtiments sévères appliqués à l'accaparement ou à l'exportation des objets soumis à la taxe, car le marchand devait multiplier les ruses pour échapper aux violences du *maximum*. Le Comité de salut public comprit tout le vide de son système s'il n'y avait des lois pénales pour en assurer la plus sévère exécution. Le décret du 26 juillet 1793 fut conçu en ces termes : « L'accaparement est un crime capital : l'accapareur est celui qui enlève à la circulation les denrées et les agglomère dans un lieu quelconque sans les mettre en vente journellement,

ou bien qui les laisse périr ou détruire volontairement. Les denrées de première nécessité sont : le pain, le vin, la viande, les grains, farines et légumes, fruits, beurre, vinaigre, cidre, eau-de-vie, suif, charbon, bois, huile, savon, poissons secs ou fumés; le miel, le sucre, le chanvre, le papier, les laines, le cuir, le fer, l'acier, le cuivre, le drap, la toile, généralement toutes les étoffes, excepté la soie. » (Bien peu de choses ainsi étaient exceptées de la loi du *maximum.*)

Chaque marchand, dans les huit jours, devait faire la déclaration de la marchandise qu'il possédait, la mettre en vente par petits lots, par lui-même ou par la municipalité; faute de quoi il serait déclaré accapareur. Le peine encourue était la mort, les biens confisqués, les marchandises vendues et livrées à la circulation : « Étaient complices et frappés de la même peine ceux qui favorisaient l'accaparement par des suppositions de noms ou des déclarations mensongères. » Chaque marchand en gros ou en détail devait avoir inscrits, dans un placard devant la porte de sa demeure, la qualité, la quantité, le prix de chacune des marchandises qu'il possédait. Le dénonciateur aurait le tiers de la valeur des marchandises;

l'autre tiers était distribué aux indigents, et le dernier tiers acquis à la République. Cette loi du *maximum*, provoquée par Chaumette et la Commune de Paris, terme absolu du système prohibitif, fut commandée par le manque absolu de subsistances qui se faisait fatalement sentir : la taxe, en général, résulte de la nécessité d'un frein quand la spéculation va dans de trop libres allures. Tout fut donc prévu et réprimé : le décret du 2 avril 1794 étendit la loi du *maximum* aux fabricants et aux producteurs. Ceux-ci devaient chaque décade afficher un tableau lisible sur lequel seraient inscrites les marchandises ou denrées destinées à la manutention : « Nul marchand en gros ne pouvait refuser de vendre en détail ni exiger un prix au-dessus du *maximum*. »

Les conseils de départements et les communes mirent à exécution ces lois étranges imposées par une nécessité violente. La peine de mort, inflexiblement appliquée à l'accapareur, amena sur chaque marché une abondance instantanée mais fortuite, une surexcitation des produits : la peur fit tout déclarer; denrées, marchandises, blé, vin ; les révolutionnaires, comme les sauvages dont parle Montesquieu, coupèrent l'arbre pour avoir tous les fruits. Bien-

tôt on vit disparaître les objets de première nécessité, car nul n'osait venir aux marchés; on dut faire queue à la section pour avoir un morceau de pain. Tout manquait à la fois, chaussures, vêtements! étrange réaction contre la liberté du commerce proclamée comme une conquête libérale par les économistes du XVIIIe siècle.

Il se fit une nouvelle nomenclature de crimes; après l'accaparement on eut aussi le négociantisme, c'est-à-dire la spéculation sur l'achat et la vente des marchandises, sans laquelle pourtant il n'y a plus de commerce; le négociantisme fut puni de mort. La disette grandit : la loi même la plus violente ne peut aller contre la nature des choses : quand le marchand ne trouve ni sécurité ni profit, il ne spécule pas; l'argent même qui est une marchandise disparaît quand on le cherche par l'emprunt forcé.

Qu'on remarque bien les idées brutes et violentes que développa le système financier de la Révolution française! La confiscation illimitée des propriétés, la réquisition des hommes et des denrées, le maximum et l'emprunt forcé, sorte de réquisition d'argent. C'est pourtant ce triste et fatal

système qui a trouvé des historiens apologistes ; oui, on a eu le déplorable courage de vanter la capacité et l'honnêteté des idées et des hommes de ce temps marqué par le gaspillage et le vol.

Une des anomalies les plus bizarres de cette époque, c'est qu'au milieu de ce système dirigé contre les éléments naturels qui constituent la propriéte, un décret de la Convention nationale prononça la peine de mort contre celui qui proposerait la loi agraire : quelle raillerie après la confiscation de quatre milliards de propriétés que de déclarer la propriété inviolable! La Commune de Paris, Chaumette, Hébert, le baron Anacharsis Clootz, étaient conséquents quand ils demandaient le partage des terres; mais il était par trop bizarre que les violateurs de la propriété vinssent en invoquer les priviléges! C'est que souvent après les révolutions accomplies, il n'y a pas de plus tenaces défenseurs de certains droits que ceux qui ont contribué à les briser tous : ainsi les acquéreurs de biens nationaux étaient devenus les plus féroces défenseurs du droit absolu de propriété.

Sans doute la Convention put punir de mort tout individu qui proposerait une loi contre la propriété ;

mais elle ne put effacer de la mémoire des générations, les mesures qui avaient produit une si terrible altération dans le droit de propriété lui-même. Après la confiscation d'un tiers du territoire, que devenait le droit immobiler ?

---

# LUXE ET HABITUDES

## DES NOUVEAUX FINANCIERS.

## 1795 — 1797.

---

Le système de la terreur avait tendu tous les ressorts de la sociéte d'une façon étrange et fébrile; il en était résulté, surtout après la chute des Dantoniens, en 1794, une certaine simplicité dans les affaires, une sorte de rigidité dans les habitudes. Il n'y avait plus désormais d'autres fêtes, d'autres pompes, que celles qu'ordonnait la Convention nationale et que dessinait le peintre David. Il faut avouer qu'elles avaient une certaine majesté mythologique ; ces chants d'opéra, ces danses publiques, ces hymnes récités en chœur, ressemblaient à ces fêtes antiques, telles qu'elles sont décrites par Virgile ou reproduites sur les bas-reliefs de Pompéia : on essayait de faire revivre le paganisme avec ses pompes de fleurs et de parfums. On mettait en scène le voyage d'Anacharsis.

Après le 9 thermidor, il se fit un retour indicible

vers les dissipations et les plaisirs : un peuple si léger, si ami des distractions, la nation française en un mot, ne pouvait se vouer indéfiniment aux brouets de Lacédémone; il lui fallait des intrigues, des façons d'être joyeuses et distraites, et les Parisiens surtout, quand ils furent un peu débarrassés des terribles étreintes de la terreur, qu'ils avaient au reste préparée en saluant d'enthousiasme leurs turbulentes journées de 1789; les Parisiens, dis-je, coururent aux bals, aux jeux, aux festins. Dans la marche des sociétés, la richesse ne disparaît pas d'une façon absolue, seulement elle se déplace, elle vient en d'autres mains plus ou moins élégantes et gracieuses : l'argent que la terreur avait fait disparaître se retrouva quelque peu quand la sécurité reparut. Il se fit de nouveaux riches : les premiers en tête furent les fournisseurs ; ils avaient spéculé avec audace au milieu des mille périls de la révolution, la banqueroute et la mort; ils avaient eu de la hardiesse; après la bataille gagnée ils voulurent jouir. En effet depuis l'affaire de l'abbé d'Espagnac et l'échafaud dressé pour les fermiers généraux, il y avait bien quelque courage à se faire fournisseur des armées : si l'on échappait aux dures plaintes des soldats qui man-

quaient de tout, à la cupidité des généraux, on pouvait être proscrit avec ces simples mots d'accapareurs, d'agioteurs, jetés par un représentant du peuple ; or, la peine capitale était prononcée au tribunal révolutaire contre ces catégories de créanciers de la République. Il n'y avait que quelques fournisseurs privilégiés à cause de leur complicité avec les meneurs du Comité qui pussent échapper à cette proscription générale; il fallait faire des sacrifices à propos, plaire aux généraux en chef, les suivre à l'armée et caresser les caprices et les fantaisies des représentants en mission. Il y eut des fournisseurs courtisans qui acquirent des fortunes considérables et qui partis de très-bas jouèrent ensuite au châtelain.

Les acquéreurs de biens nationaux avaient aussi obtenu à petits frais une grande opulence : à Paris il n'était pas rare de voir des hommes d'affaires, autrefois très-obscurs, aujourd'hui pleins d'arrogance, étaler une fortune immense sans s'émouvoir, tandis que de pauvres proscrits dévoraient leurs larmes sur le seuil de l'héritage paternel, que pleurait Virgile auprès d'Auguste. Les acquéreurs de biens nationaux, protégés par les lois, les tribunaux et les officiers ministériels, jouissaient en maîtres absolus, si-

non toujours raffinés et généreux. Les agioteurs, depuis le 9 thermidor jusqu'à la formation du Directoire, avaient réalisé des bénéfices considérables en spéculant sur la différence des monnaies, et du papier, changes de places en places, surtout depuis les conquêtes de la République. D'autres fortunes s'étaient faites à la suite des guerres et de la victoire : les commissaires qui accompagnaient les vainqueurs pour requérir les contributions en argent, en nature sur les pays conquis, rapportaient des pierres précieuses, de l'argenterie, des vases sacrés, objets d'art, tableaux, qu'on faisait vendre ensuite en Angleterre, en Russie par un commerce clandestin qui procurait de beaux bénéfices : l'amour du gain est insatiable !

Quelle que fût donc l'origine de ces fortunes, elles n'existaient pas moins, à Paris surtout; les unes s'accroissaient avec ladrerie quand elles étaient aux mains des spéculateurs, petits bourgeois avares, hommes d'affaires, avocats, procureurs, qui achetaient maisons, terres, hôtels pour des poignées d'assignats; les autres étaient largement et grossièrement dépensées, parce qu'elles étaient gagnées à l'aventure et que le lendemain on exposait et l'on per-

dait la vie dans les batailles ou les luttes d'opinion : comment un officier en campagne pouvait-il songer à l'avenir quand partout grondait le danger des combats? Il jetait donc l'or et l'argent acquis à pleines mains avec cette étrange témérité qui faisait la fortune des maisons de jeu, Vauxhalls, réunions de plaisirs déjà si nombreux à Paris!

On pouvait remarquer néanmoins une différence essentielle entre le luxe de l'ancien régime et celui des riches et des heureux du nouveau, même dans les hautes fortunes publiques. Au temps de la noblesse, des financiers et de l'administration sous l'antique monarchie, le luxe était l'apanage de chaque particulier héréditairement riche : il était naturel parce qu'il était traditionnel. Chacun avait son hôtel, donnait ses fêtes, déployait ses pompes avec magnificence : dîners, bal, jeu, réception, tout se faisait dans les résidences particulières, depuis le château royal de Versailles, Meudon ou Saint-Cloud, jusqu'aux hôtels des fermiers généraux et aux riches pavillons du duc de Richelieu. Il existait peu de réunions publiques, cafés, cercles pour les fêtes et les jeux; le luxe ne se démocratisait pas jusqu'à se cotiser pour avoir un salon. On avait essayé

*le Colysée* (1) à la fin du règne de Louis XV, et malgré un bruit immense ce vaste établissement était tombé : cela venait surtout de ce que chaque gentilhomme, financier ou traitant, avait assez de luxe, assez de richesses pour recevoir splendidement et se passer de cercles publics indignes de lui : on avait un nom, de la renommée, de la fortune, on pouvait donner une riche hospitalité! La Révolution avait démoli ces existences, et comme le goût du plaisir s'était réveillé fort vif après le 9 thermidor, il fallut le satisfaire par la création de vastes établissements, qui offraient de grossières et faciles distractions à ceux qui avaient de l'or.

Les théâtres d'abord se multiplièrent aux quatre côtés de Paris, et ce goût devint si vif que, comme à Athènes, on s'occupait des artistes comme de personnages publics. Les bals se rétablissaient aussi avec la même profusion : Colysée, Vauxhall, Élysée de la République, Thélusson, Frascati; on y jouait, on y dansait avec frénésie après des dîners à table d'hôte dirigés par quelque vieux maître-d'hôtel ou cuisinier des fermiers généraux et de quelques grands seigneurs de l'ancien régime ; les premiers

(1) Voir *mon Louis XV.*

frères Provençaux étaient les cuisiniers de l'archevêque d'Aix, et Robert avait appartenu à M. le prince de Condé. L'excellent pâtissier Bailly venait de chez M. de la Popelinière, et Richaud frères, les grands sauciers, avaient été employés dans les cuisines du prince de Rohan-Soubise : Carême fut leur élève chéri. La foule était joyeuse, les plaisirs faciles, comme parmi les courtisanes de la Grèce ; pouvait-il en être autrement lorsque le public de ces réunions se composait d'officiers braves mais élevés aux camps, de fournisseurs toujours parvenus, quelquefois anciennes livrées de grandes maisons! Le besoin d'intrigue et d'argent entraînait dans ces tripots quelques jeunes femmes d'origine noble, créatures gracieuses et fragiles : plusieurs d'entre elles même tenaient des espèces de maisons de jeu. On a vu la manière sinistre dont avait fini le salon de madame de Sainte-Amaranthe (1) : d'autres maisons offraient une douce hospitalité avec un laisser-aller indicible dans les manières. Je m'abstiens de citer le nom de ces femmes, demi-courtisanes qui fréquentaient assidûment les fêtes publiques et faisaient assaut de belles et étranges parures achetées

(1) Voyez tome I, *les Fermiers généraux*.

avec quelques centaines de louis d'or que les fournisseurs distribuaient pour obtenir les adjudications : on appelait cela des *douceurs* dans la langue du Directoire, et l'histoire en est devenue publique.

Le caractère général de ce luxe était plutôt de l'étalage que de l'élégance, avec un peu de cette fausse éducation que donnait l'étude de la mythologie ou les fades *Lettres à Émilie* de Demoustiers. On ne parlait que des dieux de l'Olympe, de Vénus et de sa ceinture, des temples de Mars et de Bellone « ouverts aux guerriers ; » les fêtes étaient une imitation de celles de la Grèce et de Rome. Quelques-uns des habiles parmi les nouveaux parvenus achetaient les belles terres des environs de Paris. M. Ouvrard, déjà fort riche par d'heureuses spéculations, avait acheté le Rainci et de beaux hôtels Chaussée-d'Antin. On essayait les habitudes d'aristocratie, meutes, gardes-chasse ; mais à travers ces manières empruntées aux manoirs du vieux temps restait l'empreinte du pavenu d'en bas : le riche d'hier se sent de loin et il a beau imiter les formes de l'ancien régime, on le reconnaît : tour à tour prodigue ou avare, élégant et grossier, Janus à double vêtement, mi-partie de sa vieille condition et de sa nouvelle, le luxe

élégant est pour lui un habit qui le gêne : il veut être fastueux, il n'est que ridicule; il croit ressembler à un gentilhomme d'autrefois parce qu'il a une certaine désinvolture, une petite légèreté de propos et d'actions, une certaine impertinence de formes; d'où vient-il? on l'ignore : il s'est fait un courage nécessaire qui lui évite tout examen d'origine, toute explication de fortune et de caractère. Ainsi était le parvenu de l'agiotage ou de la Révolution sous le Directoire.

Ce fut, il faut le dire, une étrange société et un gouvernement plus étrange encore que celui du Directoire : la nation française semblait expier l'esprit de désordre et de vertige qui avait fait sa révolution, par une obéissance aveugle et humiliante à un pouvoir sans dignité. On s'explique la résignation de tous sous la Terreur, à cette époque où l'échafaud était le dernier mot de l'autorité publique; mais le Directoire n'avait ni Robespierre ni Danton à sa tête! ce n'était pas un Comité de salut public qui gouvernait. Quelques avocats, ridiculement affublés avec des glaives de carton doré, un chapeau de comédien, trônaient au Luxembourg; et pourtant la France obéissait. C'est que lorsque la multitude a fait le désordre par

une révolution, les honnêtes gens ont si peur du plus petit bruit, qu'ils obéiraient à tous les pouvoirs sans exception, pourvu que ces pouvoirs leur assurent un peu de repos et de stabilité et corrigent les désordres que la révolution a faits!

---

## ORGANISATION FINANCIÈRE

### SOUS LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

### 1795 — 1796.

---

La Convention nationale s'était frappée elle-même au 9 thermidor, en brisant les Jacobins, la seule association forte, gouvernementale et surtout conséquente avec les principes de 1789. A la fin de ses travaux, la Convention, par une erreur étrange, voulut revenir aux idées anglaises de Lally-Tollendal et de Mounier, à la pondération des pouvoirs, le rêve de Montesquieu. Telles furent les bases de la Constitution de l'an III. Cette Constitution, que nous n'examinons qu'au point de vue financier, fixa les attributions de la Trésorerie nationale : « Il y aura, disait-elle, cinq commissaires de la Trésorerie nationale élus par le conseil des Anciens sur une triple liste présentée par le conseil des Cinq-Cents, et chargés de surveiller la recette et la dépense de toutes les régies nationales; en outre cinq autres commissaires élus

par le conseil des Cinq-Cents et chargés de régler la comptabilité. » Ceux-ci avaient les fonctions d'apurement comme l'ancienne Cour des comptes; ils devaient constater surtout si les pièces comptables étaient régulières et ordonnancées.

A cette époque, la valeur des signes monétaires était si étrangement bouleversée qu'on fut obligé de régler les traitements de chacun en denrées : les membres du Directoire durent recevoir dix mille quintaux de froment, et chaque fonctionnaire fut ensuite payé sur une échelle décroissante en denrées. Rien ne pouvait se comparer au triste état des finances lorsque les directeurs prirent le gouvernement de l'État; à côté des monceaux d'assignats sans cours il se trouvait à peine cinq cent mille francs en valeurs métalliques dans la Trésorerie nationale. Le premier décret des deux Conseils ordonna le prélèvement en nature sur les contributions foncières de 250 mille quintaux de grains, tant la pénurie était grande ! Il fut défendu de faire un paiement, même régulièrement ordonnancé, sans un ordre préalable du Directoire, sauf pourtant le semestre de la dette publique, payé en assignats dépréciés. La vente des domaines nationaux, source de tant de

gaspillages, fut provisoirement suspendue; on mit arrêt sur toutes les négociations des valeurs de la Trésorerie qu'on voulait soumettre à une révision avant de les jeter dans une circulation de banque.

L'argent disparaissant de plus en plus, une loi du 10 décembre 1795 porta qu'il serait fait un appel de fonds en forme d'emprunt sur les citoyens les plus aisés de Paris et des départements, depuis cinq cents francs jusqu'à six mille francs, payable par dixième : cet emprunt, remboursable dans la période de dix années, devait être versé en numéraire et aurait pour gage toujours les domaines nationaux, dont la vente était de nouveau à cet effet ordonnée, sans en excepter les bois de moins de trois cents arpents, qui jusque-là avaient été réservés : « Le Directoire exécutif, dit une loi du 24 décembre 1795, fera procéder, dans la forme ordinaire et dans les divisions jugées convenables, à la vente des maisons et parcs de Saint-Cloud, Meudon, Vincennes, Madrid, Bagatelle, Choisy, Marly, Saint-Germain, le Vézinet, Rambouillet, Chambord, Chantilly, Chanteloup et de toutes les autres maisons, parcs et dépendances de la ci-devant liste civile ou des princes émigrés, à l'exception des maisons principales de Versailles,

Fontainebleau et Compiègne, destinées à des établissements publics. » Un autre décret portait que le Directoire pouvait aliéner pour trente ans les coupes réglées des forêts de ces trois résidences pour un prix déterminé, afin de procurer des ressources au Trésor. Eh bien! toutes ces profanations des vieux et nobles souvenirs étaient loin de donner les moyens nécessaires pour les premiers services publics! On vendait ces reliques à des bandes noires, à des spéculateurs avides qui, libérés avec des poignées d'assignats, se proposaient de dépouiller ces résidences de tous les chefs-d'œuvre de l'art, de retirer un bon prix des meubles, tableaux à l'étranger, et d'y transporter les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Primatice et du Puget.

L'assignat depuis l'an IV n'avait même plus de cours sérieux : la France, nation très-civilisée, était forcée de recourir à la formule de l'état sauvage : le paiement de toute chose en nature, et à calculer les dépenses, je le répète, par quintaux de grains. Ce fut une idée étrange et hardie après la démonétisation de l'assignat que de croire qu'on pourrait donner cours à un nouveau papier de crédit reposant sur les mêmes garanties que l'assignat : on le

nomma *mandat territorial*. Il était dit dans le décret « qu'en représentant un mandat territorial on pourrait toujours se faire adjuger par le district une propriété nationale d'égale valeur. » « Considérant, dit la loi du 18 mars 1795, que toutes les transactions commerciales sont entravées par le défaut de confiance dans le principal signe de toutes les valeurs, l'assignat; que la dépréciation de ces assignats vient surtout de leur trop grande abondance, dans la disproportion qui existe entre leur masse en circulation et la valeur du gage; il sera donc créé pour 2 milliards 400 millions de mandats territoriaux, qui tiendront lieu de papier-monnaie et seront reçus dans toutes les caisses publiques; ils emporteront privilége et hypothèque sur les domaines nationaux, à ce point que le porteur d'un mandat pourra toujours l'échanger contre une propriété foncière, en calculant vingt-deux fois le revenu pour une propriété rurale et dix-huit fois pour un immeuble de ville, usines, etc. » L'assignat pouvait être changé contre ce mandat territorial à raison de trois et un quart pour cent : ainsi on violait toutes les conditions, les promesses faites aux assignats, et l'on espérait qu'un autre papier-monnaie pourrait conserver son prix d'émission !

Cependant on doit rendre cette justice au nouveau ministre des finances, Jacques Ramel Nogaret, qu'il apporta tous les soins, toutes les sollicitudes possibles pour relever le crédit. Ce n'était pas un esprit sans quelque bonne volonté d'établir l'ordre et la confiance dans les rapports de la Trésorerie. Procureur du roi à Carcassonne avant la Révolution, Ramel Nogaret, avait été nommé membre de la Convention nationale, et depuis il s'était donné la mission, avec son caractère aventureux et méridional, de relever le papier-monnaie. C'est dans ce but qu'il avait soutenu Cambon, presque son compatriote, dans son système d'emprunt d'un milliard sur les riches. Depuis élevé au ministère des finances par le Directoire et par Barras son ami, il avait à vaincre des difficultés immenses, car il n'avait plus dans les mains l'instrument de la terreur pour battre monnaie sur la place de la Révolution.

Les mandats territoriaux furent la création spéciale du nouveau ministre des finances : il les divisa en coupures qui ne pouvaient s'élever au-dessus de 500 livres et descendre au-dessous d'une livre : il ne fut plus permis de stipuler en d'autres monnaies or ou argent : on punit de peine sévère leur dépréciation-

tion; ils furent reçus dans toutes les caisses publiques. Le privilége d'échange contre un domaine national, choisi par le porteur, fut maintenu avec une grande loyauté, et néanmoins Ramel ne put atteindre ce but de confiance auquel il aspirait : malgré ses plus ingénieuses combinaisons, les mandats territoriaux se déprécièrent dès leur émission, avec plus de rapidité peut-être que les assignats. Pourtant ils n'étaient que l'application du crédit foncier dans son acception la plus absolue.

Le 28 ventôse an IV (27 mars 1796), la création des mandats fut promulguée comme loi financière et ils furent reçus dans les caisses publiques : dix jours après, c'est-à-dire le 1er germinal, le mandat de 100 fr. valait........................ 17 fr.

Le taux le plus élevé qu'il put atteindre, c'est le 16.................. 16 à 12

En prairial il varie de............ 12 à 8

En messidor de.................. 8 à 5

En thermidor de.................. 5 à 4

En fructidor de.................. 7 à 3

En nivôse an V, leur prix s'abaisse jusqu'à 1 fr. pour 100, et alors le ministre des finances proposa au Directoire de démonétiser les mandats territo-

riaux restés sans valeur et qu'on employait encore au pair en paiement des contributions publiques ou en acquisition des biens nationaux. L'agiotage s'était emparé des mandats comme des assignats, ou des inscriptions sur le Trésor qui n'inspiraient aucune confiance. Les acquéreurs de biens nationaux firent encore des bénéfices immenses dans ce grand gaspillage : des propriétés de 30 à 40 mille livres de revenu s'obtinrent pour cent mille livres de mandats territoriaux, c'est-à-dire une moyenne de 15 à 25 mille livres en argent. Maintenant on s'explique la source inconnue d'une multitude de fortunes territoriales !

Déçu dans ses espérances de crédit par la dépréciation de son nouveau papier-monnaie, Ramel dut recourir au principe naturel de tout système financier, à l'impôt, sans lequel il n'y a pas de budget. La majorité des deux Conseils législatifs, les Anciens et les Cinq-Cents, se composaient, il faut le rappeler, d'avocats très-instruits, d'anciens agents des gabelles, commis des fermes très-capables. Il était impossible, dans toutes ces questions du fisc, de choisir des hommes plus habiles que MM. Merlin de Douai, Berlier, Gaudin, autrefois avocats au conseil, at-

tachés aux Cours des aides, bons feudistes ou procureurs-experts du Parlement ou du Châtelet. Dès qu'il fut entendu qu'on ferait reposer le système des impôts sur les droits, hypothèques, les contrats transmissifs de propriété, le timbre proportionnel, on trouva dans les deux Conseils législatifs des procéduriers très-aptes à taxer les actes les plus divers des instructions judiciaires; et certainement les lois fiscales du mois de brumaire an V, sont des modèles d'intelligence et d'intime pénétration dans les plis et les replis du fisc. Aidé de ce concours, le ministre Ramel proposa l'impôt sur le tabac, première tentative du système des licences, la contribution des portes et fenêtres, empruntée à l'Angleterre, la fixation proportionnelle de la patente, la répartition cadastrale de l'impôt foncier et personnel par département. Les financiers réalisèrent très-hardiment les idées et les plans de l'abbé Terray et de M. de Calonne. M. Merlin de Douai se chargea de la partie des hypothèques et de la procédure par expropriation; il s'y connaissait bien, car l'un des conseils de la maison d'Orléans, il avait suivi tous ses procès au Châtelet. M. Cambacérès, docte magistrat que la Révolution avait entraîné en dehors de ses habitu-

des, n'était pas moins un habile jurisconsulte en finances : ancien conseiller de la Cour des aides de Montpellier, il avait l'esprit d'ordre et d'examen au plus haut point. Mais l'homme qui apportait le plus de traditions par lui-même, c'était M. Lebrun, l'ancien secrétaire du chancelier Maupeou, l'admirateur de l'abbé Terray, et mêlé à toutes ses opérations financières. Il se trouvait donc dans les Conseils une grande masse de lumières pour dresser les budgets de l'an V et de l'an VI dans de très-bonnes conditions de crédit et d'impôt.

On ne peut l'impossible : les recettes se faisaient avec peine ; les départements payaient mal ; le plus souvent les revenus de l'année étaient absorbés d'avance, soit par des bons de réquisition, soit par des acquits de l'emprunt forcé, achetés par des receveurs et donnés comme du comptant au Trésor : les contribuables subissaient de lourdes charges sans qu'il y eût recettes effectives au profit de l'État. Le Trésor liquidait lentement, les créances mieux reconnues légitimes n'étaient payées que par des bons de caisses qu'on n'acquittait que quand il y avait de l'argent et sur un triage fait par le Directoire qui surveillait l'application personnelle des fonds de chaque

jour. On trouvait au Luxembourg plus de caprices pour ces espèces d'*acquits au comptant* que dans les époques les plus dissolues et les plus despotiques du vieux régime : chaque directeur avait ses favoris.

Cependant on devait soutenir la guerre, payer les fournitures, assurer des fonds secrets à la diplomatie afin de connaître les projets des cabinets. Pour cela il fallait du numéraire, et les louis d'or ne manquaient pas même aux jours de reception, le soir au Luxembourg. D'où provenaient-ils? quelle était la source inconnue de ces revenus privés? Le directeur Barras disait aux agents de Louis XVIII, quand ils voulurent traiter avec lui, que les bénéfices de sa position s'élevaient à 250 mille louis (5 millions de francs) par an. A quel miracle avait-on recours pour se procurer cette liste civile et où était le Pactole qui roulait ces flots d'or?

---

# BEAUMARCHAIS

## OU L'HOMME DE LETTRES,

## FOURNISSEUR, — ARMATEUR, — FINANCIER.

---

Au milieu du grand désordre administratif de la Révolution française, Paris se réveilla un matin tous ses murs couverts de placards signés Beaumarchais. A cette époque, toutes les réclamations pouvaient être ainsi publiées, mais aux risques et périls des pétitionnaires, qui s'exposaient à être emprisonnés et traduits dans les vingt-quatre heures devant le tribunal révolutionnaire ou une commission militaire.

Que réclamait donc Caron de Beaumarchais auprès du Directoire; d'où lui venaient cette ardeur et ce courage de lutte? Question qui m'entraîne à l'examen rapide de cette vie curieuse de Beaumarchais, à un point de vue nouveau qui se mêle à l'histoire des entreprises industrielles. Il faut revenir sur les temps! Loin de blâmer Voltaire d'avoir cherché l'indépendance dans la fortune, je l'en ai hautement

loué (1); sa force résulta surtout de sa position. Mais il y a cette différence entre lui et Beaumarchais, que la fortune dans Voltaire ne fut que l'auxiliaire de l'esprit, tandis que chez Beaumarchais l'esprit ne fut que le moyen de faire fortune.

Beaumarchais avait commencé sa vie comme un artiste, à la cour de Mesdames, filles du roi Louis XV, ces nobles sœurs, si pures elles-mêmes, si indulgentes pour les autres; il leur avait enseigné la musique, et déjà la mandoline et la guitare du futur Figaro avaient été une source de fortune pour Beaumarchais. Tout jeune homme, il s'était fait recommander aux fermiers généraux et à l'habile financier Paris Duverney, qui lui avait assuré un intérêt dans ses fourniture. A cette époque de grandeur, de noblesse dans les manières, un financier était un protecteur de l'esprit; il ouvrait sa main large et féconde sans jamais laisser à l'artiste qu'il aimait le besoin ou l'humiliation d'une demande; tout en donnant avec gégérosité il se plaçait à côté et quelquefois au-dessous de lui, témoin Grétry, chez M. de la Popelinière.

Le jeune Caron de Beaumarchais était déjà au-des-

(1) Voyez mes *Fermiers généraux*.

sus de tout besoin, lorsqu'il publia et fit jouer son premier drame : *Eugénie*, avec un remarquable esprit d'à-propos, Beaumarchais avait deviné les tendances de son temps vers une sensibilité de convention dont Greuze, dans la peinture, avait donné le modèle et l'exemple. Ce drame, ainsi que les *Deux amis*, eut du succès; on parla beaucoup à la cour de son esprit, de sa dextérité, et le duc d'Aiguillon, secrétaire d'État aux affaires étrangères, le chargea d'une mission fort délicate à Londres.

Voici l'exploitation qui se faisait alors : la coterie Choiseul, renversée du pouvoir avec les philosophes, les encyclopédistes et les parlementaires, fournissait des notes à des pamphlétaires obscurs, qui publiaient à l'étranger des libelles contre Louis XV, le duc d'Aiguillon, le ferme chancelier Maupeou et la comtesse du Barry, qu'ils n'attaquaient si impitoyablement dans ses mœurs (eux les vieux soutiens et amis de toutes les favorites), que parce que la comtesse appuyait avec énergie l'exil des parlements et le nouveau système d'unité dans le pouvoir.

Les pamphlétaires allèrent s'établir à Londres, Amsterdam, Bruxelles, et c'était là que s'imprimaient, comme toujours, les calomnies odieuses contre les

souverains de la France, les hommes d'État et la comtesse du Barry. La police avait su qu'une de ces infamies allait être lancée à Londres contre la favorite et contre le chancelier Maupeou. Beaumarchais partit pour l'Angleterre avec un crédit ouvert, afin d'acheter le pamphlet dans les mains de l'auteur; la négociation aboutit bien : « L'argent fut accueilli, comme il le disait lui-même dans une de ses dépêches, mieux encore que l'agent. » On supprima tous les exemplaires : et c'est pourtant sur ces pamphlets livrés à l'étranger qu'on a jugé les choses et les hommes de l'époque de Louis XV et de Louis XVI!

Cette négociation avait mis en relief l'activité de Beaumarchais, et alors pour appuyer et relever sa renommée, il fit jouer le *Barbier de Séville.* Louis XV n'existait plus; la comtesse du Barry, de son adorable pavillon de Luciennes, embelli par les arts, était passée dans la retraite la plus absolue; on était environné d'affaires politiques fort graves, parmi lesquelles se dessinait largement à l'horizon l'indépendance des colonies anglaises.

Beaumarchais était resté en rapport avec le département des affaires étrangères, on y savait sa dextérité et son aptitude; le cabinet de Versailles était

encore en pleine paix avec l'Angleterre, et le comte de Vergennes ne croyait pas le moment venu de rompre la bonne intelligence qui existait entre les deux gouvernements. A Paris néanmoins étaient arrivés les plénipotentiaires des insurgés, avec de pleins pouvoirs pour solliciter des secours : armes, munitions, vaisseaux. Le roi Louis XVI avait publiquement refusé de recevoir les envoyés des insurgents, et M. de Vergennes suivit cet exemple; mais il jeta les yeux sur l'actif Beaumarchais; celui-ci eut des entrevues avec les envoyés, et spécialement avec MM. Deanes et Franklin. Une convention fut bientôt signée : Beaumarchais ouvrit une maison de commerce sous le nom espagnol d'Hortalès et compagnie ; le siége en était établi au faubourg Saint-Martin avec de vastes magasins et des entrepôt. Cette maison achetait et devait payer aux départements de la guerre et de la marine, des canons, des fusils, des munitions de toute espèce (sous prétexte que les armes étaient hors de service). Ces achats pouvaient s'étendre en Belgique, en Espagne, en Allemagne, partout où il y avait des munitions de guerre à vendre et des draps à céder pour l'habillement des troupes. Beaumarchais s'engageait à fréter des navires pour transporter ces

munitions aux États-Unis à ses risques et périls à un prix convenu ; et comme les insurgents n'avaient ni dollars ni couronnes, ils s'engageaient à faire des retours en sucre, café, tabacs, à l'adresse de la maison Hortalès et compagnie.

Les conventions furent parfaitement remplies par l'actif Beaumarchais, qui s'installa dans sa maison de commerce; mais les retours promis furent mal faits : les Républiques sont ingrates; on contesta tous les chiffres. Au moment où il affichait ses placards, en 1794, il ne cessait de réclamer plus de sept cent mille livres de sa créance sur les États-Unis, demande qu'il renouvela auprès du Directoire et de M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures.

Cette spéculation n'était pas encore à sa fin que, pour grandir sa popularité autant que pour témoigner son admiration, Beaumarchais annonça une grande entreprise (1774), l'impression des œuvres complètes de Voltaire : deux éditions étaient promises par le prospectus; l'une dans un riche format, avec de beaux caractères sur papier de Hollande; l'autre, in-12, destinée aux petites bourses. Les deux tirages devaient s'élever à trente mille exemplaires, ce qui, pour la masse des volumes imprimés portait les

avances à environ 3 millions 500 mille francs; la souscription était facile et on en plaçait le centre à Kell. Afin d'attirer chacun par le jeu, on annonçait des primes et des lots attachés à vingt numéros gagnants: ainsi le génie actif de Beaumarchais lui avait révélé ce mode de spéculation commerciale qui plus tard devait s'attacher à la littérature tout entière.

Mais, pour qu'une telle opération donnât des bénéfices, il fallait que l'édition pût être introduite en France, pays où l'on venait de diviniser Voltaire. Louis XVI était d'une piété sévère; chaque année le clergé déposait à ses pieds les doléances de la religion outragée; les parlements eux-mêmes avaient proscrit un grand nombre de livres publiés par le vieillard de Ferney. C'était, au demeurant, un grand fatras que les œuvres complètes de Voltaire: que de pièces et de pamphlets médiocres, d'absurdités et de rapsodies! Dans moins d'un siècle tout serait oublié, théâtre, histoire, philosophie, tout, excepté l'esprit infini de ses petits vers, le bon sens de ses dédains pour l'égalité et le mal profond qu'il avait fait à la croyance des âmes, en enveloppant de toutes les grâces françaises l'érudition si lourde de Bayle, de Basnage et de Spinosa.

L'actif Beaumarchais ne désespéra pas de faire pénétrer en France les œuvres complètes de Voltaire, but de sa spéculation ; il prépara la complicité des grands seigneurs, aussi bien que celle des encyclopédistes ; on souscrivit publiquement sur ses prospectus. La direction de la librairie, sous M. de Malesherbes, la plupart de toutes les autorités furent complices de la propagation de ces livres, que la religion, la royauté et la justice avaient condamnés ; si l'opération ne fut pas bonne dans ses résultats, ce ne fut pas la faute de Caron de Beaumarchais, l'actif éditeur.

Continuons cette histoire du littérateur homme d'affaires. Après la spéculation du Voltaire de Kell, Beaumarchais s'aperçut qu'il fallait fortifier sa position par des services intimes rendus à la cour. Il avait gardé ses relations avec le département des affaires étrangères ; or, M. de Vergennes venait d'être informé qu'il allait se publier à Londres un pamphlet infâme, non plus contre une maîtresse telle que la comtesse du Barry, mais contre la reine de France Marie-Antoinette. Qu'avait fait l'adorable princesse ? quels ennemis pouvait-elle avoir ? La vérité n'est pas ce que recherche un libelliste ; il pèse le mal qu'il peut faire et le bénéfice qu'il peut en retirer : voilà tout.

Beaumarchais fut donc chargé d'une mission semblable à celle que M. d'Aiguillon lui avait confiée sous Louis XV; il courut à Londres; le manuscrit et l'édition tout entière étaient dans les mains d'un juif spéculateur. Après achat, toute l'édition fut brûlée dans un four à chaux : le juif, habile voleur, en avait gardé un exemplaire, et il s'enfuit en Allemagne. Beaumarchais l'y poursuit avec une activité sans égale, l'atteint dans une chaise de poste et le force à rendre l'exemplaire qu'il avait emporté pour le reproduire encore à l'étranger.

Ce dévouement, connu de la reine Marie-Antoinette, lui attira sa protection, ainsi que celle de son amie madame de Polignac, si gracieuse, si aimable, avec l'appui du comte d'Artois, le plus noble des gentilshommes. Beaumarchais en profita pour faire jouer le *Mariage de Figaro*, la folle journée pour tout le monde, pour la cour aussi bien que pour la ville; la reine elle-même daigna y accepter un rôle, sans envisager que la vieille société s'ensevelissait sous ces plis de soie et de dentelles.

C'est l'époque brillante de Beaumarchais; il triomphe non-seulement à la cour, mais on le voit intéressé dans toutes les entreprises nouvelles, donnant l'im-

pulsion et le mouvement à la création de la caisse d'escompte, à la société Perrier pour la pompe à feu de Chaillot, à un système alors présenté à messieurs les échevins de Paris pour la distribution des eaux de la Seine à domicile, au moyen de la vapeur. Le ministère de M. de Calonne fut le plus fécond et le plus actif; il eût fait marcher la France dans les plus brillantes voies de prospérité sans l'opposition des économistes et des déclamateurs.

La Révolution éclatant en 1789, Beaumarchais aperçut tout aussitôt le parti qu'il pouvait en tirer au point de vue de la spéculation. Il avait exploité, de concert avec un architecte du nom de Palloy, la démolition des murailles de la Bastille; chaque pierre fut destinée, non pas à rebâtir des maisons, mais on les morcela pour enchâsser chaque petit caillou dans du cuivre, de l'argent; on les vendit comme des reliques de la liberté : il y a toujours beaucoup de crédulité dans cette nation qu'on dit la plus spirituelle de la terre; des millions d'individus achetèrent des pierres de la Bastille détruite; on les porta en bague et en collier. Cette spéculation produisit des bénéfices considérables.

La seconde entreprise de Beaumarchais fut une

véritable opération de fournitures. De même que quelques-uns accaparèrent les papiers dès qu'ils virent une révolution éclore, parce qu'ils en conclurent qu'il serait beaucoup parlé et beaucoup écrit, de même Beaumarchais, quand il vit l'armement des gardes nationales et la guerre au bout de tout, passa des marchés d'armes à Liége, en se servant et profitant de la popularité que venait d'obtenir son drame de la *Mère coupable*. Il se mit en rapport avec les comités provisoires qui avaient succédé à Louis XVI pour traiter de la fourniture des armes de guerre ; il déposa à cet effet, comme cautionnement, une rente considérable sur l'Hôtel-de-Ville, alors une des meilleures valeurs, et en échange il reçut une avance de 500 mille livres en assignats (valant alors, taux de 1792, environ 370 mille livres). La fourniture se fit avec exactitude : l'invasion seule des Français en Belgique empêcha la livraison des fusils achetés par Beaumarchais.

De là une double réclamation : le Comité du gouvernement demandait la restitution des 500,000 livres en assignats avancées au fournisseur ; Beaumarchais offrait le remboursement des avances, moyennant qu'on lui restituât le contrat de rentes déposé ;

et c'est pour justifier sa réclamation que, renfermé dans sa petite forteresse embaumée de la porte Saint-Antoine, il faisait partout afficher, en 1794, sa justification avec un courage périlleux. Il savait que le peuple avait beaucoup de tendance pour ceux qui l'amusaient au théâtre; Beaumarchais était fort populaire dans le faubourg Saint-Antoine, le protégé du brasseur Santerre, très-amateur de théâtre français, même après le terrible drame de la place Louis XV. Beaumarchais ne cessa de réclamer publiquement avec hardiesse à travers la Terreur; il montrait une persévérance pour toute chose. Sa créance envers les États-Unis, il ne la perdit jamais de vue, pas plus que sa réclamation pour les fournitures : il multipliait les Mémoires. Nous le retrouverons sous le Directoire avec la même fermeté, et en appeler à Barras après une représentation de la *Mère coupable.* Il suivait auprès de la légation américaine sa réclamation active, incessante; il se servait alternativement de Ramel, Barras et M. de Talleyrand. Il avait trouvé plus d'un Figaro dans la Révolution dégénérée en babil, en intrigue, et il négociait partout avec les gouvernements étrangers pour obtenir de l'argent.

# SYSTÈME DE CONTRIBUTIONS

## IMPOSÉ PAR LA CONQUÊTE AUX GOUVERNEMENTS ET AUX PEUPLES ÉTRANGERS.

## 1795 — 1797.

---

La Révolution française avait proclamé la fraternité universelle. En conséquence, la propagande s'était bruyamment agitée sous l'étendard de la souveraineté du peuple, au son de la *Marseillaise*. La République, devenue conquérante, déborda sur l'Europe par les armes. Si la Maçonnerie et le XVIIIe siècle avaient préparé les populations aux idées de la démocratie, elles ne les avaient pas façonnées encore à la domination oppressive, aux réquisitions de toute nature, au pillage des biens nobles et des églises. La Belgique avait subi les premiers effets de l'envoi des commissaires de la Convention, choisis parmi les Dantoniens. Les bords du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Cologne et Maëstrick, furent ensuite visités par les commissaires, car au bruit des victoires de la République éclatait presque toujours une révolution démocratique dans les pays conquis. Les armées se-

maient les principes de la Révolution, et l'on vit la Hollande, la plus riche de ces populations, adopter le nom un peu prétentieux de République batave : le stathoudérat fut aboli. La Hollande jusqu'ici n'avait fait qu'user de sa liberté; mais la Convention nationale, en sœur un peu exigeante, ne se contenta pas de cette sainte fraternité. N'était-ce pas une amitié bien attrayante pour les gouvernants de la France, nue et pauvre, que celle du pays le plus riche en crédit et en numéraire? Et dès son avénement, le Directoire demanda à la République batave un prêt de 20 millions en numéraire, qui lui serait remboursé à la paix générale : la banque d'Amsterdam, obligée de subir cette condition, fournit pour 20 millions de ce qu'on appelait alors des *rescriptions*, sorte de bons de caisses, avec la garantie des banquiers de Hollande, Londres, Hambourg, Vienne, tels que MM. Hoppe, Baring, Labouchère, Bellamy, Sinna, et avec ces signatures on était sûr de trouver de l'argent sur toutes les places du monde. Les rescriptions bataves devinrent les objets de haute négociation à Paris, à Genève, à Bâle, pour le service des fournitures en blés, chevaux, viandes, qu'il fallait payer en écus à l'étranger où le papier-monnaie était complétement dépré-

cié. Les *rescriptions* bataves furent constamment cotées de 87 à 95 de leur pair, et cet écart était bien peu de chose comparativement à la dépréciation absolue de tout papier-monnaie.

La tête un peu ferme en politique de ce Directoire, Barras, savait bien qu'il fallait de l'argent dans toutes les affaires, et il en demandait à qui pouvait lui en fournir et aux gouvernements alliés surtout. A chaque conclusion de traités, il stipulait un subside en argent, comme une clause sous-entendue et l'addition nécessaire de tout traité diplomatique : on le savait à Amsterdam, à Madrid, à Turin, et même à Vienne et à Berlin ; on négociait en conséquence. L'agent principal du Directoire était un des beaux-frères du directeur Rewbell, qui portait le nom assez malheureusement significatif de Rapinat, chargé de toutes les exécutions en grand auprès des Trésoreries et des Banques de l'Allemagne.

L'affaire la plus odieuse fut évidemment la mainmise ordonnée par le Directoire sur le vieux trésor de Berne, où se trouvaient près de 45 millions en numéraire, accumulés depuis trois siècles par l'aristocratie suisse. Certes, on n'avait aucun grief contre la Confédération helvétique. Que pouvait demander une

République à une autre République? A la suite d'une invasion du général Brune, le trésor de Berne néanmoins fut enlevé. On disait que la colonie financière des Suisses, à Paris, liée avec le parti démocratique, n'avait pas été étrangère à cette triste affaire du trésor de Berne, qui servit à développer la propagande du Directoire.

Lors de l'expédition des républicains en Italie, ce même système de contribution de guerre fut suivi : le Directoire se fit expédier 5 millions de livres pour reconnaître la neutralité du Piémont; il y eut ensuite des stipulations d'argent avec le grand-duc de Toscane, la République de Gênes, Venise, et avec le pape dans le traité de Tolentino. Les commissaires marchaient avec les armées, confondus souvent avec les fournisseurs, les payeurs, qui faisaient argent de tout, des diamants, des statues, des objets d'art. Comme il y avait peu de respect pour les choses saintes, parmi ces enfants perdus du XVIII$^e$ siècle, on portait des mains sacriléges sur les autels : le banquier Haller se distingua par sa rapacité philosophique; il arracha au pape même son anneau pontifical, parce qu'il croyait y voir reluire une pierre précieuse. Il se fit de grandes et de petites fortunes parmi les commis-

saires, les agents du Directoire, qui avaient sa confiance et ses affections intimes : presque tous de l'ancien parti Danton, ils portaient leurs mains impies et sans scrupules sur les pieux objets de respect de tout un peuple.

Le gouvernement le plus régulièrement exposé à ces exigences pécuniaires de toute espèce, ce fut l'Espagne. Depuis la signature du traité de Bâle, le gouvernement du faible Charles IV était tombé de décadence en décadence ; mais par ses mines d'or, d'argent et d'étain, il lui restait des richesses considérables. Déjà la Révolution avait usé de la banque Saint-Charles, et le ministre des finances, Cabarrus, avait fait des opérations de confiance avec la Trésorerie française. Le Directoire exigea davantage : il savait que l'Espagne était une puissance qui disposait de masses d'or ; les doublons, depuis la Ligue, restaient fort aimés à Paris, et ce goût n'était pas effacé sous la République. Quand le Directoire voulait se faire accorder une certaine somme en subsides, il formulait un grief contre l'Espagne, ou politique ou diplomatique. Le cabinet espagnol savait le moyen d'atténuer la menace ou de repousser le grief : il faisait secrètement demander par son am-

bassadeur quelle était la somme d'argent dont le Directoire pouvait avoir besoin, et l'affaire s'arrangeait au gré de tous par des traites sur Madrid, négociées en banque.

M. de Talleyrand, nommé ministre des relations extérieures par le crédit de madame de Staël auprès des Directeurs, avec un talent incontestable, n'était pas antipathique à ces mœurs intéressées; il avait un goût particulier pour ce qu'il appelait les affaires, c'est-à-dire la spéculation, et l'ami de l'abbé d'Espagnac, sous M. de Calonne, n'avait pas changé de caractère. Il était donc parfaitement placé aux relations extérieures, à cette époque où beaucoup de choses se traitaient avec de l'argent. Il était presque passé en habitude dans son salon que tout traité devait être ou précédé ou suivi par des *douceurs* : on appelait *douceurs* une certaine stipulation d'argent donnée par les agents des puissances qui avaient ordre de traiter avec le Directoire.

Quelquefois les pourpalers étaient directs, convenus d'avance, comme une question de Gouvernement et de Trésorerie : le plus souvent ces sortes d'affaires se traitaient secrètement et par des tiers que le ministre pouvait au besoin désavouer, si la négociation

arrivait jusqu'à la publicité. A cet effet, M. de Talleyrand groupait autour de lui des commensaux aux formes polies, insinuantes, et qui n'avaient pas assez d'importance pour le compromettre : en tête de tous, M. de Montrond, beau et spirituel diseur, gentilhomme ruiné, qui refaisait et défaisait sa fortune dans tous les salons où brillaient sa grâce et son ton d'exquise compagnie; Sainte-Foix, ancien agent très-raffiné de la maison d'Orléans et lié avec Barras, André d'Arbelle, un des plus actifs et des plus avisés des négociateurs, avaient la confiance de M. de Talleyrand : des femmes même servaient d'intermédiaires; la noblesse avait alors beaucoup perdu de sa pureté; le blason de philosophie du XVIII[e] siècle avait détrempé sur les gentilshommes qui avaient secoué le devoir, témoin ce malheureux prince de Carency, d'une si haute naissance et d'une si fatale démoralisation, le dénonciateur de ses compagnons de noblesse et des princes qu'il avait servis en émigration.

Le salon intermédiaire de M. de Talleyrand se tenait presque toujours chez la princesse de Vaudemont, de la grande famille de Lorraine et la sœur du courageux prince de Lambesc, qui avait vigoureusement réprimé l'émeute du Pont-Tournant. M. de Tal-

leyrand y allait faire sa partie de whist chaque soir; là se traitaient les affaires secrètes, les négociations d'argent : on n'était pas dans le cabinet du ministre, mais dans un salon neutre, et ce qu'on y disait n'avait de conséquence politique que celle qu'on voulait lui donner : un mot était souvent jeté par une femme à la mode : Montrond, André d'Arbelle, dans l'intervalle d'une trénis, renouvelaient la conversation; si elle prenait un caractère plus sérieux, Sainte-Foix, l'homme d'affaires de M. de Talleyrand, intervenait pour régler et définir la question financière, sans que le ministre prononçât une parole, continuant son whist pour perdre ou gagner une centaine de louis d'or.

Rien ne s'était ébruité avec scandale sur ces négociations jusqu'à la publication d'une correspondance qui fit alors une vive sensation : il s'agissait d'une affaire engagée entre les agents accoutumés de M. de Talleyrand et MM. Pinckney et Marschall, envoyés extraordinaires des États-Unis d'Amérique. En ce moment les deux Républiques étaient en dissidence sur les droits du commerce des neutres. Le président des États-Unis, M. Adams, dans son message annuel, avait parlé dans des termes peu mesurés

de la conduite du gouvernement français à l'égard du respect du pavillon des neutres. Le Directoire, qui s'en montra très-blessé, fit hautement déclarer au président qu'il ne recevrait les deux envoyés des États-Unis qu'après une formelle rétractation des paroles du message. M. de Talleyrand, chargé de notifier cet arrêté à M. Pinckney, avec sa grâce et sa modération accoutumées, déclara : « que ce n'était pas le dernier mot du gouvernement et qu'il espérait tout arranger. » À quelques jours de là les agents habituels du ministre, André d'Arbelle et Sainte-Foix, virent M. Pinckney, et tout en exposant la difficulté de la situation, ils répétèrent : « qu'il n'était pas de difficultés qui ne pussent aboutir ; ils se faisaient fort de conduire l'affaire à bonne fin, si les États-Unis voulaient mettre une certaine somme d'argent à la disposition du Directoire. » M. Bellami, le banquier de M. de Talleyrand à Hambourg, visita M. Marschall dans le même but, déclarant que tout irait à merveille si le gouvernement américain faisait déposer un million de ducats à la banque de Hambourg, pour être mis à la disposition du Directoire.

Cette négociation, bientôt ébruitée, retentit dans

la presse anglaise et américaine. Les agents officieux de M. de Talleyrand furent hautement désavoués par le Directoire et par le ministre des relations extérieures en personne; on crut la négociation réelle, parce qu'elle était tout à fait dans les mœurs du temps. On répéta le récit très-détaillé qu'en fit M. Pinckney dans les gazettes étrangères : Hambourg était alors la place où se suivaient le plus d'intrigues, où se négociaient le plus d'affaires secrètes d'argent. M. de Talleyrand y avait gardé de nombreuses relations de banque. Cité libre, elle avait recueilli beaucoup d'émigrés : on y faisait de la politique, des pamphlets et des associations de toute espèce. M. de Talleyrand y envoyait ses fonds disponibles, car il n'avait pas foi dans la place de Paris : à Hambourg il commanditait plusieurs maisons de banque, car le ministre, je le repète, aimait les affaires d'argent.

La manière de procéder du Directoire était la même dans tous ses traités avec les cabinets étrangers ou avec les villes de banque, telles que Gênes, Hambourg, Lubeck, Amsterdam ou Genève. Quand il ne leur imposait pas des sommes d'argent par la conquête, il leur faisait demander des emprunts remboursables à la paix générale. Les agents du Direc-

toire à l'extérieur après le 18 fructidor étaient plutôt des financiers que des politiques, et vraiment on avait besoin de numéraire après les vives secousses qui avaient détruit toute confiance dans le papier-monnaie : les valeurs fictives n'avaient plus cours : assignats, mandats territoriaux, rescriptions sur le Trésor. Il fallait du numéraire pour solder certains services qui ne pouvaient se liquider qu'en argent.

Il y eut à cette époque plusieurs hommes de finance qui se mêlèrent plus spécialement aux opérations du Directoire : le premier de tous fut Cabarrus, né à Bayonne. Un moment manufacturier dans les environs de Madrid, puis banquier et ministre, le fondateur de la banque de Saint-Charles, création très-avancée du crédit espagnol, une des valeurs de Bourse qui avait agité tous les spéculateurs même sous M. de Calonne; Cabarrus, un des négociateurs secrets du traité de Bâle, établit une succursale de sa maison à Paris et se chargea des opérations particulières du Trésor dans ses relations avec l'Espagne. Il faut souvent expliquer à cette époque le crédit des femmes par d'autres causes que par leur beauté et le charme de leur commerce. Madame Tallien, fille de M. Cabarrus, fut l'intermédiaire du

Directoire et de l'Espagne; ainsi madame de Staël représentait M. Necker et la banque génevoise; et par cette raison, elle était toute-puissante sur le Directoire, comme madame de Prie, fille du financier de Pleneuf, au XVIIIe siècle, gouvernait M. le duc de Bourbon (1) : les affaires ont autant de part que les plaisirs dans les intrigues du monde.

Un autre nom qui marqua considérablement dans l'histoire financière du Directoire fut celui de Faypoult; né dans la Champagne, d'une famille noble, il avait d'abord servi dans l'arme du génie avec Carnot; aux derniers temps de la Convention; il reçut un moment le portefeuille des finances, et puis, ce qui était une mission très-délicate, il dut représenter la République française à Gênes. Au point de vue politique, sa mission était de favoriser une révolution démagogique contre le sénat et le patriciat. Au point de vue financier, il devait imposer un emprunt à la banque de Saint-Georges sous la garantie du nouveau sénat; la banque de Saint-Georges, antique institution du crédit dans la République de Gênes, embrassait tout à la fois un système de dépôt, de compte-courant et de papier-monnaie; son capital s'élevait à 50 millions

(1) Voir mon *Louis XV*.

d'écus; les emprunts de Louis XV et de Louis XVI s'étaient faits en partie à Gênes. Depuis l'établissement de l'influence de Faypoult, la banque de Saint-Georges s'affaiblit; les institutions de crédit sont ennemies de la violence; elles vivent de la confiance générale, de manière à n'être ni dominées ni imposées. La Révolution française fit donc un immense ravage dans les institutions de crédit; elle tua les banques partout où elle triompha, à Gênes, à Venise, à Amsterdam; elle ébranla celle de Saint-Charles à Madrid : Faypoult porta par ses exigences un coup mortel à la banque de Saint-Georges : en vain on voulut la faire revivre sous la direction de l'avocat Corvetto, qui en fut nommé gouverneur; elle ne garda plus qu'une existence factice, s'affaissant sur elle-même avec la ruine du patriciat commercial.

L'invasion française toucha également aux belles institutions des monts-de-piété en Italie, dans le Milanais spécialement. Ces dépôts du pauvre furent activement dévalisés comme les banques par les commissaires du Directoire; jamais on ne prit plus d'argent et d'or monnayés ou en lingots, et jamais pourtant il ne disparut davantage de la circulation active! Phénomène qui se produit souvent : en révolution, le

monnayage s'accroît et le numéraire disparaît. Tout ce qu'on frappe d'écus ou s'enfouit dans des trésors cachés ou s'exporte : le numéraire est un grand poltron qui s'évanouit au premier désordre.

---

## LES GENS D'AFFAIRES, FOURNISSEURS, SPÉCULATEURS SOUS LE DIRECTOIRE.

—

OUVRARD, VANLERBERGHE, COLLOT, ROY, DESTEYÈRES, PERREGAUX, MICHEL FRÈRES.

### 1797 — 1798.

Il en est des gouvernements obérés, peu fidèles à leur parole, comme des fils de famille qui fléchissent sous le poids de leurs dettes. Ceux-ci ont nécessairement recours aux hommes d'argent, aux usuriers. Ainsi était la Trésorerie sous le Directoire : elle avait tant et si souvent manqué aux engagements qu'elle avait pris que les gens d'affaires l'exploitaient tant qu'ils pouvaient; ils proportionnaient leurs bénéfices à la crainte qu'ils avaient de perdre le capital.

Voici comment les choses se passaient : le Directoire formait une armée ou organisait une flotte, et il n'avait pas cent mille livres au Trésor ! Les moyens généraux d'emprunts lui manquaient : il avait épuisé les ressources de son crédit. Dans cette pénurie ex-

trême, le Directoire s'adressait à des fournisseurs ou à des compagnies organisées qui se chargeaient de préparer toutes les choses nécessaires à l'expédition : ceux-ci les vivres de guerre ou les charrois, ceux-là les armes, les habits, le bois et le fer. Des marchés étaient passés en conséquence à des prix convenus ; et comme le Directoire n'avait pas d'argent, il proposait aux compagnies de fournisseurs les valeurs de son portefeuille : mandats de la Trésorerie, bons de contributions, lettres de change sur l'étranger, billets de crédit sur les banques de Hambourg, Gênes, Amsterdam, Madrid, délégations pour la coupe des bois, vente de biens nationaux. Les fournisseurs examinaient ces valeurs qu'ils prenaient à des conditions diverses. Ces marchés, presque toujours usuraires, étaient des combinaisons de hasard.

Le plus habile, le plus heureux des spéculateurs dans ce genre d'affaires, ce fut le jeune homme dont j'ai parlé déjà, Ouvrard, peu connu sous la Convention, mais qui déjà jetait beaucoup d'éclat au commencement du Directoire. Il ne fallait pas à son esprit hasardeux des temps ordinaires et des jours réguliers et comptés ; il aimait les témérités du crédit, les grosses et difficiles opérations ; sa vocation pre-

mière avait été les fournitures de la marine ou de l'armée : ainsi que je l'ai dit, les fournitures se mêlaient essentiellement à la banque et au change, à l'appréciation des diverses valeurs, car un fournisseur en recevait en paiement de toute espèce, même des hôtels à Paris, de vastes domaines dans les départements, des parcs, des châteaux, des forêts, des clos de vins, puis des traites sur l'Espagne, la Hollande, l'Italie. Déjà la fortune de M. Ouvrard en l'an VI s'élevait, de son propre aveu, à 60 millions : et c'était immense à cette époque de pénurie et de besoin.

L'esprit actif de M. Ouvrard ne s'arrêtait pas, et il conçut, de concert avec M. Cabarrus, une des plus vastes opérations de change que l'histoire ait présentées : pour s'en rendre un compte exact, il faut connaître la situation financière de la cour d'Espagne, incessamment pressurée à ce temps par la République française. Cabarrus connaissait à fond le crédit espagnol : sous Louis XVI, après la guerre d'Amérique si coûteuse et finie par le traité de paix de 1783, ministre du roi d'Espagne, Cabarrus avait proposé l'émission d'un papier-monnaie garanti par le Trésor pour 10 millions de piastres seulement, et

comme ce papier avait immensément gagné sur toutes les places de l'Europe, Cabarrus proposa l'établissement d'une banque sous le nom de Saint-Charles, que l'intrigant et besogneux Mirabeau attaqua depuis dans ses déclamations. La banque de Saint-Charles avait été presque épuisée par les demandes réitérées de la cour d'Espagne à l'époque de la paix de Bâle (1795). C'était pendant les conférences de cette paix que M. Ouvrard et M. Cabarrus s'étaient connus et rapprochés.

Le ministre espagnol avait parlé à M. Ouvrard de la situation difficile que la guerre avec les Anglais faisait à l'Espagne. La cour de Madrid avait dans ses hôtels de Monnaie à Mexico, Lima, Porto-Rico, Manille, pour plus de cent millions de piastres, en lingots ou argent monnayé : comment les faire venir en Europe? Les galions qui autrefois parcouraient ces mers, aujourd'hui signalés aux Anglais, tombaient tous en leurs mains. Ces valeurs restaient donc inertes pour l'Espagne. M. Ouvrard proposa un moyen simple, facile, celui des lettres de change établies d'abord sur l'échelle de 20 millions de piastres qu'on pourrait étendre en cas de succès jusqu'à 100.

La Trésorerie espagnole tirerait d'abord pour 20

millions de piastres en lettres de change sur les hôtels de Monnaie dans le Nouveau-Monde ; M. Ouvrard se chargeait de les négocier sur les places d'Amsterdam, Hambourg , Gênes, Bâle , et à raison de 3 fr. 75 cent. la piastre ; les banquiers, soit par le mouvement naturel du change, soit par la voie des neutres, feraient venir successivement et pour leur compte toutes les valeurs déposées aux hôtels des Monnaies, et la Trésorerie d'Espagne encaisserait, l'opération finie, pour les cent millions de piastres, environ 375 millions de francs, tout risque couvert. La mollesse du caractère espagnol, les préjugés qui existaient encore sur le crédit, firent trouver l'opération usuraire et impossible ; la proposition de M. Ouvrard fut sinon repoussée, au moins ajournée indéfiniment.

Dans l'ensemble de ses hardies opérations, M. Ouvrard se lia très-étroitement à la compagnie des fournitures dirigée par M. Vanlerberghe pour les blés , vivres, viandes et munitions de l'armée et de la marine : M. Vanlerberghe , comme tous les hommes d'argent qu'avait faits la Révolution, était un esprit à expédients téméraires , peu scrupuleux sur les moyens, et on le lui a depuis assez hautement reproché : il est difficile qu'on ne contracte pas un peu les

mauvaises habitudes de son temps. Un fournisseur sous le Directoire n'obtenait un marché qu'à coup de corruption dans les bureaux ; il fallait donner des poignées de louis même aux favorites ; et l'on devait faire entrer ces sacrifices en ligne de compte dans les marchés signés avec l'État. Les fournitures étaient souvent défectueuses, les armées en souffraient horriblement, et le fournisseur était obligé de chercher son bénéfice dans des spéculations souvent coupables et immorales ! La maison Vanlerberghe, véritable ministère, était établie sur de si larges bases qu'elle devait être ébranlée et marcher à la banqueroute dès son premier heurtement avec l'autorité régulière et austère du premier Consul.

Il y avait alors un certain mélange dans les fonctions financières, et par exemple : M. Collot était à la fois payeur, fournisseur et banquier, fonctions simultanées qu'il avait eues dans l'armée d'Italie. On ne peut dire l'activité fébrile de cette armée glorieuse, marchant un peu à l'aventure à travers le pays ennemi. Le Trésor de Paris ne fournissait rien ; il fallait vivre en pays envahis, avec les contributions levées et les impôts; quand il n'y avait pas d'argent, il fallait vendre les objets enlevés aux cités, aux égli-

ses, aux communautés ; le payeur devait concentrer toutes les recettes pour correspondre aux divers services de l'armée. Le payeur avait à régler avec les fournisseurs, les généraux et quelquefois il recevait des missions de confiance pour des placements de fonds sur les banques étrangères, car on ne se faisait pas scrupule dans un petit nombre d'états-majors de ces moyens pour s'assurer l'avenir : moins scrupuleux que le soldat qui mourait glorieusement pour la patrie, quelques-uns des chefs se préparaient un doux repos dans des retraites choisies, aux champs ou dans les belles cités de la patrie ; le payeur se chargeait d'envoyer les fonds qui lui étaient confiés à Paris par Gênes, Livourne, Hambourg et Amsterdam.

Les agents civils qui suivaient les armées étaient encore plus rapaces ; et, par exemple, l'exécution du traité de Tolentino fut remise aux mains de Faypoult, de Rapinat et de Haller : je n'en nomme pas d'autres, qui depuis lors ont traversé des positions très-élevées. Par ces traités, les signataires se réservaient la faculté de choisir pour une valeur de plusieurs millions les objets d'art, tableaux, pierres précieuses, camées, meubles, statues, diamants, perles, et même en ma-

nuscrits et livres de bibliothèques. Il fut fait un grand ravage dans les collections par de fort bons connaisseurs, artistes ingrats envers Rome, la mère des arts, comme David, ou bien prêtre marié comme Daunou, chargé de fouiller les archives du Vatican, comme dernier outrage à la papauté.

Les agents du Directoire, fils du XVIIIe siècle, en avaient les goûts et les études : ils distinguaient bien les Raphaël, les Titien, les Corrége ; ils savaient comme de véritables commissaires-priseurs artistiques, le prix des camées antiques, des terres cuites, des faïences ou des ciselures florentines des XVe et XVIe siècles; les commissaires choisissaient ces objets avec une distinction parfaite, d'abord pour les musées de la République, puis un peu pour eux-mêmes. De retour dans la patrie, à la fin de la campagne, quand ils ne vendaient pas les dépouilles opimes aux riches amateurs de l'aristocratie de Londres, de Vienne ou de Pétersbourg, ils formaient de précieuses collections pour leurs nouveaux hôtels (hélas! souvent celui de quelque pauvre émigré). Avec la marche des temps, le public, qui ignorait la source de ces richesses de l'art, admirait le goût qui avait présidé à la formation de ces belles galeries que l'on déployait devant lui,

sans se souvenir du triste passé qui avait présidé à leur formation.

La guerre la plus acharnée fut déclarée en Italie aux diamants, pierres précieuses, et les colliers arrachés aux madones allaient souvent orner le cou des courtisanes des bals du Luxembourg ; les statues de marbre et d'albâtre peuplaient les palais des nouveaux Verrès, avec les tableaux du Titien et de Paul Véronèse arrachés aux églises de la Piazetta ou du grand canal de Venise. Le conseil des Dix dégénéré avait payé 70 millions aux commissaires de l'armée d'Italie ; Modène, Ferrare, Naples même avaient été visitées par de nouveaux Goths ; seulement les vieux Goths détruisaient par plaisir et par instinct ; les fournisseurs et les agents du Directoire, plus avancés dans le goût, le bien-être et la civilisation, emportaient avec eux ce qui pouvait ajouter un nouveau plaisir ou un nouveau lustre à leur vie.

Il se fit donc plusieurs parts des trésors artistiques de l'Italie entre les vainqueurs : 1° la part des mains sacriléges qui, comme Haller, brisèrent des vases sacrés, saints-ciboires, ostensoires, patènes saintes, même les *paix niellées* à Florence, pour en faire de l'argent ; véritables juifs, dépouilleurs de madones,

châsses de saints, reliquaires ; 2° la part des musées de la République, où vinrent s'entasser les plus beaux tableaux du Vatican ou de la *Tribune* de Florence, les Vénus de marbre, l'Apollon du Belvédère et le Laocoon, chefs-d'œuvre faits pour la Grèce et l'Italie, et bien tristes de se trouver sous un ciel gris, sans soleil, sans horizon, grelottants en serre chaude pour ainsi dire comme l'oranger, le citronnier et le palmier de Naples et de Rome, qui s'étiolent dans nos jardins glacés ; 3° la part secrète des agents de ce pillage, tableaux, statuettes, objets d'art, bronzes de Benvenuto Cellini, vaisselle de Florence, de Venise, qui furent exposés plus tard dans les salons, les cabinets de ces agents devenus riches fonctionnaires, comme une précieuse conquête accomplie par le goût de l'amateur.

Les générations disparaissent vite avec les souvenirs : l'oubli se fait sur les origines : qui garde de nos jours la mémoire de la vie de soixante ans passés sur ces fortunes colossales si tristement ramassées? Il faut que de temps à autre un procès scandaleux rappelle comment se sont groupés ces millions aux mains grossières d'agioteurs, de tripoteurs d'affaires, de fournisseurs ; témoin celle de deux frères !

Hélas! dans les désordres publics du Directoire, quand le vol et l'assassinat étaient partout, on osait des meurtres à l'aide d'un masque, des pillages à main armée; nulle répression; on fusillait les pauvres émigrés, les prêtres, sur leur simple identité; ceux qui faisaient tout cela restaient impunis s'ils étaient patriotes; et plus tard ils grossissaient leurs millions dans les affaires; ils avaient de grands noms, de riches domaines, des forêts domaniales, même de fort riches collections de tableaux, d'objets d'art, statues, souvent arrachés à l'Italie, à l'Allemagne, à la Hollande : est-ce que le marbre s'anima jamais pour raconter les violences qui avaient exilé tant de chefs-d'œuvre? En notre temps encore, la foule des amateurs pressée dans les ventes publiques proclame la délicatesse du goût du fournisseur ou du financier défunt qui sut recueillir tant de chefs-d'œuvre! Titien, Paul Véronèse, Annibal Carrachio, Léonard de Vinci, vous qui dans votre vie aviez été aimés, récompensés si richement par les papes et les doges de Venise, par les patriciens de Gênes et de Florence! un fournisseur, un agent financier du Directoire avait arraché vos œuvres des palais et des églises pour en orner leurs salons de parvenus, et après leur

mort vous étiez mis à l'encan dans ces vilaines galeries de commissaires-priseurs entre un meuble à colonnes d'acajou et une gravure de loges à concierge.

A cette époque essentiellement de hasard pour tous et de gloire pour les armées, chaque côté de rues offrait un salon équivoque et une maison de jeu : comment n'en eût-il pas été ainsi, lorsque la fortune était venue si vite à des instincts si peu délicats? La propriété traditionnelle avait subi une si profonde atteinte par les lois de confiscation ! Saint-Simon et de Redern étaient devenus les types de ce que pouvaient oser de fortune les accapareurs de domaines nationaux ; ils s'en partagèrent pour trente millions en l'an V, qui leur avaient coûté des poignées d'assignats dépréciés. Redern se montra assez économe; mais Saint-Simon s'abandonna à une vie étrange de dissipation brutale qui fit scandale même sous le Directoire : il voulut jouir de tout, se rassasier de tout dans une sorte de sensualisme athée à la façon de Morelly et de Diderot. A ces ordures vinrent se joindre de fausses spéculations, et le futur dieu se ruina, tandis que Redern devenu le grand propriétaire territorial du département de l'Orne, morcelait l'hôtel des fermes par petits lots, comme si les nouveaux

financiers avaient peur de laisser un souvenir de l'élégance, du bon goût, de l'esprit gracieux des fermiers généraux !

Parmi les banquiers les plus en faveur à cette époque auprès du Directoire, on pouvait compter MM. Barillon et Enfantin, établis à Paris depuis la Révolution de 1789 : Barillon, d'origine des Basses-Alpes, doré d'une fortune toute récente, esprit vaniteux, donneur de fêtes au Directeur Barras, son protecteur ; Enfantin, mêlé aux emprunts et aux opérations financières du Directoire, et dont le nom et la descendance se mêlèrent à Saint-Simon. Chaque époque, chaque système a ses banquiers, et MM. Enfantin et Barillon étaient ceux du Directoire exécutif. Les affaires étaient nombreuses, souvent lucratives, sous un pouvoir besogneux qui négociait, escomptait sans cesse ses valeurs sur l'étranger : quand on avait la confiance d'un Directeur, d'un ministre, on pouvait facilement savoir quelles seraient les créances les plus vite liquidées. Ce fut le temps des affaires litigieuses, des créances contestées, des liquidations longues et difficiles.

D'immenses fortunes se firent donc parmi ceux qui prenaient le titre de défenseurs officieux, hom-

mes d'affaires et de lois à qui ces liquidations étaient confiées : l'Almanach national de l'an VI en contient une liste de plus de trois cents pour Paris seulement, et si l'on remarque l'énorme masse de questions contentieuses que les lois sur les émigrés firent naître, ce nombre n'était pas excessif. Ensuite des lois postérieures avaient ordonné la restitution des biens des condamnés ; il fallait activement réclamer, se faire rayer de la liste des émigrés : travail actif et considérable auprès des Comités du gouvernement.

L'habileté des hommes de lois consistait à se créer de nombreuses relations dans les bureaux du Directoire ou de chaque ministère qui en dépendaient ; les moyens n'étaient pas alors très-difficiles ; les traitements d'employés étaient mal payés et il fallait vivre. La moralité ne pesait pas beaucoup sur les consciences : quelques centaines de louis d'or distribués à propos suffisaient pour vous ouvrir toutes les portes et vous donner les renseignements les plus positifs sur la valeur réelle de chaque liquidation ; quand donc il se présentait une affaire litigieuse, la réclamation d'un émigré, une succession vacante, une créance sur l'État, non liquidée, les gens d'affaires consultés par les intéressés présentaient d'a-

bord la réclamation comme difficile, impossible, véreuse; quand cette conviction était acquise dans l'esprit du réclamant et peut-être avec raison, les gens d'affaires proposaient d'acheter la créance; une somme ronde est souvent si réjouissante pour celui qui n'a rien! Une fois cessionnaire de la créance, l'homme d'affaires retors s'agitait beaucoup, et par des moyens légitimes, il faut le croire, cette même réclamation si difficile naguère pour le possesseur primitif, arrivait à d'heureux résultats en d'autres mains.

Les deux plus remarquables fortunes qui s'accomplirent alors dans cette voie des affaires litigieuses, ce furent celles de MM. Roy et Desteyères, alors défenseurs officieux ou avocats, à Paris. M. Roy avait acquis une juste renommée d'aptitude et d'activité; il plaidait bien, débrouillait une question avec une intelligence remarquée par les tribunaux et par le ministre de la justice, Merlin de Douai, fort lié avec lui. L'origine première de la fortune de M. Roy fut son talent qu'il mit au service de la cause de la fille adoptive d'un fermier général immensément riche, et qui plaidait contre la famille du financier, à l'époque où les biens confisqués furent restitués aux hé-

ritiers du fermier général mort sur l'échafaud; le procès fut gagné sur la plaidoirie de M. Roy, qui fut heureusement et richement récompensé de ce triomphe.

Presque aussitôt une autre immense affaire vint s'offrir à M. Roy et à son ami et collègue M. Desteyères : il s'agissait de la restitution des biens des ducs de Bouillon : la réclamation suivie par le duc n'avait pas jusqu'alors abouti à un résultat, lorsque MM. Roy et Desteyères se chargèrent des dossiers. Le duc était un de ces caractères de vieille noblesse, insouciant, un peu prodigue, aimant le plaisir et la dépense; la succession avait d'immenses dettes qu'il fallait liquider et apurer; les deux défenseurs officieux vinrent au-devant des désirs du duc de Bouillon; ils lui offrirent une somme d'argent une fois payée et une pension viagère de 100 mille francs. L'accord fut signé avec une liberté spontanée; rien de plus légitime : la pension s'éteignit presque aussitôt; c'était du bonheur. Le seul reproche qu'on pouvait adresser à MM. Roy et Desteyères, c'était qu'ils avaient pu connaître la réalité de la succession et l'importance du résultat; la richesse de la forêt de Navarre que M. Roy allait posséder, la facilité avec laquelle ils

pouvaient désintéresser les créanciers dont on achetait successivement les titres à des taux très-abaissés.

Il fallait que cette affaire de la forêt de Navarre présentât un côté litigieux, puisque plus tard elle fut portée au conseil d'État et qu'une enquête fut suivie avec la prise de possession de la forêt de Navarre, qui fut contestée très-sérieusement à M. Roy. A cette époque il s'était accompli tant de récentes et étranges fortunes, qu'on ne comprend pas les scrupules parmi les hommes de la Révolution, revêtus de dignités nouvelles et oubliant trop leur origine pour se montrer si rigides. MM. Roy et Desteyères devinrent deux des plus grands propriétaires de France; l'un eut le goût des vastes forêts avec des terres ajoutées à d'autres terres comme des sacs d'écus amoncelés; l'autre, des belles maisons parfaitement situées sur les boulevards de Paris, à la Chaussée-d'Antin.

Mais par une singularité étrange, tous ces heureux roturiers, arrivés à peine à la fortune, n'avaient pas d'autres pensées que de marier leurs filles à des gentilshommes de grande race; de cette manière, ce bien qui de la noblesse était passé dans leurs mains, revenait encore à la noblesse; tant il est vrai que le monde roule sur des conditions, tou-

jours les mêmes, et que l'aristocratie ne périt pas; elle se reforme constamment et reparaît dans d'autres conditions.

Il s'était fait une immense invasion de Génevois, d'Allemands, Américains, qui avaient spéculé sur les grands hôtels de noblesse : ceux des Montmorency, des Richelieu étaient passés en leurs mains. On abattait sans pitié ces merveilleux pavillons embellis par les grands artistes : on nous donnait la monotone symétrie et la géométrie dans l'art : toujours la ligne droite et la conformité! Il échappait à ces ravages quelques hôtels du faubourg Saint-Germain avec leurs magnifiques jardins, leurs grandes formes architecturales et leur infinie commodité pour leurs écuries à trente chevaux, leurs longs vestibules, leurs escaliers monumentaux, leurs vastes offices, leurs salons si bien distribués. Les boulevards de la Grange-Batelière, des Italiens, conservèrent aussi quelques-uns des beaux hôtels des fermiers généraux heureusement restitués à leurs propriétaires après le IX thermidor! Presque tous étaient des chefs-d'œuvre d'art, de goût et d'élégance.

# SYSTÈME FINANCIER DES DEUX CONSEILS.

## LA TRÉSORERIE. — RÉDUCTION DE LA DETTE PUBLIQUE AU TIERS CONSOLIDÉ.

## 1796 — 1798.

Chaque fois qu'il est fait un appel sérieux et sincère à la France, il est rare qu'une assemblée ne présente pas une réunion de capacités et même de spécialités dans les matières essentielles de l'administration publique : on a trop sévèrement jugé les deux conseils des Anciens et des Cinq Cents qui vinrent finir la République. Autant les Assemblées cnstituante et législative s'étaient montrées médiocres et déclamatoires, autant les deux Conseils se révélèrent sages et organisateurs ; formés des débris de toutes les administrations de l'ancien régime : Cour des aides, finances, fermes, gabelles, parlements, Châtelet, sénéchaussées, bailliages, chaque fois qu'il s'agissait de reconstruire un budget,

de créer un système d'impôts, il se trouvait dans les deux Conseils des capacités spéciales : je citerai parmi les principales : MM. Gaudin, de Fermon, Mollien, Duchâtel, et le plus capable d'entre tous, Dufresne, depuis directeur du Trésor. Bertrand Dufresne, Béarnais d'origine, avait été tout à la fois premier commis de M. de La Borde, banquier de la cour, de M. de Beaujon, puis de la Caisse d'escompte et du département des finances sous M. Necker. Le roi l'avait créé conseiller d'État à brevet. Ces antécédents l'avaient fait destituer et proscrire par les Girondins qui avaient remis les finances à Clavières. Dufresne élu membre du conseil des Cinq Cents, devint un des rapporteurs habitué dans la lutte financière qui s'engagea entre le Directoire et les Conseils sur le vote des budgets. Nul ne possédait une science plus profonde, plus honnête sur les ressources et les ressorts de la fortune publique.

Dufresne réalisa l'opération si difficile du passage des fictions aux réalités en matière financière, car on succombait sous le papier-monnaie : assignats, mandats territoriaux, inscriptions, arriérés ; et cependant l'or et l'argent commençaient à reparaître, on avait reçu des lingots par suite des contributions

imposées à l'Étranger; les remises sur Paris envoyées de Venise, Gênes, Rome, Bâle, Amsterdam, Hambourg, Madrid se faisaient en sequins, ducats, florins, quadruples, piastres fortes, toutes monnaies à un titre régulier. Les deux Conseils sous l'impulsion de quelques financiers remarquables, s'occupèrent de créer une monnaie d'or et d'argent à un bon titre qui pût rendre à la France son ancien lustre monétaire. On admit définitivement l'unité du franc et du centime dans leurs rapports avec la livre et le denier; les deux Conseils fixèrent l'aloi des monnaies à 900 millièmes de la valeur de l'or, et de l'argent pur, aloi presque supérieur aux monnaies les plus recherchées. L'opinion magistrale de Dufresne était celle-ci : Que plus un État s'est éloigné des règles générales du crédit, plus il doit y rentrer dans toute leur rigueur, s'il veut rétablir la confiance générale. Ainsi après le système de Law (1), il avait fallu aux frères Paris une puissante volonté pour rétablir la valeur des signes du crédit. Jamais l'aloi de l'écu de 6 livres n'avait été plus fin et mieux en rapport avec les monnaies les plus recherchées, la piastre d'Espagne, la couronne d'Angleterre, l'écu du Palatinat.

(1) Voyez mon *Louis XV.*

On n'arriva que plus tard à un alliage plus fort. Les louis d'or à double écusson gardèrent longtemps une supériorité marquée dans les signes monétaires.

Les monnaies de la République, il faut le reconnaître, depuis l'an V, sont de très-bon aloi; il n'y eut que la Constituante qui frappa les pièces de quinze et de trente sols, d'un si étrange alliage; son but était d'affaiblir la confiance inspirée par la monnaie pour la porter sur les assignats. La République fondit beaucoup d'or et d'argent et ses monnaies sont toutes à un bon titre, même sous le Comité de salut public, et il le fallait bien pour régler les négociations avec l'Étranger : achats de grains, de chevaux. Depuis l'an IV surtout les pièces de 20 frans à la couronne de laurier, les pièces de 5 francs avec la légende : *L'union fait la force*, sont d'un excellent titre. Une loi fort étendue organisa l'hôtel des Monnaies, déjà sous la Convention : mais dans quel but, puisque l'assignat était la seule valeur courante?

Depuis l'an VI, l'or et l'argent redeviennent la monnaie : il ne reste plus en papier que les valeurs du Trésor offertes à la hausse et à la baisse, en vertu de la spéculation et quelquefois des caprices de Bourse. Ces valeurs étaient diverses, et la première

de toutes était toujours les inscriptions de la dette publique. La création du Grand-Livre n'avait fait que constater l'immensité de la dette sans donner les moyens de l'acquitter. Tant que les assignats avaient gardé quelque valeur, le dividende ou intérêt avait été payé facilement et en papier. On avait continué le paiement semestriel en mandats territoriaux; ces ressources étant épuisées et le papier demeurant sans valeur, quel parti prendre pour acquitter le semestre de la dette? Depuis l'an III on payait l'intérèt de la dette par des délégations à échéance sur le Trésor; or, comme il était de coutume que la Trésorerie ne payât qu'autant qu'elle avait des fonds disponibles, et selon l'ordre du Directoire, il en résultait des retards d'un ou deux semestres. Il y eut donc deux cours qui se rattachaient aux effets publics : celui des fonds eux-mêmes qui variait de 5 à 7 francs depuis le IX thermidor jusqu'à l'an VI, puis le cours des bons de liquidation d'intérêt semestriel qui se vendaient de 15 à 35 francs à la Bourse de Paris. Jamais pays ne s'était trouvé dans une telle pénurie, puisque les bons d'intérêt eux-mêmes perdaient de 70 à 85 pour cent.

Appelés à établir le budget de l'an VI, les deux

Conseils votèrent d'abord les voies et moyens ; après avoir réglé le taux des contributions et des droits d'enregistrement, tabacs, cartes à jouer, ils durent s'occuper de régulariser la dette publique : le titre XIII de cette loi est curieux à étudier comme la plus haute violence qui ait été faite aux créanciers d'un grand État : voici le texte « Les deux tiers de la dette publique seront remboursés en rescriptions sur le Trésor, et l'autre tiers sera consolidé sur l'État, sans qu'il puisse y avoir aucune retenue, ni opposition ; les deux tiers en rescriptions pourront être employés en acquisitions de domaines nationaux. » (Cette loi fut ensuite appelée la réduction au tiers consolidé.)

Certainement l'État a toujours le droit de rembourser sa dette, mais le remboursement doit être réel, sérieux : or, que valaient les rescriptions des deux tiers remboursés ? Elles perdaient 88 pour cent sur la place de Paris le lendemain de leur émission : était-ce là un remboursement ? Il est vrai qu'on pouvait les employer à l'achat des biens nationaux, plus que jamais gaspillés, donnés de toutes mains : on aurait dit que ces propriétés si violemment acquises par la République fondaient dans des mains prodigues. On les échangeait non-seulement contre des

valeurs mortes, mais encore on les concédait à des patriotes en récompenses nationales : Gros-Bois était à Barras : plus tard Crosne devait revenir à Sieyès. Voici un autre exemple : le bel hôtel Castellane, ou pour me servir du langage du temps, la maison de l'émigré Castellane, fut concédée à la veuve du curé Roberjot, un des plénipotentiaires de Rastadt. Peut-être le but de ce gaspillage était d'étendre la complicité de l'acquisition des biens confisqués, si loin et si largement que tout le monde aurait une part dans la confiscation, ce qui la rendait inhérente au sol. La Révolution ne manqua de parole qu'aux soldats ; elle avait promis un milliard pris sur les biens des émigrés destinés aux défenseurs de la patrie ; ceux-là le méritaient : hélas ! les faiseurs de Révolution ne travaillaient que pour leur compte, et les soldats ne savaient que souffrir et mourir pour la France !

La loi du budget de l'an IV, réglementaire de la dette publique, proclama un bon principe, ce fut de déclarer la rente sur l'État insaisissable et non sujette à opposition. Cette inviolabilité devait rendre les transactions plus faciles sur les fonds publics, car la place de Paris était chargée de valeurs de toute espèce : créances de liquidation, inscriptions, bons de

traitements, de fournitures, emprunts forcés, dividende de la dette, cessions de bois, bons de réquisitions, d'amendes, toutes valeurs qui étaient livrées à l'agiotage de la Bourse : plus il y a de titres différents sur place, plus il y a d'éléments pour la spéculation. Il n'existait pas encore d'intermédiaires réguliers pour présider aux transactions d'intérêt : la Bourse se tenait sur le perron du Palais-Royal, en face de la rue Vivienne ; les agioteurs s'y pressaient en foule, les uns l'argent à la main, les autres avec les valeurs ; on voit encore des gravures contemporaines qui reproduisent les physionomies principales des financiers du temps, revêtus de l'habit d'incroyable, les mains pleines de papiers de crédit qu'ils échangent contre des louis et des écus, transactions qui se faisaient en détail, toujours au profit de quelques grandes maisons de banque en faveur auprès du Directoire et de ses bureaux ; quand les banquiers favorisés avaient ramassé par l'agiotage, des masses de valeurs de crédit, ils agissaient auprès des divers ministères pour en obtenir la prompte liquidation ou l'échange contre des coupes de bois, produits des mines ou des doaunes.

Il se fit donc de grandes fortunes par ces trafics.

Il ne faut pas croire que les temps de pénurie ne soient pas exploités par la spéculation au même titre que les époques de prospérité. L'agiotage agit sur toute chose et dans tous les temps. La spéculation, on l'a dit, n'a ni conscience, ni sommeil, ni terme. Il serait triste de fouiller dans la source de quelques colossales fortunes de Paris qui se rattachent à ces déplorables excès.

Cependant c'était déjà quelque chose que la réapparition d'un signe monétaire frappé à un titre honnête et pur. Dès que le franc devint la valeur unitaire, on dut procéder à un utile travail sur les rapports du franc et de la livre, rapports fixés de la manière suivante par les conseils :

| | | |
|---|---|---|
| Le franc fut évalué à | 1 liv. | 3 deniers. |
| 2 francs | 2 liv. | 6 deniers. |
| 3 francs | 3 liv. | 9 deniers. |
| 4 francs | 4 liv. | 1 sol. |
| 100 francs | 101 liv. | 1 sol. |
| 1,000 francs | 1,012 liv. | 10 sols. |
| 10,000 francs | 10,125 liv. | |
| 100,000 francs | 101,250 liv. | |

Ce tableau était d'une grande utilité pour déter-

miner la valeur réelle des stipulations faites sous l'ancien régime, telles que prix de vente, rentes foncières, loyers, baux et fermes : il y avait eu tant de de secousses sur le prix des monnaies qu'on devait essentiellement déterminer les rapports des anciennes et des nouvelles.

Depuis que les deux Conseils avaient établi un sérieux système d'impôts, le crédit avait essayé de se raffermir : le ministre Ramel, lorsque la guerre éclata de nouveau, convoqua tous les banquiers de Paris à la Trésorerie pour les consulter sur la possibilité de faire un emprunt volontaire, car l'emprunt forcé n'avait abouti qu'à des résultats stériles. Le ministre fit donc un appel au patriotisme des banquiers ; quelques-uns, fort liés à la Trésorerie et qui avaient fait d'excellentes affaires, Barillon, Perregaux, Lecouteulx, Récamier, Enfantin, Busoni, accueillirent avec attention une idée applicable et dont ils formulèrent ainsi le programme pratique : « L'emprunt sera de 20 à 50 millions tout entier applicable à la guerre contre les Anglais, à une descente même en Angleterre. Il devra être créé 20 mille obligations de 1,000 francs remboursables avec des primes sur les contributions publiques. »

Ce projet resta sans exécution parce que la confiance s'était retirée de l'État : les cédules de 1,000 fr. sur l'emprunt patriotique ne purent se placer, et le Directoire dut encore recourir à une mesure révolutionnaire, c'est-à-dire à l'emprunt forcé sur les riches, sorte d'addition au principal des contributions. Le budget des voies et moyens s'augmenta de nouveaux impôts : portes et fenêtres, droit proportionnel sur les patentes, douanes et tabacs, puis les deux Conseils votèrent le décime de guerre prélevé sur tous les impôts jusqu'à la paix.

Les voies et moyens ainsi tous augmentés, le résultat n'était pas plus satisfaisant, car les recettes étaient presque toujours desséchées avant d'arriver au Trésor. Il y avait, en effet, dans la circulation active, une masse considérable de valeurs acceptées par les caisses publiques comme véritable numéraire en diminution de l'impôt : or, les comptables les achetaient sur place à 20, 30 pour cent de leur valeur et s'acquittaient ainsi envers la Trésorerie. Cet abus, on devait le réprimer, même au détriment de la parole et de la garantie données. Une loi n'admit plus les valeurs de la Trésorerie que pour un cinquième dans le paiement des contributions publiques;

les quatre autres cinquièmes durent être payés en numéraire. L'emprunt forcé combiné sur les rôles des contributions publiques produisit aussi quelques recettes : tout rôle au-dessous de 300 francs fut exemté ; au-dessus l'emprunt devenait proportionnel et s'élevait pour les rôles supérieurs jusqu'à 90 pour cent du principal.

Un autre fléau s'opposait à la régularité des versements à la Trésorerie : les vols à main armée qui s'attaquaient surtout aux caisses publiques ; l'assassinat était exécuté en grand sur les chemins contre les diligences, les courriers et les autres voitures de transport. Dans certaines villes de province les partis en armes s'introduisaient jusque dans les bureaux de perception, s'emparaient de l'argent et brûlaient les registres de l'impôt comme au moyen-âge. Une nombreuse gendarmerie était sans cesse occupée de la répression de ces vols et ne pouvait y parvenir. Les mêmes violences s'exerçaient contre les riches particuliers. Il se passait de véritables drames : la nuit, les habitants d'un château, d'une maison de champs, étaient éveillés en sursaut : des cavaliers, un masque sur le visage, armés jusqu'aux dents, pénétraient dans la cour intérieure, assiégeaient même les mu-

railles des torches à la main; une fois dans les appartements, ils garrottaient les maîtres, les domestiques, et visitaient partout : s'ils n'étaient pas satisfaits des richesses étalées à leurs yeux, ils mettaient les habitants à une sorte de torture pour obtenir des aveux sur les trésors cachés dans la cave et les champs; ils enlevaient tout avec impunité; la justice intervenait mollement, justice souvent de parti qui pardonnait les excès des opinions amies. J'ai déjà parlé de deux frères célèbres; on les accusa d'être les auteurs d'un terrible drame; ils furent acquittés : depuis leurs richesses grandirent au milieu de cette paix que la Révolution donnait à tous ceux qui avaient participé à ses actes. Ce n'est que dans ces derniers temps que la noble voix d'un magistrat s'est fait entendre pour rappeler et flétrir ce lugubre passé.

---

## MŒURS, HABITUDES, VIE, SALONS

### DES NOUVEAUX FINANCIERS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

### 1798. — 1799.

Il est bien difficile qu'une révolution qui change si profondément toutes les idées, toutes les formes de société et les éléments de la propriété publique ou privée, n'ait pas une influence considérable sur les mœurs : il s'était fait un déplacement de la fortune, à ce point que les bas-fonds de la société avaient bouillonné en écume jusque sur la surface : la richesse peut arriver, mais ce qui ne se donne pas, c'est la politesse des manières ou le grand usage du monde. On pouvait être banquier, fournisseur, propriétaire d'hôtels, de bois et de forêts; on n'était ni fermier général, ni gentilhomme : le souvenir de l'éducation grossière restait empreint sur toutes les formes, sur tous les usages de la vie.

On n'a pas assez remarqué tout ce qu'il y avait de grâce charmante, d'esprit fin et délicat à la cour

de Louis XVI : les économistes, les réformateurs ennuyeux n'avaient pas encore tout gâté dans cette société brillante, dont la marquise de Créqui fut comme l'expression vivante : le ministère de M. de Calonne est à mon sens la plus belle époque du règne des élégants financiers.

Une autre changement s'était opéré dans l'esprit général de l'administration, dont l'influence avait été considérable sur les mœurs : ce fut la transformation de l'employé en fonctionnaire. Sous l'ancien régime toutes les situations étaient indépendantes, depuis le magistrat jusqu'au fermier général et à l'employé de la plus petite communauté : il en résultait une sorte de dignité personnelle. La société restait échiquetée de mille situations diverses, comme de mille costumes différents. La révolution financière changeant tout cela, transformait les employés en fonctionnaires, c'est-à-dire qu'avec la prétention de donner la liberté, cette révolution créait une hiérarchie obéissante qui ne laissait plus aucune liberté au caractère, aucune tradition indépendante à la fortune. De là naquirent les salons officiels, les réceptions obligées, les fêtes d'apparat et sans grâce, ou bien comme au Luxembourg, sous le Directoire, un tel laisser-aller

de mœurs ou de formes, qu'il eût été difficile de distinguer les salons du Directoire, d'avec le Colysée, Frascati ou Thélusson.

Il existait bien encore des classes de financiers : l'Almanach national de la République de 1798 contient à peu près les mêmes noms de banquiers qu'en 1792, sous la Convention : l'école suisse et genévoise domine toujours les opérations de la France avec la même raideur. Rien de spirituel et d'attrayant, un amour de régularité froide et géométrique, le prêche ambulant, et rien d'expansif au dehors ; on spéculait avec dureté sur les biens nationaux ou les prêts sur hypothèque. Puis en dehors de cette école sèche et pédante, on pouvait compter les banquiers plus hardis, quelques têtes bien organisées de parvenus, marchant à l'aventure, tels que M. Ouvrard ; ensuite les fournisseurs, métis de soldats et de financiers en culotte de peau jaune, bottes à l'écuyère et cravache à la main. Ce n'était pas là du monde, mais une cohue de nouveaux enrichis, aux mœurs grossières des charrois, des boucheries ou des marchés aux chevaux : le fournisseur, un pied à l'armée, l'autre à Paris, aimait les plaisirs faciles, dépensait mal avec la profusion d'un laquais en goguette ; il

tenait le rôle de satyre au milieu des bacchanales du Directoire.

L'agioteur sur les valeurs diverses de la Bourse de Paris, placé entre la Trésorerie de la rue Vivienne et le perron du Palais-Royal, conservait quelques-unes des bonnes manières et des traditions un peu élégantes des fermiers généraux, au moins par le costume tel qu'il nous est reproduit dans les gravures du temps : habit de toute nuance, gros bleu, jaune ou écarlate, beau linge, diamant au doigt, chaîne longue et pendante sur la cuisse, boucles d'oreilles, perruque poudrée et à cadenettes, culotte de soie, bas à jour avec des escarpins à boucles d'or, lorgnon à l'œil, canne noueuse à la main : ce costume à l'incroyable était un peu la petite caricature des financiers de l'ancien régime et même du fermier général : ils jouaient au comme il faut, comme à la seule chose qui pouvait les distinguer dans cette cohue qu'avait créée la Révolution.

La police venait d'autoriser les maisons de jeu surveillées et payant une contribution au ministère de M. Fouché; elles furent à l'origine littéralement inondées de la foule avide de hasards. Cette ferme des jeux, donnée à l'entreprise, appela quelques-uns des

anciens financiers dans les emplois supérieurs. Il y avait eu tant de ruines, de si grands abaissements dans les fortunes du vieux régime, que bien des employés aux anciennes fermes générales prirent des positions dans les jeux : ils y tenaient un salon avec des formes parfaites qui correspondaient aux habitudes des étrangers qui accouraient à Paris. A cette époque encore les deux Conseils, pour augmenter les ressources du budget, rétablirent la loterie, et l'on appela également dans l'administration et les bureaux quelques-uns des anciens financiers, sans pour cela rétablir les élégantes mœurs de la France, c'est-à-dire la protection délicate et toujours élevée qu'ils accordaient aux arts, à la peinture, à la musique, à l'esprit des gens de lettres.

Depuis 1791 jusqu'en 1800, il ne fut pas bâti un seul hôtel, une habitation de campagne, originale et neuve, par les riches et les financiers de la Révolution ; ils dépeçaient comme des vautours, les débris du passé, ces belles demeures créées par les nobles habitudes de l'ancien régime ; ils vendaient, spéculaient, détruisaient ; impuissants pour créer, ils ne respectaient même pas les gracieux riens de Lucienne, ou du pavillon de Hanovre, ou de la petite

maison de mademoiselle Guimard, achetée par M. Perregaux. Ce fut une chose heureuse que cette impuissance de création, car le triste goût de ces riches nous est resté dans leurs meubles d'acajou et à colonnes, leurs ornements en carton, leurs portes en bois carrées, leurs tapisseries en papier, leurs vestibules en stuc, leurs ornements en plâtre, leurs canapés et leurs chaises dessinés en harpe, en cithare et les costumes de courtisanes et de charlatans en toque, tunique de troubadour et glaive romain ou grec en bois doré.

Partout dominait la mauvaise école de David : le nu sec et académique, ces façons de tapisseries maussades, ces imitations prétentieuses des antiquités trouvées aux fouilles de Tivoli et d'Herculanum, imitations qui ressemblaient aux grandes formes grecques et romaines, comme *les Voyages d'Anacharsis* et *d'Anténor* ressemblaient aux poëmes d'Homère, aux poésies d'Anacréon : la mythologie elle-même, cette riante figuration du panthéisme, était descendue à n'être plus que le calque de l'insipide ouvrage de Demoustier, *les Lettres à Émilie.*

Il n'y avait plus d'artiste libre et caressé par la bonne compagnie, roi de l'art, mais des troupes de

musiciens, gens de lettres sans originalité, qui travaillaient pour les musées au compte du gouvernement, et pour ainsi dire à façon, lorsque les fêtes publiques exigeaient des décors en carton et en bois. Ce qui avait achevé la ruine de tout goût, de toute individualité dans l'art, c'était la création puérile de l'*Institut* au lieu et place des vieilles Académies. Quelle singulière pensée de centralisation et d'unité que de placer dans un même cénacle : érudits, musiciens, peintres, chimistes, de manière que dans cette façon d'encyclopédie, il ne restait pas d'air à un génie puissant et créateur ! Les conservatoires, les musées, les écoles polytechnique ou normale devaient produire une multitude de petits talents, mais aucune de ces intelligences hors ligne qu'avaient préparées au XVII[e] et au XVIII[e] siècle les institutions religieuses ; car la belle éducation militaire de Napoléon avait été faite par les Minimes, celle de Voltaire, par les Jésuites ; Pascal avait reçu, au fond d'un cloître, les premiers éclairs de sa philosophie ; le goût des sciences naturelles avait été inspiré à Buffon par un pieux moine de l'ordre de saint Benoist : y avait-il des musées au temps des Michel-Ange, des Rembrandt, des Van Dyck, des Rubens ? ils travaillaient solitairement pour une

église, un monastère, pour de riches seigneurs de Rome, de Florence et de Venise : voilà pourquoi leurs œuvres sont marquées de la personnalité du génie!

En France, sous l'ancien régime, plus de cent maisons de haute noblesse et de finances étaient heureuses de recueillir, d'acheter les belles toiles, les statues, les riches meubles, les objets d'art : chaque grand hôtel était un modèle d'élégance où l'on prodiguait l'or à pleines mains pour les peintures, les sculptures : tableaux, statues, cheminées, vaisselle de porcelaine ou de faïence florentine ; tout était riche, fini, largement payé : il n'y a pas jusqu'aux vêtements des financiers qui ne fussent des objets d'art, depuis la bague du doigt jusqu'à la boucle du soulier ou de la jarretière.

Comparez maintenant à ces grandes existences un agioteur, un fournisseur, un banquier faiseur d'affaires de la Révolution, souvent devenus possesseurs d'un bel hôtel ou d'un château tel que le Raincy, Gros-Bois, Bagatelle. Qu'en faisaient-ils? ils les dépouillaient de leurs richesses artistiques d'abord, afin de faire de l'argent, ou bien ils dédaignaient des objets ravissants pour des meubles d'acajou ou pour

quelques fresques d'antichambres détrempées sur le stuc, œuvre de cette école de faiseurs d'estampes politiques aux gages du Directoire, comparses de théâtres qui donnaient la réplique aux grands modèles de l'antiquité : ils comprenaient à peine Canova, expression de l'idéal grec, tandis qu'ils admiraient David dessinant les forts des halles pour les Horaces et les Curiaces.

Il y avait bien parmi les financiers d'alors quelques collecteurs avides de beaux tableaux et d'objets d'art, mais ils ne le faisaient pas en vue des nobles jouissances du goût et de l'ineffable tendance de l'âme pour le beau; calculant la valeur de la chose, ils mêlaient la spéculation à cette pensée douce et entraînante qui fait qu'on estime un tableau, une statue, un groupe, parce qu'on l'aime et qu'on le désire : beaucoup de financiers et d'hommes riches, je l'ai dit déjà, avaient dépouillé l'Italie; ils avaient arraché plus d'un saint des murailles de marbre et plus d'une vierge de l'autel; ils en avaient formé de précieuses collections : dans leur calcul chaque objet d'art était étiqueté comme un sac d'écus, et leur galerie était un supplément à leur coffre-fort.

Que voulez-vous, au reste, demander à tous ces

parvenus de la veille en habit de drap, en cravate jusqu'au nez, en culotte de peau jaune, qui, la cravache à la main, offraient une vie passivement superficielle? Où étaient alors les salons de goût? Barras groupait un demi-monde d'émigrés équivoques, de Jacobins radoucis et civilisés, de femmes déchues de quelques grandes maisons. Vous aviez M. de Talleyrand avec son blason un peu souillé par les affaires d'agioteur politique et homme du monde à la fois, donnant une de ses mains à la princesse de Vaudemont et l'autre à madame Grand; aussi bien avec les gentilshommes qu'avec les tripoteurs de la Bourse; n'osant pas alors l'élégance et le luxe du vieux régime. Vous aviez aussi quelques banquiers vite enrichis, possesseurs de beaux hôtels à la Chaussée-d'Antin, et de domaines princiers, donnant quelques fêtes à un monde étrange : tels étaient les salons remarquables. Les seules, les véritables réunions de ce temps étaient Tivoli, Frascati, l'Élysée, lieux publics, bal mêlé, où l'on voyait des costumes ridicules, les incroyables tout couverts de breloques et de chaînes d'or, pour étaler leurs richesses, et les femmes avec des bagues jusqu'aux doigts de pied : institut, conservatoires, musées,

bals publics, tout avait ce caractère encyclopédique, théâtral, un type mélangé de richesses et de grossières jouissances.

Si nul ne savait réunir un monde d'élite, on savait encore moins donner ces élégants dîners qui distinguaient les financiers au XVIIIe siècle. A cette époque de gloutonnerie révolutionnaire, il fallait de vastes tables; pour ces gargantuas sans délicatesse, il fallait de gros menus : les vins préférés étaient communs, liquoreux, parce que beaucoup de riches du jour s'étaient élevés de l'office au salon : ces vins hauts en goût convenaient à la plupart de ces figures mâles et rouges : ce n'est que sous le Consulat qu'on revint au Clos-Vougeot et au Chambertin. Quatre plats d'une déplorable vulgarité furent alors inventés : la sauce Robert, véritable composition de corps-de-garde; le poulet sauté, qui a depuis pris le nom de Marengo, avec cette assaisonnement d'huile et d'ail qui soulève l'estomac le plus robuste; la matelote normande et la sauce en tortue, plats abondants et pleins de trivialité. Mais il fallait satisfaire des ventres impitoyables, qui avaient traversé les bivouacs, en spéculant sur les rations des glorieux

soldats : on ne secoue pas toujours le vieil homme ; les dieux seuls peuvent oser les métamorphoses.

Au reste dans toutes ces nouvelles classes de financiers, parmi les riches du jour, on ne trouvait nulle protection pour les lettres et les nobles travaux de l'intelligence ; un dédain profond pour les jouissances de l'esprit. Les courtisanes à la mode étaient toujours les femmes de théâtre ; à la différence des anciens financiers, les nouveaux les traitaient sans cette supériorité prodigue, digne et fière des fermiers généraux ; l'origine était souvent si rapprochée, et en grattant un peu la superficie des fournisseurs, on pouvait trouver dans les liaisons de Théâtre l'égalité de Frontin et de Lisette. Cette générosité envers les courtisanes sous le Directoire était souvent une restitution du bien d'autrui, et les diamants suspendus aux oreilles de plus d'une artiste du théâtre Français ou de l'Opéra avaient été arrachés à quelque noble écrin en Allemagne ou en Italie ; les camées qui couvraient les bras d'une cantatrice à Frascati venaient quelquefois de précieuses collections de la villa Albani ou Borghèse. Il n'était pas demandé une fourniture qui ne fût accompagnée de ce qu'on appelait *une douceur* pour la maîtresse ou la femme ga-

lante d'un Directeur, d'un ministre et quelquefois même d'un simple commis.

Et pourtant à la fin du Directoire, il existe dans les négociations financières des semblants de régularité. Les agents de change, organisés déjà en compagnie recommandable, comptent les noms depuis si connus de MM. Blaizot, Boscary, Bréat, Riboutté, Tatté, Verne, Gaujac, La Boulaye, Page, tous garants à la Bourse des opérations légales. La banque compte dans ses rangs des maisons genévoises, allemandes ou françaises qui ont traversé les époques les plus difficiciles de la Révolution, et comme les Juifs au moyen-âge, elles ont spéculé même au milieu des ruines politiques, absorbées dans le grand égoïsme des affaires. Il se fait une certaine masse de négociations sur la place de Paris : plus un gouvernement est obéré, plus les banquiers gagnent et profitent. Les consolidés sont à 18 francs, et la Trésorerie ne paie que ce qu'elle veut et comme elle peut ; il faut une certaine habileté et beaucoup de relations pour savoir quelles valeurs seront liquidées et payées le plus prochainement. Les revenus que donne l'impôt n'arrivent jamais directement au Trésor ; ils s'éparpillent en mille mains : on exploite l'État par

le procédé que voici : Le Directoire a besoin d'argent ou d'une fourniture ; il s'adresse aux compagnies à ressources, Doumergue, Ouvrard, Desprez, Séguin. Ces compagnies ont dans les mains pour 30 ou 40 millions de valeurs non liquidées ; elles disent aux Directeurs : « Oui, nous ferons la fourniture et les avances nécessaires, mais à la condition expresse qu'au préalable vous porterez en liquidation l'ancienne dette pour l'agglomérer avec la nouvelle. Ensuite voyons vos valeurs en portefeuille : vous avez des créances sur la Hollande, sur Rome, Naples, Madrid ; bons de coupes de bois ou de douanes, ou des délégations sur les impôts ; nous prenons tout cela à notre compte et nous nous engageons à fournir ce que vous demandez pour la marine et la guerre. » Voilà les espèces d'opérations que faisaient les fournisseurs et les banquiers à la fin du Directoire ; elles furent l'origine et souvent le développement de certaines fortunes financières très-considérables ; elles parurent si exorbitantes sous le gouvernement régulier et probe du premier Consul, qu'on dut les faire rançonner comme les traitants après Mazarin.

---

# DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE CRÉDIT DE M. PITT.

—

LES EMPRUNTS. — TAXE SUR LE REVENU. — RACHAT DE L'IMPOT FONCIER.

1795 — 1800.

Le spectacle certainement le plus curieux que présente l'histoire des États modernes, c'est le développement du crédit en Angleterre dans la carrière si difficile que lui ouvrit la Révolution française. La situation politique n'était pas meilleure à Londres qu'à Paris. M. Pitt avait échoué dans ses coalitions contre la République : les armées françaises se répandaient conquérantes en Allemagne, en Italie; et pourtant au milieu de ces échecs multipliés il n'y eut jamais la moindre hésitation sur les emprunts et pour l'exhaussement des taxes; car avec ce sens élevé qui caractérise la nation anglaise, elle avait envisagé dès l'origine de la guerre toute l'étendue des sacrifices qu'elle allait imposer.

Les emprunts, soit en consolidés, soit en billets de l'Échiquier, s'élevèrent pour les années 1794-1795-1796 à 65 millions de livres sterling (environ 1500 millions de francs). Ces emprunts accomplis sans difficulté par la banque ou les hautes maisons de la métropole, n'altérèrent en rien la confiance commerciale et les prospérités de l'industrie : la pompe merveilleusement aspirante des emprunts fécondait les moyens de circulation, et les capitaux tombaient en pluie d'or sur les manufactures, plus que jamais occupées : les traités de subsides conclus avec le continent ouvraient de nouveaux ports au commerce anglais : tout ce que la France perdait en activité et en circulation commerciale, l'Angleterre le gagnait dans les colonies surtout, récemment conquises ou agrandies.

Cependant quelques mesures trop prudentes de la banque vinrent un moment altérer la confiance publique. Voici ce qui put y donner lieu : M. Pitt avait traité de plusieurs de ses emprunts (surtout en billets de l'Échiquier), avec la banque qui avait fait les avances à la Trésorerie. Ces avances s'élevaient à près de 30 millions de livres sterling, dont une partie avait été prise par la Trésorerie en lingots ou en souverains:

les directeurs de la banque s'effrayèrent de la diminution considérable du numéraire en dépôt, et ils communiquèrent ces craintes au public avec assez de bruit et d'éclat pour effrayer l'opinion. On se présenta en foule à la banque pour l'échange des billets, et les bureaux se virent obligés de refuser le numéraire contre les bancknotes.

Un esprit vulgaire se fût laissé effrayer par la terreur générale; il n'en fut pas ainsi de M. Pitt, qui examina froidement la crise. Un ordre du Conseil autorisa légalement la banque à refuser l'échange de ses bancknotes; tous les paiements durent se faire en ces billets, qui furent élevés à tous les priviléges de la monnaie courante. En même temps M. Pitt ordonna une enquête sérieuse sur l'état de la banque; il en résulta la conviction pour tous: « que l'avoir de la banque dépassait son débet d'un chiffre considérable, » de sorte qu'une mesure si hardie qui aurait pu amener la banqueroute produisit l'effet tout contraire, le raffermissement du crédit : à la différence des assignats, les bancknotes anglaises furent préférées au numéraire, et l'échange ne s'éleva jamais au-dessus d'un pour cent.

Néanmoins il avait été reconnu par le chancelier de

l'Échiquier que dans la question de crédit public il ne fallait rien exagérer, et qu'en définitive l'impôt devait couvrir les dépenses de l'État et assurer l'exact paiement du dividende de la dette : les hommes politiques de l'Angleterre ont ce sang-froid particulier qui leur fait envisager une situation en elle-même sans s'arrêter beaucoup aux sacrifices qu'elle impose, quand les intérêts ou l'orgueil de l'Angleterre s'y rattachent profondément ; le grand pays qu'ils gouvernent n'a jamais désespéré de sa fortnne : il donne tout facilement, pourvu qu'on constate l'utilité publique. Le chancelier de l'Échiquer avait déjà posé le principe de l'*impôt sur le revenu*; il n'hésita pas à le doubler pour les besoins du service et à le faire peser spécialement sur les classes de grande aristocratie, toujours si patriotique en Angleterre ; celles-ci multiplièrent même les dons particuliers au Trésor, qui s'élevèrent à plus de 5 millions de livres sterling.

Mais la mesure la plus hardie, la plus neuve que trouva le génie de M. Pitt, ce fut la faculté donnée à tous les contribuables de racheter la taxe foncière par le paiement du capital, ce qui rentrait dans les habitudes et dans les mœurs des grandes familles

anglaises : ainsi le propriétaire qui payait cent livres sterling par an, put se racheter à perpétuité de l'impôt pour une somme de deux mille livres une fois donnée. Par cette faculté toute volontaire l'État se trouvait en possession d'un capital énorme : puis afin de rassurer le crédit et d'amortir d'autant la dette par un moyen ingénieux, le contribuable pouvait se libérer par moitié en fonds consolidés. En se procurant des ressources extraordinaires, M. Pitt donnait une nouvelle impulsion au crédit. Comme toutes les hautes capacités financières qui ont profondément étudié la question des emprunts, M. Pitt savait bien qu'en définitive il n'y a que les fonds consolidés qui peuvent servir de base à des emprunts réguliers, et que l'émission des billets de l'Échiquier à échéance fixe était un expédient et jamais une ressource permanente. Dans toutes ses combinaisons, M. Pitt fait pressentir comme un âge d'or l'extinction progressive de la dette par un fonds spécial ; il caresse cette idée par des calculs fins, ingénieux ; il veut constater devant le parlement que la dette actuellement créée s'éteindra dans trente-trois ans, sans remarquer que l'amortissement n'a qu'une action impuissante et relative dans un État qui a be-

soin d'emprunter chaque année pour établir son budget normal ; et par exemple si l'on emprunte 25 millions de livres chaque année, quelle action peut avoir un amortissement annuel de 500 mille livres ? M. Pitt, au reste, faisait son devoir. Dans la situation exceptionnelle où se trouvait l'Angleterre, il fallait avant tout la sauver du péril et la grandir même dans la crise publique.

Les budgets du chancelier de l'Échiquier, de 1793 à 1798, sont encore considérés aujourd'hui comme des modèles de hardiesse et de génie. Jamais la situation de l'Angleterre n'avait été plus menacée par l'agitation à l'intérieur et par la guerre étrangère : pour soutenir la coalition, il fallait l'envoi continuel de subsides sur le continent : en Autriche, en Italie, en Russie, en Allemagne. L'Angleterre était la seule nation qui eût conservé son crédit, sa puissance financière : on s'adressait à elle, toujours à elle : l'or de Pitt était devenu le grand mot révolutionnaire, l'accusation banale pour expliquer la résistance à la propagande ; l'Irlande était en feu ; les districts manufacturiers de l'Angleterre souvent agités appelaient de constantes répressions ; la flotte était triplée ; l'armée de terre offrait un contingent

de 150 mille hommes; il fallait des masses d'argent sur tous les points du monde. Le budget de 1793 est de 55 millions de livres. Il s'élève successivement, en 1794, 1795, 1796, à 57-64 millions de livres, et les consolidés n'éprouvent que des variations de 1 à 10 p. 0/0 : c'est certainement le spectacle le plus admirable de la puissance du crédit. L'Angleterre emprunte chaque année 20 millions de livres pour compléter son budget, annonçant ainsi en face de l'Europe que ses ressources sont insuffisantes; et néanmoins elle trouve de l'argent par grandes masses, tandis qu'en France, je l'ai dit déjà, les gouvernements ont dans les mains de larges éléments de garantie, cinq milliards de biens d'émigrés et de l'Église, les ressources d'un sol riche en toutes espèces de produits, et néanmoins la France est à bout d'espèces; elle ne peut ni emprunter, ni imposer; ses fonds publics sont descendus à des cours fabuleux, à 6, à 7 francs.

Le crédit anglais est si bien établi au contraire que tous les banquiers du monde lui prêtent leur concours; les emprunts de M. Pitt se placent partout avec une facilité extraordinaire, non-seulement à Londres, mais à Vienne, Amsterdam, Pétersbourg, Hambourg,

Venise, Berlin. En Europe les fonds publics les plus recherchés sont encore les consolidés anglais, et il se trouve que par les plus simples opérations de change, tout se balance et se met au niveau. M. Pitt, par exemple, signe-t-il un traité de subsides avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, en même temps circule un prospectus d'emprunts consolidés sur les mêmes places, souscrit ou accrédité par les grandes maisons de banque, de sorte que tout se fait par un simple revirement de fonds : le change reste favorable à Londres; les versements s'opèrent par les banquiers dans les mains de leur propre gouvernement, et les consolidés se classent sur toutes les places commerciales de l'Europe.

La confiance dans le crédit anglais est si sérieuse, que M. Pitt songe déjà à la difficile mesure de la diminution des intérêts de la dette publique; il la combine loyalement par l'offre de remboursement intégral au pair, remboursement sans doute impossible, s'il était demandé. Mais de pareilles offres ne se font en matière de crédit qu'avec la profonde persuasion qu'elles ne seront pas acceptées; le ministre d'un grand État doit connaître la situation des idées et du crédit, à ce point qu'il doit opérer à coup sûr quand

il a conçu un plan de finance; un remboursement mal offert, une réduction violente peuvent être l'occasion d'une banqueroute, tandis que lorsque l'opération s'accomplit à l'heure et à propos, elle devient la source ou l'occasion de la fortune publique.

Le chancelier de l'Échiquier a des idées très-arrêtées sur les opérations du Trésor; et néanmoins ce qui distingue surtout M. Pitt, c'est le devoir qu'il s'impose de s'entourer de toutes les lumières. M. Pitt, dans toutes les circonstances difficiles, appelle dans les bureaux de la Trésorerie le directeur de la banque, les chefs des hautes maisons de finance et de l'industrie; il les initie avec loyauté dans la situation jusqu'à ses moindre détails : les banquiers forment autour de lui comme un conseil permanent. Avec eux il combine l'émission progressive des billets de l'Échiquier, le mode et la forme des emprunts en consolidés; la concurrence et la publicité ne sont que les broderies officielles d'une vente convenue d'avance à des taux fixes, car ce sont toujours les mêmes maisons de banque qui obtiennent les emprunts depuis 1794 jusqu'en 1800. Les banquiers des grandes places de Vienne, Hambourg, Berlin, Saint-Pétersbourg, concourent à ces emprunts et ils prêtent

loyalement leur appui. Tout le numéraire du monde converge à la fois vers l'Angleterre, et la crise politique devient pour ce gouvernement suprême une cause de force de prospérité.

---

# PREMIÈRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU CONSULAT

## APRÈS LE 18 BRUMAIRE.

## 1798 — 1799.

---

La restauration du pouvoir au 18 brumaire, en rétablissant l'unité d'administration, devait être favorable au crédit public, et le 20 brumaire les consolidés s'élevaient déjà de 17 fr. à 30, hausse extraordinaire sur laquelle M. de Talleyrand gagnait près de 1,500,000 fr. à la Bourse : c'était la première opération conçue en grand depuis le ministère de M. de Calonne et les jeux hardis de l'abbé d'Espagnac. Mais le premier Consul, si supérieur dans toutes ses idées d'administration et de gouvernement, élevé dans une répugnance profonde de toute dette d'État, de toute Assemblée représentative, était convaincu que tout pouvoir est faible lorsqu'il a besoin de recourir aux banquiers et aux gens d'affaires. A l'armée d'Italie il avait vu à l'œuvre les banquiers et les

fournisseurs, et il gardait une juste et mauvaise opinion de leur délicatesse ; les opérations de banque lui étaient ou inconnues ou antipathiques ; caractère de commandement, il ne pouvait accepter l'indépendance de l'argent : comme les hauts barons du moyen-âge, il aurait volontiers traité les gens d'argent comme ceux-ci traitaient les Juifs : l'incomparable souplesse de l'argent qui échappait à toutes les compressions lui donnait de l'impatience et de la colère. Le premier Consul espérait réduire le budget à l'état des affaires d'un bon père de famille : le juste équilibre des recettes et des dépenses, le paiement exact des intérêts de la dette.

Le troisième Consul, M. Lebrun, fut spécialement chargé de la partie financière du nouveau gouvernement. Ancien secrétaire de M. de Maupeou, associé à son système, M. Lebrun avait beaucoup connu l'abbé Terray et gardait pour ses idées la plus vive, la plus grande admiration : or, comme nous l'avons remarqué déjà (1), l'abbé Terray, disciple de Colbert, avait blessé le crédit public dans son essence : n'avait-il pas pressuré, torturé les fermiers généraux ; les traitants, afin d'atteindre le but unique de balan-

(1) Voir le premier volume de l'*Histoire des opérations financières*,

cer les dépenses par les recettes? M. Lebrun n'allait pas au-delà de cette idée pratique. En succédant au Directoire, le Consulat avait à réaliser à peu près les mêmes opérations que Louis XV (1) : il fallait fouiller dans l'arriéré, distinguer les bonnes et les mauvaises créances, dans les obligations de la Trésorerie, user du pouvoir discrétionnaire pour trancher au vif. En politique et en finances, il y a bien des situations qui se ressemblent. Toutes les restaurations du pouvoir marchant à l'unité sont marquées du même caractère. Dans les finances comme en administration, le 18 brumaire avait fait table rase d'une constitution usée; nulle considération ne devait, ne pouvait retenir le gouvernement dans ses voies de régularité et d'économie.

M. Lebrun fit donner le titre de conseiller d'État chargé du département du Trésor à un économiste de l'école de Turgot et qu'il avait connu chez M. de Maupeou, M. Barbé-Marbois, qui avait commencé sa vie comme précepteur des enfants du maréchal de Castries, ministre de la marine aux derniers temps de Louis XVI (assurément pauvre capacité que ce maréchal de Castries, admirateur de M. Necker). M. Barbé-Marbois,

(1) Voir mon histoire de *Louis XV*.

ancien administrateur de Saint-Domingue, fort estimé du roi, élu membre du conseil des Anciens, avait fait une vive opposition financière au Directoire : compris dans la déportation du 18 fructidor sans être éprouvé par le climat de Cayenne, il venait de rentrer en France d'après l'autorisation qui en avait été donnée à sa femme, la fille de William Moore, le président de l'État de Pensylvanie. M. Lebrun avait parlé de M. Barbé-Marbois au premier Consul ; celui-ci, qui aimait les noms de l'ancien régime, lui confia le titre de conseiller d'État chargé de l'administration du Trésor, alors séparé du ministère des finances pour faciliter les ressorts de l'administration.

Dans une époque ordinaire c'eût été un bon choix que celui de M. Barbé-Marbois ; il avait quelque chose de dur et de sec, esprit souvent utile pour restaurer les administrations désorganisées : mais ces caractères tout d'une pièce ne sont pas à la hauteur des fonctions difficiles ; il faut une initiative pour créer un rouage nouveau et régénérer des ressources épuisées : il faut plus de hardiesse encore que de fixité dans les axiomes et les principes ; M. Barbé-Marbois devait être débordé à la première crise, car il avait tour à tour une certaine masse d'idées vieillies

ou aventureuses quand on savait caresser ses faiblesses ou ses vanités.

On trouvait les mêmes qualités et les mêmes défauts chez M. Gaudin, créé ministre des finances; membre du conseil des Cinq Cents, il y avait traité comme rapporteur presque toutes les questions d'économie publique avec les conditions d'un teneur de livres intelligent; il restait donc sans initiative, avec l'excellente volonté de ramener l'équilibre entre les dépenses et les recettes, en revenant, s'il le fallait, aux impôts abolis par les deux Assemblées nationale et constituante. Le Comité des finances au Conseil d'État, comme les divers chefs de service à la Trésorerie étaient choisis avec un soin extrême; M. Defermon était un dur caractère de Bretagne, d'une extrême sévérité; M. Duchâtel, administrateur local, ancien employé de l'enregistrement; Corvetto, bon avocat et quelque temps chargé à Gênes des intérêts de la banque de Saint-Georges; Français de Nantes, qui avait abandonné les lettres du XVIII^e^ siècle pour les finances; M. Mollien, ancien employé supérieur des fermes sous l'ancien régime et qui rendait justice à cette vaste administration. Enfin le Trésor était confié à cet excellent Dufresne,

l'homme intègre par excellence et que le roi Louis XVI avait si souvent honoré de sa confiance. C'était une justice qu'on devait rendre au Consulat, qu'il demeurait sans aucune de ces mauvaises préventions révolutionnaires contre les hommes et les idées de l'ancien régime; il en savait la probité et l'expérience administrative.

Installé le 20 brumaire, le gouvernement presque aussitôt dut faire un appel au crédit public. Il s'adressa nettement aux banquiers de Paris pour en obtenir un prêt ou une avance de 10 millions en numéraire. Les Consuls n'avaient pas dissimulé la pénurie du Trésor; 69 mille francs écus étaient en caisse et tous les services en souffrance. On pouvait bien s'adresser aux grandes compagnies Ouvrard, Vanlerberghe, Séguin, qui auraient envisagé l'opération sur de plus larges bases et prêté 50 millions au gouvernement. Ces compagnies n'auraient pas offert un emprunt seulement de 10 à 12 millions comme le ministre des finances le demandait pour les besoins de la Trésorerie, mais 60, 80, 100 millions même. On n'était pas arrivé à ces idées usuelles de crédit; « qu'il faut souvent remplir les engagements même les plus contestables, pour raviver la confiance des prêteurs »

l'État qui paie tout, trouve tout facilement dans ses jours de détresse.

Cependant les banquiers, par l'entremise de M. Collot, le financier de l'armée d'Italie, offrirent les 10 millions demandés, et ce qui peut paraître curieux aujourd'hui où une seule maison de banque réunit de si immenses capitaux, tous les banquiers les plus considérables, Hottinger, Perregaux, Mallet, Récamier, Delessert, Sanlot, se réunirent pour souscrire cette petite avance de 10 millions, et encore imposèrent-ils la condition essentielle de rester maîtres de la forme de l'emprunt. 10 mille obligations de mille francs furent émises ; on établit une longue série de primes en forme de loterie, ce qui, d'après un rapport de M. Gaudin, portait l'intérêt de l'emprunt à 9 p. 0/0. Ainsi l'État payait en gros intérêts la faute qu'il avait commise de ne pas exactement acquitter toutes ses dettes, même les plus douteuses. Le ministre des finances développa d'assez durs principes contre l'arriéré : tout en flétrissant les opérations antérieures, l'État une fois engagé devait acquitter ce qu'il avait promis ; or la Trésorerie avait promis aux banquiers, aux grandes compagnies de fournisseurs : on fut impitoyable. L'État avait remis

aux fournisseurs en paiement de leurs avances, des délégations en forme régulière sur tout ou partie des revenus publics; il ne s'agissait plus d'examiner si les marchés à l'origine avaient été onéreux pour l'État, si les fournitures avaient eu lieu à des prix exorbitants, si les bénéfices mêmes étaient trop considérables pour les compagnies, questions qui devaient être débattues à l'origine du marché; l'État engagé avait donné des délégations souvent à ordre et négociées à des tiers : la Trésorerie devait donc les respecter.

Néanmoins la première mesure prise par M. Gaudin fut d'ordonner la suspension de paiement de ces cédules ou obligations du Trésor : les porteurs purent à leur choix ou les faire inscrire en tiers consolidés, ou bien les convertir en domaines nationaux, conversion forcée qui entraînait de grosses pertes. Par ce moyen l'État rentrait dans la plénitude de ses revenus sans tenir compte des délégations antérieures.

Il ne respecta pas davantage une autre valeur émise par la Trésorerie, les bons des deux tiers non-consolidés, qui représentaient l'ancienne rente; ces bons étaient souscrits pour les deux tiers d'un capital supprimé aux rentiers. On les inscrivait de nou-

veau au Grand-Livre, mais seulement à 1 p. 0/0 de leur valeur.

On put mettre ainsi un peu d'ordre dans les services de la Trésorerie : toute ordonnance du ministère dut être acquittée à son échéance; on ne s'engageait désormais à jour fixe que pour ce que l'on pouvait payer; on retarda les liquidations, jamais les paiements des mandats une fois délivrés (excellente mesure). Un arrêté des Consuls décida que le semestre de la rente serait exactement acquitté : comme on n'avait pas de numéraire, la Trésorerie créa de petits coupons de vingt et vingt-cinq francs, véritables assignats de confiance, qui purent être donnés en paiement de tout droit au Trésor : enregistrement, douane, contribution foncière; et par l'exact accomplissement de la parole donnée, ces bons ne perdirent que de 10 à 15 p. 0/0 : on prit dès lors au sérieux l'acquittement des dettes de l'État. On peut remarquer un caractère particulier dans le système de crédit inauguré par M. Gaudin : c'est le désir hautement manifesté de séparer la dette nouvelle de l'ancienne; on n'accepte le passé qu'avec répugnance; on n'en prend que ce que l'on ne peut refuser; une nouvelle ère commence, une époque d'ordre

et de régularité ne veut pas se rendre complice du temps irrégulier qui l'a précédée ; c'est, je le répète, l'idée de Colbert et de l'abbé Terray : « Tout bien payer pour le présent et l'avenir : quant à l'arriéré, il nous touche moins ; nous ne lui devons aucune faveur et à peine la justice. »

Ce qui distingua le gouvernement consulaire, et ce qui l'élève au-dessus de tous les précédents systèmes, c'est qu'il osait hardiment un retour aux institutions administratives de l'ancien régime, en ce qu'elles avaient de bon et de pratique, sans s'arrêter aux préjugés de 1789. Une des premières mesures financières du Consulat fut une sorte de rétablissement des charges, sous le titre de cautionnement, garantie essentielle de la bonne gestion : cette création viendrait tôt ou tard aboutir à l'hérédité des offices, une des belles idées de la vieille monarchie.

Le cautionnement fut gradué et calculé à la fois sur le revenu de la place et sur la responsabilité plus ou moins étendue de la charge (depuis 500 francs jusqu'à 200 mille). Il dut être versé en numéraire, et comme il eût été difficile d'obliger les fonctionnaires à fournir immédiatement la totalité des sommes en numéraire, puisque les chiffres s'élevaient jusqu'à

70 millions, on obligea ceux-ci à souscrire des obligations en faveur du Trésor, payables à des échéances fixes, et qui devaient servir de première dotation à la nouvelle caisse d'amortissement, dont les principes furent empruntés à M. de Calonne. La dotation de la caisse d'amortissement dut s'accroître encore de 5 millions de rentes en consolidés, qui furent affectées à son service, et de 2 millions de rentes ajoutées chaque année, de sorte que dans une période de cinquante années, toute la dette française serait éteinte. Cette dette, en tous les cas, ne devait jamais dépasser 50 millions de rentes à 5 p. 0/0, ce qui était son taux normal. La caisse d'amortissement dut devenir le grand instrument du crédit de l'État; elle allait agir dans toute sa puissance pour rassurer les détenteurs des obligations de la Trésorie.

En supposant la réalisation facile de toutes ces idées de crédit, on devait donner pour base l'impôt, duquel il fallait déduire les bons de la caisse de service, reçus comme argent par les divers comptables. Il fallait donc des ressources nouvelles. A l'emprunt de cent millions, décrété par le Directoire sur les riches, et dont le résultat était incertain et même injuste, le gouvernement consulaire substitua une ad-

dition de 30 centimes au principal de toutes les contributions publiques de l'année, mesure générale et qui ne créait pas un privilége : on savait dès lors le chiffre exact de ces recouvrements, et afin de procurer des ressources immédiates à la Trésorerie par de bonnes valeurs en portefeuille, on obligea les receveurs-généraux et les autres comptables à souscrire des billets en rapport avec les recettes mensuelles, billets qui restèrent à la disposition de la caisse de service. Celle-ci les négociait au fur et à mesure de ses besoins, et au cas de non-paiement à l'échéance par le comptable, le remboursement devait avoir lieu à bureau ouvert par la caisse d'amortissement.

Sur les fonds de cette même caisse d'amortissement, cinq millions étaient détachés pour la création d'une banque, qui aurait la même fonction que la caisse d'escompte, et destinée à faciliter les opérations du Trésor et du commerce en général. On avait fait plusieurs essais de banque sous le Directoire; une association, sous le titre de *Syndicat du commerce*, s'était formée; elle émettait des billets au porteur reçus entre particuliers comme numéraire. Cette association fut par le fait dissoute, et la création

d'une banque presque gouvernementale dut exclure et absorber toutes les autres ; elle devenait une institution publique par le privilége de ses billets et l'avance de cinq millions que lui faisait la caisse d'amortissement. Dès lors la banque fut chargée du recouvrement des effets souscrits envers l'État par les divers receveurs et payeurs; de sorte que ces billets réunis au capital des actions souscrites, laisseraient à la banque une garantie de plus 100 millions; elle fut chargée par ce moyen de la plupart des paiements réguliers de la Trésorerie : elle lui ouvrit un vaste compte-courant.

Le premier bâtiment désigné par l'État pour établir les bureaux de la banque fut l'ancienne maison de l'Oratoire (où depuis fut la caisse d'amortissement), pour un bail de vingt-sept ans et moyennant une très-légère redevance; les premiers membres du Conseil de la banque furent MM. Barillon, Bastareche, Carré, Lecouteulx de Cantaleu, Mallet l'aîné, Perregaux, Perrier, Robillard, Récamier, etc. Ce Conseil dut s'entendre avec le ministre du Trésor pour la négociation des billets que les comptables souscrivaient à l'État : on la laissait tout à fait libre pour régler le taux des escomptes des effets de commerce et de banque.

La constitution d'une banque d'État, excellente mesure, ne restaurait pas encore les éléments du crédit privé. La Trésorerie ne faisait que régler les conditions de ses propres rapports avec la banque et pour le service de son crédit : d'après les idées financières d'alors le crédit de l'État devait être la mesure du crédit particulier. Tout le régime consulaire fut un grand retour à la centralisation nécessaire après les désordres de la Révolution française : il fallait ramener l'ordre et la décence dans les transactions et les affaires ; il y avait sous le Directoire abus de confiance, usure ; tout était spéculation et bénéfice : à côté de la misère publique, il s'était créé des fortunes scandaleuses. Le premier Consul ne voulait plus de ces insultes à la morale publique.

---

## RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

### AVEC LES FOURNISSEURS, GENS D'AFFAIRES ET DE FINANCES.

---

Deux plaies avaient profondément altéré les mœurs et la fortune publique sous le Directoire, l'agiotage et la corruption ; une frénésie de jeu avait pris sur toutes les valeurs bonnes ou mauvaises ; on jouait partout, depuis le tripot jusqu'à la nouvelle Bourse : quant à la corruption dans les affaires, elle était parvenue à son dernier degré. Il s'était fait dans les fournitures des opérations vraiment honteuses : on achetait les bureaux, les inspecteurs, les examinateurs ; on fournissait ce qu'on voulait et comme on le voulait. Il était impossible qu'un gouvernement de volonté et d'énergie comme celui du 18 brumaire ne jetât pas un regard sur le passé.

Comme avant toute chose il fallait marcher vers l'utile et le praticable, le gouvernement fit demander aux compagnies diverses des fournisseurs un prêt, avance ou restitution, de 18 à 20 millions. Celles-ci

répondirent qu'elles consentaient à ce versement, mais à la condition expresse qu'avec ce prêt et pour en reconnaître le service, on admettrait en liquidation, les créances arriérées. C'était toujours la réponse que faisaient MM. Ouvrard, Vanlerberghe, Séguin, Desprez, et ils insistaient d'autant plus, que ces liquidations de l'arriéré embrassaient des sommes considérables, dont les titres se vendaient au plus bas prix. La probité du gouvernement consulaire se refusait à passer sous ces fourches caudines des gens d'argent : immédiatement des mesures furent prises pour faire restituer aux spéculateurs de la fortune publique les sommes dont ils avaient fait tort à l'État. S'il y eut de l'arbitraire dans cette forme de procéder et quelquefois de la violence, il y eut rarement de l'injustice; le coup d'œil du premier Consul pénétrait sûrement dans les affaires les plus contentieuses.

Toutes ces affaires se traitaient administrativement après des rapports très-sérieux, très-circonstanciés de commissaires ordonnateurs ou de conseillers d'État en service; toutes les comptabilités leur étaient soumises avec les pièces à l'appui; on pénétrait dans le secret des opérations, et une fois les bénéfices connus et constatés, la commission fixait elle-

même la restitution due à l'État. D'ailleurs la fortune de ces nouveaux juifs dans ce nouveau moyen-âge pouvait être facilement évaluée : ils regorgeaient de propriétés nationales et de valeurs de toute espèce : il n'y avait pas d'autre moyen d'en sortir qu'un système arbitraire mais juste ; le gouvernement fit emprisonner les plus compromis ; il voulait suivre le procès ; il se contenta de fixer des taxes de restitution et d'adopter un mode efficace de liquider l'arriéré.

S'il y avait sans doute dans cet arriéré des créances très-sérieuses, très-légitimes, il y avait aussi des obligations puisées à de bien tristes sources : selon MM. Ouvrard, Séguin et Vanlerberghe, tout cet arriéré en ce qui les concernait était parfaitement légitime ; tout était dû et devait être liquidé. Hélas ! telle n'était pas l'opinion des conseillers d'État chargés des liquidations ; on découvrait au fond des dossiers bien des iniquités et des hontes. La commission nommée procédait avec sévérité et justice ; elle apportait aussi quelque lenteur dans ces liquidations, pour ne pas trop charger le Trésor : il était si dangereux d'ébranler le crédit public à peine restauré ! Le premier Consul avec son intelligence élevée, comprenait tous les bienfaits d'un système régulier.

On ne devait pas classer dans la même catégorie la banque régulière de Paris opérant sur des bases d'une simplicité très-grande. Les vastes opérations du crédit public n'étaient ni pratiquées ni comprises en France, comme elles l'étaient à Londres, à Hambourg et Amsterdam; les banquiers s'occupaient du change de place en place et très-peu de fonds publics ou d'agiotage : ils ouvraient aussi des comptes-courants à des commerçants, à des manufacturiers, pour assurer le développement de leur industrie, ou aux armateurs de corsaires ou de navires marchands. Les deux maisons Mallet et Perrier avaient préparé, à cette époque, une nouvelle voie à leurs capitaux, en faisant des prêts en compte-courant sur hypothèque et quelquefois par des achats à réméré, à la manière des capitalistes de Bâle sur les propriétés de la Franche-Comté et de l'Alsace : un entrepreneur voulait-il faire bâtir une maison? les banquiers lui ouvraient un crédit sur hypothèque, et il pouvait user de son compte-courant jusqu'à concurrence de la garantie.

Lorsque les maisons de banque méritaient la haute estime du public, le gouvernement les élevait aux dignités d'État. M. Perregaux fut fait sénateur après le

18 brumaire : M. Perregaux avait rendu des sercices sous les divers gouvernements, comme fournisseur et financier à la fois, dans ses rapports, spécialement avec la Suisse. Sa maison de banque était très-élevée dans la confiance publique, et il avait admis dans ses bureaux un jeune homme plein d'avenir, hardi discoureur comme tous les méridionaux; il se nommait Jacques Laffitte, né à Bayonne. Le premier Consul appela également au sénat M. Lecouteulx de Cantaleu, financier remarqnable, associé à une maison de banque très-active, qui avait traversé tous les gouvernements sans se compromettre avec aucun, même avec la Convention nationale. C'était là une faveur personnelle; mais dans l'état de guerre où l'on se trouvait, la banque devait être essentiellement surveillée, quoiqu'elle désirât une haute indépendance pour ses opérations : le crédit reçoit difficilement des injonctions et des commandements; il se donne ou se refuse quelquefois avec caprice. Les banquiers sont des agents qui doivent recevoir et garder le secret des opérations : les Anglais, les Russes, les Allemands, même en temps de guerre, avaient des crédits ouverts sur des maisons de Paris, de Genève, d'Amsterdam. Le ministre de la police aurait voulu

que les négociations fussent dénoncées comme des faits ordinaires qui rentraient dans sa survaillance; les banquiers soutenaient l'inviolabilité de leurs opérations, sans laquelle il n'y a plus de crédit public; les banquiers recevaient des fonds de plus d'un des fonctionnaires de l'État pour les faire valoir à Vienne, à Hambourg et même à Londres : ce que le gouvernement considérait comme une infidélité, un complot, n'était qu'un revirement très-naturel des fonds d'une place à une autre : la maison Perregaux-Laffitte, par exemple, dont on ne pouvait nier le dévouement, n'avait-elle pas des rapports continuels avec MM. Barring, Labouchère, de Londres, et Hoppe, d'Amsterdam?... Sous le Consulat, M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, commanditait la maison Bellami, de Hambourg, où il avait placé une partie de ses fonds. Il fallait donc le secret pour les opérations et pour les hommes qui les faisaient. Une telle indépendance des banquiers ne pouvait convenir à un gouvernement qui voulait tout voir et tout diriger : aussi jamais il ne cessa de les surveiller et de les menacer quelquefois par des paroles dédaigneuses; il ne pouvait comprendre qu'il y eût entre les individus de rapports d'argent, quand les États

avaient cessé leurs relations diplomatiques : comment MM. Barillon, Récamier pouvaient-ils envoyer des écus à Londres quand l'Angleterre était en guerre avec la France! C'est dans le but de centraliser les opérations du crédit dans ses mains que le Consulat grandit et développa les priviléges de la banque de France, qui devait tôt ou tard absorber la liberté des négociations. Tous les gouvernements forts veulent contenir, diriger les affaires en souverains, et le crédit porte aussi sa couronne : rien ne peut commander la confiance publique : la banque n'était dans les premiers jours de son institution qu'une nouvelle caisse d'escompte, créée surtout pour faciliter les négociations de la Trésorerie ; elle prit ses naturels développements après les traités signés successivement avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique ; on fit escompter les valeurs particulières à la banque ; les billets au porteur furent partout acceptés et reçus comme de la monnaie courante ; le change descendit à 55 centimes par mille, presque le taux de la course d'un commissionnaire, et à la fin de l'année 1803, on distribua un premier dividende de 7 p. 0/0 aux actionnaires.

Un tel résultat donna de la hardiesse aux opéra-

tions que la paix avait grandies; il se fit à Paris, et après la paix d'Amiens, de grosses affaires avec la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. On sortait de la méfiance qu'avait inspirée partout l'époque révolutionnaire. Le ministre du Trésor, M. Barbé-Marbois, accoutumé aux opérations anglaises de crédit, outre-passa les bornes de la prudence pour alimenter le commerce, qui tendait à se développer sous les auspices de la paix générale : comme il arrive toujours en France, pays à l'imagination active, les opérations s'étaient portées avec intempérance sur les denrées coloniales; après la signature du traité d'Amiens, plus de trois cents navires étaient sortis des ports : or la guerre éclatant tout à coup, qui pouvait répondre des pertes immenses de la spéculation dans une crise nouvelle et fatale? La banque se trouverait engorgée outre mesure, et malheur à cette institution si la confiance cessait de soutenir ses billets : le jour où l'on viendrait au remboursement intégral, la banque serait compromise, car les valeurs métalliques en dépôt n'allaient pas au-delà d'un tiers des billets en circulation.

Il y eut aussi à l'occasion de la signature du traité d'Amiens, des spéculations de Bourse engagées sur

une vaste échelle et qui marchèrent en contre-sens de la raison et de la vérité; elles compromirent la fortune de M. de Talleyrand et de la maison Bellami, de Hambourg, qu'il commanditait. M. de Talleyrand, qui avait connu d'avance la signature des préliminaires, avait conclu logiquement à une hausse des fonds; il avait donc fait acheter des masses de rentes en France, en Angleterre, à Vienne, des actions de la banque à Amsterdam. Un mouvement contraire s'opéra à la suite du traité, soit que la spéculation eût déjà épuisé l'échelle de la hausse, soit que les nouvelles voies ouvertes aux capitaux par la paix eussent déterminé une multitude de détenteurs de rentes à s'en dessaisir pour porter les capitaux sur les spéculations du commerce extérieur. Il ne faut jamais suivre à la Bourse les règles de la logique; elles trompent les meilleurs esprits dans la spéculation de la hausse ou de la baisse.

Si la banque allait quelquefois un peu au-delà des bornes que lui imposait la prudence, il n'en était pas ainsi de la caisse d'amortissement, une des institutions qui fut à cette époque la plus utile au Trésor; elle avait d'excellentes valeurs : 1° tous les cautionnements des comptables versés en numéraire; 2° une

dotation annuelle de 3 millions de rentes inscrites sur le Grand-Livre et qu'elle pouvait vendre ; 3° les dépôts et consignations judiciaires; 4° une certaine masse d'obligations souscrites par les comptables et les débiteurs de l'État pour les coupes de bois, biens nationaux, etc. La caisse émettait en outre des bons à intérêts fort recherchés par les capitalistes.

Le service public de la caisse d'amortissement consistait : 1° au rachat journalier des rentes sur l'État comme représentation de ses valeurs en portefeuille; 2° au remboursement de toutes les traites négociées par le Trésor à des tiers et non acquittées par les comptables, remboursements qui se firent avec une telle ponctualité que le crédit du Trésor grandit considérablement. Alors on rechercha les valeurs d'État avec un empressement honorable; on les préféra presque au bon papier de commerce.

Dans la confection d'un budget régulier, les bases de crédit public doivent se combiner avec les ressources réelles de l'impôt : la banque pouvait bien faire des avances au Trésor, la caisse d'amortissement aider tous les services ; mais si les revenus, en définitive, restaient au-dessous de la dépense, il s'en suivrait nécessairement un déficit, situation tout à

fait anormale. Le gouvernement consulaire l'avait bien compris, et son premier acte financier, on le voit, avait été la surtaxe de 30 centimes sur toutes les contributions directes. Cette ressource avait suffi avec l'accroissement des douanes, enregistrement, timbre, successions, tabacs, pour répondre aux nécessités du budget pendant la paix d'Amiens. Quand cette paix eut été brisée, quand il fallut répondre aux nécessités des grandes campagnes, on dut sérieusement recourir à d'autres éléments de recettes dans le budget, car les ressources ordinaires restaient insuffisantes.

Or le grand honneur du gouvernement consulaire, ce fut le courage ferme et continu qu'il déploya pour retourner aux idées, aux formes, aux institutions de l'ancien régime : les préfectures n'étaient-elles pas les intendances sur une plus petite échelle? on essayait même de rétablir les anciennes provinces dans la création des cours d'appel et des divisions militaires ; en suivant cette voie franche et droite, le premier Consul n'hésita pas à aborder nettement la question des impôts indirects (les anciennes gabelles). L'Assemblée constituante dans un pitoyable désir de popularité, avait aboli tous les droits de consommation :

« le peuple ne devait rien payer pour sa subsistance. » Elle avait dit : plus de barrières, plus de droits d'entrée ; tout devait être supporté par la propriété foncière : comme si l'accroissement du prix des denrées ne serait pas la conséquence de l'impôt sur la terre ! On était peu à peu revenu de ces erreurs : la taxe sur le tabac avait été un essai des vieilles gabelles.

En l'an XI il fut soumis au conseil d'État un projet sur le rétablissement des impôts de consommation, et l'on donna à cette ensemble de perceptions indirectes le nom de *droits réunis*. Cette proposition fut formulée d'une façon positive dans les voies et moyens du budget de l'an XII, un des plus remarquable depuis 1789. La loi de fiance de cette année est curieuse à étudier, parce qu'elle servit de base définitive aux budgets de l'empire français, et qu'il n'y eut plus qu'à modifier et grandir les chiffres. La dette publique ordinaire, c'est-à-dire les tiers consolidés, ne s'élevait pas au-delà de 40 millions de rentes, à quoi l'on ajoutait le fonds annuel de 3 millions de rentes mis à la disposition de la caisse d'amortissement. Le budget fit entrer comme fonds de la dette consolidée 19 millions 500,000 francs de pensions viagères et 4,894,205 francs de rentes

créées pour les besoins de l'arriéré; de sorte que le service de la dette publique fut fixé à 67,976,489 francs, dont une partie était destinée à s'éteindre. Les auteurs du budget déclarèrent que la dette régulière de l'État ne pourrait jamais s'élever au-delà de 50 millions de rentes, et que la pensée du gouvernement était de la réduire à ce taux.

Les dépenses générales du service ordinaire étaient ensuite réglées de la manière suivante : le grand-juge, ministre de la justice, était porté pour 23 millions; les relations extérieures pour 7 millions ; le ministre de l'intérieur pour 34 millions ; les services des finances, en y comprenant les fonds d'amortissement, les intérêts des cautionnements et les pensions de toute nature, étaient réglés à 77,6770,000 francs; le ministère du Trésor alors distinct du département des finances, pour 8 millions, appliqués surtout aux frais de négociation des effets, calculés au budget général pour 5 millions. Le ministère de la guerre se divisait aussi en deux services : la guerre spécialement, puis l'administration, l'une portée à 168 millions, l'autre à 100; la marine et les colonies à 180 millions. En résumé, y compris les fonds de réserve, les dépenses générales de l'an XII étaient

évaluées à 700 millions, et la France d'alors comptait huit départements en plus !

L'examen comparatif des recettes et des dépenses avait profondément convaincu le Conseil d'État que les voies et moyens seraient insuffisants pour couvrir les services, et diverses résolutions de crédit public furent prises par le gouvernement consulaire ; on augmenta d'un quart les cautionnements ; on maintint le dixième de guerre. Mais la ressource la plus complète, celle qui assura les plus fortes recettes continues, ce fut la régie des droits réunis, renouvellement, je le répète, des anciennes gabelles. Les droits réunis embrassaient tous les impôts indirects, d'abord les tabacs, qui furent élevés jusqu'à 8 décimes le kilogramme pour les feuilles importées de l'étranger, et à 4 décimes pour les feuilles récoltées en France ; le débit du tabac fut soumis à une licence réglée d'après l'importance des localités. On imposa les vins, cidres et poirés et l'on revint au système des inventaires et des contraventions, constatées par procès-verbaux avec plus d'inflexibilité qu'au temps des anciennes régies. Le budget évalua l'ensemble des produits des droits réunis pour cette année à plus de 120 millions, qui constituaient un excédant de re-

cettes dans les voies et moyens du budget de l'an XII.

On avait à examiner une question d'économie politique considérable, celle de savoir si l'on mettrait les droits réunis en ferme ou en régie? Malgré la réprobation qui frappait les idées de l'ancien régime, déjà sous le Directoire, beaucoup de villes conservaient le système de fermage pour les octrois, les péages de ponts et de routes : ne pourrait-on pas étendre aux droits réunis cette excellente forme d'administration, qui épargnait tant de peine et de responsabilité à l'État? L'opinion personnelle de M. Mollien et de Dufresne était pour le système du fermage : il se présentait déjà des compagnies qui offraient des avances. Une considération détermina sérieusement à repousser le projet : un système de gouvernement unitaire ne peut se développer que par un vaste réseau d'employés, qui tous reçoivent l'impulsion du pouvoir : rien ne peut rester en dehors de l'autorité; la ferme eût été une administration dans l'administration générale, et ce qui pouvait convenir au gouvernement primitif de la vieille monarchie, quand les rois étaient les seigneurs féodaux des terres du royaume, n'allait pas à l'énergique autorité créée par la Révolution au profit d'un seul. Il

fut donc établi une régie des droits réunis, que l'on confia à un membre de la Législative, M. Français, d'origine grenobloise, ancien directeur de l'enregistrement à Nantes, avant 1789, et qui prit en vertu de ce souvenir le nom de M. Français de Nantes.

Ce n'était pas un financier sans capacité; fort amateur des lettres, M. Français procéda donc avec un certain esprit de protection littéraire à la composition de cette nouvelle armée appelée à constituer l'administration des droits réunis. Les bureaux de Paris furent donnés à des romanciers en vogue, faiseurs de comédies, vaudevilles, qu'on enrégimentait ainsi sous la bannière du gouvernement, genre de protection qui différait essentiellement des grandes manières des fermiers généraux envers les artistes et les gens de lettres. Les fermiers généraux ne donnaient pas d'emplois, ne jetaient pas dans les gabelles les poëtes gracieux, les musiciens, les peintres : Marmontel, Grétry, Boucher, Greuze ; ils les appelaient auprès d'eux comme leurs amis, comme les plus nobles ornements de leurs salons : Voltaire et Helvétius ne vivaient-ils pas sur le pied de la plus exacte égalité ? Pour eux tous liberté entière ; Grétry vivait chez M. de la Popelinière comme un gé-

génie inspirateur. De belles œuvres sortaient ainsi de l'hôtel des fermiers généraux, dont les gens de lettres étaient les rois.

Le système de M. Français de Nantes, en définitive, réduisait les artistes à l'état d'employés ; il est vrai que pour plusieurs de ces nouveaux commis, les fonctions étaient des sinécures. Beaucoup de poëtes furent réduits à l'état de faiseurs de cantates, d'hymnes de tragédies, et de petits bouquets à Chloris. Beaucoup de peintres ne s'élevèrent plus au-dessus de faiseurs de portraits ; le plus remarquable d'eux tous, David, dans son Serment du Jeu de Paume, les Horaces, le Sacre, ne fit que de belles estampes. Gros et Gérard n'égalèrent jamais Lebrun, et encore moins Van Meulen. Peut-être le prestige de ces œuvres tient-il à ces magnifiques têtes de gentilshommes, aux nobles tournures des cheveau-légers de la maison du roi, qui parlent si bien à l'imagination et au pinceau des artistes : quand on veut comparer les temps, les époques, il faut aller à Versailles ; c'est en parcourant les galeries des portraits qu'on peut se faire une idée de l'ancien et du nouveau régime en matière d'art et, jusqu'à un certain point, de la distinction dans la race humaine.

# SITUATION FINANCIÈRE DE L'EUROPE
## DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

—

SYSTÈME ANGLAIS DES SUBSIDES EN FAVEUR DES GRANDES PUISSANCES. — DIX ANS DES BUDGETS DE L'ANGLETERRE.

1796 — 1805.

La Révolution française avait trouvé l'Europe dans une situation financière très-obérée; l'Autriche, depuis l'avénement de Joseph II, prince plus novateur que la Révolution même, avec ses guerres, ses expéditions en Turquie, dans les Pays-Bas, avait considérablement grossi sa dette. La constitution d'un groupe d'États, de peuples et de nationalités diverses telle qu'était l'Autriche ne permettait que difficilement un système d'impôts réguliers; le cabinet de Vienne devait agir avec prudence, n'imposer ses peuples qu'avec une extrême circon-

spection; et cependant l'Autriche avait fait deux campagnes sur le Rhin, trois en Italie, avec de puissantes et nouvelles armées. Une des causes actives du traité de *Campo-Formio* avait été l'état obéré des finances, auquel on avait remédié momentanément par l'émission d'un papier-monnaie de la valeur d'un tiers de ses revenus. L'esprit du peuple allemand n'avait ni les entraînements de confiance ni les terreurs paniques de l'esprit français sur le papier-monnaie : ce papier pouvait perdre 10, 15 p. 0/0 selon le change ; mais la dépréciation absolue était impossible ; les tendances du gouvernement autrichien, les ressources de ses banques, ne permettraient jamais la banqueroute. L'Autriche était l'État de l'Europe qui avait le plus de revenus domaniaux.

Il n'était certes pas de pays plus pauvre territorialement que la Prusse : depuis cinquante ans, la parcimonie des rois Frédéric I^er et Frédéric II avait amassé un trésor de vieux thalers. Cette force financière était épuisée lors du traité de Bâle (1795), cause première de cette facilité extrême avec laquelle le cabinet de Berlin avait fini la guerre : les présents secrets de la République française n'avaient même pas été étrangers aux négociations si rapides de la paix de

Bâle. Tant de petites fortunes existaient en Prusse ! le territoire était ingrat, le paysan parcimonieux, la noblesse ruinée. Mais dans les États prussiens, comme en Autriche, le papier-monnaie avait été parfaitement accueilli, parce qu'on avait foi dans la garantie morale du gouvernement, dans la valeur des gages fournis. En aucun cas, la Prusse ne pouvait commencer une nouvelle guerre avec ses propres moyens.

La situation territoriale de la Russie ne pouvait jamais être assimilée aux autres États de l'Europe ; ses forces se composaient d'autres éléments ; car elle levait et entretenait ses armées d'après les principes particuliers aux vieilles mœurs slaves. On était resté dans une grande partie de la Russie en plein moyen-âge, avec les traditions des conquêtes tartares : ainsi ceux qui jugeaient la dépense de la Russie sur la mesure de ses armements étaient dans l'erreur ; elle pouvait de grands efforts en invoquant la religion et la fidélité des peuples ; c'était l'État qui était le plus facilement en mesure de se passer d'un ordre financier régulier dans un mouvement militaire. Durant ses guerres en Turquie, en Pologne, si elle avait beaucoup dépensé, presque toujours

elle finissait ses campagnes par des stipulations d'indemnités imposées à ses adversaires : la Russie avait aussi des mines d'or, de fer et d'étain, de manière à toujours battre monnaie dans de larges proportions : et une chose à remarquer, c'est que malgré ses émissions considérables de papier, les roubles d'argent ne gagnèrent jamais plus de 25 à 30 p. 0/0 sur les roubles en papier. La volonté forte et unitaire du gouvernement suffisait pour donner une garantie au papier-monnaie. La puissance financière de la Russie résultait aussi des faits suivants : elle produisait en céréales et en bestiaux plus qu'il ne fallait à sa population; elle tirait de ses mines 35 à 40 millions d'or et d'argent chaque année : avec de pareils produits et un peuple dévoué à sa foi, le gouvernement devait se suffire à lui-même dans les crises militaires qui appelaient les grandes armées au dehors.

Il n'en était pas ainsi de la Suède, pays accoutumé a recevoir des subsides de l'étranger, et qui ne pouvait se mouvoir militairement qu'avec l'argent des autres États, ce qui en faisait un pays essentiellement subordonné à la politique étrangère. Jusqu'en 1800, la Suède était restée fidèle à sa neutralité;

mais lorsque Gustave IV saisit les rênes du gouvernement, il était impossible que la cabinet de Stockholm ne prît pas une ferme résolution, une initiative de guerre; il avait besoin de subsides pour maintenir son personnel militaire.

La Suède était pauvre, mais par sa situation territoriale, par la constitution même de son sol, elle échappait aux pillages organisés par la Révolution française; tandis que l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, restaient exposées aux ravages politiques et financiers de la République. Berne avait vu son riche trésor dévasté; la Fédération helvétique qui ne capitulait plus ses hommes, en était au dernier écu de sa huche; les banquiers de Bâle ne prêtaient que sur hypothèques; l'Allemagne centrale était incapable de lever une armée sans des subsides venus de l'étranger, et la pauvre Italie voyait même ses monts-de-piété livrés aux réquisitions des conquérants. Depuis 1796 jusqu'en 1800, l'Italie supporta plus de 250 millions de réquisitions en argent, bijoux, tableaux, objets d'art et subsistances. Ces belles contrées n'avaient pas la ressource d'un papier-monnaie : le caractère impressionnable des Italiens répugnait à ce système de confiance qui constitue le cré-

dit public; tout se réglait en écus romains ou toscans, en ducats d'or pour Naples et en zwanzik pour les provinces autrichiennes; autant le titre de l'argent autrichien était bas, autant celui de l'Italie était de bon aloi, tel, par exemple, que le sequin de Venise, de ducat de Naples, alors à un titre plus élevé que les quadruples d'Espagne.

Ce pays, si riche naguère, l'Espagne, avait été forcé depuis 1785, d'altérer sa monnaie; le quadruple, le doublon, n'étaient plus d'un or pur; ils ne tenaient que le septième rang dans l'échelle du système monétaire; l'or, chose singulière, devenait rare en Espagne. Les gallions, arrêtés par les Anglais, ne venaient plus déverser leurs richesses sur la péninsule; tandis que le Portugal, pays isolé, avait à lui seul plus de richesse financière que l'Espagne, depuis qu'il s'était placé dans la dépendance commerciale de l'Angleterre, qui ouvrait ses ports aux vins de Porto. La banque espagnole de Saint-Charles n'inspirait plus la même confiance; ses billets perdaient 3 à 5 p. 0/0 : tout ce que touchait la Révolution française en matière de finance prenait tout à la fois un caractère fiévreux et impuissant. Rien de plus paisible et de plus respecté, de plus régulier que les

banques d'Italie : dès que l'autorité révolutionnaire les touchait, elles n'avaient plus ni crédit ni action directe sur les négociations financières.

En effet l'action funeste, irréparable de la Révolution française, se faisait spécialement sentir sur les banques; il est facile sans doute à un pouvoir unitaire et absolu de mettre violemment la main sur l'encaisse d'une banque; pour cela il ne faut que des soldats et quelques serruriers qui forcent les grilles et s'emparent des tonnes d'or. Cette opération accomplie, qu'en résulte-t-il? L'argent une fois dépensé, la confiance est tarie, l'arbre a ses fruits coupés, et la misère d'un État est plus profonde. Il ne faut pas non plus qu'un gouvernement exige d'une banque son concours forcé à une opération : quand on impose à une banque un prêt gouvernemental, on enlève toute liberté, toute spontanéité au crédit; il n'est plus qu'un instrument. C'est ainsi qu'agit la Révolution française auprès des banques d'Amsterdam, de Gênes, de Venise, avant que l'Adriatique fût livrée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio. La République essaya le même système de coercition sur la banque de Hambourg; le Directoire ne put réussir malgré ses menaces.

En jetant les yeux sur l'Europe, on peut justement dire que durant la Révolution française, il n'y eut plus de crédit sérieux qu'en Angleterre, la source des subsides auxquels les cabinets avaient recours quand ils voulaient armer en guerre et se mouvoir dans la sphère de leur indépendance : admirable spectacle que celui d'un gouvernement qui, par la seule puissance du crédit, faisait agir toute l'Europe comme un seul homme dans ses intérêts ! Ici se révèle le génie spécial de M. Pitt : si, en diplomatie, le ministre a l'esprit plus persévérant qu'étendu ; si ses plans de campagne sont mal dessinés, ses combinaisons quelquefois mal jointes et discordantes, chancelier de l'Échiquier, il a le secret des ressources financières de la Grande-Bretagne ; il sait tout ce qu'il peut oser par la confiance des capitaux qui se développe et s'étend à mesure même des emprunts. Les esprits vulgaires répétaient : « que l'Angleterre marchait à la banqueroute, » et M. Pitt seul savait qu'en étendant le crédit, on rendait l'Europe financière solidaire des dettes de la Grande-Bretagne, et que dans ces conditions d'universalité, il n'y a pas de faillite possible.

Dans chaque budget de M. Pitt, une somme spé-

ciale était portée pour les subsides que l'Angleterre accordait aux auxiliaires de son système, de ses batailles, et votée par le parlement; coutume passée dans les habitudes du cabinet de Londres depuis l'avénement de la maison de Hanovre, qui liait les intérêts de l'Angleterre à ceux du continent. Dans le XVIIIe siècle, l'impératrice Marie-Thérèse et le roi Frédéric de Prusse avaient successivement reçu des subsides de la libéralité du parlement : jamais la chambre des Communes n'avait hésité dans cette voie nécessaire à la prépondérance anglaise.

Depuis la Révolution française, le premier subside public voté par le parlement fut celui que M. Pitt fit accorder à la Prusse par le traité du 7 avril 1794. Il était d'abord peu considérable et ne s'élevait pas au-delà de 300,000 livres sterling immédiatement payées, puis à 50 mille livres mensuellement acquittées; enfin 6 schellings pour chaque homme que la Prusse mettait sur pied : le chiffre d'hommes était 62,000, destinés à défendre les Pays-Bas et la Hollande, ce qui portait le subside à 500 mille livres par mois. Successivement, M. Pitt appliqua ce même système aux armements de l'Autriche, à la Confédération germanique et plus tard à la Russie. Depuis

1794 jusqu'en 1805, il y eut 80 millions de livres sterling dépensées comme subsides accordés aux alliés de l'Angleterre dans l'intérêt général du continent. Il se passait ce phénomène déjà indiqué : par le fait, l'Angleterre ne donnait rien aux puissances qu'elle prenait à sa solde; presque toujours le traité qui accordait des subsides stipulait des avantages commerciaux pour l'industrie et les produits de l'Angleterre; le continent aussitôt était inondé de marchandises anglaises, et comme il fallait payer les achats accomplis, le commerce recherchait des traites sur Londres, Liverpool, sur les colonies, l'Inde, Calcutta, la Jamaïque. Ce système s'étendit toujours davantage à mesure que les conquêtes commerciales de la Grande-Bretagne se développèrent par la guerre dans l'Inde, les Amériques; comme les États du continent avaient de grands besoins en denrées coloniales, l'Angleterre, qui en avait pour ainsi dire le monopole, gagnait au marché. Une partie des subsides était soldée en armes et en habits; les manufactures de fer, d'acier, de draps, de tissus étaient incessamment en activité; on avait moins d'argent à donner et plus de bras à occuper : aussi la livre sterling descendit rarement au-dessous de

son cours à 25 francs : ce fut la merveille du change pendant plus de trente années.

Les paiements des subsides s'opéraient, au reste, par la banque d'Angleterre, en rapport avec les hauts financiers du continent et au moyen d'une facile compensation. C'était dans leurs mains que se plaçaient les consolidés, les bons de l'Échiquier négociés avec une confiance illimitée dans les principales villes de l'Europe, telles que Vienne, Berlin, Pétersbourg, où les propriétaires fonciers eux-mêmes recherchaient les placements en fonds anglais. De toutes les souverainetés déchues depuis les invasions de la République française, celle des négociations d'argent avait seule survécu; la haute banque d'Amsterdam, de Rotterdam, malgré les liens resserrés des deux gouvernements de la France et de la Hollande, conservait des rapports constants avec l'Angleterre, : les grandes maisons Labouchère et Hope étaient aussi bien anglaises que hollandaises. Il y avait eu même ce résultat produit par une trop vive pression sur la Hollande, que les maisons de premier ordre avaient envoyé la masse de leurs fonds à Londres, ce qui était l'opération la plus aisée par le change : on s'imagine qu'on peut s'emparer de la fortune d'une mai-

son de banque ! on la persécute, on se propose même de lui faire des avanies, et quand on arrive à la caisse, il se trouve que, par un simple revirement de fonds, il n'y a plus rien que des sommes insignifiantes ; le reste est à l'abri sur les divers points de l'Europe.

En 1804, les deux cinquièmes des consolidés anglais étaient aux mains des maisons de banque de Hambourg, Brême, Lubeck, Amsterdam, Vienne, Berlin, Pétersbourg, Bâle, Berne, Zurich, sans qu'il fût possible d'empêcher ces opérations de crédit : à Francfort même, sous les yeux du prince Primat, l'allié si intime de la France, les négociations des consolidés se faisaient librement ; on jouait sans aucun déguisement, et les juifs allemands secondaient l'impulsion de tous. Peut-être pour la première fois dans l'histoire du crédit européen on vit une nation industrielle, pendant l'espace de dix années consécutives, équilibrer son budget par un emprunt, en moyenne, de 23 millions de livres sterling, ce qui, dans cette période, augmenta sa dette de plus de 250 millions de livres (6 milliards de francs), et ces opérations si vastes se firent sans secousses, sans ébranlement, par le jeu simple et naturel de la confiance et du crédit.

Il est vrai qu'avec une assurance imperturbable M. Pitt développait sa théorie des résultats de l'amortissement qui devait éteindre cette dette nouvelle dans l'espace de quarante-une années; opinion fort exagérée, résultat qu'on pouvait appeler de fantaisie financière. Que pouvait être, en effet, un amortissement de 2 p. 0/0 sur la masse des consolidés, quand chaque année on avait besoin d'ajouter à la dette plus de 20 millions d'emprunts nouveaux? Telle était la situation de l'Angleterre lorsqu'elle négocia la paix avec la France dans le congrès d'Amiens.

Ce ne fut pas M. Pitt qui suivit la conclusion de ce traité : il s'était trop engagé contre la France; la direction du cabinet fut donnée à M. Addington, qui ne se sépara pas des idées financières de M. Pitt; les esprits sérieux ne croyaient pas à une longue paix : on était de part et d'autre si plein de méfiance! Le traité d'Amiens devait être suivi d'une convention commerciale sur l'abaissement des tarifs; rien ne fut fait sur cette base, parce qu'on partait de points diamétralement opposés : les idées des douanes françaises se résumaient alors dans un système prohibitif, tandis que l'Angleterre entrait dans les voies du libre échange avec une hardiesse qui devançait l'avenir.

Certaines paix ne sont que des suspensions d'armes, ainsi avait été le traité d'Amiens. La haute banque d'Angleterre l'avait jugé avec sang-froid, et M. Pitt avait depuis longtemps pressenti l'opinion des cabinets sur la possibilité d'une nouvelle coalition : des traités de subsides furent encore offerts à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, car l'Angleterre se trouvait sous le poids d'une gigantesque menace : la caricature britannique pouvait bien railler l'idée d'une descente en Angleterre et éparpiller des coquilles de noix sur l'Océan ; mais on avait à Londres des craintes fort sérieuses sur le projet hardi des Français : on croyait à la possibilité d'une surprise, et des précautions furent prises pour transporter la banque à l'intérieur.

M. Pitt, en prenant de nouveau la direction des affaires de son pays (1804), conçut la pensée d'une coalition formidable, et les grandes maisons de banque s'associèrent à ses desseins. Les ambassades anglaises à Vienne, à Pétersbourg, à Berlin, à Francfort, à Madrid, à Stockholm, à Naples et même à Constantinople, durent offrir des subsides en rapport avec les armements qu'on pouvait préparer. Les bases communes de ces subsides étaient celles-ci : 5 liv. ster-

ling par homme, soit 5 mille livres sterling par mille hommes, et de plus l'entretien des corps réunis sous les drapeaux, à raison d'une livre sterling par mois (pour chaque homme). M. Pitt, afin de correspondre à ces nécessités nouvelles, se fit autoriser à une émission de 12 millions de livres en billets de l'Échiquier et à un emprunt de 15 millions de consolidés. En moins de trois mois, la double opération fut accomplie. La banque prit la totalité des billets de l'Échiquier : MM. Baring et Smith soumissionnèrent l'emprunt en 3 p. 0/0 à 64 francs; la livre sterling prise à 24 francs 75 centimes.

La Trésorerie put ainsi disposer de 27 millions de liv. sterling, soit près de 600 millions en dehors des taxes ordinaires, et la diplomatie agit dès lors avec une grande libéralité : à Pétersbourg et à Vienne, les traités de subsides furent réglés sur une levée de 150 mille hommes, soit 750 mille liv. sterling, avec la solde mensuelle de 150 mille liv. sterling. Le cabinet de Londres ne réussit pas à Berlin d'une façon aussi absolue; le comte de Haugwitz avait trop de crainte d'une invasion française : il n'y eut que des éventualités stipulées et des corruptions semées, répandues; car l'Angleterre n'a pas de ces petits préjugés

qui font hésiter devant un sacrifice quand il s'agit du salut de l'État ; elle répand les subsides avec profusion ; elle croit à la puissance de l'argent sur les hommes. M. Pitt domina les affaires avec ce levier immense.

A Naples, le traité des subsides fut signé pour un contingent de 40 mille hommes, sans compter la levée de deux régiments siciliens, que l'Angleterre prit à sa solde particulière. A Constantinople, M. Pitt fit payer au sultan 300 mille livres sterling pour un corps de 50 mille Turcs qu'on s'était engagé à fournir. Les négociations eurent moins de succès immédiats en Espagne et en Suède ; mais on eut presque la certitude que ces deux États s'uniraient à l'Angleterre au premier succès de la coalition.

Il fut dit en même temps que le paiement des subsides se ferait, la moitié en numéraire, l'autre moitié en fournitures de toute espèce d'armes, habits, vivres, transportés par des navires anglais jusque sur les lieux indiqués par les conventions. Des traités spéciaux ouvraient les ports des alliés au commerce de l'Angleterre, sans distinction des objets manufacturés et des produits naturels ou coloniaux admis à de faibles droits.

Le change, dans ces nouvelles stipulations, couvrit toutes les avances de l'Angleterre, si bien que, comme pour les premiers subsides, il ne sortit pas six millions de livres sterling en or de la banque d'Angleterre pour être envoyées sur le continent : 1° les billets de l'Échiquier avaient été pris par les capitalistes de l'Europe, et MM. Baring plaçaient l'emprunt à leurs correspondants d'Amsterdam, Hambourg, Vienne, Pétersbourg, Berlin, Venise, Bâle, Francfort; 2° la vente des marchandises anglaises et de ses colonies, tissus, fer ouvré, draps, poteries, sucre et café, bois des îles, avait pris un développement immense, de sorte que tous les pays, ainsi tributaires du commerce anglais, se trouvaient débiteurs envers Liverpool, Londres, Birmingham, les colonies de l'Inde et de l'Amérique.

Il faut donc signaler de nouveau ce phénomène du crédit public. Malgré l'obligation où se trouvait l'Angleterre de payer des subsides à tous les gouvernements de l'Europe, le change en définitive lui restait favorable ; la livre sterling valait en France 25 franc 25 centimes. Le change était, Francfort, 214; Amsterdam, 212; Hambourg, 188; Berlin, 365; Vienne, 245; Madrid, 530; Naples, 465; calculée sur

le taux de Paris : la livre sterling se faisait à Altona et à Hambourg à 25 francs 35 centimes. Les actions de la banque étaient à 219 livres ; le 3 p. 0/0 consolidé à 67 3/4 ; le 4 p. 0/0 à 73, et le 5 p. 0/0 à 87.

Il s'opéra un développement immense de l'industrie anglaise à cette époque d'énergie et de dévouement ; jamais les districts manufacturiers ne furent plus occupés, et les opérations de la banque plus nombreuses, plus fécondes. L'Angleterre développait avec fermeté son système colonial et ses conquêtes commerciales ; déjà maîtresse des colonies françaises, en guerre avec l'Espagne, la puissance alors la plus riche en grands établissements d'Amérique, elle convoitait quelques belles stations et préparait pour les autres une émancipation anarchique qui lui permettrait de les dominer. L'Angleterre visait moins à un empire militaire par les armes qu'à cette domination morale par les intérêts, qui lui livrait alors le Portugal, la Sicile et une partie de la Turquie d'Europe ; le continent même lui était commercialement soumis, car la puissance qui possède l'argent ou le crédit, est la puissance souveraine.

Cette vérité recevait une application d'autant plus générale que par les nécessités de la guerre, l'Europe

multipliait son papier-monnaie : l'Allemagne était couverte de billets de crédit ; le système monétaire de la Russie, de l'Autriche et des petits États fédératifs était imparfait ; leurs monnaies avaient une valeur inférieure à celle des autres États ; je ne parle pas des frédérics d'or, des ducats, des doubles écus, des florins et, jusqu'à un certain point, des thalers ; mais la petite monnaie courante des États allemands était un véritable billon ; le papier devait donc trouver plus de faveur, parce qu'on était accoutumé à des valeurs fictives et à des monnaies presque de convention. L'Allemand, fort calme, ne s'était pas passionné comme en France pour les assignats ; il savait la puissance d'une valeur représentative quand il y a gage réel, et ce gage, il l'avait compris, étudié depuis longtemps par le crédit foncier qui donnait hypothèque sur le sol. Ainsi les États allemands devaient traverser avec un peu d'ordre la crise terrible de la domination et de la conquête.

---

# INVENTAIRE DES FINANCES
## DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

### 1800 — 1801.

---

Au moment où les finances du Consulat étaient ramenées à des éléments certains et à des principes fixes et réguliers, il parut un livre curieux, non pas certes au point de vue du talent de l'écrivain et de l'homme d'État, mais par les aveux extraordinaires qu'il contenait sur les finances de la Révolution. L'auteur de ce livre était le citoyen Ramel, dont j'ai déjà parlé. Placé à la tête du Trésor, depuis le 25 pluviôse an IV jusqu'au 12 thermidor an VII, c'est-à-dire pendant plus de trois années, Ramel était donc un homme spécial qui devait connaître à fond tous les ressorts de ce système financier employé depuis l'année 1789, par les gouvernants de la République française, presque jusqu'à la fin du Directoire. « J'ai vu, disait-il, la création et la dispa-

rition de deux papiers-monnaies, la proscription et le retour du numéraire ; ceci n'est point un écrit polémique; je cherche à procurer des renseignements certains à ceux qui voudraient s'occuper de cette matière. »

Avec cette connaissance pratique du Trésor, nul ne pouvait retracer d'une manière plus sûre l'histoire du papier-monnaie, et l'on peut se fier à son témoignage : « Les assignats, dit-il, furent inventés pour combler le déficit des recettes, rembourser les créanciers de l'arriéré, notamment les pourvus d'offices de judicature, et pour consommer l'abolition du clergé, en forçant de l'exproprier. La première fabrication des assignats fut portée à 400 millions, avec un intérêt à 3 p. 0/0 (17 avril 1790). On ajouta 800 millions (septembre 1790) ; 600 millions (19 juin 1791). Lorsque l'Assemblée constituante se sépara, il y avait en circulation 1,800 millions de papier-monnaie.

L'Assemblée législative y ajouta 900 millions.

La Convention nationale régla par des lois de nouvelles émissions, qui élevèrent la somme totale d'assignats circulant à 9,778,006,618 livres; puis elle délégua à ses comités le droit d'émettre des assi-

gnats, et ces comités, dans l'espace de trois ans, en émirent pour 35,603,405,000 livres, ce qui porta la fabrication définitive des assignats circulants à 45,381,411,618 livres.

Quel chiffre effrayant! plus de 45 milliards de papier-monnaie en pleine circulation! quelle hypothèque pouvait jamais correspondre à cette valeur fictive! Toute la garantie reposa sur les biens confisqués : le ministre Ramel énumérait la valeur de ces propriétés nationales : « Il a été aliéné, disait-il, depuis le 17 mars 1790 jusqu'au 30 brumaire an IV, 857,034 propriétés nationales, ou, comme l'appelait l'administration des domaines, *des articles :* le prix des adjudications s'était élevé à 7,483,526,235 livres, dont la valeur réelle, comparée aux assignats, était de 1,500,000,000 livres.

Il avait été successivement vendu à la deuxième époque 105,719 propriétés nationales; à la troisième époque et dans les départements réunis de la Belgique, 35 mille propriétés, et à la quatrième époque, 38 mille, ce qui portait à 1,052,892 articles divisés le nombre des propriétés, terres, maisons, usines aliénées. C'était la plus grande mutation de propriété que l'histoire eût jamais présentée : « Le prix des do-

maines, notamment de ceux vendus dans les deux premières époques, fut spécialement appliqué aux dépenses révolutionnaires. »

Ces dépenses, les voici, continue Ramel : « On a entretenu quatorze armées ; on a payé pendant quelque temps quarante sols aux particuliers qui assistaient aux sociétés populaires ; les théâtres de Paris étaient rétribués pour donner fréquemment des représentations gratis de par et pour le peuple ; on fournissait des secours à toutes les grandes communes ; on a donné presque pour rien aux habitants de Paris du pain qui coûtait huit sous la livre en valeur métallique ; il fallut, jusqu'au 1er janvier 1793, acheter le numéraire pour payer la solde des troupes, et lorsqu'à cette époque on fit du papier-monnaie le seul signe circulant, sa dépréciation obligea d'augmenter de près de la moitié cet article. Cette mesure forcée aggrava le mal, qui fut toujours en empirant, et on le comparait à l'hydropisie. »

Le ministre des finances faisait ensuite l'énumération des ressources extraordinaires que put se procurer la Révolution française : « L'argenterie qu'on retira des églises peut être évaluée à 45 millions ; les cloches fondues à 27,442,852 livres pesant de matière ;

cet objet estimé à environ 10 sous la livre, représente 15 millions. Une partie a servi à la fabrication de la monnaie de cuivre ; le reste fut employé à la fonte des canons et à payer quelques fournisseurs ; je crois, continue Ramel, qu'on peut évaluer à 500 millions les contributions imposées par la conquête aux étrangers ; de plus, on a vendu 200 millions en meubles, marchandises, fonds de magasin. »

A côté de ces recettes qu'on s'était violemment procurées, venaient les charges, et en tête de toutes, la liquidation de l'arriéré ; car les assemblées politiques en faisant table rase de tout le passé, en s'emparant de tous les biens , avaient dû naturellement accepter les charges, et sur ce point Ramel entrait dans les détails les plus circonstanciés.

| | |
|---|---|
| Les arriérés des ministères, marine, guerre, finances, s'élevaient à | 139,406,508 |
| Le remboursement des finances, pour charges honorifiques de la maison du roi supprimée, et qu'il fallait acquitter, à | 31,354,111 |
| Les domaines étaient grevés de | 51,463,662 |
| Les offices de justice, de ministère et de magistrature, | 492,332,395 |

Les jurandes et maîtrises, 12,850,000

Agents de change et perruquiers (curieux rapprochements dans les charges et les professions), 8,832,940

Fonds d'avances, charges militaires, offices, 376,974,751

On ne donne ici que les principaux articles; le total de cet arriéré était de plus de 1,300 millions : l'État s'était engagé solennement à rembourser les finances, puisque les charges avaient été supprimées.

Les pensions du vieux régime, quoi qu'on ait dit, n'étaient pas considérables; celles des employés supprimés, liste civile, etc., n'allaient pas au-delà de 11 millions.

Il avait été remboursé sur les finances des charges plus de 700 millions en assignats, 56 millions en domaines nationaux, et 600 millions en rentes sur le Trésor à 5 p. 0/0, ce qui formait 30 millions annuels de dividende.

La Convention nationale avait également fait procéder à la liquidation des créances hypothéquées sur les biens des émigrés, qui s'élevaient en capital à plus de 400 millions, une partie payée en

assignats, une partie en rescriptions sur les domaines nationaux.

Le ministre des finances, récapitulant ensuite toutes les dettes diverses de l'arriéré, reconnaissait qu'elles s'élevaient à plus de 5 milliards 817 millions, dont la liquidation présentait tout ce qu'il il y a de plus arbitraire et de plus absolu.

Le citoyen Ramel complétait son exposé par le tableau des contributions extraordinaires imposées pendant l'époque révolutionnaire, et voici les aveux qui échappaient au ministre : « Qui pourra jamais calculer avec exactitude la valeur des recouvrements? je regarde ce travail comme impossible à faire. Mais je crois me rapprocher de l'évaluation la plus juste en annonçant que le produit des contributions et revenus peut être porté pendant les six années de la circulation du papier-monnaie à la somme annuelle de 300 millions. Tout ce qui a été imposé dans cette période n'a pas été recouvré. On sait que la Convention nationale abandonna une partie des rentrées, soit par principe de conduite, soit à cause de leur insuffisance. En entrant au ministère des finances, je formai le projet d'avoir l'état de toutes les contributions perçues depuis l'année 1787 inclusivement; les ta-

bleaux joints à mon compte de l'an VI font voir que le montant total des contributions s'élevait à 2,983,210,339 livres, et qu'il n'avait été perçu que 2,235,817,750 livres, et qu'il restait ainsi dû 747,402,588 livres, qu'on n'avait pu recouvrer. »

Tel est le curieux résumé que le ministre des finances de la Révolution présenta lui-même, et les aveux qu'il contient disent assez le désordre de cette période : que de biens gaspillés, quelles confiscations odieuses, quelles banqueroutes successives : et pourtant cette époque trouve encore parmi les économistes, des apologistes et des admirateurs ! Qu'on compare cet épouvantable désordre avec la régularité admirable du crédit anglais pendant cette même période, et opérant sur des masses d'emprunts qui remuent le monde commercial et politique !

---

## CRISE COMMERCIALE EN FRANCE

## 1805.

Après la rupture subite du traité d'Amiens, la France éprouva une véritable crise commerciale et monétaire. La majorité des esprits s'était exagéré les conséquences et les causes de durée de la paix avec l'Angleterre; on avait trop grandi le cercle des opérations : les mers s'étaient couvertes de navires marchands destinés pour l'Inde et les colonies, comme si la paix avait dû être perpétuelle ! De rares esprits avaient pressenti les mille causes de rupture ; le commerce, toujours un peu aventureux, ne l'avait pas vu ; quand la guerre éclata, il se trouvait en mer plus de 270 navires richement chargés ; 125 étaient dans les ports d'Angleterre retenus par l'embargo.

Ces pertes furent immenses, profondément senties par le haut commerce surtout, dans les places de Bordeaux, Nantes, Marseille, le Havre; d'excellentes maisons suspendirent leurs paiements, d'autres fail-

lirent tout à fait devant des circonstances au-dessus de leurs forces et de leurs ressources; un grand nombre de traites sur les colonies vinrent à protêts. La banque de Paris en subit le contre-coup.

L'avenir était gros de difficultés financières ; les esprits d'expérience savaient bien que la guerre avec la Grande-Bretagne ne serait jamais isolée ; toute l'Europe y prendrait part, et cette crise suprême allait imposer de puissants sacrifices; on allait faire mouvoir de nombreuses armées sans avoir la ressource de l'emprunt. La nécessité fit donc recourir à des ressources extraordinaires : pour mettre en mouvement les armées qui allaient opérer en Allemagne, en Italie, il fallait de grands moyens, et l'on dut toucher aux dépôts de la banque, aux valeurs du Trésor et de la caisse d'amortissement.

A une époque régulière de crédit public, l'opération que faisait la Trésorerie était simple dans ses rapports avec la banque : le Trésor déposait d'excellentes valeurs pour en recevoir du numéraire sur dépôt de titres. Cette opération offrait des avantages à tous : le gouvernement trouvait les moyens de préparer la campagne militaire, et la banque prêtait à intérêt sur une forte échelle sans rien risquer,

de manière à augmenter son dividende semestriel : ainsi on avait toujours procédé en Angleterre.

Mais les malveillants nombreux qui profitaient de tout pendant que l'armée faisait glorieusement campagne, répandirent le bruit que les écus manquaient à la banque et que l'échange des billets ne pourrait plus s'accomplir. Alors on accourut de tous côtés aux guichets ; il y eut foule comme si la banque était à la veille de suspendre ses payements : c'était la même crise qu'avait subie l'Angleterre en 1797 et que M. Pitt avait vigoureusement réprimée en déclarant les billets de banque papier-monnaie avec cours forcé même pour le commerce.

Mais en France les mêmes mesures ne pouvaient être prises ; la confiance se serait alarmée ; on était épouvanté par le souvenir des assignats et des mandats territoriaux : le conseil de la banque prit, de concert avec le ministre de la police, des précautions d'ordre qui calmèrent un peu les alarmes ; la banque n'ouvrit plus qu'un guichet d'échange ; on compta les écus au lieu de les peser ; de sorte que depuis dix heures du matin jusqu'à trois on fit le calcul qu'il ne pourrait pas être payé au-delà de 300 mille francs par jour. C'était peu de chose pour la banque,

et cette manière d'échange lui donnait un temps considérable; la foule fut régularisée par la police comme à une queue de spectacle; il n'y eut ni clameurs ni désordre. Les commerçants aidèrent loyalement la banque en faisant verser le plus de numéraire possible à son dépôt.

Cette crise vint se compliquer encore par une opération conçue sur de très-larges bases et qu'avait secondée le ministre du Trésor lui-même M. Barbé-Marbois. Chaque époque produit des esprits hardis; lorsque le tempérament de la société est aux aventures et à la spéculation, ceux-ci se placent en tête. Mais ce qui est salué comme le génie industriel dans ce temps, est considéré dans un autre comme une école d'intrigue et presque d'escroquerie.

On ne pouvait refuser à MM. Vanlerberghe, Ouvrard et même aux frères Michel de l'activité et de la capacité : Vanlerberghe, chef de son administration des vivres, aussi vaste que le ministère de la guerre, avait sous ses ordres plus de huit cents employés ; Ouvrard, toujours si apte aux hardies affaires de banque, s'était lié depuis longtemps aux opérations de Vanlerberghe; les frères Michel opéraient en second comme capitalistes de Bourse.

Durant la paix d'Amiens Ouvrard avait étudié l'Espagne, ce pays si riche et si neuf où tout était encore à créer. L'opération de change dont j'ai déjà parlé pour retirer les piastres du Nouveau-Monde n'était jamais sortie de sa pensée, et bientôt une circonstance se présenta pour en essayer le mécanisme sur des bases très-compliquées.

Les années 1804 et 1805 avaient été fatales à l'agriculture espagnole. Les grains avaient manqué et la famine menaçait ce pays allié de la France : Ouvrard fit connaître cette situation à la compagnie Vanlerberghe qui, à la tête d'une immense entreprise de vivres, savait mieux qu'une autre les véritables sources de l'alimentation publique : elle fit des achats dans la mer Noire, en Pologne et en Allemagne : l'Espagne n'avait pas un numéraire suffisant pour solder tous ses achats : Ouvrard revint à son idée tant caressée d'un système de traites tirées par la Trésorerie d'Espagne sur les hôtels des Monnaies de Mexico, de Manille, de Lima, de Vera-Crux, au taux de 3 fr. 50 ou 3 fr. 75 par piastre.

L'opération était excellente, mais la réalisation devait être longue et difficile, et il fallait de l'argent immédiat. Ce fut alors que, de concert avec le mi-

nistre du Trésor Barbé-Marbois, il fut arrêté que la Caisse d'amortissement, le Trésor lui-même remettraient à Ouvrard et à la société Vanlerberghe des valeurs de Trésorerie à des échéances rapprochées en échange des traites espagnoles, lesquelles Ouvrard se faisait fort de négocier sur les grandes places de l'Europe et spécialement par le canal de M. Hope d'Amsterdam.

M. Barbé-Marbois, ministre du Trésor public, s'était prêté à cette opération dans le but de servir l'Espagne notre alliée et d'utiliser des valeurs à échéance : quoique l'opération fût bonne en elle-même, il était d'une très-grande imprudence d'y mêler le Trésor qui n'est qu'un comptable ayant besoin de ses fonds à chaque moment pour les services publics ; et encore moins de compromettre la Caisse d'amortissement, dépôt légal de valeurs privées, à ce moment, d'ailleurs, chargée d'un service spécial, le remboursement de tous les effets comptables négociés et non acquittés.

Ce qui avait fait la force du crédit d'État, c'était précisément cette ponctualité des remboursements; quand une traite de comptable ou de débiteur du Trésor négociée n'était pas acquitée, elle faisait retour

à la Caisse d'amortissement, et cette Caisse la remboursait à vue; depuis trois ans ce service avait été si régulièrement fait, que les meilleures valeurs et les plus recherchées sur la place de Paris étaient encore celles du Trésor public.

A la suite de l'opération d'Ouvrard et Vanlerberghe, les protêts furent si nombreux et les retours si rapides, que la Caisse de service fut à la veille de suspendre ses payements : les valeurs espagnoles reçues en échange étaient à de si longues échéances, qu'elles n'étaient d'aucune utilité : il fallut la bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg pour redonner de la consistance et de la vie au crédit d'État : les fonds publics avaient éprouvé une baisse de plus de 20 p. 0/0.

L'empereur Napoléon, esprit si positif, flétrit d'une énergique réprobation cette opération qui avait compromis le crédit d'État : la faiblesse de M. Barbé-Marbois fut punie par sa destitution : « comment un ministre avait-il pu compromettre à la fois le crédit de l'amortissement et de la banque! »

Son courroux frappa de tout son mépris Ouvrard, Vanlerberghe et Desprez qui avaient créé cette opération : ils furent arrêtés et jetés à Sainte-

Pélagie ; on se saisit de toutes les valeurs de portefeuille, trois conseillers d'État furent délégués pour examiner les livres de toutes leurs opérations ; on délégua même des commissaires qui durent se transporter en Hollande pour vérifier les livres de MM. Hope et saisir toutes les valeurs qui pouvaient appartenir à Ouvrard. MM. Hope se comportèrent avec une haute liberté et une dignité particulière, en faisant observer aux délégués du Trésor que les livres d'un banquier étaient un secret pour tous, et qu'il n'appartenait à personne de pénétrer dans les mystères des opérations privées. On se saisit néanmoins des valeurs personnelles de M. Ouvrard, comme gages du Trésor.

A quelques jours de là, M. Ouvrard, toujours à Sainte-Pélagie, déposa son bilan : après lui la compagnie Vanlerberghe et Desprez, pour la fourniture des vivres de la marine et de la guerre, suspendit ses payements, terrible secousse sur la place de Paris, tout entière liée d'affaires avec ces aventureuses maisons : la faillite de M. Récamier fit grand bruit à cause des dépenses et du luxe de sa maison. On accusa les prodigalités de la femme d'avoir préparé la faillite du mari, et on voulut un

moment poursuivre la banqueroute frauduleuse.

Les tendances sérieuses et honnêtes du gouvernement consulaire ne pouvaient envisager de sang-froid cette crise : ce qui paraît une opération simple et naturelle au temps actuel où se remuent tant de questions industrielles, à ses yeux semblait des intrigues d'agiotage et de gains illicites : Ouvrard paraissait comme la figure étrange d'un chevalier errant dans une féerie industrielle.

Chaque époque a son esprit, ses tendances. Le malheur, en France, c'est de confondre le crédit avec l'agiotage. Le plan qu'avait conçu Ouvrard pour transporter en Europe les piastres des colonies espagnoles était habile, ingénieux, et il avait l'approbation des capitalistes d'Amsterdam, Genève, Vienne, Pétersbourg et Bâle : l'operation eût donné 30 p. 0/0 de bénéfices en pleine sécurité.

---

## LES CODES.

### RÉORGANISATION DU TRÉSOR ET DE LA BANQUE. — LA RÉGIE.

### 1804—1808.

---

Dans l'espace de cinq années, les trois grands codes, civil, du commerce et de la pénalité, furent publiés : il s'y révèle une empreinte de réprobation et de flétrissure jetée contre l'agiotage et la faillite. Un gouvernement militaire qui repose sur l'honneur et le désintéressement, doit s'indigner de toutes ces fortunes rapides accomplies par le hasard du jeu et de la spéculation, sans risques, sans péril de la vie : un pauvre et noble soldat s'expose aux balles pour le pays ; un officier, même supérieur, reçoit une paye qui équivaut à peine à ses besoins, tandis qu'un esprit médiocre souvent, pauvre la veille, gagne de l'or à pelletée et peut se retirer avec des millions, comblé d'honneurs et de joie publique : or, un pouvoir d'honneur ne peut comprendre ces sortes de fortunes.

Voici ce qu'il pardonne moins encore ! un banquier, un industriel enrichi, affiche un luxe immense : il a un hôtel, des gens, il donne des banquets, des fêtes ; sa femme brille et sue sous le poids de ses diamants, comme dit Juvénal ; puis le malheur ou les fausses spéculations le ruinent ; il dépose son bilan ; les créanciers perdent une partie de leur avoir qu'ils ont légitimement prêté, tandis que la femme du banquier reprend ses apports, conserve son luxe, garde sa dot, ses diamants, donne encore des bals, des fêtes, tient même bureau de bel esprit, environnée de tous les honneurs et de toutes les félicitations même de la haute littérature.

Or, les titres : *Des faillites et banqueroutes*, dans les codes civil, de commerce et pénal, sont dirigés autant que possible contre ce scandale ; les procès-verbaux du conseil d'État constatent avec quel sentiment d'indignation il fut parlé de ces hautes banqueroutes qui avaient scandalisé la place de Paris depuis 1802 jusqu'en 1808 : le premier Consul, l'Empereur voulait un châtiment exemplaire pour les faiseurs d'affaires compromis par leurs dépenses et leur luxe.

Après la destitution de M. Barbé-Marbois, si

sévèrement traité, le Trésor fut confié à l'expérience et à la probité de M. Mollien, qui avait appartenu à l'ancienne administration des fermes : la Trésorerie reprit ses payements avec toute la régularité d'une maison de banque ; il n'y eut plus ni retard ni protêt ; M. Mollien fit poursuivre avec une rigueur méritée tous les comptables compromis et les débiteurs du Trésor à divers titres. Il trouva des résistances dans quelques-uns, spécialement dans M. Ouvrard qui se barricada, pour ainsi dire, à Sainte-Pélagie.

A cette époque aussi on abandonna complétement le système des fournisseurs pour entrer dans celui de l'administration et de la régie : la suspension de la compagnie Vanlerberghe fit entièrement renoncer aux marchés généraux de fournitures ; l'Empereur créa une administration des vivres dépendante des ministères spéciaux ; elle fut confiée à M. Maret, frère du secrétaire d'État. La tête seule était changée, car l'administration devait traiter avec divers particuliers ; toutes les fois qu'il y a marché, il y a nécessairement fourniture ; il y eut donc des marchés particuliers pour le drap, pour le blé ; on fit en détail ce qui s'accomplissait en gros par la compagnie Vanerberghe.

La crise qu'avait éprouvée la banque fit également songer à modifier ses statuts pour la mettre désormais à l'abri de ces secousses profondes. La loi du 25 avril 1806 prorogea de vingt-cinq ans le privilége de la banque accordé par la loi du 15 germinal an XI (1801-1811). L'émission de 45 mille actions fut portée à 80 mille; le dividende annuel ne dut jamais excéder 6 p. 0/0, compris la répartition des deux tiers de bénéfices, le dernier tiers restant en réserve : la banque serait dirigée par un gouverneur nommé par décret impérial avec trois censeurs et quinze régents; l'assemblée générale de la banque se composerait des deux cents plus forts porteurs d'actions.

Le budget de 1806, travail sérieux et remarquable, s'occupa de la liquidation définitive de l'arriéré : MM. Mollien et Gaudin partirent de cet axiome un peu sévère de l'abbé Terray : « Qu'un système financier nouveau n'est pas responsable des aventures des régimes qui l'ont précédé. » Le budget, laissant de côté les arriérés des années V, VI, VII, VIII de la République, ne s'occupait que de l'arriéré des ans IX, X, XI (gouvernement consulaire et impérial) qui s'élevait à 44 millions ; on

créait à cet effet 6,000 bons de 10,000 francs chaque, au total de 60 millions payables à raison de un million par mois par la Caisse d'amortissement, et l'on attachait à chacun de ces bons un intérêt de 5 jusqu'à 8 p. 0/0 par an, à raison de l'éloignement de l'échéance. Pour garantir ces payements, le Trésor remettait à la Caisse d'amortissement une rente de 3 millions et 5 p. 0/0 consolidés, et en même temps il autorisait la vente d'une valeur de 60 millions, en biens nationaux. On n'avait qu'à donner des éloges à ce système de liquidation. Les voies et moyens du budget purent grandir par l'augmentation d'un tiers en numéraire sur le cautionnement des comptables; les droits réunis furent autorisés à l'exercice; la taxe sur le tabac fut élevée à 40 centimes le kilog. et le budget ajouta un décime sur le sel; cela permit de faire face à un maximum de dépenses qui s'élevait à 894,240,000 francs, répartis de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Ministère de la justice, | 25,640,053 |
| Relations extérieures, | 10,000,000 |
| Intérieur, | 34,348,889 |
| Finances, | 39,679,504 |

| | |
|---|---|
| Trésorerie, | 10,190,000 |
| La guerre, | 229,264,000 |
| Administration de la guerre, | 101,449,215 |
| La marine, | 166,400,000 |
| Les cultes, | 30,600,000 |
| Police, | 894,445 |
| Négociations du Trésor, | 15,300,000 |
| Réserve, | 30,000,000 |

Si jusqu'à la signature de la paix glorieuse de Tilsitt, l'empire eut à supporter un budget de guerre, c'est-à-dire en rapport avec les armements que les hostilités avec l'Europe imposaient, il résulta de la victoire et des traités qui en furent la conséquence, des ressources particulières : presque toujours en signant les traités définitifs, la France imposait des frais de guerre aux puissances vaincues, indemnités qui se payaient de trois manières : en argent comptant et monnoyé, en billets de valeurs fournies par les hautes maisons de banque de l'Europe, valeurs égales à l'argent et négociables avec d'immenses facilités ; enfin on cédait au Trésor de France des revenus et des produits territoriaux.

Il est vrai que d'après le droit public de l'empire, ces valeurs appartenaient au domaine privé du sou-

verain, mais presque toujours dans les nécessités urgentes, l'Empereur versait au Trésor public une certaine partie de ces valeurs qui grandissaient les voies et moyens du budget.

Il fut fait cette année (1807) quelques changements dans la nature des valeurs négociables; quand l'empereur Napoléon voulut fonder un véritable établissement monarchique, il créa des majorats, et dans la quotité de ces majorats on put faire entrer les fonds publics et les actions de la banque de France. Les fiefs et les majorats ont toujours été la grande idée de stabilité dans une hiérarchie : il n'est pas un gouvernement fort qui ne songe à l'hérédité et à la transmission des fortunes.

Une loi de septembre 1807 organisa la Cour des comptes sur les mêmes bases qu'elle existait sous l'ancien régime. L'éternel honneur du génie qui ressuscita la France à cette époque, sera toujours d'avoir compris que la révolution de 1789 avait été une de ces aberrations mauvaises qui viennent détruire tout, sans rien créer, et qu'une société sans priviléges, sans aristocratie, ne peut rien de grand, ni de durable.

---

## LÉGISLATION SPÉCIALE SUR LES JUIFS.

### 1807 — 1809.

—

L'observateur attentif est frappé à cette époque en parcourant le bulletin des lois, d'une série de dispositions très-sévères qui frappent les juifs de l'empire français. Quelle fut la source de cette législation presque empruntée au moyen-âge, et promulgée en même temps que l'on fixait l'intérêt civil de l'argent à 5 p. 0/0 et l'intérêt commercial à 6 p. 0/0?

La Révolution française avait proclamé la liberté, l'égalité et presque l'indifférence des cultes; les légistes qui préparaient les décrets sous l'empire, appartenaient presque tous à l'école philosophique qui n'avait aucune idée de croyance exclusive : à peine avaient-ils même une croyance! Quelle fut donc la cause de cette législation spéciale et si sévère contre Israël dispersé?

Il y a une distinction considérable à établir, je dois le dire, entre le judaïsme considéré comme un culte libre, légal, respectable, et ce que j'appelle-

rai l'esprit juif, qu'on peut définir : l'absorption de toutes les facultés de l'homme vers un seul but, l'argent : quand la société est prise de cette maladie, elle devient juive ; elle n'a d'autre joie, d'autre grandeur, d'autre sentiment que le besoin du lucre ; elle ne s'amuse plus ; elle n'aime plus : elle joue, spécule ; l'amour sordide du gain la fait toujours amasser, et cela non pas pour dépenser, pour user de ses joies. L'esprit juif aime l'or pour l'or ; il le fait dominer dans sa vie comme dans ses rêves.

Cet esprit d'avarice devait être antipathique à cette noble génération de soldats qui courait aux champs de bataille pour défendre ses aigles et grandir la patrie. Comme les barons du moyen-âge, l'armée devait mépriser les juifs : comme Henri III d'Angleterre, elle aurait arraché les dents à quelque nouveau Jacob pour fouiller dans sa huche.

Il suffit de parcourir le bulletin des lois, depuis l'année 1805 jusqu'en 1812, pour rester convaincu de cette pensée : « Que l'empire considère les juifs comme une classe à part, qui ne peut et ne doit jamais être confondue avec les autres citoyens. »

Les conquêtes de la République et de l'Empire, les agrandissements successifs de territoire avaient mis

le gouvernement français en rapport avec les juifs allemands et polonais, fort avides de tout trafic, qui pressuraient par l'usure les paysans de l'Alsace et des provinces rhénanes. Le gouvernement voulut mettre un terme à ces excès de rapacité : en supposant le juif le plus honnête, le plus discret dans les questions intéressées, Napoléon avait deviné le caractère particulier de cette nation active, intelligente : partout où on laisserait le juif libre d'agir, de trafiquer sur l'argent, partout il resterait maître des transactions financières ; tout tomberait dans ses mains crochues : or, admettons la plus haute légitimité dans cette influence et ce qu'elle a d'habile et de fort, une question politique se présentait toujours à résoudre : celle de savoir si un gouvernement n'a pas le droit de régler l'action de toute corporation ou secte qui nécessairement, et par la force de ses penchants, s'empare de toutes les influences sur la société ?

De quelque manière qu'on décide cette question abstraite, l'Empereur avait déclaré que des lois particulières régleraient l'état des juifs dans l'empire français, lois sévères, inflexibles, qui devaient tôt ou tard ramener l'Israélite à cette pensée : « Qu'avant

l'esprit de lucre, d'égoïsme et de secte, il y a les rapports de l'homme et du citoyen. » Pour donner une sanction morale à sa volonté, le gouvernement convoqua le grand sanhédrin, composé des docteurs de France et d'Italie, choisis parmi l'élite de la synagogue. Des conseillers d'État, parmi lesquels étaient MM. Molé, Portalis et Pasquier, furent chargés de négocier auprès des rabbins une déclaration solennelle de principes sur les points suivants : « 1° La loi religieuse est nécessairement subordonnée à la loi civile du pays qu'habitent les juifs ; 2° on ne doit pas traiter comme étranger le concitoyen, quelle que soit la religion qu'il professe. » De ces deux points établis résultaient l'obligation du service militaire, l'abolition de la polygamie et la transformation de l'usure en prêt simple à légitime intérêt.

Cet acte du grand sanhédrin, du 2 mai 1807, avait été délibéré et accepté par la partie savante des rabbins, l'élite de la société hébraïque ; car il est rare que dans les hautes classes, il n'existe pas un sentiment de tempérance et de modération, qui transige facilement avec la raison des temps. Quand on est placé à une certaine hauteur d'intelligence ou de fortune, on n'a pas de ces âpretés de caractère qui bri-

sent tout. Mais le grand sanhédrin n'inspirait pas une confiance absolue à tous les juifs de bas étage, surtout relativement à l'usure, et il fallut recourir à la répression vigoureuse. Dès que la réunion du grand sanhédrin fut annoncée, un décret suspendit les poursuites commencées par les juifs contre leurs débiteurs (30 mai 1806). « Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre empire, disait Napoléon, certains juifs n'exercent pas d'autre profession que l'usure, et ont, par l'accumulation des intérêts les plus immodérés, mis beaucoup de cultivateurs de ces pays dans un état de grande détresse, nous avons pensé que nous devions venir au secours de ceux de nos sujets qu'une avidité injuste aurait réduits à ces fâcheuses extrémités : en conséquence, il est sursis pendant un an à toutes les poursuites, exécutions de jugements, contrats souscrits par les cultivateurs au profit des juifs, dans les départements de la Sarre, de la Roer, du Mont-Tonnerre, du Haut-Rhin, de la Moselle et des Vosges. » Ce décret frappait les juifs qui se consacraient à des professions usuraires, et par ces dispositions exceptionnelles, il espérait les corriger.

Un autre décret, du 17 mars 1808, n'accordait

aux juifs le droit de réclamer leur créance qu'aux conditions sévères que voici : Tout prêt fait à des mineurs, à des femmes mariées, à des soldats, sans autorisation, était nul de plein droit; tout prêt fait à des non-commerçants n'était valable qu'autant que le juif prouvait la réalité de la valeur fournie entière et sans fraude; quand l'intérêt s'élevait au-delà de 10 p. 0/0, il y avait usure, et la dette capitale était par le fait annulée : les tribunaux, même pour les créances légitimes, pouvaient accorder un délai aux chrétiens engagés avec les juifs; nul juif ne pouvait se livrer à un commerce, négoce ou trafic, sans une patente spéciale délivrée par le préfet, patente renouvelée tous les ans, sous peine de nullité pour tous les actes que le juif aurait faits; sans cette patente, il ne pourrait pas non plus prendre hypothèque, réclamer une créance; et, en tous les cas, si l'intérêt excédait 10 p. 0/0, il y avait nullité du titre. Nul juif ne pourra prêter sur nantissement à des domestique ou gens à gages, et à d'autres personnes, à moins que le contrat ne se fasse devant notaire, et que les espèces ne soient réellement comptées en sa présence. Les juifs ne pourront recevoir en gage les instruments, ustensiles, outils ou vêtements des ou-

vriers, journaliers et domestiques. Aucun juif ne pourra s'établir dans un département de la France si au préalable il n'y acquiert une propriété foncière, et s'il ne déclare qu'il ne se livrera à aucun commerce et trafic illicite. Enfin, par une exception particulière, les juifs ne devaient ni ne pouvaient fournir de remplaçants pour le service militaire.

Ainsi Napoléon, dans sa haute pensée, voulait faire les juifs propriétaires, citoyens et soldats, tâche immense : on change difficilement le caractère d'un peuple. La loi juive était essentiellement personnelle, sans idée de renoncement et de charité; le gain était dans la chair et le sang du juif : spéculer c'était sa vie. En lisant ce décret, on se croirait, en plein moyen-âge, sous Philippe-le-Bel. Cette législation semblait pressentir et voulait éviter cette souveraineté du judaïsme sur le monde, la dictature de la synagogue sur les bourses d'échange et le commerce grand ou petit. Il y avait le pressentiment de l'invasion d'Israël sur l'argent et l'industrie. Ce décret exceptait les juifs des départements de la Gironde et des Landes; « car, disait-il, ceux-ci n'ont donné lieu à aucune plainte. » Au mois de juin 1808, la même exception fut accordée aux juifs de Livourne, ri-

ches, opulents, actifs et policés, réunis à l'empire.

Le 10 juillet, nouveau décret contre les juifs; car Napoléon se préoccupe de leur réformation comme d'une grosse affaire. Les juifs sont obligés de prendre immédiatement un nom propre en dehors des personnages de l'ancien Testament ou des noms de villes si fréquents parmi eux; s'ils ne remplissent pas cette condition, ils seront bannis du territoire de l'empire. En même temps un arrêt du conseil d'État (10 septembre 1808), statuant sur la demande des juifs de Turin et d'Alexandrie, déclare que toutes les contestations sur les propriétés de maisons du ghetto seront décidées par les tribunaux ordinaires, sans pouvoir invoquer les droits ni les priviléges particuliers : quant à l'administration de la communauté des juifs, elle sera tout entière aux mains du consistoire, dès qu'il aura prêté serment.

Cette législation paraît bien sévère lorsqu'on la compare aux principes de la liberté; mais l'empereur Napoléon avait connu les juifs en Italie, en Allemagne, en Pologne; il les avait vus à l'œuvre, dominant partout quoique humiliés, la plaie des habitants; il avait pu s'en servir comme intermédiaires à ressources, mais il n'en gardait pas moins un pro-

fond dédain pour la caste tout entière; s'il ne les persécutait pas précisément, il luttait avec toute l'énergie du pouvoir contre cette invincible tendance des juifs à tout dominer. Avec la puissance de leur génie, obséquieux et actif, ils devaient rester les maîtres partout : l'usure ne serait pour eux qu'un accident; la spéculation et l'association seraient leur triomphe; si bien qu'entre juifs ils pourraient s'entendre, régner sur un royaume féerique, tressé d'or, dont ils seraient les rois; leur Jérusalem nouvelle serait la Bourse, et l'arche sainte cette corbeille d'agiotage où se pressait la foule, comme aux jours de la fête des Tabernacles.

---

# LES FINANCES,

## LEUR ORGANISATION DANS LES PAYS RÉUNIS A L'EMPIRE FRANÇAIS.

## 1809 — 1812.

—

La période politique qui s'écoule depuis la paix de Vienne, signée en 1809, jusqu'à la campagne de Moscou (1812), est surtout remarquable par un système de vastes réunions des pays cédés à la France. Ces réunions comprennent dans leur ensemble plus de sept millions de sujets et huit cents lieues carrées : Rome, la Hollande, les villes anséatiques, les provinces illyriennes, le Valais ; chacun de ces pays était réuni avec ses dettes, ses dépenses, ses impôts et son budget de recettes annuellement dressé.

Par son système fédératif, l'empire français embrassait également Naples, la Toscane, l'Italie, la Confédération du Rhin, pays le plus souvent gouvernés par des fonctionnaires français et d'après les principes de l'administration impériale. Napoléon ne laissait en dehors de lui aucun ressort de gouverne-

ment libre spontané, et il avait raison : il voulait tout placer sous sa main puissante et forte qui aidait la réalisation de sa pensée.

Après les gouvernements éphémères qui ne furent qu'une lutte des intérêts nationaux contre la dictature du système continental, le territoire de la Hollande fut définitivement réuni et organisé en dix-neuf départements de l'empire : Napoléon désigna pour gouverneur-général M. Lebrun, l'archi-trésorier, qui avait présidé à l'épuration financière du Consulat, vieillard qui voyait souvent ce que certains systèmes ont de mauvais sans avoir la force de lutter contre les idées hasardées. Certainement il y avait beaucoup à faire pour régulariser toutes les administrations financières de la Hollande. Il était difficile qu'un pays tout marchand s'assouplît au régime exclusivement militaire : le blocus continental la pressait dans des tenailles de fer, et, chose étrange, la Hollande qui autrefois avait été la grande créancière du monde et le coffre-fort des emprunts européens, avait à peine alors les revenus suffisants pour payer les intérêts de sa dette. C'était surtout depuis la révolution démocratique de 1794 et la chute du Stathoudérat que la Hollande s'é-

tait endettée au-delà de toute mesure : la République batave avait plus d'une fois fourni des subsides à sa sœur un peu insatiable (la République française). En temps ordinaire de telles avances auraient à peine effleuré l'ensemble général des affaires en Hollande; mais ce peuple, essentiellement voué au négoce, n'avait plus les éléments sérieux de sa fortune, c'est-à-dire, les colonies et les libres transactions de la banque : la France faisait une loi à Amsterdam de ne plus négocier avec Londres; et à MM. Hope de ne plus avoir d'autres rapports avec MM. Labouchère et Baring que ceux que la police française voudrait bien permettre. Il devait en résulter la ruine profonde de l'État.

La même situation se reproduisait dans les villes anséatiques, réunies également par un simple décret (1811) à l'empire français : supposez la vieille hanse du moyen-âge, sans commerce, l'Elbe sans navigation, l'Allemagne sans liens de banque avec l'Angleterre, est-ce que cette existence était longtemps possible? Hambourg, Lubeck, depuis le système continental, étaient des villes mortes; Hambourg, si puissante naguère par sa riche banque, son commerce, voyait l'herbe croître dans ses rues désertes, le pou-

voir militaire des généraux dans les nécessités de la guerre, devait-il respecter toujours les privi-léges du commerce et les dépôts de la banque? On imposait, on confisquait arbitrairement, et ce pouvoir à coups de canon ne plaisait pas aux paisibles habi-tudes des commerçants du Nord. Le système des douanes, si tendu depuis la guerre de 1810, était bravé par la contrebande qu'aucun pouvoir humain ne pouvait empêcher : on avait établi des tribunaux spéciaux pour la punir; elle était une si impérieuse nécessité, que ces tribunaux n'arrêtaient rien, même pas leurs arrêts les plus impitoyables.

L'administration financière embrassait de grandes opérations dans ses rapports avec les départements réunis, c'est-à-dire, le règlement de la dette publi-que et de l'arriéré, la refonte des monnaies dans le but de les mettre en rapport avec l'unité monétaire de la France. Comme il n'y avait qu'un seul em-pire, il devait y avoir un seul signe des valeurs pour tous les sujets!

La première opération, simple dans ses résul-tats, fut très-onéreuse pour le budget général de l'empire. La dette hollandaise lors de la réunion était fort lourde, et bien qu'elle figurât à part dans le

budget, elle ne grevait pas moins l'État pour le payement du dividende annuel de plus de 27 millions, près d'un tiers de la dette française. A toutes les époques la Hollande, pays essentiellement de crédit, avait largement usé de la faculté de faire des emprunts : les pensions civiles s'élevaient ensuite à 5 millions 300,000 francs, tandis que pour la France tout entière elles n'allaient pas au-delà de 10 millions : les recettes étaient donc à peine suffisantes pour couvrir l'intérêt du déficit. La réunion de la Hollande était plutôt la réalisation d'une idée politique que le résultat d'une pensée économique : la France y perdait financièrement. En 1810 commença la refonte des monnaies : dans cet échange la valeur du ruyder fut fixée à 28 francs 44 centimes, le double ducat à 22 fr. 84 cent., le demi à 11 fr. 42 cent.

Pour la monnaie d'argent, la pièce de 3 florins fut évaluée à 6 fr. 9 cent., celle de 2 florins à 4 fr. 6 c.; le reichsthaler à 5 fr. 28 c., le florin à 2 fr. 5 c., et la pièce de 30 stubers à 3 fr. 4 c. Ces espèces durent être reçues aux hôtels de La Haye et d'Amsterdam à ce taux sans retenue de frais de monnoyage : le gouverneur général faisait ainsi tout ce qu'il pouvait pour favoriser les transactions; mais la vie commerciale

lui faisait défaut, car la banque et la navigation n'étaient plus possibles quand Batavia et Ceylan étaient aux Anglais.

La dette des villes anséatiques était moins chargée que celle de la Hollande. Le Directoire avait plusieurs fois essayé des emprunts à leur banque ; il y avait éprouvé des refus motivés sur la neutralité absolue; protégée par l'éloignement du territoire, la banque de Hambourg était restée riche. Ce que les villes anséatiques supportaient avec le plus de douleur, c'étaient les droits réunis, les douanes, l'administration absolue des préfectures et les tribunaux de douanes, sortes de cours spéciales chargées de juger et de prononcer sur tous les délits qui touchaient à la contrebande : les peines étaient inflexibles et allaient même jusqu'à la mort; les cours devaient prononcer sans appel, la confiscation des marchandises. Dans la marche des idées économiques, c'est peut-être l'époque où les lois restrictives de la liberté commerciale furent le plus inflexiblement appliquées: il n'y eut plus aucune indépendance dans les transactions. Tout le commerce fut surveillé comme une vaste contrebande : les spéculations de la banque elle-même durent s'accomplir dans des limites d'a-

vance tracées, afin de ne point heurter la pensée politique du règne.

La réunion successive de Neufchâtel, de Genève à l'empire avec Hambourg et Venise, mirent presque entièrement la banque européenne sous la direction administrative de la France. Les banquiers durent se réduire à de simples spéculations d'escompte de place en place : il ne se fit désormais aucune opération de grand crédit public ; l'unité des monnaies ne permettait plus la spéculation sur les différences de valeur dans les signes monétaires, qui constituent une partie des opérations du change. La banque était surveillée jusque dans ses crédits les plus secrets ; la police au moindre soupçon des rapports avec l'Angleterre faisait visiter les livres, les caisses, et saisissait des sommes déposées dans les mains des banquiers par les étrangers en guerre avec la France. C'était nécessaire, sans doute, dans la crise, mais la liberté du commerce en était affectée.

De là les oppositions, les plaintes de la banque contre le gouvernement militaire qui ne laissait aucune liberté aux transactions privées, sorte de réaction contre les abus de crédit sous le système des assignats, des mandats et des valeurs de l'arriéré. On

traitait avec un grand sans-gêne tout ce qui touchait à l'arriéré. Il y avait eu certainement des scandales dans les opérations des gouvernements révolutionnaires : des créances avaient été acquises à vil prix, l'État ne devait pas tout ce qu'on réclamait; mais quand une liquidation de créance était faite, qu'on en avait reconnu la justice, pourquoi en reculer l'acquittement, pourquoi jugeait-on la personnalité du créancier et le plus ou moins d'intérêt qu'il inspirait? C'était de l'arbitraire, et le véritable crédit n'en veut pas dans ses opérations.

C'est ce que la banque étrangère comprenait moins encore que les banquiers français : dès qu'un pays était réuni, on envoyait immédiatement sur les lieux un conseiller d'État, un maître des requêtes chargé de l'organisation politique ou financière : le principe alors admis en cette matière, c'était que tout droit particulier devait céder devant l'intérêt de l'État; d'où cette conclusion : « que même les droits acquis ne devaient tenir que le second rang, quand ils étaient en opposition avec l'esprit général du gouvernement politique. » On fit l'application de cet axiome à la dette de la Hollande dont on ne liquida provisoirement que le tiers; les deux autres tiers furent reje-

tés dans l'arriéré, dont la liquidation restait indéfinie. Quel motif pouvait-on donner pour expliquer cette distinction? Si la dette était toute légitime, pourquoi la retarder; si elle ne l'était pas, pourquoi ne pas hardiment la rejeter? Si l'on n'avait pas les moyens de l'acquitter tout d'un coup, il fallait prendre terme, mais avouer et proclamer sa légitimité.

Quand les provinces illyriennes furent réunies à l'empire français, il ne pouvait s'agir de banque dans un pays pauvre et sans numéraire, si l'on excepte Trieste : les douanes et les droits réunis furent les seules oppressions de ce peuple. M. Collin, créé comte de Sussy, était l'esprit le plus admirablement approprié à ce système administratif, supérieur par la pensée, carlovingien par le but, et qui ne voulait pas souffrir la moindre opposition des intérêts particuliers insurgés contre cette pensée. Trieste, comme Venise et Hambourg, fut soumise à la juridiction du tribunal spécial des douanes, qui faisait brûler les marchandises anglaises sur les places publiques au milieu des peuples mal nourris, mal vêtus, voyant avec douleur la flamme dévorer ce qui pouvait leur être si précieux au milieu des rigueurs d'un hiver sombre et désolé. Dans les jours de sa plus haute

prospérité et de sa plus grande force, un système qui voulait faire violence à la nature des choses, devait soulever des oppositions et se créer des réactions à chaque développement de ses idées trop vastes, trop générales pour ne pas heurter des intérêts particuliers.

---

## LES BANQUES, BOURSES, MANUFACTURES

### SOUS L'EMPIRE.

### 1806 — 1812.

—

La centralisation sous une main forte et gouvernementale, n'admettait pas le concours nécessaire des banquiers dans les affaires d'État, et encore moins leur domination supérieure. L'administration financière d'alors, essentiellement réglée, restait sans initiative et sans élasticité pour les vastes et hardies opérations du crédit. J'ai déjà défini le caractère des ministres Gaudin et Mollien, administrateurs probes, attentifs, surveillant le Trésor de manière à ce que pas un centime ne fût omis dans les recettes et les dépenses; mais n'osant rien de nouveau et de fécond. La direction générale de chaque partie du service restait dans ces principes avec ses spécialités et ses aptitudes particulières : M. Français (de Nantes) aux droits réunis, M. Collin aux douanes, M. Duchâtel, administrateur exact, à l'enregistrement; on avait confié les domaines nationaux à

un ancien conventionnel créé comte, sévère envers ces émigrés, que M. Merlin (de Douai) continuait d'attaquer dans son *Répertoire de Jurisprudence.* Napoléon seul tendait la main aux idées et aux hommes de l'ancien régime ; car si les révolutionnaires titrés s'absorbaient dans leur noblesse, l'Empereur avait le sentiment élevé qu'on ne fonde un État qu'avec l'aristocratie des vieux noms retrempés par la marche des temps, antiques souvenirs rajeunis par de nouvelles gloires.

L'empire en s'agrandissant avait multiplié les rapports de banque, soit par l'accroissement de territoire, soit par le système fédératif, qui groupait autour de l'empire la Hollande, une fraction de l'Allemagne, l'Italie, Naples, et jusqu'à un certain point l'Espagne; de sorte que les grandes places, Amsterdam, Hambourg, Francfort, Bâle, Neufchâtel, Genève, Milan, Venise, Florence, se trouvaient sous la main de l'administration impériale et sous l'influence de la banque française.

Le personnel des banquiers de Paris avait peu changé depuis l'établissement de l'empire, et c'est une justice à rendre à ces maisons de banque, qu'elles présentaient un haut caractère de sécurité et de mo-

ralité; la secousse de 1806 en avait emporté quelques-unes de considérables, M. Récamier particulièrement, que le luxe et les prétentions puériles de sa femme avaient compromis. Quant à Vanlerberghe, Ouvrard, Desprez, ils étaient plutôt faiseurs de grosses affaires que banquiers. Quelques hautes maisons s'étaient transformées dans leur personnel, par exemple celle de M. Perregaux, devenue la maison Laffitte, à qui ses relations avec l'empire donnaient une clientèle toute particulière : les hauts dignitaires, les maréchaux, les généraux, riches de la guerre, les fonctionnaires dévoués, déposaient leurs fonds dans la maison Laffitte à un fort minime intérêt et en compte-courant annuel.

Comme cette maison n'inspirait aucune méfiance sur son dévouement à l'empire, elle fut chargée durant la guerre maritime de toutes les opérations de banque et de la correspondance même avec l'Angle terre; il y avait en France un certain nombre de prisonniers anglais qui appartenaient à de hautes et riches familles d'aristocratie; c'était par la maison Laffitte qu'on leur faisait tenir les fonds, par ses rapports constants avec les puissantes maisons de banque de MM. Baring, et Labouchère. A ces opéra-

tions furent quelquefois mêlées des négociations politiques; les maisons de banque servirent d'intermédiaires pour essayer la paix, parce qu'elles invoquaient les intérêts du commerce et de l'industrie, menacés par une trop longue interruption des rapports d'échange et de navigation extérieure : MM. Baring, Labouchère furent souvent chargés de propositions en Angleterre. Certainement il existait des griefs profonds, légitimes, entre les deux gouvernements; mais les rapports financiers se continuaient dans des proportions actives par les circonstances que voici : tout commerce était interdit avec l'Angleterre d'une façon absolue; le blocus continental avait prohibé les marchandises anglaises, que l'on brûlait sur la place publique; néanmoins, le gouvernement français accordait un certain nombre de lettres de licence, qui nécessitaient des rapports de banque, comptes-courants ou échanges de traites sur Londres, Paris, Amsterdam, Hambourg, etc. La maison Laffitte s'était en outre chargée de faire parvenir en France les lettres, les correspondances des prisonniers, qu'elle taxait à 5 francs chaque lettre, s'assurant ainsi un bénéfice de 28 mille livres sterling par an, sans compter les commissions sur les traites ou let-

tres de change, fréquemment envoyées de Londres aux prisonniers.

Les maisons protestantes de Genève, de Neufchâtel, venues à Paris avec les Clavières, les Necker, les Pache, s'étaient développées avec cette raideur de formes qui faisait dire à un homme d'esprit, de l'un de ces banquiers, sec et froid : « Qu'il semblait avoir avalé une queue de billard, tant il se tenait guindé. » La maison Sanlot-Baguenault se montrait plus facile en affaires et d'un commerce plus agréable : celles d'Enfantin, Busoni perdaient de leur éclat, tandis que se développait la maison Hottinguer, souvent mêlée aux fournitures, comme l'était M. d'Eichtal à la banque d'Allemagne et de la Confédération.

On comptait alors parmi les banquiers le chef d'une dynastie de journalistes, qui exerça une grande action sur les gouvernements de la Restauration, je veux parler de M. Bertin aîné. La maison des frères Périer, fondée par Casimir et Scipion, gardait un caractère mixte d'opérations financières et industrielles, situation toujours excellente dans les vastes transactions du crédit : il n'y a rien de plus favorable dans les affaires que d'être son propre banquier, car l'on évite les frais d'escompte, de commission. Comme

M. Laffitte, les frères Périer restaient étrangers à toute opposition sous cet empire qui fut un gouvernement trop fort pour souffrir les petites contradictions : gardant néanmoins les idées bourgeoises de 1789, nés dans le château de Vizille avec l'insurrection du Dauphiné, les Périer formèrent plus tard le noyau de la banque politique, qui devint si redoutable sous le bon et faible gouvernement de la Restauration ; tandis que d'autres maisons de banque, telles que les Sanlot - Baguenault, les Bertin - Devaux, étaient considérées comme royalistes, et souvent surveillées avec soin par la police du temps.

J'ai déjà parlé des opérations de banque auxquelles donnaient lieu les licences accordées sous l'empire : les banquiers ouvraient d'autres crédits à des industries que développa le système continental. Le commerce est une si grande nécessité qu'il ne meurt jamais d'une façon absolue ; il se transforme, voilà tout; les mers étant fermées, on recourut au roulage et aux canaux. Le Trésor dépensa des sommes considérables pour les routes, et sur ces routes s'organisèrent des compagnies de roulage perfectionné ou accéléré, des diligences ou messageries par compagnies d'actions, qui nécessitèrent un certain dévelop-

pement des capitaux. Presque toutes les maisons de banque furent intéressées aux entreprises du roulage et plus encore aux nouvelles industries que l'état de guerre avait créées : le système des licences ne pouvait suppléer à tout ; les denrées coloniales restaient à des prix excessifs ; quelques-unes même ne pouvaient s'obtenir qu'avec des peines infinies ; la chimie fut appelée au secours de la nature : on fit du sucre, de l'indigo, de la soude factices, destinés à remplacer les produits des colonies de l'Inde, de l'Amérique ou même de la Sicile.

Les chimistes qui s'occupèrent le plus de ces produits, Berthollet et Chaptal, rendirent certainement des services au milieu de la crise commerciale qu'on traversait : la chimie, quand elle ne sort pas de certaines limites, aide, féconde les produits naturels ; portée à ses excès, elle devient la grande empoisonneuse des générations; elle détourne le développement simple des produits de la nature pour amener des combinaisons étranges et malsaines; le gouvernement proposa des prix pour favoriser la chimie dans ses conceptions les plus développées. Il se fit des fortunes considérables ; il se créa des établissements nombreux ; il s'accomplit d'excellentes découvertes à tra-

vers un peu de charlatanisme. Chaque époque a ses idées extrêmes dont elle se préoccupe ; il en sort, au reste, toujours quelque bien pour la société. La protection que le gouvernement accordait à l'industrie nationale rentrait dans l'idée protectioniste de Colbert. Tout devait venir du pouvoir souverain comme de la source unique de toute fortune ; on aida les filatures mécaniques, les métiers, les fabriques de tissus, et les manufacturiers favorisés furent MM. Oberkampf, fondateur de la filature de Jouy, et Ternaux, fabriquant des tissus destinés à remplacer les châles de l'Inde et de la Perse,

L'ancien régime connaissait peu les châles ou ne les employait que pour tapis, tentures, ameublements ; sous Louis XV et même Louis XVI, il y avait trop d'élégance dans les vêtements de femmes, un goût trop épuré dans les ajustements de leur toilette, pour qu'elles consentissent jamais à s'envelopper dans ces tapis de Perse et de l'Inde. Sous la Convention et le Directoire, les toilettes devinrent si parfaitement ridicules, avec les nudités grecques et romaines, que les femmes eurent besoin de se draper au dehors : de là cette mode de châles dans les salons, aux bals publics. Les premiers châles

de l'Inde furent portés par les dames à la mode dans les salons de Barras; ils venaient d'Égypte, de la Perse, et ils firent fureur dans les fêtes et les pompes du Luxembourg. Ils restèrent rares et fort chers sous l'empire, et ce fut alors que M. Ternaux se mit à l'œuvre pour donner à ses propres tissus le fini et l'apprêt des cachemires de l'Inde. Il se procura d'abord des laines supérieures par les mérinos d'Espagne et quelques chèvres du Thibet; il produisit des tapis carrés, longs, sans élégance ni souplesse, avec des couleurs mal nuancées, qui ressemblaient aux cachemires de l'Inde comme les ingrates physionomies des portraits peints par David ressemblaient aux gracieuses marquises de Boucher, de Lancret ou de Vatteau, comme le soleil d'Europe ressemble à celui de l'Inde, et la Seine ou l'Oise à l'Euphrate ou au Gange.

Malgré toute l'infériorité de ces châles, ils furent utiles, grandis, encouragés, par cela seul qu'ils créaient une rivalité avec les produits de l'Inde, si chers et si rares. La pensée de détruire la supériorité de l'industrie anglaise était fière et nationale; on brûlait sur la place publique des masses de mousselines, d'élégants tissus de Nankin, parce qu'ils pro-

venaient des manufactures rivales : le gouvernement instituait un prix d'un million pour l'invention d'une machine perfectionnée pour tisser le fil et le coton; le génie humain répondait à cet appel : on vit alors apparaître un pieux ouvrier du nom de Jacquart, qui, presque sans encouragement, donna la vie à des milliers de métiers à Lyon, sa ville natale.

On était à l'extraordinaire, à l'étrange : soude, pastel, indigo, cochenille factices, sucre de raisin ou de betterave, café de chicorée, nankin de Rouen, mousseline de l'Inde faite à Tarare, voilà ce que la protection créait : chaque fois qu'un pays est forcé par la guerre à se replier sur lui-même, il sort de cette situation des produits nouveaux et féconds. Le génie de la nation se manifesta dans sa puissance, mais il en résulta des habitudes de falsification dans tous les produits : vin, lait, viande, vêtements; la chimie créa des monstres dans les aliments, comme l'alchimie du moyen-âge avait essayé de produire des monstres dans l'espèce humaine. On prit moins de soin de la santé du peuple que des moyens de produire beaucoup et à bon marché.

Dans cette voie, il se fit des fortunes considérables; les encouragements ne manquèrent jamais aux ma-

nufactures des produits factices, devenus nécessaires dans l'absence de tout commerce maritime; le gouvernement les favorisait de toutes ses forces: ceux qui établissaient des raffineries de sucre de betterave, des usines pour l'indigo, le pastel, étaient l'objet d'une sollicitude particulière. Le commerce, qui ne périt jamais, avait pris d'autres voies; l'extension de l'empire français permettait le trafic à l'intérieur dans de très-larges conditions : des fortunes se fondèrent ou se grandirent par les exploitations des usines, manufactures, fournitures, armements en cours, licences, même dans les provinces : les Durand, les Balguerie, les Humann, les Bethfort furent riches à plusieurs millions.

Le *Moniteur* parla pour la première fois, à cette époque, de la manufacture de draps de MM. Seillière à Pierre-Pont, ce monastère industriel où vivaient plus de deux mille ouvriers, fécondation d'une contrée jadis déserte. Les Seillière, aux vieilles époques de Stanislas, avaient d'abord pris les fournitures des régiments d'Alsace et de Lorraine. Vers la fin du règne de Louis XV et sous son successeur, ils avaient fondu les canons de la marine, qui avaient servi à la guerre d'Amérique, et sur lesquels se voit

encore leur chiffre; enfin, pour aider leur vaste industrie, Nicolas Seillière avait fondé une maison de banque à Paris, en 1807, qui grandit et éleva ses opérations.

Le système général (de 1804 à 1812) à l'égard des financiers, des industriels, se résume donc toujours dans les rapports de protection et d'obéissance : point d'existence indépendante de la pensée gouvernementale. La banque de France, la caisse d'amortissement sont dans la main de l'État et suffisent à ses opérations; jamais le Trésor ne s'adresse aux banquiers pour réaliser une idée de crédit : il paie le présent, s'inquiète moins de l'arriéré; il dédaigne le concours des financiers, qui donnerait trop d'importance aux maisons de banque de Paris : il leur accorde quelques lettres de baronnies et jamais le pouvoir. Les seuls financiers de l'empire, ce sont les receveurs-généraux, les payeurs qui versent régulièrement leurs fonds au Trésor ou paient en son nom les créanciers liquidés. L'État est un particulier qui règle sa fortune en père de famille.

---

# LES FINANCES DE L'ANGLETERRE

## APRÈS LA MORT DE M. PITT ET LES GRANDES GUERRES CONTINENTALES. — PLAN FINANCIER DE M. VANSITTART. — ÉTAT DU CRÉDIT EUROPÉEN.

## 1807 — 1813.

---

M. Pitt avait trouvé dans le crédit public une élasticité merveilleuse, au moyen de son système d'amortissement appliqué non-seulement aux fonds consolidés, mais encore aux bons de l'Échiquier, qui devaient eux-mêmes s'éteindre annuellement. A travers ce prisme séducteur, on avait chargé chaque année la dette anglaise d'un emprunt s'élevant en terme moyen de 15 à 20 millions de livres, et avec ces fonds extraordinaires, on était arrivé à balancer les dépenses par les recettes du budget. Le parlement s'était si bien accoutumé à ces votes annuels, qu'à peine la plus petite opposition se faisait entendre; l'Angleterre avait cette conviction, que la guerre poursuivie avec une si grande persévérance était une de ces crises suprêmes qu'un peuple doit subir pour

son honneur et sa sûreté. Nul sacrifice ne doit coûter en pareil cas, et l'Angleterre, dans cette conviction, en fit de toute espèce.

A la mort de M. Pitt, l'opposition prit le pouvoir en main, et M. Fox fut appelé un moment à diriger le cabinet; le poste de chancelier de l'Échiquier fut confié à lord Henry Petty : on s'attendait à un changment dans l'économie financière, puisque l'opposition avait tant critiqué le système du précédent chancelier de l'Échiquier; on fut donc étonné de voir lord Henry Petty suivre les errements de M. Pitt et rester dans la pratique des emprunts et de l'amortissement. Telle est souvent la conduite de l'opposition quand elle arrive au pouvoir; elle s'empresse de suivre le système qu'elle a si souvent attaqué. Seulement le nouveau ministre, pour faire un peu de popularité, développa la formule vulgaire d'une accusation sur le mauvais emploi que le précédent cabinet avait fait des sommes votées par le parlement. On recourut à la demande d'une enquête : une commission spéciale du parlement fut désignée à cet effet; mais l'enquête n'eut pas de suite. Avec l'opposition au pouvoir, le parlement dut voter les mêmes subsides qu'avec le ministère Pitt; l'Angleterre paya les

mêmes impôts; les tentatives faites par M. Fox pour aboutir à la paix avec la France ne réussirent pas; les intérêts étaient engagés à la guerre : il y a des situations qui rendent les rapprochements impossibles : quand il s'agit d'une guerre de rivalité entre deux grandes nations, il n'y a d'autre solution que le triomphe de l'une sur l'autre.

Après la mort de M. Fox, le ministère de M. Perseval entra fort avant dans l'idée d'une intervention directe de l'Angleterre dans les affaires du continent. Le cabinet prépara et accomplit la malheureuse expédition de Walcheren : il envoya des troupes anglaises en Portugal et en Espagne; des subsides furent distribués partout, même pour favoriser l'insurrection en Allemagne, et cette situation nouvelle rendit fort difficile le compte-rendu des sommes payées par l'Échiquier. L'Angleterre soutint les guérillas espagnoles dans leur guerre acharnée contre l'occupation française; elle favorisa et solda les sociétés secrètes de l'Allemagne et les insurrections partielles de Schill, du duc de Brunswick-Oëls, en faveur de la liberté germanique. Ce fut par l'intermédiaire des banquiers de Hambourg et de Francfort que le cabinet de Saint-James envoya ses subsides à leur destination : l'île

d'Héligoland était le grand siége de toutes ces intrigues; les maisons juives de l'Allemagne devinrent les instruments habiles et discrets de cette politique financière. Je parlerai bientôt de la maison Rothschild, qui fut d'une grande fidélité aux intérêts de l'Angleterre. On dit que presque tous les fonds destinés à la levée de la glorieuse légion de Brunswick-Oëls passèrent par les mains de M. Nathan, si fidèle au grand-duc de Hesse, qui avait puisamment favorisé la fortune du premier des Rothschild.

Les subsides destinés aux guérillas d'Espagne étaient payés par la voie de Malte, Cadix et Lisbonne. L'Angleterre achetait des piastres et des onces en Sicile, en Orient; car l'argent était enfoui en Espagne, depuis que Madrid était au pouvoir des Français. L'Angleterre, fertile en ressources, essayait son plan d'insurrection des colonies espagnoles, qui devait mettre dans ses mains, par un immense commerce d'échange, les lingots d'or et d'argent du Mexique, du Pérou et du Chili : la guerre ouvrait ainsi des voies nouvelles au génie commercial des Anglais; elle créait même un travail à ses manufactures d'armes, de tissus et de draps; car la plus grande masse des subsides était envoyée sur le continent en mar-

chandises confectionnées; les armes, les vêtements des troupes qui luttaient contre les Français en Portugal, en Italie, en Allemagne, provenaient des manufactures anglaises : l'Angleterre, comme toutes les nations grandes, fécondes, après avoir accepté largement la guerre, lui faisait produire ses fruits naturels : chaque système a ses avantages, l'habileté consiste à savoir les saisir; la guerre a ses résultats particuliers comme la paix; les affaires se transforment; elles ne périssent pas. Il était beau de voir le 3 p. 0/0 anglais consolidé aux cotes de 57 à 66, c'est-à-dire 5 p. 0/0 d'intérêt.

La suspension de toute relation commerciale avec la France et néanmoins les besoins de la consommation des produits coloniaux, avaient créé le système de licences dont j'ai parlé, et qui fut étendu au-delà de toute proportion régulière dans cette période. Le gouvernement français délivra plus de cent cinquante licences par mois, payées en Angleterre de 8 à 10 mille livres sterling, ce qui devint une branche de revenus réguliers : tant il est vrai qu'il est impossible de lutter contre la force du crédit. Les journaux français sans cesse prédisaient que l'Angleterre était à la veille de faire banqueroute, parce qu'ils ne com-

prenaient pas qu'un système de crédit bien entendu n'est qu'une pompe aspirante qui rend tout ce qu'elle enlève ; on souriait en Angleterre de toutes ces grandes colères qui faisaient brûler sur les places publiques les marchandises manufacturées : ces marchandises faisaient vide dans les magasins, et pour les remplacer, il fallait recourir aux manufactures et occuper des bras.

Le change fut toujours favorable à l'Angleterre, qui devint le centre de toutes les opérations de banque. Le gouvernement français qui parlait si souvent de la banqueroute en Angleterre, recherchait avec une haute confiance les traites sur Londres, que souvent les cabinets de Vienne, de Berlin, lui donnaient en paiement de leur contribution de guerre, par les voies de Hambourg et d'Amsterdam ; les maisons spécialement chargées de ces traites étaient celles de MM. Perregaux-Laffitte, Baring, Labouchère, Hope, qui conservaient entre elles une certaine liberté de transactions, résultant de la grandeur de leurs affaires. A l'aide de ces facilités, on essaya quelques négociations pour la paix : les banquiers en avaient besoin afin de rétablir les bons rapports du commerce et de l'industrie ; la paix devenait à la

fin un besoin général profondément senti de cet empire français, qui s'étendant toujours, sous prétexte de dominer les débouchés des grands fleuves, produisait une perturbation étrange dans le monde commercial : la violence même glorieuse ne convient pas aux transactions pacifiques.

Le ministère Liverpool se forma dans ces circonstances très-graves. Le continent se fermait tout entier aux opérations du commerce anglais ; Gênes, Hambourg, Amsterdam, Venise, étaient français : à Vienne et à Berlin, on n'osait négocier ni commercer avec l'Angleterre. Le comte Lipervool venait de s'adjoindre le vicomte Castelreagh, pour les affaires étrangères ; M. Vansittart fut chargé de l'Échiquier, esprit considérable qui envisagea la situation financière avec hardiesse. Le ministre reconnut d'abord qu'il était impossible de créer de nouveaux impôts ; l'emprunt fixé, pour 1812, à 28 millions de livres ne suffisait plus, et il eût été difficile d'en négocier un plus considérable à de bonnes conditions. Dans ces circonstances difficiles, M. Vansittart, chargé des fonctions difficiles de l'Échiquier, dut formuler son budget ou, comme on l'appelle en Angleterre, son plan de finances, et il le fit avec une haute hardiesse,

en remontant jusqu'à l'origine de la dette anglaise, dette qui avait été rachetée par des moyens réguliers jusqu'à concurrence de 8,300,000, après la guerre d'Amérique.

M. Vansittart rappela les actes de 1786 et de 1792, votés sous l'influence de M. Pitt, qui avaient fondé le système d'amortissement, et les mesures successives qui avaient élevé le revenu jusqu'au chiffre immense de 64,000,000 de livres; en même temps la dépense s'était accrue pour les années 1808, 1809, 1810, au chiffre de 73 millions; en 1811, de 75, et en 1812, de 81,000,000 (près de 1,900,000,000); ce qui laissait encore un déficit de 14,500,000 livres sterling sur les revenus. On pouvait trouver sans doute l'équivalent de ce déficit en levant de nouvelles taxes; « mais l'Angleterre pourrait-elle les supporter sans altérer sa prospérité et la source même de la production? L'amortissement sans doute était une chose sacrée; mais déjà on avait éludé son principe pour la création des derniers billets de l'Échiquier, auxquels il n'avait pas été attaché de fonds d'amortissement. En 1812 l'emprunt, y compris les billets de l'Échiquier, devait s'élever à 28 millions de livres sterling (600,500,000). Comment pourvoir à son service?

Il était impossible de recourir aux taxes sans épuiser le peuple. La Trésorerie avait à sa disposition le fonds d'amortissement, qui par ses intérêts accumulés depuis plusieurs années, mettait dans ses mains une masse de rentes qui, disponible, permettrait de ne pas recourir à l'impôt. » M. Vansittart déclarait que dans les circonstances d'une si haute gravité financière, il fallait renoncer à toute fiction; or, il y avait fiction dans un amortissement qui n'agissait que pour un centième sur une dette annuellement grandie dans une moyenne de 25 millions de livres!

Le plan si hard M. de Vansittart trouva de nombreux adversaires dans le parlement; MM. Tierney, Huskisson, Ponsonby, et ce qu'il y eut de plus sérieux et de plus grave encore, il eut pour adversaires MM. Baring et Thornton, qui appartenant à la haute banque, tous accoutumés à l'action régulière de l'amortissement depuis M. Pitt, hésitaient à mettre la main sur cette grande réserve, qui avait créé la confiance. Le chancelier de l'Échiquier persista dans son idée : « qu'un amortissement était chose puérile en présence d'une dette annuellement accrue dans le budget régulier; d'ailleurs, il y avait nécessité impé-

rative, puisque la création de nouvelles taxes était impossible sans exciter l'esprit de révolte. »

Durant tout ce débat, le 3 p. 0/0 anglais ne cessa pas d'être à 58 1/2 et 59; le 5 p. 0/0 à 88 et 89; les billets de l'Échiquier à 105 1/4 pour 100 livres sterling, ce qui mettait l'intérêt un peu au-dessus de 5 p. 0/0. Le nouvel emprunt de 1813 fut de 28 millions de livres : 21 pour l'Angleterre, 7 pour l'Irlande, et l'on disposa à cet effet des rentes de l'amortissement. Les conditions furent celles-ci : Pour 105 livres 10 schill en bill de l'Échiquier, 100 liv., et le taux de 60 en 3 p. 0/0 consolidés. On fixa l'intérêt à 8 schellings en longues annuités pour chaque livre, et à ces conditions l'emprunt fut adjugé à MM. Baring et Barnes, les grandes maisons de Londres qui escomptant l'emprunt à 4 p. 0/0 à la Trésorerie, versèrent les fonds en totalité. Le jour même de l'adjudication, l'emprunt gagnait 3 p. 0/0 de prime sur toutes les places de l'Europe.

Telle était ainsi la puissance du crédit; le chancelier de l'Échiquier fit ensuite publier l'état du numéraire frappé ou existant dans la Grande-Bretagne, afin de rassurer les esprits qui craignaient une crise monétaire; il fut constaté qu'il avait été frappé en or

| | |
|---|---|
| Sous Charles II, | 752,100 livres. |
| Sous Jacques II, | 2,737,000 |
| Sous la reine Anne, | 2,600,000 |
| Sous Georges I^er^, | 872,592 |
| Sous Georges II, | 11,662,000 |
| Sous Georges III, jusqu'en 1810, | 86,213,542. |

Ainsi l'Angleterre, malgré l'extension démesurée de son crédit, depuis surtout la guerre d'Amérique, était la nation qui avait frappé le plus de monnaie d'or. Il y en avait encore en circulation et à la banque pour 162,500,000 livres, qui par le change et l'immense développement du commerce, revenait incessamment aux grands centres d'activité : la livre sterling fut toujours au-dessus de son pair à Amsterdam, Hambourg, Vienne, Pétersbourg et même à Paris, malgré le système continental.

Et pourtant, depuis l'année 1811 jusqu'en 1814, il était impossible qu'un pays agît plus largement que l'Angleterre envers les puissances qui adhéraient à son système politique : jusqu'ici elle avait beaucoup dépensé pour ses armements particuliers ; elle avait pris à sa solde les légions allemandes, les

(1) M. Pitt avait évalué le produit des terres de la Grande-Bretagne à 750 millions de livres sterling, et les valeurs mobilières à 600 millions de livres.

Espagnols, les Portugais, les Siciliens. Cette largesse dans les subsides n'eut plus de bornes à partir de 1811 ; voici ce qu'elle accorda à l'Europe :

| | |
|---|---|
| Traité avec la Russie, | 5 millions de livres ; |
| Traité avec la Suède, | 3 millions de livres ; |
| Traité avec la Prusse, | 4 millions de livres ; |
| Traité avec l'Autriche, | 5 millions de livres. |

Ces subsides furent augmentés (à raison des contingents que les alliés stipulaient) avec une libéralité qui signale une grandeur infinie dans l'histoire d'une nation ; ce que peut la puissance du crédit se révèle dans toutes ses merveilles : l'Angleterre avait un système politique, elle l'acceptait dans ses conséquences bonnes ou mauvaises.

La mesure la plus hardie qu'elle prit en 1813 fut celle-ci : L'Allemagne, la Pologne étaient inondées de papier-monnaie russe, autrichien, prussien ; ce papier perdait déjà beaucoup, la circulation n'en était pas suffisamment active. L'Angleterre n'hésita pas : comme l'alliance était intime et le but commun, un traité financier mutuellement contracté porta la création d'un papier également garanti par les grandes puissances, y compris l'Angleterre. Ce papier-monnaie fut bientôt au pair ; on le préféra quelquefois à

l'argent; tous les banquiers l'acceptèrent : ainsi la coalition grandit ses ressources et parvint à son but. Les sacrifices que fait l'Angleterre ont un intérêt national : quand elle se propose la réalisation d'une idée, elle y parvient par sa persévérance, admirable qualité de son génie national. Et pourtant, il y avait eu crise dans la banque de Londres : en 1810, le prix des lingots était, relativement aux billets, d'une valeur de 15 à 20 p. 0/0 ; les billets dépassaient les besoins de la circulation ; on avait créé des billets de 5 livres sterling. Mais dans chacune de ces crises, on avait examiné la situation de sang-froid et on l'avait sauvée par la confiance des grands banquiers.

Pour la première fois dans ces vastes opérations de subsides et d'emprunts, on voit paraître une maison juive depuis devenue immense dans ses développements de banque, MM. Rothschild frères. Nous allons en rechercher l'origine et en développer l'histoire avec l'impartialité calme et l'indépendance qui appartiennent à notre esprit.

---

## LES ORIGINES DE LA MAISON ROTHSCHILD JUSQU'EN 1814.

---

Mayer Anselme Rothschild, le fondateur et pour me servir d'une expression biblique, le patriarche de cette maison souveraine d'un siècle d'or et d'industrie, naquit dans le vieux Francfort, cette ville du moyen-âge allemand, qui a conservé avec Nuremberg les poétiques priviléges d'une Pompéia germanique, avec ses écussons de graffs, supportés de griffons, couronnés de casques, avec le blason de ses évêques mitrés aux jours des grandes Diètes.

Chaque fois que j'ai visité Francfort, quand mon ardent amour pour le souvenir de Charlemagne m'entraînait vers la vieille salle du couronnement des empereurs, il était rare que mon guide ne m'arrêtât pas devant une maison antique, la demeure de la mère de MM. Rothschild. Cette maison peut facilement se comparer à ces bâtiments avec pignon sur la rue, fenêtres à croix de pierres que l'on trouve dans les gravures sur bois d'Albert Durer : on semble voir apparaître sur la porte, un juif aux yeux ronds, au

nez crochu, à la barbe pointue, comme Rembrandt en a placé dans son bel œuvre de la *Circoncision*, type copié sans doute sur quelque tête d'Israélite célèbre aux Bourses d'Amsterdam ou de Francfort.

Quoique, à cette époque, les juifs n'eussent pas précisément d'état civil en Allemagne, on a pu constater que le père Mayer Anselme était né vers l'année 1743. Avec leur prénom de la race de Jacob, il était d'usage que les juifs prissent celui d'une ville ou d'un district : les juifs retenaient souvent le nom de la localité qui les avait vus naître.

La famille Rothschild était loin d'être opulente; Mayer Anselme, destiné d'abord au sacerdoce hébraïque, reçut l'éducation que l'on donne aux rabbins : la synagogue a des livres sacrés qu'elle place presque au-dessus des Écritures; les élèves qu'on destine au titre et aux fonctions de rabbins étudient la *Mischna*, les deux *Thalmuds* de Jérusalem et de Babylone, recueils des décisions formulées par les docteurs sur tous les cas qui peuvent surgir dans la vie de famille. Il y a certainement de puérils détails, des histoires fantastiques dans ces commentaires, sans en excepter ceux des Maïmonides; mais l'esprit de la maison, la tradition du passé, se maintien-

nent par les légendes : l'autorité des maîtres prépare l'obéissance de tous.

Mayer Anselme Rothschild ne continua pas ses études sacerdotales ; ses parents préférèrent le destiner au trafic, au négoce, car l'instinct s'en révélait chez le jeune homme, spécialement pour le change des monnaies : immense fascination à laquelle ne résiste pas le juif ; il aime à toucher, à remuer les pièces d'or et d'argent. Il n'est pas de numismate qui professe une plus haute admiration pour les médailles de Babylone, de la Grèce et de Rome.

C'est un grand commerce en Allemagne que le change des monnaies ; il en est de si diverses et à des taux si variés ! Chaque Cercle a ses ducats, ses thalers, ses florins, et c'est plaisir pour le juif que de changer, de négocier en pareille occurrence. M. de Gentz, le spirituel diplomate, l'élégant causeur, a écrit que Mayer Anselme fut un érudit dans l'explication des médailles ; je le crois sans peine ; peut-être en savait-il mieux le poids, l'aloi, la rareté ; à travers l'empreinte romaine des Césars, il recherchait le titre de l'or : les triomphes de Rome, le char de la Victoire avaient moins ébloui ses yeux que le métal qui brillait à chaque case du médailler.

Je n'ai connu M. de Gentz qu'un an avant sa mort, alors qu'il habitait ce doux pavillon de fleurs où il endormait son existence aux doux accents d'une voix aimée; jelui contai qu'un juif poursuivi par des étudiants était monté dans l'extra-poste de Munich à Vienne avec moi, qui n'avais pas les répugnances germaniques pour Israël; à peine la voiture avait-elle fait quelque mouvement qu'avec son accent d'un germanisme prononcé, il m'avait demandé si j'avais des napoléons d'or à changer contre des florins; j'acceptai, et il gagna sur-le-champ à peu près 15 p. 0/0. Que M. de Gentz me pardonne, c'est, je crois, la numismatique que savent le mieux les juifs allemands.

Anselme Mayer Rothschild, esprit actif au reste, encore jeune homme, fut très-recherché par sa spécialité et son aptitude, et entra pour ses connaissances sérieuses et réelles dans la respectable maison israélite de David et compagnie, à Hanovre, le pays qui par ses rapports avec l'Angleterre conservait le caractère le plus hautement commercial de l'Allemagne.

La maison David était en correspondance avec MM. Labouchère, Baring, Hope, adjudicataires des emprunts anglais; elle recevait comme intermé-

diaire les subsides payés par le cabinet de Londres pour la levée des Hanovriens et des troupes de la Hesse au service des Anglais. Le Hanovre était ainsi devenu l'un des chefs-lieux de la haute banque allemande ; on y envoyait des lingots d'Angleterre ou des traites fournies sur Amsterdam et Hambourg pour le paiement des subsides; la pratique des changes y était parvenue à un haut degré de perfection.

C'est dans cette maison David que Mayer Anselme Rothschild acheva son éducation financière; il s'y montra probe, assidu, instruit, et quand il eut accompli cet intelligent apprentissage, il vint fonder à Francfort une maison de banque en son nom personnel, Mayer Anselme Rothschild et Cie . Francfort, ville libre, centre des grandes affaires en Allemagne! et il fallait bien que Mayer eût compris toute l'importance d'un établissement à Francfort, puisque c'était la ville d'Allemagne où les juifs étaient le plus tristement hébergés ; le peuple les traitait avec dédain et mépris ; jamais un juif n'était admis dans l'honorable bourgeoisie et le conseil de la ville. Mayer Anselme trouverait compensation à cette situation humiliée dans les vastes et utiles opérations qu'il se promet-

tait : Francfort après Hambourg était essentiellement une ville de change.

D'ailleurs le juif, débris du moyen-âge, et si longtemps abaissé, n'envisageait pas alors et au même point de vue que la chevalerie chrétienne, les questions de dignité humaine; il avait d'autres joies, d'autres émotions et pour dire vrai, il se réservait toujours une certaine vengeance : le bonheur indicible de gagner et d'amasser, de compter les ducats, d'amonceler dans sa bourse de cuir noircie doublons sur florins, n'était comparable à aucun autre! l'or était sa fantaisie, sa maîtresse, son idolâtrie, son culte des beaux-arts; les chefs-d'œuvre de peinture n'équivalaient pas à l'effigie d'un vieux duc d'Autriche, avec sa toque en torsade de perles gravée sur un ducat, ou d'un roi de Prusse en relief sur un frédéric d'or; quelle plus belle musique que le tintement des doublons de la vieille Espagne ou des sequins de Venise tombant dans la sébile, avec le doux bruissement des grelots d'un tambour de basque agité! La vengeance aussi était douce; on dédaignait le juif et cependant on recourait à lui; on l'insultait et on le sollicitait, et lui sans rancune examinait avec sang-froid une affaire dans sa valeur intrinsèque, un vieux

galon, comme un lingot, l'acceptait ou la refusait, selon le bénéfice et la garantie qu'elle pouvait donner sans faire beaucoup attention à la manière dont on le traitait.

A Francfort, Anselme Mayer Rothschild fonda sa maison de banque, en 1778, et il gagna la juste confiance de tous par la probité et l'habileté : le juif stipule durement, mais sa parole est sacrée ; on peut lui confier un trésor sans billet, il vous le rend intact comme une banque de dépôt ; il fait payer cher l'argent qu'il prête, mais il vous le donne avec une scrupuleuse exactitude. Les premières opérations de la maison Rothschild se développèrent, je le répète, par le paiement des subsides que l'Angleterre fit passer au grand-duc de Hesse et au roi de Hanovre pour la levée des troupes durant la guerre que la Grande-Bretagne eut à soutenir contre la France, en 1778, par suite de l'émancipation des États-Unis d'Amérique. Le grand-duc de Hesse, fort avare, déposa des sommes considérables dans la maison de banque d'Anselme Mayer Rothschild, dont il savait la fidélité; cette maison s'accrut ainsi en puissance et en considération.

Mais le goût spécial de Mayer Anselme fut toujours

pour le change, la fonte des métaux; il fut un vrai érudit dans la chronologie de la refonte des monnaies en Europe depuis le XIIIe siècle. S'il ne savait ni les grandeurs, ni les gloires d'un conquérant ou d'un peuple, il connaissait la valeur du marc d'or à chaque règne, depuis Philippe-le-Bel, le faux monnoyeur, jusqu'à Sully, le rogneur des écus : et bien que Philippe II d'Espagne eût proscrit les juifs, ceux-ci aimaient à caresser son effigie sur les doublons, parce que ce roi, sévère par excellence, avait fait frapper la monnaie la plus pure : l'amour du juif pour le sequin de Venise était passé à l'état de frénésie.

Comme les maisons des banquiers israélites de Francfort au XVIIIe siècle, celle de Mayer était plus que modeste ; lui-même faisait ses paiements et vous demandait, d'un air humble, en quelle monnaie vous vouliez être payé ; et sur votre réponse, il sortait une bourse de cuir, et sa main versait par milliers le ducat, la rixdale, le double ducaton. Mayer Anselme était aussi en renommée pour la fonte des lingots ; on l'eût pris pour un alchimiste au milieu de ses fourneaux, où s'engloutissaient monnaies, médailles, tout ce qui pouvait en s'épurant donner de l'or.

La famille juive a gardé un esprit admirable; plus elle est nombreuse, plus elle est bénie du Seigneur; Israël doit croître et multiplier. Mayer Anselme Rothschild eut cinq fils et cinq filles : comme les fils comptent seuls dans la famille israélite, c'est une joie immense quand naît un mâle; une fille est pauvre, délaissée, la tristesse du foyer : cuire le pain, allumer la lampe du sabbat, tels sont les premiers devoirs de la femme, prescrits par les rabbins.

Le troisième des fils, Nathan, né en 1777, vécut enfant, pour ainsi dire, au milieu des opérations de son père, spécialement protégé par le grand-duc de Hesse, dont il fut le banquier. Les Israélites des bords du Rhin firent des bénéfices immenses à l'époque où la Révolution française jeta en Allemagne de grandes masses d'émigrés; ces gentilshommes proscrits emportaient des valeurs, monnaies, bijoux, diamants; le juif trouvait de beaux bénéfices, et la prodigalité indolente des nobles aidait la spéculation d'Israël.

Quand les armées de la République passèrent le Rhin, le grand-duc de Hesse, après avoir quelque temps soutenu la coalition, fit sa paix à Bâle, de concert avec la Prusse, et Francfort fut respecté; mais

avec une prévoyance extrême, le grand-duc prit ses précautions contre l'avenir, et la maison Rothschild fit passer une partie des fonds du grand-duc en Angleterre : pour en surveiller l'emploi, aussi bien que pour s'accoutumer aux grandes affaires, Nathan Rothschild vint s'établir à Manchester, puis à Londres, et fonda la première succursale de la maison de banque de Francfort.

Alors s'opéra une notable transformation dans le caractère des Rothschild; le contact de l'aristocratie anglaise donna bientôt à Nathan une certaine grandeur d'idées, des formes plus élevées; le juif allemand disparut avec ses brocantages. Nathan devint non-seulement un banquier distingué, mais encore un homme politique dans la crise de guerre qui agitait l'Europe; il prit part à tous les emprunts anglais dont j'ai parlé, apportant dans ces négociations un dévouement, une loyauté à toute épreuve, et avec ces qualités il mérita la confiance de tous les juifs allemands qui plaçaient leurs capitaux considérables chez le père Mayer Anselme. Ressource immense que cet argent de la synagogue au moment où l'Angleterre payait des subsides ou envoyait des émissaires pour opérer des soulèvements, entraîner les cabinets

à son système ou pour recruter des légions allemandes.

Après la bataille d'Iéna, le grand-duc de Hesse qui avait pris le parti de la Prusse ou au moins qui n'avait pas gardé l'exacte neutralité, fut obligé d'abandonner ses États. Cassel 'devint la capitale du nouveau royaume de Westphalie ; le grand-duc, un des princes les plus riches de l'Allemagne, en quittant sa patrie, confia son trésor à la probité d'Anselme Mayer Rothschild, de Francfort, qui le grandit et le conserva avec la fidélité la plus honorable.

La situation pourtant de la maison de banque était délicate, très-difficile même, car Francfort, sans être réuni à la France comme Mayence, était une ville soumise au prince Primat, un des membres de la Confédération germanique les plus dévoués à l'empire français ; mais le prince Primat protégeait les juifs comme les féodaux du moyen-âge, et Anselme Mayer gardait cette habileté qui échappait aux investigations et aux enquêtes de la police ; il savait obliger avec un tact parfait les amis du prince Primat et les autorités françaises. Les évêques et les barons allemands au moyen-âge n'avaient-ils pas quelquefois protégé les juifs ?

D'ailleurs, pour braver toutes les recherches d'argent, les juifs n'avaient-ils pas la lettre de change, une de leurs inventions la plus ingénieuse aux jours de la persécution et de la captivité en France, en Allemagne, en Italie dans le XIV^e siècle? C'est par la lettre de change, confiée au plus profond secret, que Nathan Rothschild, le chef de la maison à Londres, faisait passer sur le continent les subsides de l'Angleterre aux époques difficiles de 1808 à 1811, et destinés aux sociétés secrètes, à la levée si spontanée de cette légion héroïque que commandait le duc de Brunswick-Oëls, grande époque allemande de Vitikind au temps de l'empire sous le nouveau Charlemagne.

Nathan Rothschild fut également chargé de faire passer à Vienne les subsides payés par l'Angleterre à l'Autriche dans la guerre de 1809, qui finit par la bataille de Wagram et la paix de Vienne, si glorieuse pour la France. La situation de la maison Rothschild, de Francfort, devenait de plus en plus délicate, par le dévouement honorable que Nathan de Manchester et de Londres apportait aux besoins financiers de l'Angleterre : il acquit même un haut caractère de générosité et de grandeur, sorte d'abdication du type primitif du juif allemand.

En 1811, la maison Rothschild se trouvait si complétement engagée avec l'Angleterre, que des observations vinrent de tous côtés sur les périls qu'elle pouvait courir en cas de revers, et c'est alors que Nathan fit cette belle réponse : « Eh bien! si l'Angleterre succombe, nous serons honorés de tomber avec elle. » Le juif avait ici complétement disparu et, je le répète, il s'était transformé dans son contact avec l'aristocratie anglaise.

Le vieux Mayer Anselme, toujours à Francfort, s'avançait moins vers la civilisation : il en est des juifs comme de ces races qui s'améliorent à chaque génération nouvelle; les petits-fils deviennent d'élégants et purs gentlemen, tandis que le vénérable aïeul garde son type primitif comme une tête sacrée, caractère distinctif des races qui s'effacent chaque jour. Mayer Anselme n'avait jamais connu les commodités de la vie, ni le luxe; vivant dans cette espèce de ghetto, le vieux quartier de Francfort, il n'avait jamais aimé que sa famille et les affaires.

Ses cinq fils, groupés autour de son lit de mort (1812), avec ce respect immense qu'on rencontre dans la famille d'Israël, jurèrent de ne pas se séparer, de poursuivre avec persévérance le but que s'était pro-

posé leur père vénéré : c'est une si grande force que l'esprit de famille, qu'a brisé chez nous la Révolution de 1789 ! le père, le foyer, la maison, nobles et saintes choses, qu'êtes-vous devenues?

Quant aux cinq filles de la maison Rothschild, il en est peu question; trois se marièrent richement en Allemagne, en Angleterre. La grandeur de la femme est une idée chrétienne qui se mêle à la souffrance, à la douceur, à la charité, vertu exceptionnelle dans le judaïsme, où règne le puissant égoïsme des affaires : il y a des juifs charitables, mais le judaïsme ne l'est pas.

En l'année 1813, les cinq frères Rothschild donnèrent pour la première fois la mesure de ce que pouvait l'esprit d'association ; tous jeunes, ardents, encore le front empreint de cette bénédiction paternelle qui, comme un âcre baiser, leur avait donné le génie des affaires, ils arrivaient au moment où l'Europe armée contre la France faisait un vaste appel au crédit européen.

L'Allemagne était soulevée; l'Angleterre, pour favoriser ce réveil de la nationalité germanique, avait fourni largement des subsides à la Suède, à l'Autriche, à la Prusse, à la Russie; ce fut à Nathan Roth-

schild que le chancelier de l'Échiquier, M. Vansittart, dut l'idée d'un papier-monnaie, garanti par la Trésorerie anglaise, et qui serait mis en circulation partout où les armées alliées porteraient la conquête. J'ai retrouvé un de ces billets, daté de novembre 1813 : il porte en timbre rouge les armes royales d'Angleterre, avec cette légende : « De par le roi et le parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande. »

« N° 7150, dix mille thalers. »

« Le porteur du présent certificat aura droit, après l'échange des ratifications de la paix générale, à dix mille thalers courants de Prusse de 14 au marc d'argent, poids de Cologne, au titre de la monnaie de 1764, ou à la valeur desdits en piastres d'Espagne, au titre actuel pour trois thalers de 1764, conformément à la convention faite le 30 septembre 1813, entre S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande et L. MM. l'empereur de Russie et de Prusse. »

En mémorandum sur ce certificat se trouvait l'article du traité qui créait la nouvelle valeur de crédit : « Par l'article 5 de ce traité, le porteur aura droit, à son choix, ou d'en souscrire le montant dans un fonds portant 6 p. 0/0 d'intérêt transféré dans les fonds

britanniques, ou bien de recevoir en échange un billet portant 6 p. 0/0 d'intérêt. »

Nathan Rothschild fut un des créateurs de ce papier-monnaie, et l'on voit s'y révéler, à côté de vastes idées sur le crédit général, et sa confiance illimitée pour la Grande-Bretagne, l'esprit du changeur juif allemand, si expert sur le poids et la valeur intrinsèque des monnaies. Aussi ces billets ne perdirent presque rien dans leur cours tout volontaire, et la totalité fut négociée par les frères Rothschild (ce n'était que le système des premiers assignats français et des mandats territoriaux de la République) ; or, tandis que les premiers étaient arrivés à une dépréciation fabuleuse, les bons 6 p. 0/0 anglais de garantie se maintenaient dans les plus hautes valeurs : le crédit est la plus grande force du monde !

La large part que prit la maison Rothschild dans le placement de ces billets de crédit, les versements qu'elle fit à l'Autriche, par suite du traité d'adhésion du cabinet de Vienne à la coalition de 1813, commencèrent les rapports, depuis si intimes, si honorables, de la maison Rothschild avec le prince de Metternich, dont ils devinrent les banquiers avec autant d'honneur et de discrétion qu'ils en avaient apporté

dans leurs relations avec le grand-duc de Hesse et le prince Primat. Il se fit dans cette année 1813, si agitée, si belliqueuse, un hardi mouvement de crédit. Jamais le monde ne sentit plus le besoin des banquiers.

Dans cette immensité d'affaires et de relations, on pouvait penser que les frères Rothschild avaient pris quelque chose de ces manières du monde, de ces formes élevées qui caractérisent la diplomatie ; eh bien ! Nathan seul, longtemps établi en Angleterre, avait acquis quelque élégance; tous les autres frères, riches déjà, n'avaient pu secouer le type indélébile de leur père; tous d'une fidélité loyale à leurs engagements, ils n'en étaient pas moins embarrassés dans le faste : comme le juif de Venise, de Shakespeare, s'ils revêtaient parfois la robe de brocard d'or dans leurs visites au doge, on voyait au-dessous de ces vêtements un petit côté de leur tunique usée et grasse par le temps; s'ils quittaient la vieille maison de Francfort pour des hôtels splendides, le ghetto les suivait dans un coin des nouveaux palais : l'orgue et les douces voix retentissent dans les synagogues, mais le vieux rabbin, le taleth sacré sur la poitrine, marmotte, dans sa langue gutturale, les

sentences du *Thalmud*, avec cet idiôme grossier composé du patois hébreu et du plat allemand; jamais le banquier juif, au plus haut degré de fortune, ne put se défaire de ce sourire obséquieux, de cette manière un peu humble dans son orgueil même; chez lui rien de semblable au grand financier du vieux régime; le juif dans ses prodigalités retenait d'un doigt toujours crochu un liard, un denier, à côté du diamant qu'il donnait à de fastueux caprices.

Dans l'ère de la grande liquidation européenne, en 1814, qui fera le sujet du prochain volume, nous verrons le rôle considérable de la maison Rothschild. Depuis cette époque on l'appela une dynastie : s'il y a des royautés de cette espèce, c'est qu'il existe dans les âmes un sentiment de cupidité qui fait tendre la main, et c'est la bassesse de notre nature qui fait la puissance des dynasties de l'or.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.




# TABLE DES MATIÈRES

## DU DEUXIÈME VOLUME.

---

Pages

Les origines du crédit public en Angleterre.................. 1

Première période du système financier de la Révolution française. 1789-1792.......................................... 14

Les finances sous la Convention nationale. 1793-1794.......... 25

SITUATION DU CRÉDIT EN EUROPE A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Subsides accordés par M. Pitt.................................. 41

LES NOUVEAUX FINANCIERS DE LA RÉVOLUTION.

*Les agioteurs.*

Les abbés Talleyrand, d'Espagnac. — Bazire. — Delaunay d'Angers. — Chabot. — Freyre. — Fabre d'Églantine. — Le parti Danton et de la Commune au point de vue de la corruption financière........................................... 65

LES GROS ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX. 1792-1794.

Le comte de Redern. — Saint-Simon.............................. 75

LA BANQUE ET L'INDUSTRIE.

Les fournisseurs. 1793-1794.................................... 81

LE MINISTRE CAMBON.

Le grand-livre de la dette publique. 1793....................... 101

L'économie politique sous la Convention nationale. 1763-1794... 115

Luxe et habitudes des nouveaux financiers. 1795-1797.......... 124

Organisation financière sous le Directoire exécutif. 1795-1796.... 134

Beaumarchais, ou l'homme de lettres fournisseur, armateur, financier............................................... 145

Système de contributions imposé par la conquête aux gouvernements et aux peuples étrangers. 1795-1797.............. 157

LES GENS D'AFFAIRES, FOURNISSEURS, SPÉCULATEURS SOUS LE DIRECTOIRE.

Ouvrard, Vanlerberghe, Collot, Roy, Desteyères, Perregaux, Michel frères. 1797-1798.......................................... 171

SYSTÈME FINANCIER DES DEUX CONSEILS.

Pages

La Trésorerie. — Réduction de la dette publique au tiers consolidé. 1796-1798 ........ 189

Mœurs, habitudes, vie, salons des nouveaux financiers de la Révolution française. 1798-1799 ........ 202

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE CRÉDIT DE M. PITT.

Les emprunts. — Taxe sur le revenu. — Rachat de l'impôt foncier. 1795-1800 ........ 216

Premières opérations financières du Consulat après le 18 brumaire. 1798-1799 ........ 226

Rapports du gouvernement avec les fournisseurs, gens d'affaires et de finances ........ 240

SITUATION FINANCIÈRE DE L'EUROPE DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Système anglais des subsides en faveur des grandes puissances. — Dix ans des budgets de l'Angleterre. 1796-1805 ........ 257

Inventaire des finances de la Révolution française. 1800-1801 .... 276

Crise commerciale en France. 1805 ........ 284

LES CODES.

Réorganisation du Trésor et de la Banque. — La Régie. 1804-1808. 293

Législation spéciale sur les Juifs. 1807-1809 ........ 300

LES FINANCES.

Leur organisation dans les pays réunis à l'Empire français. 1809-1812 ........ 309

Les Banques, Bourses, Manufactures sous l'Empire. 1806-1812..., 316

Les finances de l'Angleterre après la mort de M. Pitt, et les grandes guerres continentales. — Plan financier de M. Vansittart. — État du crédit européen. 1807-1813 ........ 331

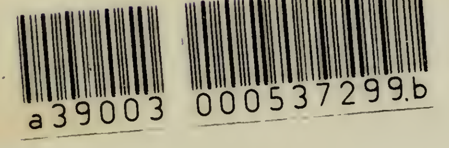
Les origines de la maison Rothschild jusqu'en 1814 ........ 344

FIN DE LA TABLE.

---

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.


JUIL 24 1978
AVR 1990
28 MARS 1990




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 05 05 22 07 8